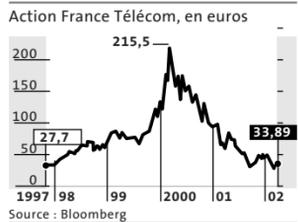


CHUTE LIBRE



Les comptes de France Télécom

DANS un entretien au *Monde*, Michel Bon, PDG de France Télécom, admet qu'« il faudra tirer les conséquences » de l'éclatement de la bulle financière. Dans ses comptes, qui seront publiés le 21 mars, il devrait fortement déprécier ses participations dans l'opérateur anglo-américain NTL et l'allemand Mobilcom. Il estime que Gerhard Schmid, PDG de Mobilcom, « faisait racheter en sous-main par sa femme des actions » de son groupe. Critiqué pour l'achat au prix fort d'Orange, M. Bon refuse de déprécier sa filiale. Il affirme par ailleurs que son entreprise peut supporter une dette de plus de 60 milliards d'euros.

Lire page 17

Chirac-Jospin, coup pour coup

Le président dénonce « l'arrogance et le mépris » du premier ministre, qui le juge « fatigué, vieilli, gagné par l'usure du pouvoir »

LE TON monte entre le président-candidat et son concurrent premier ministre. Dans un entretien au *Figaro*, Jacques Chirac réplique vivement, lundi 11 mars, aux propos tenus par Lionel Jospin, dimanche, dans l'avion qui le ramenait de la Réunion. Le chef de l'Etat dénonce « l'agressivité, l'arrogance et le mépris » dont fait preuve, selon lui, le premier ministre, qui avait déclaré : « Jacques Chirac est fatigué, vieilli, gagné par une certaine usure du pouvoir. » Le président s'en prend aussi à « l'instrumentalisation des affaires », méthode qui est celle « de tous les extrémismes et de tous les fascismes ». « Il y a loin de la haine à la vérité. On ne trouve jamais la vérité dans les poubelles », ajoute-t-il.

Dans un entretien au *Monde*, François Fillon, membre du bureau politique du RPR, estime que les propos de Lionel Jospin relèvent d'une attaque « haineuse qui témoigne que Jospin n'a pas les qualités nécessaires pour être président de la République ».



► Le président juge « inacceptable » l'utilisation des affaires « à des fins politiques »

► Il dénonce des méthodes qui sont « celles de tous les fascismes »

► M. Chevènement veut offrir aux jeunes autre chose que « le marché et l'ère du vide »

Lire pages 6 à 8, point de vue et analyse pages 14 et 18

SUPPLÉMENT

Le Monde

ÉCONOMIE

Le droit du travail bientôt hors la loi ?

EMPLOI

IBM
Guigou choquée après nos révélations p. 19

SPORTS
Malheurs du PSG, bonheurs du ski et tous les résultats p. 23 à 25

MÉDECINS
Manifestation, grèves p. 11 et notre éditorial p. 16

MONT-BLANC
Polémique sur les camions p. 12

PORTRAIT
Yvette Horner p. 32

International.....	2	Marchés.....	21
Union européenne.....	5	Aujourd'hui.....	23
France.....	6	Emploi-Annonces.....	23
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	27
Régions.....	12	Culture.....	28
Horizons.....	13	Radio-Télévision.....	33
Entreprises.....	17	Carnet.....	34
Communication.....	20	Abonnements.....	34

A Gaza, les murs éventrés et noircis des anciens bureaux de Yasser Arafat

GAZA, de notre envoyé spécial

Il s'agissait d'un raid obligé, d'une routine empreinte de lassitude. Le bombardement ne devait pas tuer et la trentaine de missiles tirés dans la nuit n'ont fauché que les murs et bouleversé des pièces vides. La Mountada, le quartier général de Yasser Arafat à Gaza, n'hébergeait plus que son ombre depuis sa réclusion à Ramallah. Le raid lancé après l'attentat meurtrier de Jérusalem, aux premières heures du dimanche 10 mars, l'a balayée. Le responsable du protocole palestinien, qui enjambe avec peine les gravats jonchant les bureaux dévastés, égrène des souvenirs en faisant de grands gestes. « Le bureau du président était installé à cet endroit, raconte Hassan Balaoui. Cette pièce était occupée par son directeur de cabinet. C'est ici que le président recevait à déjeuner ses hôtes. Jacques Chirac et Bill Clinton avaient pris place à côté de cette fenêtre. »

Le chef de l'Autorité palestinienne a régné

pendant sept ans dans ce bâtiment aux murs gris aujourd'hui éventrés et noircis. Résigné, le responsable du protocole tente de se consoler en annonçant avoir « sauvé les dossiers des visites françaises ». Une pile de classeurs qu'il a déposée dans le coffre de sa voiture et qui va rejoindre son domicile. Devant le parking où prenait position la garde d'honneur, pour les grandes occasions, des membres de son entourage ont rassemblé d'autres souvenirs dérisoires. Des étuis de velours sombre enserrant des médailles et des photos abîmées.

Le ministre des télécommunications, Imad Faloudji, et Abdoul Haqim Wahid, le chef de la Chebibba, le mouvement de jeunesse du Fatah, viennent arpenter les lieux avec des mines de circonstance, avant de contempler, songeurs, l'immeuble encore intact de la télévision palestinienne par satellite, installé comme de juste à l'intérieur du complexe présidentiel. « Les Américains nous avaient pourtant assuré que le bureau du président serait épargné », soupire

M. Balaoui. Là-haut dans le ciel, le moteur d'un drone israélien bourdonne. Les bombardements reprendront plus tard dans l'après-midi. Plus au nord.

Les gravats de Gaza devaient répondre aux treize morts des deux attentats-suicides perpétrés à Nétanya et à Jérusalem. Un samedi noir pour les Israéliens, après un vendredi noir pour les Palestiniens. Des dizaines de morts. Des centaines de blessés. Moins de vingt-quatre heures après le carnage du Moment Café, à quelques mètres de la résidence officielle du premier ministre israélien, Ariel Sharon, à Jérusalem-Ouest, une foule se recueillait devant d'autres murs éventrés et d'autres vitres brisées. Comme après chaque attentat, les prières et les pleurs couvraient difficilement les bruits des travaux de reconstruction déjà engagés.

Gilles Paris

Nos informations pages 4 et 15

Enquête sur les réseaux d'Al-Qaïda en Europe

SIX MOIS après les attentats du 11 septembre, les enquêtes menées aux Etats-Unis et en Europe témoignent de la complexité des réseaux de l'organisation d'Oussama Ben Laden ou des mouvements qui en sont proches. Au-delà de l'Allemagne, apparue dès septembre 2001 comme un pays clé dans ce maillage international, bien d'autres connexions ont été mises en évidence, notamment en Belgique, en Italie, en Espagne, en France et en Grande-Bretagne.

Si critiquées soient-elles, ces enquêtes semblent en tout cas avoir davantage progressé en Euro-



PETER MURPHY/AFP

pe qu'aux Etats-Unis, où la mobilisation de milliers d'agents n'a pas permis jusqu'à présent de mettre la main sur un seul militant « dormant » ou une seule cellule de l'organisation. *Le Monde* fait le point sur six mois d'enquêtes en Europe.

Notre envoyé spécial, Patrick Jarreau, a pu visiter le camp X-Ray de Guantanamo, et il décrit les conditions de détention des « détenus du champ de bataille », selon l'appellation américaine. Faits prisonniers en Afghanistan, ces 300 hommes ont été transférés il y a deux mois sur la base militaire de Guantanamo à Cuba, où ils sont incarcé-

rés dans des cellules grillagées de 2,4 x 2,4 m. Pour l'heure, beaucoup de prisonniers, soupçonnés d'appartenir à Al-Qaïda, conservent leur mystère et certains n'ont toujours pas été identifiés.

Les interrogatoires auxquels ils sont soumis ont pour but d'obtenir d'eux des renseignements sur les filières de recrutement des réseaux terroristes. Mais les captifs de l'armée américaine refusent jusqu'à présent de livrer leurs secrets.

Lire pages 2 et 3, et notre reportage à Guantanamo page 13

PRÊT-À-PORTER

Les leçons de styles de l'hiver



D'UNE MAIN de maître, Jean Paul Gaultier reprend ses classiques, avec un exercice de style autour du costume pantalon ou des drapés à la Christo (photo). Autre temps fort de ce week-end de collections automne-hiver présentées à Paris, le défilé spectacle d'Alexander McQueen à la Conciergerie ou la performance conceptuelle d'Hussein Chalayan à la Cité de la musique.

Lire page 26

GERARD RONDEAU POUR « LE MONDE »

POINT DE VUE

New York, six mois après par Rudolph Giuliani

AU COURS des six mois qui se sont écoulés depuis la mort de milliers de personnes dans les attaques contre le World Trade Center et le Pentagone, c'est aussi par milliers que d'autres personnes sont venues se recueillir sur le site où se dressaient jadis les deux tours, afin de rendre hommage aux victimes de New York. Une visite au Ground Zero - l'hypocentre du désastre - est, certes, une expérience très dure et très douloureuse. Mais c'est également, pour moi, une grande source d'inspiration. Le site constitue en effet un rappel durable de ce fait : le 11 septembre 2001, le jour précis où eurent lieu les attaques, l'Amérique a gagné la guerre contre les terroristes.

Il nous reste aujourd'hui à continuer de remporter toutes les batailles.

Le but recherché par ceux qui attaquent notre pays était de détruire notre moral. Il s'agissait de s'en prendre à l'idée même d'une société civile, libre et tolérante. Oui, les terroristes ont voulu tuer notre peuple. Et, tragiquement, ils y sont parvenus. Mais ils n'ont pas atteint leur objectif final, qui était de nous faire peur et de nous convaincre de notre faiblesse. Ceux qui nous ont attaqués ont cru que nous avions perdu la détermination à se défendre qui animait les générations passées d'Américains. Ils se sont trompés.

Dans les tout premiers instants qui suivirent les attaques - et aussi

lors de la lutte qui se déroula à bord du vol 93 de la United Airlines - les Américains ont fait spontanément la démonstration que, mis à l'épreuve, ils étaient aussi prêts et prompts que leurs ancêtres à donner leur vie pour défendre la liberté politique, la liberté économique, la liberté religieuse et toutes les autres valeurs incarnées par notre pays.

Lire la suite page 14

RUDELPH GIULIANI, ancien maire (républicain) de la ville de New York, était à la fin de son second mandat lorsque survinrent les attentats du 11 septembre 2001.

HUIT ORDONNANCES POUR UN ÉTAT MALADE

Maurice Druon
de l'Académie française

Ordonnances pour un État malade

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas ; c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.

Sénèque

Editions de Fallois
Editions du Rocher

INTERNATIONAL

11 SEPTEMBRE, SIX MOIS APRÈS

Six mois après les attentats de New York et de Washington, les enquêtes se poursuivent, en Europe comme aux États-Unis, pour connaître l'ampleur exacte des réseaux d'Al-Qaïda, l'organisation d'Oussama Ben

Laden, responsable des quatre **DÉTOURNEMENTS D'AVIONS** du 11 septembre 2001. Aux États-Unis, le FBI et la CIA, mis en cause pour avoir sous-estimé la menace terroriste, tardent à obtenir des résultats tangibles.

En Europe, où les opérations se sont multipliées dans la « **MOUVANCE ISLAMISTE** », plusieurs réseaux ont été démantelés et diverses connexions mises au jour, confirmant la dimension internationale et la complexité

de ces structures. Une **COMMÉMORATION DES ATTAQUES** du 11 septembre était prévue, lundi 11 mars à New York, et George W. Bush devait prononcer un discours important à cette occasion.

L'enquête sur Al-Qaïda, une traque sans précédent

La recherche et le démantèlement des réseaux liés de près ou de loin au noyau islamiste d'Oussama Ben Laden mobilisent les services occidentaux sur une échelle jamais vue par le passé mais n'ont, pour l'heure, produit que des résultats mitigés en Europe et aux États-Unis

SIX MOIS après les attentats du 11 septembre, Al-Qaïda est loin d'avoir livré tous ses mystères. Les enquêtes menées aux États-Unis et en Europe témoignent au contraire de la complexité des réseaux de l'organisation d'Oussama Ben Laden ou des mouvements qui en sont proches. Au-delà de l'Allemagne, apparue dès septembre comme un pays-clé dans ce maillage international, bien d'autres connexions ont été mises en évidence à travers l'Europe.

Cinq pays sont particulièrement concernés : la Belgique, avec des islamistes d'origine tunisienne ; l'Italie, où le démantèlement d'un réseau à Milan, dès le mois d'avril 2001, a eu de multiples répercussions ; l'Espagne, où s'activait, semble-t-il, une « structure d'appui des activités criminelles d'Al-Qaïda » ; la France, avec de jeunes beaux partis combattre en Afghanistan ; et, enfin, la Grande-Bretagne, où se perd la trace de celui qui passe pour avoir été un chef spirituel incontournable, Abou Qutada.

Même s'il paraît difficile de démêler l'écheveau des groupuscules, les mêmes noms reviennent souvent : Abou Qutada, mais aussi un Tunisien, Essid Sami Ben Khemais, cité en Espagne et en Italie, ou encore Tarek Maaroufi, un autre Tunisien, détenu en Belgique. Partout, les opérations de police se sont donc multipliées. Pour quels résultats ?

SIX MOIS D'ENQUÊTES EN EUROPE

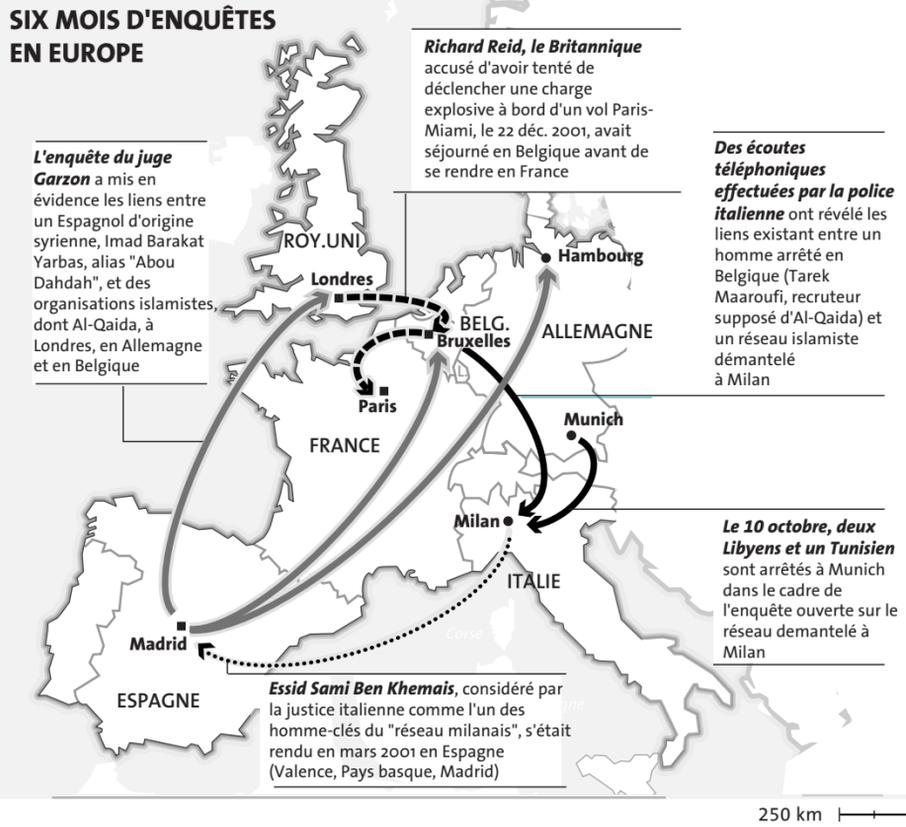
L'enquête du juge Garzon a mis en évidence les liens entre un Espagnol d'origine syrienne, Imad Barakat Yarbas, alias "Abou Dahdah", et des organisations islamistes, dont Al-Qaïda, à Londres, en Allemagne et en Belgique

Richard Reid, le Britannique accusé d'avoir tenté de déclencher une charge explosive à bord d'un vol Paris-Miami, le 22 déc. 2001, avait séjourné en Belgique avant de se rendre en France

Des écoutes téléphoniques effectuées par la police italienne ont révélé les liens existant entre un homme arrêté en Belgique (Tarek Maaroufi, recruteur supposé d'Al-Qaïda) et un réseau islamiste démantelé à Milan

Le 10 octobre, deux Libyens et un Tunisien sont arrêtés à Munich dans le cadre de l'enquête ouverte sur le réseau démantelé à Milan

Essid Sami Ben Khemais, considéré par la justice italienne comme l'un des hommes-clés du "réseau milanais", s'était rendu en mars 2001 en Espagne (Valence, Pays basque, Madrid)



Dans l'attente des procès, la question reste ouverte et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) dénonce d'ores et déjà divers excès. De leur côté, les policiers spécialisés font valoir qu'aucun attentat n'a été commis sur le sol européen, contrairement à ce que l'on pouvait craindre en septembre. Ils voient là l'une des conséquences de leur travail.

GOVERNEMENT « FANTÔME »

Si critiquées soient-elles, les enquêtes semblent en tout cas avoir davantage progressé en Europe qu'aux États-Unis, où la mobilisation de milliers d'agents n'a pas permis de mettre la main sur un seul militant « dormant » ou une seule cellule de l'organisation. Des centaines de personnes ont certes été arrêtées et gardées au secret des semaines, voire des mois, mais la justice locale n'a dans ses prisons que deux suspects importants : Zacarias Moussaoui, un Français, souvent considéré comme ayant pu être le vingtième pirate de l'air du 11 septembre ; Richard Reid, le Britannique maîtrisé en décembre à bord d'un vol Paris-Miami après avoir tenté de déclencher une charge explosive.

Le bilan paraît donc bien maigre. « Y a-t-il encore des personnes comme les pirates de l'air aujourd'hui aux États-Unis ? Nous ne le savons pas », reconnaît d'ailleurs un porte-

parole de la police fédérale. Si les dix-neuf terroristes ont été plutôt discrets, ils n'ont pas pour autant préparé leurs opérations – financées par Al-Qaïda – dans un secret absolu : neuf de ces hommes avaient attiré l'attention des services de sécurité des aéroports et deux d'entre eux figuraient sur la liste des terroristes recherchés dans le pays. Cela ne les a pas empêchés de pénétrer puis de vivre aux États-Unis...

Alors que les enquêtes piétinent, les mises en garde se succèdent. « Al-Qaïda n'a pas entraîné des dizaines de milliers de personnes pour une seule opération » affirmait dernièrement John Ashcroft, le ministre de la justice. Conséquence : la Maison Blanche a remis en vigueur le système utilisé pendant la guerre froide d'un gouvernement « fantôme » capable de diriger le pays depuis un bunker secret au cas où Washington serait paralysé. Le gouvernement a même fait déployer des détecteurs de radioactivité autour de Washington et aux frontières. Paranoïa ou véritable menace ? « Nous sommes aussi vulnérables aujourd'hui que nous l'étions le 10 ou le 12 septembre, explique-t-on à la Maison Blanche. Nous en avons seulement un peu plus conscience. »

Philippe Broussard
avec Eric Leser à New York

En Allemagne, vingt-sept enquêtes sont en cours, mais il reste « beaucoup de travail »

FRANCFORT

de notre correspondant

Vingt-deux mille indices, vingt-sept enquêtes en cours : l'Allemagne, considérée comme l'une des bases arrière des terroristes du 11 septembre, mène des recherches sans précédent pour tenter de mettre à jour les réseaux d'Al-Qaïda sur son territoire. Trois des pirates de l'air avaient, il est vrai, séjourné à Hambourg dans les mois précédant leurs opérations : Mohammed Atta, Marouan Al-Shehhi et Ziad Al-Jarrah y suivaient alors des études à l'Université technique.

Pour l'instant, le bilan est plutôt maigre. « Nous ne savons pas encore exactement comment sont constituées les structures en Europe, combien elles ont été endommagées ou démantelées. Il reste encore beaucoup de travail à faire », observe le chef des services allemands de renseignement (BND), August Hanning. Seul le Marocain Mounir Al-Motassadek (27 ans), appréhendé fin novembre, demeure incarcéré. Il est soupçonné d'avoir été en contact étroit avec les terroristes de Hambourg. Il aurait entre

autres administré un compte bancaire ouvert au nom d'Al-Shehhi, où ont été relevés d'importants transferts antérieurs au 11 septembre. Plusieurs autres suspects ont en revanche été relâchés, faute de charges suffisantes les impliquant dans le réseau Al-Qaïda.

Trois des pirates de l'air avaient séjourné à Hambourg dans les mois précédant leurs opérations

Les autorités ont lancé trois mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de personnes supposées proches de la cellule de Hambourg. Deux d'entre elles, le Marocain Zakariya Essabar (24 ans) et le Yéménite Hamzi Binalchibh (29 ans), ont été colocataires de Mohammed Atta. Le second avait

vainement essayé, en août-septembre 2000, d'obtenir un visa pour suivre des cours de pilotage aux États-Unis, au Florida Flight Training Center (FFTC). Il a quitté l'Allemagne le 5 septembre, via Madrid, pour une destination inconnue. Les enquêteurs occidentaux l'auraient reconnu sur une cassette vidéo saisie en Afghanistan par les services américains.

Le troisième mandat d'arrêt concerne Saïd Bahadj, un Allemand de 26 ans. Ce dernier a quitté le pays le 3 septembre pour le Pakistan, sans laisser ni adresse, ni numéro de téléphone à son épouse allemande.

Enfin, le 16 avril, s'ouvrira à Francfort le procès de cinq suspects arrêtés dans le cadre d'un projet d'attentat contre le marché de Noël de Strasbourg, en 2000. Le lien entre cette affaire et Al-Qaïda n'est pas établi, mais ces cinq suspects « ont fait des séjours dans des camps d'entraînement en Afghanistan », indique-t-on auprès du procureur général de la Cour fédérale de justice.

Philippe Ricard

L'Espagne, « base logistique »

MADRID

de notre correspondante

L'Espagne aurait servi de base logistique, voire de centre de recrutement, à des réseaux islamistes liés aux attentats du 11 septembre. C'est en tout cas ce qui ressort des enquêtes menées, parfois depuis plusieurs années, par le juge madrilène Baltasar Garzon. Ainsi, dès novembre, ces investigations avaient abouti au démantèlement d'une cellule à Madrid et à Grenade. Huit personnes avaient alors été arrêtées.

Cette cellule, créée entre 1994 et 1995, aurait fourni à Al-Qaïda un soutien financier important, en particulier grâce à un trafic de cartes de crédit fausses ou volées. Les activités du chef supposé du groupe, l'Espagnol d'origine syrienne Imad Barakat Yarbas, alias Abou Dahdah, trahissent-elles pour autant un lien direct avec les attentats ? Les preuves sont minces mais le magistrat considère comme décisives les écoutes de quatre conversations téléphoniques entre Abou Dahdah et un dénommé « Shakur », identifié comme un proche de l'Algérien Mohammed Bensakhria, un homme détenu en France et soupçonné d'avoir été un relais de Ben Laden.

ASPIRANT PILOTE

Ces conversations codées, antérieures ou postérieures au 11 septembre, auraient trait, d'après M. Garzon, aux attentats. Il est d'autre part établi qu'Abou Dahdah, sans revenus consistants déclarés, a accumulé les déplacements et que son numéro de téléphone a été retrouvé sur un carnet de Saïd Bahadj, un aspirant pilote qui a partagé un appartement à Hambourg avec Mohammed Atta, l'un des pilotes kamikazes. Autre élément : Abou Dahdah se serait

souvent rendu à Londres à la rencontre du cheik Abou Qutada, un chef religieux supposé proche des réseaux Ben Laden.

Poursuivant son enquête, le juge a lancé un mandat d'arrêt international contre quatre autres suspects, dont le fondateur présumé de la cellule, Anwar Adnan Mohammed Saleh, alias Abou Saleh. En janvier, le magistrat a aussi fait arrêter un Marocain, Najib Chahib Mohammed, suspecté d'avoir réalisé des manuels de fabrication d'explosifs. La police tente quant à elle d'établir les liens entre les diverses arrestations, notamment celles, en septembre, des six Algériens d'une « cellule dormante » du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC).

Les convictions des policiers espagnols rejoignent celles du parquet de Milan, qui présente l'Espagne comme « l'anneau final d'un réseau islamique » en Europe. A preuve, les voyages effectués dans ce pays, en mars 2001, par Essid Sami Ben Khemais, alias « Saber », jugé en Italie pour ses relations avec Al-Qaïda. « Saber » s'était alors entretenu avec des salafistes. A Madrid, il était descendu chez un Algérien lié au GIA.

Cet entrelacs de contacts rappelle le parcours de Mohammed Atta. Arrivé à Madrid en provenance de Miami, le 8 juillet 2001, le futur kamikaze s'était installé à proximité de Senasa, la seule école de simulation de vols sur Boeing 757 existant dans le pays, à part celle, fermée au public, de la compagnie Iberia. Devait-il y rencontrer quelqu'un ? L'enquête est ouverte. Seules certitudes : le 9 juillet, Atta se rendra en Catalogne, revenant à Madrid le 17 pour repartir ensuite vers Miami.

Marie-Claude Decamps

La Belgique, plaque tournante pour les terroristes, détient trois suspects importants

BRUXELLES

de notre correspondant

Dix membres présumés d'Al-Qaïda, belges ou étrangers, sont incarcérés en Belgique. Deux autres, de nationalité belge, sont détenus sur la base américaine de Guantanamo (Cuba) et à Kandahar (Afghanistan). Au-delà de ce constat, il se confirme que Bruxelles a été l'une des plaques tournantes des terroristes. C'est dans cette ville qu'a été organisé le meurtre du commandant Massoud, le chef militaire de l'Alliance du Nord, tué en Afghanistan le 9 septembre.

Depuis ces attentats, les arrestations se sont multipliées dans la mouvance islamiste. Trois suspects considérés comme des « gros poissons » ont ainsi été arrêtés. Le premier est Nizar Trabelsi, un ancien footballeur professionnel d'origine tunisienne soupçonné d'avoir préparé un attentat contre l'ambassade des États-Unis

à Paris. Trabelsi était en liaison avec une cellule démantelée à Rotterdam (Pays-Bas).

Le deuxième homme, Tarek Maaroufi, un Belge d'origine tunisienne, a été arrêté en décembre et inculpé pour « recrutement pour une troupe étrangère ». Figure connue de l'islamisme radical, M. Maaroufi se présentait comme un simple opposant au régime tunisien. Des écoutes téléphoniques effectuées par les services antiterroristes italiens laissent toutefois supposer qu'il recrutait et dirigeait des membres présumés d'Al-Qaïda. Selon la police française, il aurait en outre participé à un projet d'attentat contre le marché de Noël de Strasbourg, en 2000.

L'ASSASSINAT DE MASSOUD

Enfin, M. Maaroufi aurait joué un rôle dans le recrutement de l'un des assassins du commandant Massoud, en l'occurrence Abdessatar

Dahmane, un Tunisien qui a vécu quatorze ans en Belgique. Muni d'un passeport belge, Abdessatar Dahmane s'était fait passer pour un journaliste afin d'approcher le chef de la résistance afghane. Il a été abattu par des gardes du corps après que son complice, Bourouai Al-Ouaer, un autre Tunisien, eût fait exploser la ceinture de dynamite qu'il portait.

Le troisième homme détenu en Belgique et soupçonné d'être un membre important de l'organisation d'Oussama Ben Laden est un autre Belge d'origine tunisienne, Mohammed Sliiti, arrêté en février en Iran puis extradé vers Bruxelles. Il a vécu en 1998 en Afghanistan avec ses cinq enfants. Il y aurait formé des jeunes recrues avant de revenir en Europe, en particulier pour participer au projet d'assassinat du commandant Massoud.

Jean-Pierre Stroobants

NEUBAUER

607

ENTRE LA ROUTE ET VOUS, UNE NOUVELLE HISTOIRE D'AMOUR.

NEUBAUER à Paris Porte de Champerret
9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88

En Grande-Bretagne, la nébuleuse islamiste n'a pas livré tous ses mystères

Très peu d'inculpations au Royaume-Uni, pourtant désigné comme lieu-clé de la mouvance radicale



BELGIQUE

Tarek Maaroufi, Belge d'origine tunisienne, est détenu en Belgique depuis le 18 décembre 2001, mais il intéresse aussi la justice italienne. Dès le 15 septembre, le substitut du parquet de Milan, Stefano Dambroso, déclarait en effet : « Le numéro un de notre liste de gens recherchés s'appelle Tarek Maaroufi. C'est à lui que les Américains attribuent un projet d'attentat contre leur ambassade à Rome en janvier 2001. »

CUY MOSSAVI/AFP



BELGIQUE

L'ancien footballeur Nizar Trabelsi est suspecté d'avoir préparé, depuis la Belgique, un attentat contre l'ambassade des Etats-Unis en France. Il pourrait être lié au groupe de Djamel Beghal.

OLIVIER MATTHYS/AFP



ROYAUME-UNI

Richard Reid, le passager du vol Paris-Miami, aurait fréquenté Djamel Beghal, considéré comme le chef d'un réseau implanté en Europe, en particulier en Grande-Bretagne.

ELISE ANEMDOLA/AFP

LONDRES

de notre correspondant
« Toutes les pistes mènent à Londres ou y passent », affirment les policiers européens qui tentent de démêler l'écheveau des réseaux d'Al-Qaïda. A leurs yeux, c'est l'évidence : le Royaume-Uni a été, depuis une dizaine d'années, le lieu d'accueil et de structuration privilégié de la mouvance islamiste radicale. Et pourtant, six mois après les attentats anti-américains, la police locale n'a inculpé que deux personnes pour leur appartenance supposée à l'organisation d'Oussama Ben Laden.

Aucun individu n'est incarcéré en Grande-Bretagne en liaison directe avec les attaques du 11 septembre. La grande majorité des 70 personnes arrêtées depuis cette date ont été relâchées, libérées sous caution

ou remises – pour huit d'entre elles – aux services d'immigration, pour avoir fraudé lors de leur entrée dans le pays. Ces derniers mois, l'attention des enquêteurs, et souvent de leurs collègues étrangers, s'est néanmoins portée sur une dizaine de suspects, détenus ou encore en liberté.

► **Lotfi Raissi**, 27 ans. Ce pilote algérien arrêté le 21 septembre fut la seule personne incarcérée pour ses liens éventuels avec les attentats. Washington le présentait comme l'instructeur d'un ou de plusieurs pirates de l'air mais n'a jamais pu étayer son accusation. Libéré sous caution, il reste inculpé de faux témoignages et comparaitra à nouveau le 28 mars.

► **Bagdad Meziane**, 36 ans et **Brahim Benmerzouga**, 30 ans. Ces deux Algériens sont les deux seules

personnes poursuivies pour leurs liens avec Al-Qaïda. Le premier a été inculpé pour « son rôle dirigeant au sein d'Al-Qaïda » ; le second pour appartenance à cette organisation. Ils avaient été arrêtés en septembre à Leicester, en même temps que leur compatriote **Kamel Daoudi**, expulsé depuis vers la France.

► **Abou Doha**, de son vrai nom Amar Makhoulif. Cet Algérien a été arrêté plusieurs mois avant le 11 septembre à la suite d'une enquête de la police italienne. Il est soupçonné d'avoir projeté un attentat contre l'aéroport de Los Angeles. Les Etats-Unis ont demandé son extradition. Un second réseau découvert par les Italiens et basé au Royaume-Uni était, semble-t-il, dirigé par un Tunisien, **Seifallah Ben Hassine**, qui, lui, demeure introuvable.

► **Yasser Al-Siri**, 38 ans. Cet Egyptien arrêté le 23 octobre a été inculpé de complicité avec les deux faux journalistes meurtriers du commandant Massoud en Afghanistan. Il est soupçonné de leur avoir fourni une lettre de recommandation.

► **Abou Qutada**, 41 ans. Ce Palestinien, réfugié politique à Londres, est suspecté d'être le chef spirituel d'Al-Qaïda en Europe. Son nom apparaît dans les enquêtes ouvertes à Paris et Madrid. Il s'est volatilisé, la veille de l'adoption d'une loi antiterroriste prévoyant la détention quasi illimitée, sans inculpation ni jugement, de tout terroriste présumé.

► **Khalid Al-Fawwaz**, 37 ans. Cet Egyptien est le plus ancien des détenus islamistes. Arrêté en 1998, il est accusé d'avoir dirigé la branche britannique d'Al-Qaïda. Il aurait transmis l'ordre de commettre les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, qui ont fait 224 morts en août 1998. Washington attend son extradition depuis plus de trois ans.

Rappelons enfin que deux terroristes présumés ont longtemps vécu au Royaume-Uni : le Français **Zacarias Moussaoui**, en attente de jugement aux Etats-Unis, et le Britannique **Richard Reid**, l'homme du vol Paris-Miami.

Pour justifier le faible nombre d'inculpations depuis le 11 septembre, les services britanniques assurent que la plupart des islamistes sont des militants, qui, s'ils prônent parfois la violence, n'y recourent pas. Ils soulignent qu'Al-Qaïda ne dispose pas de cellules opérationnelles en Grande-Bretagne et estime à une centaine le nombre d'activistes de l'organisation vivant en permanence dans ce pays.

Pascal Ceaux

Jean-Pierre Langellier

En France, la « filière anglaise »

POUR les principaux mis en cause dans les enquêtes conduites à Paris sur les combattants français en Afghanistan, le chemin de Kandahar ou de Kaboul est passé par l'Angleterre. Le cas de Djamel Beghal, mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » avec sept autres personnes, et présenté par les enquêteurs comme le chef de file d'un réseau implanté en Europe, est exemplaire. Fin 1997, après avoir soutenu les islamistes algériens, il avait quitté la banlieue parisienne pour Londres, puis Leicester, à la rencontre de dignitaires religieux radicaux. A Londres, Djamel Beghal a ainsi fait la connaissance d'Abou Qutada.

Né le 13 décembre 1960 en Jordanie, Omar Abou Othman, alias Abou Qutada, est décrit par la direction de la surveillance du territoire (DST) comme « un chef religieux islamiste bien connu pour son implication, entre autres, dans l'envoi de volontaires dans les camps

afghans ». Ce dernier a joué un rôle important dans l'endoctrinement des Français passés par l'Angleterre. A Leicester, où il a vécu avec son épouse, Beghal fréquentait une maison des jeunes dirigée par Abou Hamza, un proche d'Abou Qutada.

LE « VINGTIÈME HOMME »

Selon la presse britannique, Beghal aurait lui-même tenu un rôle de recruteur, participant au choix de Richard Reid (le passager du vol Paris-Miami) et au recrutement de Zacarias Moussaoui (le français suspecté d'avoir été le « vingtième homme » des attentats du 11 septembre). Enfin, Beghal aurait recruté l'ancien footballeur Nizar Trabelsi, arrêté en Belgique et désigné comme le membre du groupe chargé de commettre un attentat suicide contre l'ambassade américaine à Paris. Beghal, dont l'épouse vient de rentrer d'Iran avec leurs trois enfants et a été entendue par la DST, n'a cependant jamais confirmé avoir tenu ce rôle de recruteur.

Kamel Daoudi, un informaticien soupçonné d'appartenir au même réseau, avait suivi un itinéraire semblable. Avant de s'envoler pour l'Afghanistan et les camps d'Al-Qaïda, il avait séjourné à Leicester. Il avait réussi à prendre la fuite lors du coup de filet policier contre le réseau Beghal, le 21 septembre 2001, en région parisienne. Quelques jours plus tard, la police anglaise l'avait interpellé à Leicester.

Le parquet de Paris a ouvert la semaine dernière une enquête préliminaire sur les sept Français détenus à Guantanamo (Cuba), après avoir été arrêtés en Afghanistan et au Pakistan. La plupart d'entre eux auraient également effectué des séjours en Angleterre.

En Italie, les méandres du « réseau milanais »

ROME

de notre correspondante

La dernière opération de police contre les réseaux islamistes en Italie a-t-elle permis d'éviter un attentat contre l'ambassade des Etats-Unis à Rome ? La question reste posée. Fin février, un trou avait en effet été découvert dans une conduite souterraine, à proximité de ce bâtiment considéré comme l'une des cibles potentielles des terroristes. Quelques jours auparavant, huit Marocains avaient été arrêtés : les enquêteurs auraient trouvé, près de l'appartement qu'ils fréquentaient, quatre kilos de ferrocyanure et des plans annotés autour de l'ambassade. A ce jour, aucune relation n'a cependant été établie entre ces deux événements. Les experts du FBI, venus aider leurs homologues italiens, invitent à la prudence. Les avocats des Marocains demandent la libération de ces derniers, qui jurent de leur innocence.

Au-delà de cette affaire, l'existence de réseaux en Italie ne date pas des événements du 11 septembre. Le ministère de l'intérieur rappelle ainsi que, « de 1995 à aujourd'hui, ont été identifiées diverses cellules obéissant à des groupes terroristes islamistes dans les villes de Naples, Milan, Bologne, Turin, Crémone et Varese ». Depuis les attentats, les opérations de police se sont multipliées. Au

total, 73 individus ont été arrêtés et près d'une centaine d'autres resteraient sous surveillance. A Naples, le groupe dit « de Takfir Wal Hidjira » avait été démantelé à la mi-septembre (seize arrestations). Depuis, des procès sont en cours dans toutes les villes où il y a eu des arrestations, à l'exception de Turin.

Le réseau le plus important semble toutefois être celui de Milan. Fin février, les militants tunisiens interpellés en avril 2001 dans le cadre de cette enquête ont été condamnés à des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. Les investigations, conduites par le substitut du parquet de Milan, Stefano Dambroso, ont porté sur les activités d'une branche du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC, né d'une scission du GIA algérien).

BASE DE RECRUTEMENT

Le chef de cette cellule serait un Tunisien, Essid Sami Ben Khemais alias « Saber », dont le nom apparaît aussi dans les enquêtes du juge espagnol Garzon. Les trois dernières interpellations, effectuées entre le 14 et le 29 novembre, concernaient un Algérien (Abdel Halim Hafed Remadna), un Marocain (Yassine Chekkouri) et un autre Tunisien (Nabel Bennatia). Tous fréquentaient les

deux principaux centres d'études islamiques milanais. En outre, Ben Khemais était, semble-t-il, le responsable du recrutement d'Al-Qaïda dans la péninsule. L'Algérien Remadna prenait ses ordres auprès de lui, mais il était également en relation avec Omar Chaabani, alias Abou Jaffa, considéré comme l'un des lieutenants de Ben Laden.

Ces investigations ont fait apparaître des tendances de fond. Loin d'être une seule voie de passage vers d'autres pays d'Europe, comme on le pensait, l'Italie est devenue, au même titre que l'Espagne, une base de recrutement et aussi de formation à la fabrication d'explosifs, avec des complicités dans le sud de la France. C'est dans ce contexte international que les enquêteurs milanais, forts d'une coopération européenne réelle, ont réussi à évaluer un projet d'attentat à Strasbourg en 2000 et à faire arrêter à Madrid, le 22 juin 2001, l'un des lieutenants de Ben Laden en Europe, l'Algérien Mohammed Besakhrha.

La coopération du substitut Dambroso avec les services américains s'est renforcée après le 11 septembre, mais tous les spécialistes demeurent très prudents sur le rôle qu'aurait pu jouer le réseau italien lors des attentats.

Danielle Rouard

Au nom de la lutte antiterroriste, des dérives répressives

Des défenseurs des droits de l'homme font les frais du renforcement des lois de sécurité

ALORS que doit s'ouvrir dans une semaine à Genève la session annuelle de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, plusieurs associations sonnent l'alarme sur certains des effets induits par les attentats du 11 septembre. Le mot d'ordre de la lutte contre le terrorisme, lancé par les Etats-Unis au lendemain de ces attentats et repris par la communauté internationale, entraîne une érosion générale des normes en matière de droits de l'homme, estiment ces ONG. Certains Etats profitent de l'opportunité pour intensifier la répression de toute opposition, en particulier celle qui frappe les militants des droits de l'homme.

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), qui recensent chaque année les harcèlements et les

persécutions dont sont victimes ces militants dans de nombreux pays, insistent dans leur dernier rapport, rendu public lundi 11 mars à Paris et prochainement disponible en librairie, sur ces dérives de la lutte antiterroriste. Si la mondialisation s'accompagne de l'« émergence sans précédent » des sociétés civiles, déclarent les auteurs du rapport, la répression que subissent les défenseurs des droits de l'homme au sens large – militants associatifs, syndicalistes, journalistes et autres représentants de la société civile – s'est aggravée sur tous les continents, surtout depuis six mois.

RÉPRESSION ARBITRAIRE

« Les Etats se voient légitimés et confortés dans leurs stratégies répressives. Les discours de Poutine et d'autres dirigeants depuis le 11 septembre, ainsi que l'adoption, dans

de nombreux pays, de lois ou de mesures d'exception sous couvert de protection de la « sécurité nationale » ouvrent davantage la porte à l'arbitraire », écrivent Eric Sottas, de l'OMCT, et Sidiki Kaba, de la FIDH.

Dans plusieurs pays d'Asie, la lutte antiterroriste a servi de justification au renforcement des lois de sécurité nationale qui entravaient déjà l'exercice des libertés ; en Chine, en Russie, dans les Etats d'Asie centrale anciens membres de l'URSS comme l'Ouzbékistan, le mot d'ordre antiterroriste, qui servait déjà de prétexte à une répression arbitraire, trouve une résonance nouvelle, de même que dans des pays arabes où « terrorisme » et « islamisme » avaient déjà bon dos. Amnesty International, Human Rights Watch et la FIDH veulent dénoncer ces dérives de la lutte antiterroriste à Genève, lors

de la réunion de la commission des droits de l'homme de l'ONU.

Les associations Liberty (Royaume-Uni), Center for Constitutional Rights (Etats-Unis) et Internationale Liga für Menschenrechte (Allemagne) ont d'autre part saisi le comité de l'ONU contre la discrimination raciale pour protester contre les législations adoptées dans ces trois pays, qui permettent de maintenir indéfiniment en détention provisoire des étrangers sur lesquels ne pèse aucune charge mais seulement un soupçon de liens avec le terrorisme. Les cibles ici ne sont pas des défenseurs des droits de l'homme, mais ces législations, estiment les ONG, dérogent au principe selon lequel les étrangers doivent bénéficier des mêmes garanties que les nationaux en matière judiciaire.

Claire Tréan

SCIENCE & VIE

HORS SÉRIE

La révolution du médicament

■ Les 50 grands génériques passés au crible

■ Automédication : les vrais risques

■ Recherche : les traitements de demain

Science & Vie Hors Série fait le point

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX

Le confinement à Ramallah du président palestinien, Yasser Arafat, pourrait prendre fin

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, estime que les conditions « sont remplies » pour une telle liberté de mouvement. Elle permettrait au chef de l'Autorité de participer au sommet arabe, fin mars

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ariel Sharon a tranché. Dimanche matin 10 mars, au cours de la réunion élargie du cabinet de sécurité, qui intervenait au lendemain de deux attentats meurtriers perpétrés à Netanya et à Jérusalem-Ouest, le premier ministre israélien a confirmé son revirement annoncé le 8 mars, à propos des modalités d'un cessez-le-feu. M. Sharon a défendu l'abandon de son préalable de sept jours de calme absolu, suscitant le très vif mécontentement de l'aile droite de sa coalition gouvernementale. La formation d'extrême droite, Israël Beitenou, que dirige le ministre Avigdor Lieberman, a aussitôt annoncé son intention de quitter le gouvernement. M. Lieberman avait déjà envisagé par le passé une telle perspective avant de se raviser, après l'assassinat du ministre du tourisme Rehavam Zeevi, le 17 octobre 2001.

Plus tard dans la journée, M. Sharon a également laissé entendre que le confinement à Ramallah du chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, pourrait bientôt prendre fin. « J'estime que les conditions que j'avais posées (...) sont remplies. Il faut respecter nos engagements », a assuré le premier ministre, dans une allusion aux arrestations par les Palestiniens des responsables présumés de l'assassinat

de Rehavam Zeevi. Il a en revanche passé sous silence leur extradition, qu'il exigeait par le passé, ainsi que l'arrestation des commanditaires présumés du navire d'armes *Karine-A*, arraisonné au début de janvier par les Israéliens, dont il avait également fait une condition.

Cette nouvelle volte-face de M. Sharon pourrait permettre à M. Arafat de se rendre au sommet de la Ligue arabe qui doit se tenir à Beyrouth, fin mars, et au cours duquel devrait être étudiée la proposition saoudienne de l'échange d'une normalisation totale avec Israël contre l'évacuation totale des territoires occupés en 1967. Elle coïncide avec l'arrivée dans la région de l'émissaire américain, Anthony Zinni, sans doute le 13 mars, dépêché en catastrophe par l'administration américaine

après la vague de violence déclenchée avec l'offensive donnée le 28 février par l'armée israélienne dans les camps de réfugiés de Naplouse et de Jénine.

LE RETOUR DE M. ZINNI

M. Zinni, qui a effectué deux missions infructueuses en Israël et dans les territoires palestiniens depuis novembre 2001, devrait tenter de trouver un accord entre les deux parties en vue d'un cessez-le-feu effectif. Selon la presse israélienne de lundi, l'émissaire pourrait défendre l'idée d'un déploiement rapide d'observateurs américains.

La vague de violence de ce début de mois a entraîné la mort de plus de 150 personnes, en majorité palestiniennes, notamment au cours de la « journée noire » du vendredi 8 mars. En représailles, de

nouveaux attentats-suicides palestiniens ont été perpétrés samedi soir. Onze personnes ont trouvé la mort dans un café de Jérusalem-Ouest, à une centaine de mètres seulement de la résidence officielle du premier ministre israélien, lorsqu'un jeune membre palestinien du Hamas avait fait détoner la charge explosive qu'il portait sur lui.

Auparavant, deux membres des Brigades des martyrs Al-Aqsa, un groupe militaire non officiel du Fatah, la formation de M. Arafat, avaient ouvert le feu sur des civils, puis lancé une grenade dans le hall d'un hôtel à Netanya, sur la côte, tuant deux Israéliens, dont un bébé de neuf mois. En riposte, l'armée israélienne a détruit les bureaux du chef de l'Autorité palestinienne à Gaza et tiré des missiles sur Bethléem et sur Ramallah.

Dimanche soir, un jeune Israélien a été grièvement blessé à la suite d'un attentat perpétré à Ashdod, au sud de Tel-Aviv. L'assaillant palestinien a été tué. L'armée israélienne a procédé dans la foulée à de nouvelles incursions massives en Cisjordanie, dans la ville autonome palestinienne de Kalkilya, dont elle aurait pris entièrement le contrôle, ainsi que dans le camp de réfugiés de Dheiché, près de Bethléem, qui aurait été lui aussi réoccupé.

Gilles Paris

Le Pentagone préconise une révision de la doctrine nucléaire

Des projets de bombes antibunkers

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT américain, Colin Powell, et la conseillère présidentielle pour la sécurité, Condoleezza Rice, ont tenu, dimanche 10 mars, à apaiser les inquiétudes nées après la révélation, par le *Los Angeles Times* de la veille, d'un rapport du Pentagone prônant d'attaquer avec de nouvelles armes nucléaires les pays qui menaceraient directement la sécurité des Etats-Unis. Trois scénarios de recours à ces armes y sont décrits : contre des cibles qui résistent à une attaque non nucléaire (par exemple, des stocks d'armes de destruction massive protégés et enfouis) ; en riposte à une agression NBC (nucléaire, biologique et chimique) et face à des événements militaires jugés « surprenants ».

Ces plans d'urgence relèvent de la *Nuclear Posture Review*, une révision de la doctrine américaine, demandée en 2001 par Donald Rumsfeld, secrétaire à la défense. Selon le quotidien, ils viseraient en priorité la Chine (dans une guerre avec Taïwan), la Russie, l'Irak (dans le cadre d'un conflit avec

Israël), la Corée du Nord (en cas d'attaque de la Corée du Sud), l'Iran, la Libye et la Syrie. « Cette révision est la dernière d'une longue série de rapports sur le développement des armes nucléaires, s'est contenté d'expliquer le Pentagone, et elle ne fournit aucune direction quant aux cibles ou à la planification nucléaire ».

« UN ÉVENTAIL D'OPTIONS »

M. Powell a expliqué : « Nous procédons toujours à une révision de nos options militaires, de nos armes classiques et de nos armes nucléaires. » De son côté, M^{me} Rice estime que le rapport « ne doit surprendre personne », car « le président des Etats-Unis doit se réserver un éventail d'options ».

Dans les années 1960, les Etats-Unis avaient mis au point des *mini-nukes*, c'est-à-dire des armes nucléaires miniaturisées, qu'elles ont abandonnées depuis. Cette fois-ci, l'objet du débat porterait notamment sur des armes nucléaires capables de pénétrer en profondeur dans le sol adverse. - (AFP.)

Ligue arabe : soutien à l'Intifada

Les pays arabes ont décidé, dimanche 10 mars, de poursuivre leur mobilisation au sein de l'ONU et auprès des « parties concernées » par la paix, pour faire cesser « l'agression israélienne » contre les Palestiniens et leur « assurer une protection internationale ». Un conseil ministériel de la Ligue arabe, réuni au Caire, a également appelé « les organisations et les comités populaires (organisations non gouvernementales) arabes à poursuivre leur soutien à l'Intifada et les pays arabes à encourager la formation de tels comités populaires de soutien ». Il a recommandé aux dirigeants arabes, qui se réuniront fin mars à Beyrouth, de verser une aide financière supplémentaire à l'Autorité palestinienne, d'une valeur de 465 millions d'euros, sur les prochains six mois. Il a enfin affirmé la nécessité de parvenir à un mécanisme visant à faire du Proche-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. - (AFP.)

Le scrutin présidentiel prolongé d'une journée dans une partie du Zimbabwe

HARARE

de notre envoyé spécial

Des milliers d'hommes et de femmes ont franchi les grilles de l'école. En une procession disciplinée, dans l'obscurité, ils ont contourné les bâtiments scolaires, traversé un terrain de sports, longé le mur d'enceinte de l'école primaire avant de stopper à quelques mètres du bureau de vote sous la surveillance de policiers casqués. La nuit était tombée. Il était 19 heures passées de quelques minutes, dimanche 10 mars, et Charlesworth Mabheka, le chef du bureau de vote de Zuvaradu, une banlieue populaire de la capitale, venait d'annoncer la poursuite du scrutin présidentiel jusqu'à la disparition de la file d'attente. Trois mille personnes, peut-être davantage, étaient donc résolues à passer la nuit à la belle étoile pour pouvoir participer à l'élection du président de la République. « Je veux exercer mon droit de vote » : cette phrase était dans la bouche de tous les électeurs interrogés par les rares journalistes étrangers admis au Zimbabwe pour le scrutin.

Pour la première fois, la réélection du père de l'indépendance de l'ancienne Rhodésie, Robert Mugabe, 78 ans, au pouvoir depuis 1980, n'est pas garantie. La crise économique, l'autoritarisme du régime, son impopularité, apparaissent tels que son rival, l'ancien syndicaliste Morgan Tsvangirai, 50 ans, pourrait l'emporter auprès d'une majorité des 5,6 millions d'électeurs recensés.

Devant la menace, le président Mugabe a pesé sur l'organisation du scrutin. Dans les agglomérations, bastions de l'opposition, le nombre des bureaux de vote a été réduit drastiquement. D'où les files d'attente du week-end et, au bout du compte, les abstentions forcées.

« INTERDIT DE PARLER »

« A Harare, pour atteindre un taux de participation de 70 %, il faudrait que les opérations de vote ne dépassent pas dix secondes par électeur », affirme une députée de l'opposition, Trude Stevenson. Le formalisme du scrutin (les électeurs doivent enduire leurs doigts d'une encre indélébile), le couplage - à Harare - de l'élection présidentielle avec celle du maire et du conseil municipal, rendaient impossible un tel débit. Du coup, selon la télévision publique, dimanche midi la participation était inférieure à 50 %. Un chiffre mauvais pour l'opposition.

Le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), la formation de Morgan Tsvangirai, a demandé dimanche à la Haute Cour de justice de prolonger d'une journée le scrutin à Harare et à Chitungwiza. En fin de journée, les juges ont donné satisfaction à l'opposition, et même au-delà puisque c'est dans l'ensemble du pays qu'un troisième jour de vote devait avoir lieu lundi. Après avoir envisagé de faire appel devant la Cour suprême, le gouvernement a accepté une prolongation,

mais uniquement dans les deux villes contestées. Une certaine confusion prévalait, lundi, à Harare, certains bureaux ayant effectivement rouvert tandis que d'autres demeuraient fermés.

Dans les zones rurales, où vit près de la moitié de la population, le nombre de bureaux de vote a été en revanche considérablement augmenté. Et pour cause : les partisans du chef de l'Etat y sont en pays conquis. C'est le cas dans le nord du pays. Certes, dans les bureaux de vote, les apparences sont respectées et les représentants de l'opposition notent consciencieusement le nombre des votants. Mais ils hésitent à se confier. « On nous a interdit de parler à la presse », chuchote une militante du MDC dans un bureau de vote proche de la ville de Gurusu.

Toutefois, dans un autre bureau, en bordure d'une piste, des militants du MDC disent le climat de violence quotidienne prévalant dans la région : les gens battus pour avoir porté un T-shirt à l'effigie de M. Tsvangirai, les maisons ou les récoltes brûlées pour un poster du chef du MDC affiché dans une maison, les tortures infligées à un responsable de l'opposition... Interrogé, un dirigeant de l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front populaire, le parti présidentiel, aura cette réponse : « Les gens ont tendance à faire porter le chapeau au parti alors qu'il s'agit de querelles privées. »

Jean-Pierre Tuquoi

Recul des partis traditionnels aux élections en Colombie

BOGOTA

de notre correspondante

Contrairement aux craintes, la récente rupture du processus de paix entre le gouvernement et la guérilla n'a pas empêché les Colombiens de se rendre aux urnes, dimanche 10 mars, pour renouveler le Sénat et la Chambre des représentants. Le scrutin s'est déroulé dans un climat de relative tranquillité : sept guérilleros tués et treize arrêtés, huit fonctionnaires électoraux et une conseillère municipale enlevés, dix civils blessés et quelques actions ponctuelles de la guérilla, qui dans une quinzaine de bureaux de vote a détruit urnes et bulletins de vote.

Avec ce bilan officiel et provisoire, responsables politiques et militaires se félicitaient tous, dimanche soir, de « cette grande victoire de la démocratie ». Le résultat des élections du Congrès était attendu avec d'autant plus d'impatience qu'il constituait un test, pour les principaux candidats, avant l'élection présidentielle du 26 mai.

Un million de votes nuls et 400 000 votes blancs sont très certainement un phénomène sur lequel analystes électoraux et responsables des candidats à l'élection présidentielle se pencheront. Outre plus de 55 % d'abstention - 24 millions d'électeurs pour une population de 40 millions d'habitants -, l'entrée au Congrès d'outsiders a confirmé un

certain rejet du politique et un recul de la domination exercée depuis 1958 par les deux grands partis traditionnels (conservateur et libéral).

Le Parti libéral, toutes tendances confondues, se maintient comme la première force dans les deux chambres, sans y obtenir la majorité. Les principaux partisans du libéral dissident, Alvaro Uribe, crédité dans les sondages de 60 % des intentions de vote au premier tour de la présidentielle, ont été brillamment élus. Connu pour ses thèses en faveur de « la solidarité citoyenne avec les forces armées », M. Uribe a fait du rétablissement de l'autorité de l'Etat le thème central de sa campagne. Il n'est pas exclu qu'un certain nombre de partisans du candidat officiel du Parti libéral, Horacio Serpa, rejoignent le groupe parlementaire de M. Uribe.

Alors que le virage à droite de l'électorat colombien semble se confirmer, les rares indépendants marqués à gauche ont paradoxalement consolidé leur position. Ce sont d'ailleurs deux anciens guérilleros du mouvement M 19, réinsérés dans la vie politique depuis dix ans - et déjà parlementaires - qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au Sénat, avec Navarro Wolf, et à la Chambre des représentants, avec Gustavo Petro, dans la circonscription de Bogota.

Marie Delcas

Limogés à haut niveau en Birmanie

RANGOUN. La junte birmane a limogé trois puissants responsables de la sécurité : le chef de la police, le général Soe Win, le commandant en chef de l'armée de l'air, Myint Swe, et le commandant de la région militaire des « trois frontières » dans le nord-est, le général Chit Than. Ces limogés suivent l'arrestation de quatre membres de la famille de l'ancien dictateur Ne Win, officiellement pour tentative de renversement du régime militaire en place à Rangoun.

Les trois responsables « ont été limogés en raison de leurs liens avec Aye Zaw Win », a déclaré une source proche de la junte, en référence au gendre de Ne Win, arrêté le 7 mars avec ses trois fils. Ces arrestations sont le premier signe tangible de la perte d'influence de Ne Win, auteur d'un coup d'Etat en 1962 et qui s'est retiré du devant de la scène vingt-six ans plus tard. La propriété de Ne Win, âgé de 92 ans, a été encerclée par l'armée, et son téléphone coupé. - (Corresp., AFP.)

En Italie, une ronde « citoyenne » pour le « pluralisme » audiovisuel

ROME. Une « ronde citoyenne » a entouré, dimanche 10 mars à Rome et dans quatorze grandes villes, les sièges de la radio-télévision publique RAI, pour « défendre le pluralisme ». Quinze mille contestataires à Milan, selon les organisateurs, et dix mille dans la capitale, des milliers d'autres jusqu'à Palerme se sont réunis cinq jours après l'arrivée d'un nouveau conseil d'administration de la RAI, conforme aux vœux de la majorité gouvernementale.

A Rome, le réalisateur Nanni Moretti, primé à Cannes, a été acclamé aux cris de « *Allez Nanni, bravo* » pour avoir été un des initiateurs, début février, de cette nouvelle contestation par la société civile. Le cinéaste Ettore Scola et de nombreux dirigeants politiques de gauche étaient présents. Ces protestations organisées par un groupe d'intellectuels dans la capitale vont viser prochainement les entorses aux droits à la santé et dans le secteur du travail, après la défense de l'indépendance de la justice et de l'information. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **CONGO** : le président sortant, le général Denis Sassou Nguesso, arrive en tête de l'élection présidentielle de dimanche 10 mars, selon des résultats partiels. D'après la télévision officielle, le général a remporté des scores allant jusqu'à 99 % dans certains bureaux de vote. Sept candidats, dont six de l'opposition, briguaient les suffrages de plus de 1,7 million d'électeurs. Le principal candidat de l'opposition, André Milongo, s'est retiré de la course pour protester contre l'absence de transparence. - (AFP.)

■ **TUNISIE** : la Cour d'appel de Tunis a ajourné au 30 mars son jugement dans l'affaire des trois dirigeants du Parti communiste des travailleurs tunisiens, Hama Hammami, Abdeljaber Madouri et Samir Tamallah, qui avaient été condamnés, en février, à des peines allant jusqu'à onze ans de prison. Par cette décision, annoncée samedi 9 mars, le tribunal a satisfait l'une des demandes présentées par plus de deux cents avocats de la défense, qui réclamaient plus de temps pour étudier le dossier ; mais la Cour a ignoré l'appel répété des avocats en faveur de la libération des détenus. - (Reuters.)

MBA ESCP-EAP

L'ACCÉLÉRATEUR de carrière

L'Executive MBA ESCP-EAP

à Paris EST UN PROGRAMME DE MANAGEMENT

conçu pour des cadres à fort potentiel très impliqués dans leur entreprise et promis à une évolution de carrière rapide. Sa pédagogie interactive et novatrice combine cours, ateliers et séminaires en Europe, Asie et Amérique latine. Ce programme **MBA** bilingue anglais / français permet le maintien d'une activité à temps plein pour obtenir en 18 mois un diplôme référencé dans le monde entier.

Rejoignez le réseau des 20 000 anciens ESCP et EAP actifs répartis dans 65 pays.

ESCP-EAP

79 avenue de la République - 75011 Paris

Isabelle du Merle - Tél. : 01 49 23 22 89

E-mail : emba@escp-eap.net

Réunions d'information

- 21/03 - 8h15
- 4/04 - 18h30
- 25/04 - 8h15
- 16/05 - 18h30

ESCP-EAP

OXFORD PARIS BRUXELLES MADRID AMSTERDAM

European School of Management

Learn everywhere. Manage anywhere.™

L'aide au développement ne fait pas recette dans l'Union

Les dirigeants européens devront définir à Barcelone leur position pour la conférence de Monterrey, qui se tiendra du 18 au 22 mars. L'heure n'est pas à la générosité

BRUXELLES

de notre bureau européen

Les Européens ne sont pas d'accord pour aider davantage les pays pauvres : malgré sa sécheresse, ce constat résume la pusillanimité et les manœuvres dilatoires auxquelles se livrent les Etats membres pour refuser d'augmenter de manière significative leur aide publique au développement (APD). Personne ne se faisait d'illusions sur la capacité des ministres des affaires étrangères des Quinze, réunis lundi 11 mars à Bruxelles pour préparer le Sommet européen de Barcelone et la Conférence de Monterrey (Mexique) sur le développement, de parvenir à une démarche collective pour se rapprocher de cet objectif quasi mythique – arrêté en 1969 par les Nations unies – prévoyant de consacrer 0,7 % du PNB des pays riches aux pays en développement.

Devant la difficulté de faire émerger un consensus entre militants d'un effort soutenu, défenseurs d'une légère progression des crédits et avocats du statu quo (la moyenne des Quinze se situe à 0,33 % du PNB), les chefs d'Etat et de gouvernement, qui se réunissent à Barcelone les 15 et 16 mars, devront prendre leurs responsabilités. Il ne sera alors plus temps de tergiverser : la conférence de Monterrey, consacrée au financement de l'aide, et qui doit préparer le sommet mondial pour le développement durable organisé en septembre à Johannesburg, se tient du 18 au 22 mars. Ces rendez-vous internationaux suivent l'agenda pour le développement adopté à Doha en novembre 2001, dans le cadre du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

Comme personne ne croit plus aujourd'hui à la possibilité d'atteindre rapidement ce seuil de 0,7 %

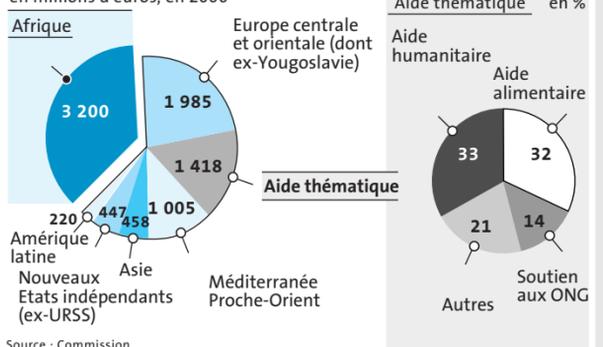
du PNB (et notamment pas les pays en développement), l'idée est de se fixer un objectif intermédiaire, et si possible réaliste, à 0,39 % du PNB. Comment procéder ? La Commission européenne propose que les Etats membres qui se situent en dessous de la moyenne communautaire s'engagent à atteindre celle-ci en 2006, ce qui permettrait de hausser la moyenne des Quinze à 0,39 % du PNB. Si un tel seuil est atteint, la Banque mondiale estime qu'il sera possible de dégager les 56 milliards d'euros nécessaires pour relever l'un des défis du « sommet du Millénaire », c'est-à-dire la réduction de moitié de l'extrême pauvreté en 2015.

DÉFIS PLANÉTAIRES

Mais pourquoi l'Europe doit-elle donner l'exemple ? En présentant, le mois dernier, les propositions de Bruxelles, Romano Prodi a rappelé que le multilatéralisme est la seule méthode efficace pour traiter les défis planétaires que sont l'extrême pauvreté, la dégradation de l'environnement ou le développement des maladies contagieuses. « Les efforts, insistait-il, doi-

LES QUINZE ACCORDENT EN MOYENNE 0,33 % DE LEUR PNB

Répartition de l'aide européenne (y compris le Fonds européen de développement), en millions d'euros, en 2000



Source : Commission

vent être concertés et partagés. Depuis sa création, l'Union européenne a démontré sa capacité à gérer collectivement les problèmes d'intérêt commun, de manière efficace, démocratique et dans le respect des identités. Elle a donc vocation à faire entendre ses propositions sur la maîtrise des questions liées à la mondialisation.»

La France se situe à la moyenne communautaire

Une récente polémique a opposé Jacques Chirac à Lionel Jospin à propos des efforts consentis en faveur de l'aide publique au développement. La vérité est que la France occupe une position qui n'est ni exemplaire ni infamante par rapport à ses partenaires européens, puisqu'elle se situait en 2000 à la moyenne communautaire (0,33 % du produit national brut). Neuf pays (Allemagne, Autriche, Finlande, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni) sont en dessous de ce seuil ; quatre seulement (Danemark, Luxembourg, Pays-Bas et Suède) ont dépassé 0,7 % du PNB.

Pour 2002, le gouvernement français annonce un pourcentage de 0,36 % du PNB (chiffre qu'il faudra confirmer avec les statistiques du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE), soit un montant de 5,3 milliards d'euros, se décomposant en aide bilatérale (3,3 milliards), en aide multilatérale (706 millions d'euros, via la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'ONU) et en aide européenne (1,3 milliard d'euros). – (Corresp.)

0,39 % ? Est-il sérieux, à l'aune des promesses non tenues, de se fixer un nouveau calendrier contraignant ? Enfin et surtout, si objectif il y a, doit-il être individuel ou collectif, sachant que, dans le second cas, ce seront une fois de plus les mêmes Etats qui, par leurs efforts, permettront de faire remonter la moyenne communautaire ? Sur toutes ces questions subsiste un net désaccord.

La tentation serait de rappeler que l'Europe n'a pas à rougir de son bilan : les Etats-Unis ne consacrent que 0,10 % de leur PNB à l'aide au développement, le Japon 0,27 % et le Canada 0,25 %. Mais un tel rappel ne peut masquer la faillite de la communauté internationale dans son ensemble : en 1970, lorsque l'objectif de 0,7 % du PNB en faveur des pays les plus pauvres avait été fixé, 0,48 % du PNB des pays développés était consacré au développement. 30 ans plus tard, ce chiffre est tombé à 0,22 %. En 2000, le montant de l'aide des pays développés a atteint 56 milliards de dollars ; il était de 53 milliards de dollars l'année précédente. Un autre chiffre encore : selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en 1980, les 1,3 milliard d'habitants qui vivent dans les pays les plus pauvres étaient en moyenne 22 fois moins riches que les Américains. Vingt ans plus tard, ils le sont 86 fois moins ! Dérangeant pour certains économistes libéraux, le constat est décapant : l'interdépendance et la mondialisation accentuent le rythme des échanges, mais accroissent les inégalités. Une telle tendance peut-elle être inversée ? Réponse à Monterrey.

Laurent Zecchini

ÉCHOS

■ **AGRICULTURE** : Les ministres de l'agriculture de cinq pays de l'Union, Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, ont tenu, les 9 et 10 mars, une réunion informelle à Copenhague pour discuter d'une accélération de la réforme de la politique agricole commune. Ces pays souhaitent que la révision à mi-parcours du plan de financement de la PAC pour la période 1999-2006, prévue cette année, soit l'occasion d'amorcer les négociations sur l'avenir de la politique agricole commune en tenant compte de l'élargissement de l'Union à partir de 2004. Ce choix se heurte à un refus net de la France, qui estime que cette réflexion doit attendre la discussion du prochain plan de financement. L'Allemagne et les Pays-Bas ont rejoint récemment ce groupe. L'Italie n'en fait plus partie.

■ **DANEMARK** : le gouvernement danois espère que les Espagnols auront achevé les négociations d'élargissement sur les trois chapitres les plus sensibles – politique agricole, fonds structurels et budget – avant qu'il n'assume lui-même la présidence de l'Union, en juillet, indique-t-on à Bruxelles. Ceci permettrait à tous les pays rejoignant l'Union en 2004 d'être identifiés lors du sommet de Bruxelles, les 24 et 25 octobre, puis de célébrer la conclusion des négociations lors du sommet de Copenhague, les 12 et 13 décembre. La présidence danoise s'annonce délicate. Le Danemark bénéficie de clauses d'exemption dans trois domaines qui sont au cœur, aujourd'hui, de la politique de l'Union : monnaie unique, défense, immigration. Ils devront se coordonner avec la Grèce (successeur du Danemark pour la présidence de l'Union) : monnaie unique, défense, immigration. Ils devront se coordonner avec la Grèce (successeur du Danemark pour la présidence de l'Union), qui sera à la tête des réunions consacrées à la défense pendant la présidence danoise. Sur ses trois clauses d'exemption, le Danemark envisage de recourir au référendum, mais le précédent irlandais (l'Irlande s'est prononcée contre la ratification du traité de Nice), l'incite à la prudence.

MITSUBISHI

SPACE STAR  13 851€¹
CARISMA  21 451€²

Découvrez les séries limitées **DIAMANT**
pour 1€ de plus

CARISMA DIAMANT

Pour 1€ de plus : Sellerie cuir - Toit ouvrant électrique Volant cuir/bois - Console centrale type bois Rétroviseurs et poignées ton carrosserie. Une offre exceptionnelle qui vient s'ajouter à un équipement de série haut de gamme.

SPACE STAR DIAMANT

Pour 1€ de plus : Air conditionné - Jantes alliage 15" Radio CD RDS 4 haut-parleurs - Barres de toit. Une offre exceptionnelle qui vient s'ajouter à un équipement de série de haut niveau. Existe également en motorisation 1.9 L DI-D Turbo-Diesel à injection directe Common Rail (17051 € avec option peinture métallisée incluse 350 €).

(1) Space Star 1.3 Diamant avec peinture métallisée incluse (350 €). Offre soumise à conditions valable sur 500 exemplaires de Space Star 1.3 Family et 1.9 DI-D Family.
(2) Carisma 1.9 DI-D Diamant avec peinture métallisée incluse (350 €). Offre soumise à conditions valable sur 150 exemplaires de Carisma 1.9 DI-D Sport.
Tarifs TTC clés en main au 01/02/02.

le meilleur chemin pour y arriver



FRANCE

PRÉSIDENTIELLE

LA TENSION EST MONTÉE d'un cran entre M. Jospin et M. Chirac, alors que les deux hommes se retrouveront côte à côte, jeudi, au sommet européen de Barcelone. Dimanche 10 mars, dans l'avion qui le

ramenait de la Réunion, le premier ministre livrait cette confiance aux journalistes : « Jacques Chirac est **FATIGUÉ, VIEILLI, GAGNÉ PAR UNE CERTAINE USURE du pouvoir** ». Réplique le lendemain, dans un

entretien au *Figaro* : le chef de l'Etat dénonce « l'arrogance et le mépris » du premier ministre. M. Chirac condamne **L'INSTRUMENTALISATION DES AFFAIRES** en expliquant que ces méthodes sont celles de

« tous les extrémismes et de tous les **FASCISMES** ». Les deux hommes devaient avoir à nouveau l'occasion de **S'EXPLIQUER**, lundi 11 mars. M. Chirac devait intervenir sur France 2 et M. Jospin sur France-Info.

L'attaque personnelle de M. Jospin déclenche la colère de M. Chirac

Dans l'avion qui le ramenait de la Réunion, dimanche, le premier ministre jugeait le président « fatigué, vieilli, gagné par l'usure du pouvoir ». Dans un entretien accordé au « Figaro », lundi 11 mars, le chef de l'Etat dénonce « l'agressivité, l'arrogance et le mépris » de « certains candidats »

« **FATIGUÉ, vieilli** », et « usé ». Les trois mots ont été rapportés à Jacques Chirac dimanche en fin d'après-midi. Les conseillers de l'Elysée venaient de découvrir à la lecture d'une courte dépêche de l'AFP ce que Lionel Jospin dit de son adversaire, lorsqu'il confie ce qu'il ressent de l'avancement de la campagne.

Quelques heures auparavant, aux alentours de minuit, dans le vol régulier d'Air Lib qui le ramenait de la Réunion à Paris, le premier ministre avait en effet accepté de converser à bâtons rompus avec la quinzaine de journalistes qui l'accompagnaient. La conversation ne tardait pas à dériver sur Jacques Chirac. « C'est mon adversaire principal et je concentre mes critiques sur lui parce qu'il cannibalise ses concurrents de droite, explique alors le premier ministre. Il s'en nourrit, ce qui, pour le second tour, va le priver de réserves... alimentaires. »

Il poursuit : « Sa réélection ne serait pas une bonne chose pour mon pays. » « En 1995, j'étais là pour sauver mon camp. Cette fois-ci, je suis là pour gagner. » Puis, visant l'âge du capitaine : « Il manque d'énergie. Il a vieilli. L'exercice

du pouvoir l'a usé. Il est d'une grande passivité (...) Il est temps » – sous-entendu : qu'il parte. « Utiliser un prompteur [pour lire ses discours], c'est faire croire qu'on improvise mais en réalité, c'est tromper les gens. » Les passagers, médusés, s'approchent. Les questions continuent de fuser. Avec une telle tension entre les deux têtes de l'exécutif, comment le Sommet européen de Barcelone, les 15 et 16 mars, va-t-il se dérouler ? « Comme d'habitude », répond M. Jospin. « Nous avons envoyé un texte [précisant la position française] à l'Elysée. Chirac a changé deux lignes. » Quant à Jean-Pierre Chevènement, son Pôle républicain est une « construction baroque et artificielle, sans aucun fondement politique ». Jean-Marie Le Pen a du mal à obtenir ses 500 signatures ? Là, le candidat socialiste reste prudent : « Ne nous mêlons pas de ça... »

PRÉSERVER LE COUPLE EXÉCUTIF

Les conseillers de M. Chirac n'en attendaient pas tant. Depuis un mois que le président est entré en campagne, surtout depuis que les sondages révèlent un tassement des intentions de votes en faveur du président, se joue entre eux un

source de lutte d'influence sur le thème : faut-il pousser davantage Chirac dans la bataille, puisque son adversaire l'attaque frontalement ? Le chef de l'Etat a jusqu'ici refusé de répondre directement aux critiques que M. Jospin, lui, ne retient plus. « J'ai cohabité pendant cinq ans avec le premier ministre, a d'abord expliqué M. Chirac à ceux qui s'étonnaient de son silence ; je ne vais pas commencer maintenant à l'insulter ». Puis il a mis en avant la nécessité de préserver le couple exécutif qu'il forme avec son premier ministre au moins jusqu'au sommet de Barcelone. M. Chirac a parfois ajouté, devant certains visiteurs, un troisième argument à sa volon-

té de ne pas polémiquer : « J'ai mené pendant trente ans ce genre de bataille où l'on cogne comme un sourd contre son adversaire. Je n'ai plus envie de ce genre de combat. » Pour autant, le président, qui avait accordé ce week-end une interview que *Le Figaro* publiait lundi, a rajouté quelques phrases dans son entretien : « On voit utiliser toute la gamme des rumeurs et des pseudo-affaires et on constate que certains candidats privilégient l'agressivité, l'arrogance et le mépris sur la proposition et la réflexion. J'invite chacun à garder son sang-froid. » Lundi soir, il devait être interrogé sur le sujet par France 2. Enfin, assure son équipe de campagne, « il y reviendra à Marseille »,

« Il n'y a plus de off pendant la campagne »

Les propos tenus par Lionel Jospin, dans la nuit du 9 au 10 mars, à bord de l'avion qui le ramenait de la Réunion, sont-ils « off » ou peuvent-ils être cités ? La question a opposé les journalistes à l'issue de la discussion avec le candidat du PS. En décembre 1999, les confidences du premier ministre – « Je suis un austère qui se marre » – dans l'avion qui le ramenait de Tokyo, rapportées dans *Le Monde* du 21 décembre 1999, avaient suscité une polémique.

« Il n'y a plus de off pendant la campagne. L'avion la Réunion-Paris n'est pas le vol Tokyo-Paris », a souligné Yves Colmou, directeur-adjoint de la campagne de M. Jospin. Dimanche soir, Marie-France Lavarini, chargée des relations du candidat avec la presse, a demandé aux journalistes de préciser que l'échange avait eu lieu le cadre d'une « discussion informelle ».

mardi 12 mars, lors de son meeting, le premier de sa campagne.

Car les chiraquiens sont maintenant certains qu'il ne s'agit pas là d'un dérapage du candidat socialiste, mais bien d'un thème de campagne. Longtemps, Jacques Chirac lui-même n'a pas voulu croire que Lionel Jospin l'attaquerait sur son âge.

EXPLOITER CETTE ATTAQUE

Le président, âgé de 69 ans, jugeait que son premier ministre, âgé de 65 ans, ne pouvait faire de leurs quatre ans d'écart un argument politique. Surtout, il a toujours assuré à ses proches que « les Français ne veulent pas que l'on attaque leur président ».

« Jospin a commis une grosse faute », disaient d'ailleurs les conseillers de M. Chirac, quelques heures après la publication des propos du premier ministre. La porte-parole du candidat, Roselyne Bachelot, a ainsi très vite dénoncé « la perte de contrôle » du candidat socialiste. « Quelle confiance peut-on faire à quelqu'un qui à l'évidence ne se maîtrise pas ? », demandait-elle. Les lieutenants du président considéraient en effet que Jacques Chirac peut désormais exploiter cette atta-

que qui fait de Lionel Jospin l'agresseur du chef de l'Etat. « C'est une polémique ad hominem d'une exceptionnelle violence », explique Jean-Pierre Raffarin. « Lionel Jospin commet une grave erreur en méprisant le président, ajoute de son côté Philippe Douste-Blazy, car, en réalité, ce sont les Français qu'il méprise. Il confond la campagne présidentielle avec un règlement de comptes. » Même le candidat de l'UDF François Bayrou, pourtant peu amène à l'égard de M. Chirac, est resté interloqué en apprenant les propos de M. Jospin : « Il offre à Chirac une chance formidable de resouder l'opposition ».

Les chiraquiens les plus fidèles, de Jean-Louis Debré aux juppésistes, gardent pour leur part le souvenir de la campagne de 1995 où la figure d'un Jacques Chirac victime des trahisons de son camp avait finalement emporté la sympathie des Français. Ceux-là ont donc vu la chance à saisir : utiliser les attaques dont Jacques Chirac est l'objet pour susciter chez les Français, comme le dit l'un d'entre eux, « l'envie de le défendre ».

Raphaëlle Bacqué et Clarisse Fabre

VERBATIM

Affaires : « Ces méthodes sont celles de tous les fascismes »

Voici les principaux extraits de l'entretien avec Jacques Chirac publié par *Le Figaro* du lundi 11 mars.

« **Le projet.** Je suis aujourd'hui un homme libre, animé par la seule passion de la France et du service des Français. Je veux réformer la France et en finir avec le sectarisme, l'archaïsme et l'idéologie (...). Nous avons eu cinq années de cohabitation que j'ai voulues constructives. Mais elle n'en fut pas moins exigeante et difficile. Je suis heureux maintenant de pouvoir enfin revenir vers les Français, proposer, expliquer, convaincre. »

Les affaires. Cela fait des mois que l'on voit resurgir de vieilles méthodes qui consistent à salir un homme à des fins politiques, à défaut d'être capable de le battre autrement. Ces méthodes sont celles de tous les extrémismes et de tous les fascismes. Ces campagnes haineuses nous renvoient à des époques peu glorieuses de notre passé (...). Il y a loin de la haine à la vérité. On ne trouve jamais la vérité dans les poubelles. Est-il normal d'accorder plus d'importance et de place à la parole d'intrigants ou de

voies qu'à celle des honnêtes gens ? Il y a là un profond dérèglement. L'instrumentalisation des affaires à des fins politiques est inacceptable. »

La campagne. Elle s'annonce rude (...). Certains candidats privilégient l'agressivité, l'arrogance et le mépris sur la proposition et la réflexion. J'invite chacun à garder son sang-froid (...). Le jeu démocratique, c'est le choc des idées. Encore faut-il en exprimer. Pour l'instant, Lionel Jospin formule surtout des attaques. Et pour cause, l'attelage de la gauche plurielle s'est dissout et il se refuse à choisir entre la ligne pure et dure de M^{me} Aubry et la ligne pseudo-libérale de M. Strauss-Kahn. »

La méthode. Aujourd'hui, la France tourne au ralenti. Trop de décisions ont été différées depuis trop longtemps. Si nous voulons retrouver le chemin de la croissance et de l'emploi, libérer les énergies des Français, renforcer nos solidarités essentielles, sauvegarder notre système de médecine à la française et permettre à la France d'œuvrer pour un monde plus stable et plus humain, alors, oui, il faut gouverner autrement. »

La baisse des impôts. Que les

Français dans le passé aient été échaudés, qu'ils soient sceptiques, je le comprends bien. Mais aujourd'hui la baisse des charges et des impôts s'impose à nous (...). Ce projet sur cinq ans repose sur les prévisions de croissance soutenue et une politique volontariste. »

La cohabitation. Démissionner [après l'échec de la droite en 1997], alors que nous devions nous qualifier pour l'euro, c'eût été ajouter la crise à la crise. Pendant cinq ans, je me suis battu pour que l'intérêt supérieur du pays soit défendu. »

La future majorité. L'opposition a présenté à Toulouse un projet commun, moderne et dynamique. L'opposition a clairement marqué une volonté d'union, de rassemblement et de renouvellement des hommes qui lui permet de présenter aujourd'hui une véritable alternative. Ce n'est pas le cas d'une gauche plurielle en morceaux (...). En tant que président de la République, je ne peux pas avoir de lien privilégié avec un parti. Mais je sais que le prochain gouvernement aura des problèmes lourds à régler et qu'il devra pouvoir s'appuyer sur une force politique moderne, cohérente et déterminée. »

François Fillon, membre du bureau politique du RPR

Le président « doit dire pourquoi il est candidat »

Quelle analyse faites-vous du début de la campagne de Jacques Chirac ?

Je ne participe ni aux excès de pessimisme, ni aux excès d'optimisme. J'ai toujours pensé que le résultat du scrutin serait très serré entre les deux « sortants ». Jacques Chirac a choisi de mener une campagne courte, dont la montée en puissance sera perceptible dans les prochaines semaines. Il ne faut pas plus se laisser impressionner par l'entrée en campagne de Jospin que par celle de Chevènement à l'automne. »

Cela dit, nous rencontrons deux problèmes. Il nous faut faire comprendre que la candidature de Jacques Chirac est celle de l'alternance, en démontrant que Jospin, président, ne ferait que poursuivre, en l'amplifiant, la politique qu'il a conduite comme premier ministre. La deuxième difficulté est de convaincre les Français que Chirac est porteur d'un vrai projet, de vaincre en somme leur incrédulité quand il énonce des propositions raisonnables. Je ne prendrais qu'un seul exemple : lorsqu'il annonce une

baisse des impôts de 30 %, cela signifie une réduction de 5 % par an pendant cinq ans. C'est tout à fait possible. »

Comment réagissez-vous aux propos de Lionel Jospin, jugeant son concurrent « fatigué, vieilli, victime d'une certaine usure » ?

C'est une attaque personnelle, haineuse, qui témoigne que Jospin n'a pas les qualités nécessaires pour être président de la République. Elle s'inscrit dans une longue



« Le principal réservoir de voix, pour le second tour, se trouve du côté de Jean-Pierre Chevènement »
FRANÇOIS FILLON

suite de dérapages, tel que celui qui l'avait conduit, à l'Assemblée nationale, à nous présenter comme les héritiers des esclavagistes ! Jospin s'est construit un personnage, sérieux, maître de lui, prétendument moderne, et puis, tout à coup, apparaît un autre Jospin, violent, sectaire, idéologue. Les Français ne peuvent pas ne pas s'interroger : quel est le vrai Jospin ? Le candidat qui n'est pas socialiste soi-disant, ou le trotskiste de ses débuts ?

Le président candidat ne bute-t-il pas tout de même sur un problème de crédibilité ?

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

Espace Suffren

40 ter, av de Suffren
Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00
Concession Volkswagen

Michel Ange

97, rue Michel Ange
Paris 16
Tél. : 01 41 71 12 12
Concession Volkswagen
et

52, av du Général Leclerc
Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 55 60 24 00
Relais Volkswagen

La maintenance de votre Golf ?



En achetant une Golf neuve du 8 au 18 mars, offrez-vous pour 1 € de plus le Contrat de Maintenance* Volkswagen : pendant 24 mois ou 40 000 km, vous bénéficierez de l'entretien de votre véhicule, du remplacement des pièces d'usure, de l'assistance Volkswagen 24h/24, ainsi que d'une tranquillité absolue.

Pour 1€

Les instants Volkswagen
du 8 au 18 mars



Consommations de la Golf SDI CE 99/100 (l/100 km) poids à vide minimal - maximal : cycle urbain / extra-urbain / mixte : 6,9 - 7,1 / 4,2 - 4,4 / 5,1 - 5,3 / CO₂ (g/km) : 138 - 143. Consommations de la Golf Carat V6 450110N CE 99/100 (l/100 km) poids à vide minimal - maximal : cycle urbain / extra-urbain / mixte : 15,5 - 15,8 / 8,1 - 8,3 / 10,8 - 11,1 / CO₂ (g/km) : 259 - 266.

*Du 8 au 18 mars 2002, pour toute commande d'une Golf neuve essence ou diesel (berline, break ou cabriolet), livrée avant le 18 avril 2002, bénéficiez sur ce véhicule pour 1 € de plus du Contrat de Maintenance Volkswagen pour une durée de 24 mois ou 40 000 km au 1er des deux termes échu. Voir modalités de l'offre et détail des prestations du contrat chez votre Concessionnaire Volkswagen. Offre réservée aux particuliers. *Selon autorisations. 3615 Volkswagen (0,02 € l'accès, 0,20 € la minute) 0 825 02 25 25 (0,15 € la minute).

ipag

ECOLE SUPÉRIEURE
DE COMMERCE
Diplôme visé BAC + 4 Paris - Nice
Concours d'entrée en 1^{ère} année
ouvert aux terminales et bacheliers
Admissions parallèles en 2^{ème} et 3^{ème} années

Une formation adaptée
à chaque projet
individuel

Un enseignement généraliste complété
par une spécialisation professionnelle et
internationale

Une solide expérience
de l'entreprise

Quatre stages en France et à l'étranger

Une ouverture
internationale

Un ou deux semestres à l'étranger
73 universités partenaires dans 20 pays
Accès à des doubles-diplômes

Concours d'entrée
en 1^{ère} année

Clôture des inscriptions le 12 avril 2002
Epreuves écrites les 25 et
26 avril 2002

Informations : www.ipag.fr

IPAG Paris - 184, bd St-Germain - 75006 PARIS - Tél : 01 53 63 36 00
IPAG Nice - 4, bd Carabacel - 06000 NICE - Tél : 04 93 13 39 00

Établissement privé d'enseignement technologique supérieur



Embarrassés, les socialistes minimisent

François Hollande évoque un simple « jugement de campagne »

CE N'EST PAS la première fois que l'âge du capitaine fait l'objet de polémiques dans une campagne présidentielle. Le 15 avril 1988, dans un meeting à Limoges, Jacques Chirac avait affirmé à propos de son adversaire François Mitterrand, alors âgé de 71 ans : « Nous avons besoin d'un homme qui ait les idées claires, la perception de l'avenir, la force et la capacité de résoudre les problèmes. » « Il faudra un homme, avait ajouté le premier ministre, qui ait de l'énergie et de la force, y compris de la force physique, car c'est cela les négociations internationales, et je les connais bien. » Le président de la République, avait dénoncé « les tombereaux d'injures qu'on [lui] déverse sur la tête ». M. Chirac s'était défendu d'utiliser l'argument de l'âge, tout en notant qu'« après tout, c'est un élément du choix et du débat » et en rappelant qu'en 1965 François Mitterrand disait à propos du général de Gaulle qu'« à 75 ans on n'avait pas l'âge, les moyens ou la force d'assumer les fonctions de chef de l'Etat ».

Les propos de Lionel Jospin, décrivant à quelques journalistes, dans l'avion le ramenant de la Réunion, un président « fatigué, vieilli, victime d'une certaine usure », provoquent un certain embarras au PS. Le 7 mars, à Lille, M. Jospin avait souhaité que, dans la campagne, « chacun tienne une parole ouverte et libre qui ne blesse pas les personnes ».

Lundi 11 mars, sur RTL, Bernard Kouchner a observé qu'il ne reconnaissait « pas très bien » le premier ministre dans ces propos. « Ce n'est pas son style, a ajouté le ministre délégué à la santé. Je l'ai entendu très différent, je l'ai entendu au contraire proposant, débattant, n'attaquant jamais la personne, attaquant les idées. C'est cela le débat politique, et je pense qu'il s'y tiendra. » Sur Europe 1, Elisabeth Guigou a jugé que les déclarations de M. Jospin « ne sont pas des insultes, ce sont des constats ». Pour la ministre de l'emploi et de la solidarité, M. Chirac « donne l'impression depuis quelque temps d'un homme las, qui a perdu son ressort ».

François Hollande minimise ces propos qui ne révèlent pas une inflexion de stratégie. « C'était un jugement de campagne qui n'était pas destiné à être mis entre guillemets », nous a déclaré le premier secrétaire du PS, en relevant que la décision de ne pas conférer à ses propos le « off » ne vient pas de M. Jospin mais de son entourage.

Pour le député de Corrèze, les déclarations de M. Chirac au *Figaro*, estimant que l'utilisation des affaires relève de méthodes qui « sont celles de tous les extrémismes et de tous les fascismes », sont « une attaque beaucoup plus grave ». « Jacques Chirac, a-t-il affirmé, a des regrets par rapport à la période antérieure où il était loisible aux puissants d'étouffer les affaires et d'impressionner les juges. Il faut accepter le débat démocratique et ne pas voir dans le bon fonctionnement de la démocratie – avec une presse libre et des juges indépendants – l'hydre du fascisme. Il faut savoir raison garder. »

Michel Noblecourt

« Grand Papa » Jospin définit de « grands objectifs » pour la Réunion

Défendant son bilan pour l'outre-mer, il s'est efforcé de retourner un électorat qui, aux municipales, a offert plusieurs villes à la droite

LA RÉUNION

de notre envoyée spéciale

Trois cartes postales, trois lieux, trois images pour Lionel Jospin lors de son déplacement à la Réu-

REPORTAGE

Le candidat et son épouse ont passé dix heures dans l'île

nion, samedi 9 mars : de Saint-Denis, au nord de l'île, à Saint-Pierre, au sud, en passant par Sainte-Suzanne, le candidat socialiste a rendu visite à des électeurs qui lui ont apporté 56,07 % des suffrages au second tour de l'élection présidentielle de 1995. Contrairement à cette précédente campagne, le Parti communiste réunionnais (PCR), principale force politique locale, appelle cette fois à voter pour M. Jospin dès le premier tour. Sur-tout, un an après la lourde défaite de la gauche aux élections municipales, due à des divisions internes, le candidat voulait adresser cette supplique aux Réunionnais : la droite ne doit pas revenir au pouvoir !

M. Jospin a remis ses habits de « premier ministre » pendant « une dizaine de minutes », le temps de rendre hommage aux trois personnes tuées par la rupture du barrage naturel de Saint-Denis, vendredi 8 mars. Il a survolé le lieu de la catastrophe en hélicoptère, « sans journalistes ». Puis le candidat est arrivé à Saint-Denis pour rencontrer les « forces vives » de l'île, dont les entrepreneurs. Costume gris perle et chemise rose dragée, assortie au tailleur-pantalon de Sylviane Agacinski, qui l'accompagne

pour la première fois, le candidat lâchera un peu plus tard, dans un lapsus, que son épouse est « heureux » de l'accompagner... M. Jospin n'a pas que des supporters dans la salle : son discours est brièvement interrompu par l'association départementale des emplois précaires ; il y a aussi des gens de droite. Mais le ton est aussi euphorique qu'en métropole. Michel Tamaya, l'ancien maire de Saint-Denis, battu en mars 2001, espère, à la tribune, qu'il l'appellera « président » lors de son « prochain passage ». Puis le candidat repart en hélicoptère.

Le panneau annonçant l'arrivée dans la ville de Saint-Pierre, remportée en mars 2001 par le RPR Michel Fontaine, est barré à la chaux d'un « Chirac ». Environ trois milliers de personnes acclament le candidat en chemise bleue rayée, cette fois. Il faut aller « de case en case » pour rassembler « tout le peuple de la Réunion » d'ici au 21 avril, « dans le bateau du grand papa Jospin pour traverser la rivière », plaide le sénateur (PCR) Paul Vergès. « Je ne mène pas campagne dans une bulle, je veux que vous la meniez avec moi », répond le candidat.

ALIGNEMENT DU RMI

Dans ce département d'outre-mer (DOM) où le taux de chômage s'élève à 30 %, M. Jospin a surtout défendu son bilan : l'alignement du RMI sur celui de la métropole, la loi définissant l'esclavage comme un crime contre l'humanité, l'amorce de la baisse du chômage, etc. Le candidat « respecte le choix » des Réunionnais qui, pour l'instant, restent attachés à leur statut et refusent la « bidépartementalisation ». Ils seront consultés préalablement à toute réforme, car

« tous les DOM ne veulent pas la même chose ». Il promet des « états généraux du développement durable » pour définir « de grands objectifs en matière d'emploi, de formation, de développement économique, d'environnement ». Le candidat du PS a critiqué son adversaire, Jacques Chirac, qui a proposé le « salaire maternel » aux Réunionnaises, lors de sa visite dans l'île, en mai 2001, alors qu'« on n'ose pas le présenter aux femmes métropolitaines ». Il rappelle le temps « où la droite la plus dure dominait » à la Réunion – du temps de Michel Debré (RPR) – par « le clientélisme, la fraude électorale et la peur ». A la fin, collier de fleurs autour du cou, M. Jospin s'engage dans la foule, tandis que « Sylviane » sourit aux photographes. Deuxième carte postale.

La troisième est la moins réussie. Pour « faire plaisir » à Claude Hoarau (PCR), qui défendra sa circonscription aux législatives, en juin, « Lionel » a accepté de faire un crochet à Sainte-Suzanne pour assister à la fête du « kabar ». Vers 21 heures, sur une pelouse immense, quelques centaines de personnes regardent, sur la scène, des jeunes filles en tenue turquoise se déhancher sur les percussions. Puis la musique s'interrompt. « Voici Lionel Jospin ! », annonce l'animateur. Le public applaudit poliment. « Plus fort, plus fort ! », s'égosille-t-il. C'est alors... qu'il se met à pleuvoir. M. Jospin et son épouse s'assoient sous une tente blanche, style marquise, à une centaine de mètres du public. Les photographes ne s'attardent pas : l'éclairage est blafard. La dernière carte postale ne figurera sans doute pas dans l'album de campagne.

Clarisse Fabre

Nous développons des protéines thérapeutiques vitales pour le traitement de l'hémophilie.

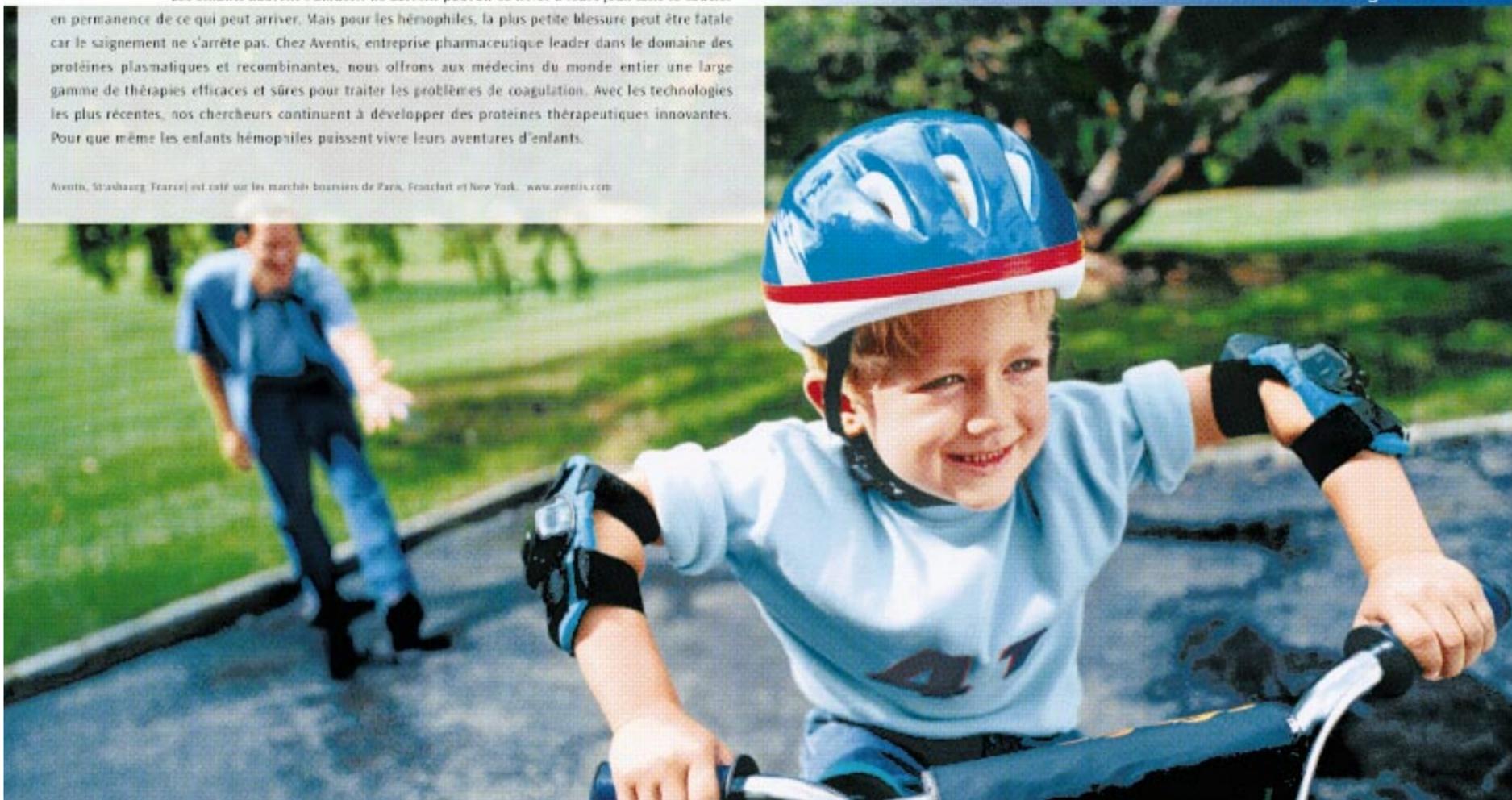
Pour que les petits garçons vivent une vraie vie de petits garçons.



Les enfants adorent s'amuser. Ils doivent pouvoir se livrer à leurs jeux sans se soucier en permanence de ce qui peut arriver. Mais pour les hémophiles, la plus petite blessure peut être fatale car le saignement ne s'arrête pas. Chez Aventis, entreprise pharmaceutique leader dans le domaine des protéines plasmatiques et recombinantes, nous offrons aux médecins du monde entier une large gamme de thérapies efficaces et sûres pour traiter les problèmes de coagulation. Avec les technologies les plus récentes, nos chercheurs continuent à développer des protéines thérapeutiques innovantes. Pour que même les enfants hémophiles puissent vivre leurs aventures d'enfants.

Aventis, Strasbourg (France) est coté sur les marchés boursiers de Paris, Frankfurt et New York. www.aventis.com

Notre challenge c'est la vie

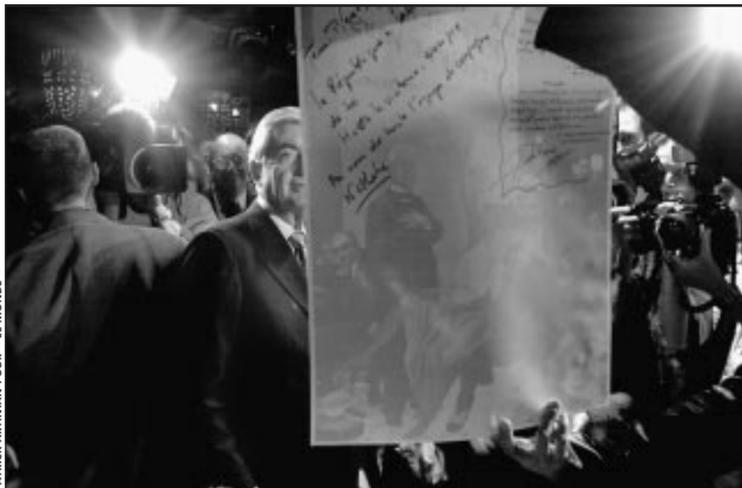


M. Chevènement lance à la jeunesse un appel à l'« effort »

Fêtant son soixante-troisième anniversaire, le candidat du Pôle républicain a dit à 700 jeunes supporteurs : « Cette société vous ignore, elle vous précarise et vous bombarde dans une catégorie dont vous devez sortir »

UN NOUVEAU Valmy, Jemmapes ou Fleurus, pas moins ! Pour fêter ses 63 ans, Jean-Pierre Chevènement avait donné rendez-vous à sa jeune garde, samedi 9 mars, et quelque 700 jeunes réunis à Paris ont fait un triomphe à leur « vieux général » et à sa geste républicaine. Beaucoup étaient venus de Lyon, de Marseille ou des Vosges pour venir accrocher leurs banderoles salle Wagram, près de la place de l'Etoile, à l'appel de Génération République, le mouvement des jeunes chevènementistes, et de l'association Agir pour la citoyenneté, animée par Karim Zéribi, secrétaire national du MDC. Une salle « black-blanc-beur » que le discours musclé, un rien père sévère, de leur « Che » n'avait pas l'air de rebouter.

La « génération des soixante-huitards, et son slogan : "Il est interdit d'interdire", qui a empêché le travail d'éducation ? Sifflée. Jacques Chirac, qui « propose aux jeunes le bizutage à l'emploi » et Lionel Jospin, qui « veut vous faire débiter dans la vie par une allocation » ? Hués. Halte au « jeunisme », a développé le maire de Belfort après un « Joyeux anniversaire, Jean-Pierre » entonné par la salle pour chauffer l'ambiance. Le candidat à la présidentielle se déclara-t-il hostile à la « libéralisation du chanvre et des rave parties » ? Les jeunes chevènementistes sont ravis. S'oppose-t-il à l'idée d'une allocation pour les 18-25 ans, pro-



PATRICK ARTINIAN POUR « LE MONDE »

mise par Lionel Jospin et qui, selon lui, « assimile les jeunes à des personnes âgées dépendantes » ? Ils lui font un triomphe.

« Cette société vous ignore, a lancé à ses supporteurs M. Chevènement, elle vous précarise et vous bombarde dans une catégorie dont vous devez sortir. » Puis, dans un étrange mea-culpa collectif : « Nous sommes la première génération qui refuse de transmettre ses valeurs et qui vous laisse le marché et l'ère du vide. »

Le candidat prône l'« effort » et promet « des études rémunérées pour préparer les concours de la

fonction publique ». Il évoque le « besoin d'une école forte, structurée et qui ouvre la voie vers de solides et bons métiers épanouissants ». Il s'en prend à la « dérive actuelle de l'école et [à] sa frénésie de réformes » ; bref, il en appelle au « sursaut » contre le « déclin ». Avant de lancer *La Marseillaise*, de découper le gâteau orné de petits drapeaux et de se laisser ravir par le chant d'une jeune femme noire, vêtue de rose : « Joyeux anniversaire Jean-Pierre ».

Plus tard, dans un restaurant oriental et branché, près de la place de Clichy, M. Chevènement a

retrouvé plusieurs centaines d'« amis », membres du « Pôle républicain », pour une fête « intime » où journalistes et caméras avaient été conviés. Chacun y est allé de son petit compliment et le candidat s'est vu remettre, par ses auteurs *Contes de campagne* (Mille et une Nuits), recueil de 17 nouvelles sur la France réunies par Régis Debray, ainsi qu'une oeuvre irrévrencieuse de Guy Pellaert.

Dans un registre plus sage, Dominique Jamet et Max Gallo ont entonné, a capella, *Le Temps des cerises*, et le héros du jour a découpé un second gâteau.

Réunis au Hammam Club, samedi 9 mars, pour l'anniversaire de Jean-Pierre Chevènement, ses amis lui ont offert une affiche originale de Guy Pellaert figurant la République prise d'assaut par Jacques Chirac et Lionel Jospin. Edouard Balladur, Alain Juppé, Nicolas Sarkozy, « DSK » et Laurent Fabius assistent à la scène en témoins passifs.

Dimanche, le candidat, sorti des brumes festives de ce samedi un peu exceptionnel, est revenu, à des considérations plus strictement axées sur sa campagne. « Lionel Jospin a peut-être de l'amitié pour moi, mais je constate que lorsqu'il a dû choisir entre Jean-Guy Talamoni et moi, il a choisi Talamoni », a-t-il attaqué, dès le matin, dans un entretien accordé au *Journal du dimanche*. Avant de se dire « le seul à offrir au pays un projet mobilisateur » et de répéter qu'il ne « roule ni pour Jospin ni pour Chirac ».

Le soir, le député de Belfort était l'invité du journal de TF1. « J'offre, a-t-il répété, une alternative véritable au système du pareil au même, une véritable recomposition politique, loin de l'Etat-RPR et de l'Etat-PS ». Pour le maire de Belfort, il y a « une crise de visibilité dans tous les domaines », le gouvernement avance « à la godille, esquive, se défait ». Quant aux sondages, qui indiquent un tassement des intentions de vote en sa faveur, ils « reflètent mécaniquement la confiscation du système de communication par les deux sortants », a-t-il résumé. Interrogé sur le livre du juge Eric Halphen – qu'il a rencontré il y a quelques mois (*Le Monde* du 7 mars) –, il a estimé qu'il n'apportait « aucune révélation particulière » et qu'il constituait « un témoignage sur les difficultés de la vie d'un juge ».

Christine Garin

Charles Pasqua propose de sortir de l'euro

CHARLES PASQUA devait présenter, lundi 11 mars, son programme présidentiel. Ce document de 45 pages, consultable sur le site Internet du candidat (www.pasqua2002.org), est précédé d'une déclaration du président du RPF dans laquelle il envisage de « sortir de l'euro ». « Soit la France renégocie le traité de Maastricht, la monnaie unique et le pacte de stabilité, et, si elle n'y parvient pas, rejette seule les contraintes du pacte de stabilité, quitte à sortir de l'euro, soit elle est obligée de respecter ces contraintes, et, dans ce cas, l'élection présidentielle n'est qu'une élection pour rire car elle ne changera rien au fond des choses », assure M. Pasqua.

DÉPÊCHES

■ **CORSE** Jean-Pierre Chevènement et Alain Madelin se rendront mardi 19 mars en Corse. L'ancien ministre de l'intérieur devrait aller à Bastia, la ville dont le maire (PRG), Emile Zuccarelli, a rejoint le « pôle républicain ».

■ **HARKIS** : un millier de harkis, réunis en congrès à Perpignan, samedi 9 mars, ont demandé aux candidats à l'élection présidentielle de signer une charte des droits des harkis, sous peine d'appeler à un vote blanc.

■ **WALLIS-ET-FUTUNA** : le RPR et des partis étiquetés à droite ont remporté, dimanche 10 mars, 13 des 20 sièges de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, contre 7 au PS et à des formations divers-gauche.

ILS ONT DIT

■ **Alain Madelin** (candidat DL) : Lionel Jospin et Jacques Chirac « monopolisent l'attention par le pugilat sordide des petites phrases ». (BFM, lundi 11 mars.)

■ **Bertrand Delanoë** (maire de Paris), à propos de Jacques Chirac : « Ce qu'il sait faire, c'est les campagnes électorales, mais après il ne sait pas quoi faire de sa victoire. » (Canal+, dimanche 10 mars.)

■ **Dominique Voynet** (secrétaire nationale des Verts) : « Je suis effarée par l'entrée en campagne de Chirac : non seulement parce qu'il tient des meetings secrets dans un hangar, mais voilà un homme qui s'engage sur tout et son contraire. » (Réunion publique à Talence, vendredi 8 mars.)

■ **Christiane Taubira** (candidate PRG) : « Les Français restent très raisonnables et très exigeants puisqu'ils sont 61 % à ne pas avoir décidé pour qui voter et 77 % à dire qu'ils sont beaucoup plus intéressés par ceux qu'on appelle, injustement, les petits candidats. » (France 2, lundi 11 mars.)

Max Gallo, président du Pôle républicain, au « Grand Jury RTL-«Le Monde»-LCI »

« Les hommes politiques ont-ils encore confiance dans le destin de la France ? »

Vous avez été député et ministre socialiste dans les années 1980. Vous présidez le pôle constitué autour de Jean-Pierre Chevènement et qui entend dépasser les frontières de la gauche et de la droite. N'êtes-vous plus un homme de gauche ?

Je n'ai pas tout à fait oublié cette identité. Mais cette expérience-là, de cette vie politique qui a commencé en gros dans les années 1970 et qui à mon avis s'achève, est fondamentalement négative. C'est précisément la désillusion, la déception, la réflexion, la lucidité qui m'ont conduit, comme des millions de Français, à avoir pendant des années cette attitude de scepticisme et de séparation d'avec la vie citoyenne, qui se manifeste de façon croissante à chaque élection. Le moment est venu de fonder une autre façon de faire de la politique.

C'est-à-dire ?

De commencer quelque chose de nouveau qui ne soit pas simplement la répétition et la reconduction de l'identité, du pareil au même. La question de la nation, de la France est au cœur du débat d'aujourd'hui. Une question très simple sépare les candidatures : les hommes politiques ont-ils encore confiance ou non dans le destin de ce pays, dans sa possibilité d'être créateur, d'être souverain dans les contraintes de la mondialisation et de l'Europe ? Ou bien est-ce qu'ils ont abdicqué ?

A vos yeux, Jacques Chirac et Lionel Jospin ont abdicqué ?

Je ne dis pas que l'un et l'autre n'aiment pas la France. Ce serait ridicule et scandaleux. Cela dit, les engagements qu'ils prennent montrent à chaque moment, à chaque pas, qu'ils ne croient plus à la possi-

bilité pour la nation française – de par sa taille et l'évolution du monde – d'avoir une pensée créatrice originale, de peser sur les affaires du monde et, d'abord, de régler ses propres affaires.

Il n'y a donc plus de différence entre droite et gauche ? Par exemple, en termes de morale publique ?

Le débat n'est pas entre les vertueux et les honnêtes. Entre le bien et le mal. Un des problèmes de la démocratie, aujourd'hui, c'est effectivement le problème de la corruption. Est-ce qu'on peut combattre ce type de comportements en faisant un thème de campagne ? Je ne le crois vraiment pas. Car la corruption est d'autant plus profonde et cancérigène quand il y a coupure entre la classe politique et le peuple. Quand on voit naître peu à peu des oligar-

chies répétitives qui bloquent le débat.

M. Chevènement n'a-t-il pas fait partie de cette oligarchie ? N'a-t-il pas souscrit au « pacte républicain » proposé par Lionel Jospin en 1997 ?

L'importance de Chevènement, c'est qu'il tente une rupture avec ce système. Le pacte républicain a été rompu sur plusieurs points cruciaux, notamment sur la sécurité ou sur la Corse. Soit par angélisme, soit parce que Jospin a pensé que, dans la majorité plurielle, il fallait finalement favoriser la sensibilité représentée par les Verts.

Cela justifie-t-il de tenter de s'allier avec des personnalités de la droite la plus marquée, comme Philippe de Villiers, voire Charles Pasqua ?

Il ne s'agit pas de s'occuper de l'origine des gens. Mais de savoir

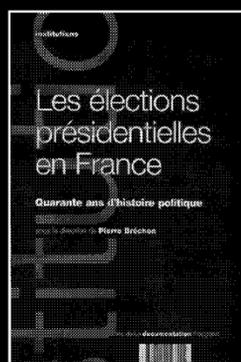
s'ils sont capables de rompre avec leurs origines. Il y a effectivement des difficultés à réaliser l'amalgame. Personne ne le nie. Chacun a sa sensibilité, son parcours. Mais nous avons trois repères : la France, la République et la personnalité de Jean-Pierre Chevènement.

Si M. Chevènement n'est pas présent au second tour, comme le laissent actuellement penser les sondages, le pôle républicain a-t-il encore un sens ?

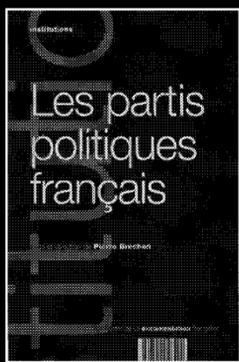
Ce pôle est un commencement. Il aura des candidats dans toutes les circonscriptions des élections législatives. Chevènement ne roule ni pour Jospin ni pour Chirac. C'est clair.

Propos recueillis par Patrick Cohen, Gérard Courtois et Pierre-Luc Séguillon

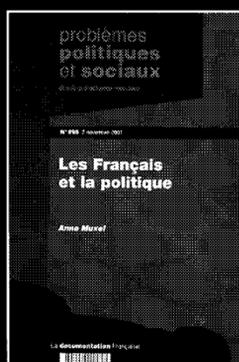
Spécial élections



Les élections présidentielles en France
Quarante ans d'histoire politique
Sous la direction de Pierre Bréchon
Les études de La Documentation française
208 pages, 19 €



Les partis politiques français
Sous la direction de Pierre Bréchon
Les études de La Documentation française
176 pages, 12,50 €



Les Français et la politique
Anne Muxel
La Documentation française
Collection Problèmes politiques et sociaux n° 865
84 pages, 7 €



La V^e République, permanence et mutations
Sous la direction de Philippe Tronquoy
La Documentation française
Collection Cahiers français n° 300
104 pages, 9 €

En vente dès le 15 mars :

le Mémento à l'usage des mandataires financiers et des associations de financement électoral, sous l'autorité de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, édition 2002, 80 pages, 12 €

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 72 30

www.ladocumentationfrancaise.fr

www.hugoboss.com



3, avenue Victor Hugo PARIS 16^{ème} - 34, avenue de l'Opéra PARIS 2^{ème}
47, rue Bonaparte PARIS 6^{ème} - 12/14, Rond-Point des Champs Elysées PARIS 8^{ème}
Atrium de Palais des Congrès Place Porta Maillot PARIS 17^{ème} - Galeries Lafayette Boulevard Haussmann PARIS 9^{ème}
Printemps Haussmann PARIS 9^{ème} - 7, rue Childebert 69002 LYON - 7, rue Foch 34000 MONTPELLIER

BOSS
HUGO BOSS

SOCIÉTÉ

PRÉCARITÉ

L'exclusion n'est pas seulement la conséquence des inégalités sociales. Elle est aussi le produit d'une **SÉRIE DE RUPTURES** – affectives, familiales, physiques ou psychiques – dont l'enchaînement éloigne durable-

ment de la société. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par l'**OBSERVATOIRE SOCIOLOGIQUE DU CHANGEMENT** auprès de 1 160 personnes en grande difficulté, hébergées dans des centres d'accueil. L'étu-

de, rédigée par Serge Paugam et Mireille Cléménçon, permet de mieux préciser le portrait de ces personnes, en majorité des **HOMMES**, très souvent **ISOLÉS**, et de plus en plus **JEUNES** : les 18-24 ans représentent un

quart de l'échantillon contre 15 % de la population totale. Les **SOUFFRANCES SUBIES** dès le plus jeune âge (violences, échec scolaire) jouent souvent un rôle primordial dans ces parcours qui conduisent à la rue.

Enquête sur ces ruptures qui conduisent à l'exclusion

Une étude menée par l'Observatoire sociologique du changement permet de mieux connaître les parcours de personnes en détresse. Les souffrances vécues dès l'enfance jouent souvent un rôle primordial dans leur trajectoire, aggravées par une série de difficultés psychiques ou physiques

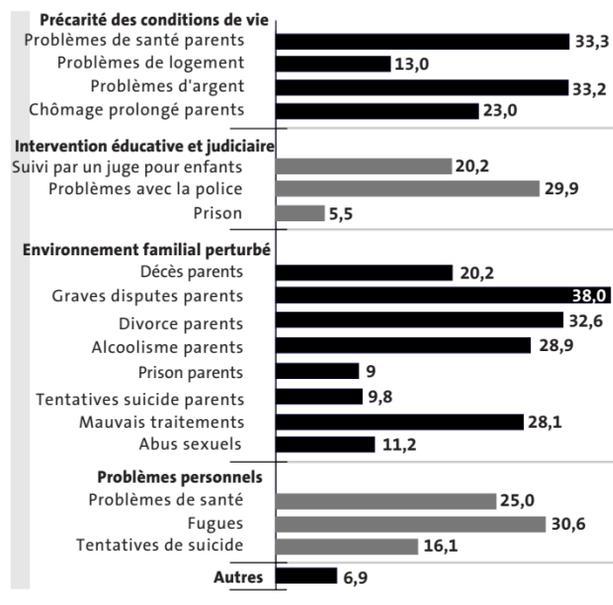
L'**EXCLUSION** est le fruit d'une alchimie complexe qui additionne les inégalités sociales et des ruptures successives – familiales, scolaires, physiques ou psychologiques. Après l'ouvrage de Patrick Declerck sur les clochards de Paris (*Les Naufragés*, Plon, 23 €) et l'enquête de l'Insee consacrée aux populations sans domicile (*Le Monde* du 30 janvier), une nouvelle étude, dévoilée lundi 11 mars, esquisse ce modèle explicatif pour retracer le parcours de « personnes en détresse ». En partenariat avec la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars), l'Observatoire sociologique du changement (OSC) a, en effet, analysé « les trajectoires, les potentialités et les représentations » d'individus « qui ont rompu ou sont susceptibles de rompre les liens qui les rattachent aux autres et à la société ». Rédigée par les chercheurs Serge Paugam et Mireille Cléménçon, cette enquête met notamment en exergue l'impact des difficultés rencontrées pendant l'enfance.

Qui sont-ils ? Comme le pointait déjà l'étude de l'Insee parue à la fin janvier, les publics démunis forment un groupe plutôt jeune et masculin. Près de 60 % des « usagers » des services d'accueil, d'hébergement et de réinsertion sont, en effet, des hommes ; les 18-24 ans représentent un peu plus d'un quart de l'échantillon (alors que leur poids dans la population française s'élève à peine à 15 %). La proportion d'étrangers est très forte : 20,4 % (alors qu'ils ne représentent que 6,5 % de la population vivant en France). L'enquête de l'OSC met aussi en évidence l'isolement des « personnes en détresse » : les trois quarts d'entre elles sont séparées, divorcées, célibataires ou veuves. Enfin, « comme on pouvait s'y attendre », leurs origines sociales sont souvent modestes, si l'on se réfère à la profession du père (ouvriers et employés, dans la majorité des cas) ou de la mère (près de la moitié d'entre elles n'exerçaient aucune activité professionnelle).

« Cela dit, pondère l'étude, il ne faut pas en déduire que cette population est exclusivement issue des catégories populaires. » Parmi les personnes interrogées, 14,3 % d'entre

UN SONDÉ SUR DIX A ÉTÉ VICTIME D'ABUS SEXUELS

Les difficultés vécues dans la jeunesse, en pourcentage



elles avaient un père qui était commerçant, artisan, chef d'entreprise, cadre ou qui occupait une « profession intellectuelle supérieure ». « On ne peut donc pas parler en termes de déterminisme social », insiste l'enquête. Pour comprendre le cheminement des « personnes en détresse », il convient sans doute de prendre en compte leurs origines mais « les ruptures survenues au cours de l'enfance » doivent également être analysées.

Ces dernières furent nombreuses et provoquèrent de profonds dommages chez une large part des personnes sondées. Quelques chiffres donnent le vertige : 28,1 % des personnes composant l'échantillon ont subi des mauvais traitements ; 17,6 % des femmes disent avoir été victimes d'abus sexuels ; près d'une personne sur cinq fut placée en famille d'accueil ou dans une institution. Dans bien des cas, la vie familiale fut chaotique : parents en

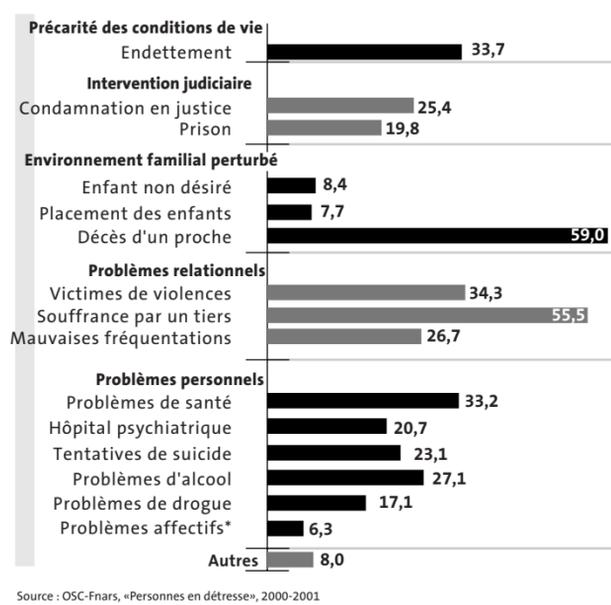
1 160 personnes interrogées dans 56 villes

La population étudiée par l'Observatoire sociologique du changement (OSC) concerne, à la fois, les personnes privées de domicile mais aussi celles qui, tout en ayant un toit, éprouvent de grandes difficultés. L'enquête a donc été conduite, pendant l'été 2000 et l'hiver 2000-2001, dans des lieux d'accueil de jour, des centres d'hébergement et des structures dédiées à la réinsertion. Ces établissements se trouvaient dans 56 villes, réparties sur 17 départements.

Au total, 1 160 personnes ont été interrogées ; elles ont dû répondre à environ 300 questions. « Les enquêteurs n'ont éliminé personne, précise l'OSC. Les psychotiques, les alcooliques, les drogués actifs ou en substitution, les auteurs de violences, les personnes s'exprimant mal en français » ont passé l'entretien « dès lors qu'elles acceptaient » d'y prendre part.

LE POIDS DE LA RUPTURE DES LIENS SOCIAUX

Les difficultés vécues à l'âge adulte, en pourcentage



Source : OSC-Fnars, « Personnes en détresse », 2000-2001

butte à des problèmes d'argent ou de santé, divorcés, disputes entre conjoints, alcoolisme... Enfin, le niveau scolaire des « personnes en détresse » se révèle très faible : 40 % d'entre elles sont sorties du système éducatif sans aucun diplôme (alors que 15,6 % de la population âgée de 18 à 64 ans était dépourvue de tout bagage, en 1999). Ce faible degré d'instruction explique d'ailleurs en partie leurs « difficultés d'intégration professionnelle » : 31 % d'entre elles, seulement, exercent une activité salariée (contre 55,5 % dans le reste de la population) ; dans la moitié des cas, il s'agit d'emplois aidés.

DES STIGMATES PROFONDS

Souvent, les souffrances vécues dès le plus jeune âge ont affecté les personnes au point de remettre « en cause leur équilibre », commente l'étude. Ainsi, 85,7 % des individus victimes d'abus sexuels affirment n'avoir jamais surmonté ce traumatisme ; 80 % de ceux qui

eurent le sentiment d'être mal aimés ou abandonnés ne s'en sont jamais remis ; le ratio est également très élevé pour les personnes qui subissent des mauvais traitements (76 %).

Devenus adultes, les plus démunis rencontrent des difficultés tout aussi nombreuses, même si certaines d'entre elles changent de nature : endettement, condamnations judiciaires, séjours en prison ou en hôpital psychiatrique, alcoolisme... Comme pendant l'enfance, les stigmates les plus profonds sont surtout causés par des « ruptures des liens sociaux » : violences, problèmes affectifs, enfants placés... D'une façon générale, d'après l'OSC, « les personnes en détresse » ont souvent connu de « lourdes difficultés depuis l'enfance » ; celles-ci « peuvent se maintenir durablement, voire s'aggraver à l'âge adulte ». Dans la multitude de facteurs à l'œuvre dans les processus de « disqualification sociale », les « ruptures fami-

liales » jouent un rôle « complémentaire », souligne l'étude.

Parmi toutes les infortunes que subissent les publics « en détresse », certaines semblent jouer un rôle de déclencheur. 14,4 % des sondés disent que leur existence a « basculé » à la suite de la rupture de leur couple – ce ratio est encore plus fort chez les femmes (15,4 %). La perte du logement a provoqué ce déclin dans près de 11 % des situations. Le fait de ne plus travailler, les soucis de santé et la chute des ressources « arrivent ensuite par ordre décroissant », poursuit l'étude.

FORTE HÉTÉROGÉNÉITÉ

Peut-on pour autant en conclure que l'exclusion découle d'un enchaînement de ruptures bien identifiées ? Non, répond l'OSC. Il est impossible de dessiner le portrait-robot d'une personne fréquentant un service d'accueil, d'hébergement ou d'insertion. « Les problèmes ne se posent pas de façon identique selon les hommes et les femmes, l'âge, la nationalité, l'origine sociale », résume l'étude.

Cette hétérogénéité s'est même « renforcée » au cours des dernières années, pour au moins deux raisons. D'abord, même si le chômage a diminué entre le milieu de l'année 1997 et la fin du printemps 2001, la pauvreté, elle, « n'a pas reculé et les situations de précarité professionnelle se sont diversifiées ». Le risque d'être fragilisé « touche des franges plus nombreuses de la population », notamment « des personnes issues de milieux sociaux "stables" » qui n'ont pas réellement connu de « problèmes affectifs depuis l'enfance ».

En outre, les liens sociaux sont devenus extrêmement lâches pour une grande partie de la population française. Désormais, les solidarités familiales jouent surtout pendant de courtes périodes et ne contiennent plus « le processus de précarisation lorsque celui-ci se prolonge ». Du coup, des personnes touchées, depuis peu, « par des difficultés diverses viennent frapper à la porte des services sociaux », conclut l'OSC.

Bertrand Bissuel

En quittant l'enfer de sa vie de couple, Régine a plongé dans la misère

ELLE PORTE un joli tailleur pantalon gris anthracite. Ses cheveux roux coulent en boucles sur ses épaules. Elle a la voix douce, le sourire un peu timide. A 39 ans,

■ TÉMOIGNAGE

Rien n'indiquait que cette femme élégante, épouse de commerçant, tomberait dans l'errance

Régine donne le sentiment d'avoir une existence sereine, équilibrée. Et pourtant... Il y a quelques jours, elle a trouvé refuge dans un hôtel social situé en région parisienne. Sa vie de couple est en miettes et elle ignore si elle pourra partager, à nouveau, le même toit que ses deux enfants, âgés de 19 et 13 ans et demi.

Rien ne semblait indiquer que cette grande femme élégante tomberait, un jour, dans l'errance. Après une « enfance modeste et heureuse » en Normandie, Régine s'était installée dans la région Ile-de-France en 1981. Elle avait à peine 18 ans à l'époque. Quelques mois plus tard, elle rencontra un Tunisien et l'épousa en 1982. Les premières années, tout s'est déroulé sans anicroche. Son mari, « un commerçant très estimé dans le quartier », était « charmant » et payait toutes les dépenses du foyer. « Au départ, j'étais flattée, confie-t-elle. A la longue, ça devenait un peu étouffant. » Mais Régi-

ne ne se formalisa pas. Elle mit au monde une fille, puis un garçon. Et s'arrêta de travailler, « pour pouvoir profiter de ses deux enfants ». C'est là que les problèmes commencèrent réellement.

Suspicieux, autoritaire, atteint d'une jalousie quasi pathologique, le mari de Régine lui infligea un véritable enfer. « Je l'avais constamment sur le dos, raconte-t-elle. Tout était prétexte à des brimades : « Pourquoi souris-tu ? » « Ce plat n'est pas assez salé !... » Il téléphonait plusieurs fois par jour pour savoir ce qu'elle faisait à la maison. Ce « harcèlement moral » alla crescendo et les deux enfants en furent eux aussi victimes. « Ils n'avaient pas le droit de jouer, même quand nous passions nos vacances en Tunisie, relate-t-elle. Il fallait qu'ils travaillent pour être bons à l'école. Trois mois avant ses 17 ans, ma fille est allée au bureau de poste. Mon mari a fait un scandale. »

Durant des années, Régine préféra endurer les vexations plutôt que d'envisager un divorce : « Je n'avais jamais vécu avec mon père, explique-t-elle. Ça m'a manqué, je tenais absolument à ce que ma famille soit unie. » Jusqu'au jour où son mari commença à nourrir des projets de mariage pour sa fille : « Il souhaitait qu'elle épouse un des cousins en Tunisie », dit-elle. La vie de Régine bascula. Au milieu de l'année 2001, elle loua une chambre pour sa fille et un studio pour elle et son fils. « Nous avons déménagé vite fait », en mettant à profit l'absence de son époux, qui était parti en Tunisie », se souvient-

elle. L'escapade tourna court. Il retrouva sa trace, elle accepta de revenir. Une accalmie de deux mois s'ensuivit. Et puis les brimades repartirent de plus belle. Au mois de février, Régine claqua à nouveau la porte. Cette fois, c'était pour de bon. « J'ai pris deux ou trois affaires de rechange, quelques papiers, un agenda, mon sac à main et... le chat, que j'ai confié à une amie », rapporte-t-elle.

« T'AS RIEN À FAIRE LÀ »

Où pouvait-elle aller ? Chez sa fille ? La chambre est trop exigüe pour qu'elles y vivent à deux. Chez des membres de sa famille ? Ils sont tous installés en Normandie et elle ne veut surtout pas abandonner son emploi, dans une maison de quartier de la banlieue parisienne. Chez des amis ? « Je n'aime pas tellement dépendre des gens », affirme-t-elle. Alors Régine s'adressa au bureau d'aide sociale. Elle fut tout d'abord aiguillée vers un centre d'hébergement d'urgence pour femmes, situé dans l'agglomération parisienne.

Ce grand saut dans « l'inconnu » lui inspira pas mal d'angoisse : « J'avais mal au ventre », résume-t-elle. Mais Régine reçut un « accueil très chaleureux » de la part des autres « pensionnaires ». « Beaucoup se sont demandé pourquoi je m'étais retrouvée dans cette situation : « T'as rien à faire là », me disaient-elles. » Pendant deux semaines, Régine partagea sa chambre avec une autre « sœur de galère ». « J'avais l'impression de retourner à l'internat : on nous réveillait à 6 h 30 ; les repas du soir

étaient pris à heure fixe », s'amuse-t-elle.

Aujourd'hui, Régine loge dans un hôtel social. On lui loue une chambre, qu'elle occupe seule. Dans six mois, sa situation sera réexaminée. Si elle le souhaite, elle pourra rester dans cet établissement mais « je devrai alors peut-être changer de chambre et en partager une autre, avec des hébergées », précise-t-elle. L'avenir ? Elle l'envisage avec « optimisme ». Elle s'appuie à signer une demande de divorce. Elle a déjà écrit à plusieurs organismes HLM pour leur réclamer un toit ; quand elle aura un logement, sa fille la rejoindra. Et son fils ? « C'est lui qui décidera s'il souhaite rester avec son père ou revenir avec moi », déclare-t-elle. En tout cas, Régine ne vit pas cette plongée dans la précarité comme un traumatisme. « Pour moi, ce n'est qu'une passerelle », conclut-elle.

B. Bi.

Une bonne opinion des institutions chargées de l'accueil et de l'aide

GLOBALEMENT, les « personnes en détresse » affirment être bien accueillies par les différents services ou professionnels de santé qu'elles fréquentent. Les médecins et les pharmaciens sont littéralement plébiscités : 94,3 % des sondés louent la qualité de leur accueil. Viennent ensuite les foyers et les centres d'hébergement (avec un taux de satisfaction de près de 90 %), les hôpitaux et la Sécurité sociale (85 %). La police et la justice arrivent en queue de peloton : une personne sur deux, grosso modo, dit être « plutôt mal » reçue par ces deux institutions.

La plupart des individus interrogés se réjouissent également de la qualité de l'aide prodiguée par les divers services sociaux. Les soins médicaux, l'alimentation et l'hébergement « de moyenne durée » sont les prestations les plus appréciées, avec des indices de satisfaction oscillant entre 89 % et 78 %.

Présidentielle 2002 sur Internet avec Wanadoo

Tous les mardi de 12 h à 13 h interpellés les acteurs de la campagne sur

wanadoo.fr

Michel Field leur pose vos questions.

Les généralistes veulent relancer leur mouvement en s'appuyant sur le succès de leur manifestation

La coordination nationale a annoncé une « semaine des 35 heures des médecins » du 25 au 30 mars

LES MÉDECINS généralistes vont encore faire parler d'eux. C'est en tout cas la promesse qu'ils se sont faite, dimanche 10 mars à Paris, en se quittant place de la Bastille après une manifestation nationale qui a réuni quelque 30 000 professionnels de santé libéraux (13 000 selon la police, 50 000 selon les organisateurs). « Ce rassemblement n'est pas un baroud d'honneur mais une étape supplémentaire dans notre mouvement », a assuré Michel Chassang, président de l'Union nationale des omnipraticiens français (UNOF) qui avait appelé, avec le Syndicat des médecins libéraux (SML) et la Coordination nationale des médecins généralistes, à ce rassemblement. Qualifié de « succès » par ses initiateurs, ce défilé a rassemblé essentiellement des généralistes venus de toute la France, auxquels se sont joints des infirmières, des kinésithérapeutes, des dentistes, des pharmaciens, des biologistes, des ambulanciers, ainsi que des représentants de la CGC et de FO.

De nouvelles actions sont d'ores et déjà prévues. « Du 25 au 30 mars, nous allons lancer la semaine des 35 heures des généralistes », a expliqué Jean-Marc Rehby, nouveau porte-parole de la coordination nationale. Les médecins fermeront leur cabinet le mercredi soir ou tous les jours à 16 heures ». Des 35 heures, il en a été beaucoup question tout au long d'un défilé où les provinciaux formaient les gros des troupes. Mais pour pouvoir travailler moins, les généralistes réclament une revalorisation de leurs honoraires. Un autocollant fluorescant indiquant « Je prends la consultation à 20 euros parce que je le veux bien », a fait fureur chez les manifestants. Parfois déguisés en bagnards avec chaînes ou boulets, les médecins se sont dits « épuisés », « surmenés », et n'ont



Dimanche 10 mars, une manifestation nationale a réuni à Paris, à l'appel de l'UNOF, du SML et de la coordination nationale des généralistes, 50 000 professionnels de santé selon les organisateurs (13 000 selon la police). Infirmières, kinésithérapeutes, dentistes, pharmaciens et ambulanciers s'étaient joints au cortège.

pas hésité à se comparer à des « esclaves » et à se considérer « méprisés » par les caisses d'assurance maladie et le gouvernement. « Guigou, qu'est-ce que tu fous ? Kouchner à quoi tu sers ? », interpellait un médecin de Dordogne pendant que d'autres scandaient : « Kouchner aux waters, Guigou, aux égouts ».

« LES NUITS, C'EST FINI »

« En tant que libéral, je ne cherche pas à faire 35 heures mais à travailler comme je veux et à le faire bien », explique un généraliste des Yvelines. « Quand j'entends mes patients dire le mercredi après-midi qu'ils sont en RTT alors que moi, je fais plus de 62 heures par semaine, cela me fait bizarre », témoigne un autre, venu, lui, de Montargis. De leur côté, les « ruraux » de Forges-les-Eaux (Seine-Maritime) en ont « plein le dos » et jurent que « les nuits, c'est fini ».

Après plus de trois heures de défilé,

convaincus de l'importance de leur mobilisation, les manifestants se sont promis de « continuer le combat » et bon nombre ont réclamé la « démission » de Jean-Marie Spaeth, président de la Caisse nationale d'assurance maladie qui, dans un entretien paru le jour même dans le *Journal du dimanche*, a lancé « un premier avertissement » aux médecins appliquant la consultation à 20 euros et estimé que le mouvement des généralistes « commence à se scléroser ». « Dans sa tour d'ivoire, M. Spaeth ne se rend pas compte de ce qui se passe sur le terrain », a répliqué Claude Maffioli, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF). « Si les caisses veulent la guerre, ils l'auront, nous soutiendrons les médecins à 20 euros », a-t-il prévenu. Pour Michel Chassang, le gouvernement doit désormais « rouvrir les négociations et dire que l'accord avec MG-France est caduc ».

Pendant ce temps, à Lyon, MG-France a préservé son unité au cours d'une assemblée générale extraordinaire (AGE). La signature de l'avenant conventionnel, suite à l'accord du 24 janvier, avait suscité des remous à l'intérieur du deuxième syndicat de médecins généralistes. Dans une motion finale votée à l'unanimité des quelque 250 délégués, l'AGE a décidé de « revendiquer l'évolution de la lettre-clé C à 20 euros et dans l'attente de cet accord, de défendre les généralistes qui pratiquent le DE [dépassement exceptionnel, majorant le tarif de base] dans le cadre conventionnel ».

Prenant le contrepied de l'accord intervenu entre l'Etat, la CNAM et le Conseil national de l'ordre des médecins, qui évoque le caractère obligatoire des gardes (*Le Monde* du 23 février), la motion réaffirme « le volontariat des médecins généralistes dans le cadre de la garde de service public ». MG-France entend également « redéfinir les conditions d'application de l'obligation de la permanence des soins » et demande « l'amélioration des conditions d'indemnisation et de fonctionnement du système » de télétransmission des feuilles de soins électroniques. Finalement des positions assez peu éloignées de celles de beaucoup de médecins en lutte. A l'issue de l'assemblée, Pierre Costes, président du syndicat, a déclaré au *Monde* qu'il fallait « poursuivre les travaux de rénovation conventionnelle et d'évolution des valeurs tarifaires. Il lance un appel au futur président de la CSMF, Michel Chassang », mais aussi « aux représentants spontanés des coordinations, « à revenir dans le champ du dialogue et de la négociation ».

Interrogé lundi matin sur RTL, Bernard Kouchner a déclaré qu'il était « prêt à revoir » les généralistes, mais qu'on n'allait pas « rouvrir les négociations ». Les médecins ont, selon lui « les yeux plus grands que le ventre ».

Paul Benkimoun et Sandrine Blanchard

INSTANTANÉ « CERTAINS VONT FINIR PAR QUITTER LE MÉTIER »

Sur sa blouse blanche, en larges lettres rouges, Stanislas Potocki, 43 ans, a inscrit : « Médecin à bout ». Corne de brume à la main, il a fait le voyage jusqu'à Paris avec ses confrères de Bretagne pour manifester son « ras-le-bol » et pester contre « l'absence de discussion avec le gouvernement ». Généraliste conventionnel depuis douze ans dans le Morbihan, il a choisi d'exercer à Vannes pour être « plus relax » et préserver sa « vie de famille » après avoir connu les servitudes de la médecine de campagne. « Il ne faut pas s'étonner de la désertification médicale dans le milieu rural. Le rythme de travail qui est mené dans ces secteurs ne peut mener qu'au divorce ».

Le docteur Potocki marche dans les rues de Paris et fulmine : « On est dans un système où il suffit qu'un seul syndicat, en l'occurrence MG-France, signe avec l'assurance maladie pour qu'un accord s'appli-

que à tout le monde. C'est ainsi qu'on nous impose tout depuis dix ans. » Alors, il y a deux mois, il a décidé de se syndiquer à l'UNOF (Union nationale des omnipraticiens français) et assure que, dans son département, « les adhésions ont doublé depuis le début du mouvement. L'UNOF en a enregistré quatre-vingt-dix de plus alors que MG-France ne compte chez nous qu'une dizaine de médecins ». Depuis, il assiste à toutes les assemblées générales et constate que la profession s'est « fédérée ».

Comme tous les autres manifestants, il réclame la revalorisation de la consultation à 20 euros et la visite à 30 euros, dénonce sa charge de travail « à l'heure où la société passe aux 35 heures » et s'inquiète de la nouvelle organisation de la permanence des soins prévue par le gouvernement, le conseil de l'ordre et la caisse d'assurance-maladie. « Ils veulent réduire le nombre de secteurs de garde uni-

quement pour ne pas payer trop d'astreintes. On nous prend vraiment pour des gogols. » Surtout, ce médecin ne supporte pas les griefs adressés à sa profession – « On nous a dit qu'on ne savait pas utiliser les antibiotiques, les antidépresseurs, etc. » – et ne comprend pas que « l'on puisse limiter la progression des dépenses de santé à 3 %. Au moment où la population ne cesse de vieillir et où l'on multiplie les hospitalisations à domicile, ce calcul financier est un leurre. Il faut raisonner en qualité et en objectifs médicaux », martèle-t-il.

Alors il manifeste mais il s'inquiète car il craint que le gouvernement soit tenté de « jouer le pourrissement » du mouvement. « Si jamais ils font cela, ils vont dégoûter les médecins et certains vont finir par quitter le métier car on ne peut pas le faire sans avoir la foi », prédit-il.

S. B.

Ouverture d'une information sur le financement d'associations à Saint-Fons

L'ancienne municipalité socialiste aurait subventionné l'union régionale Léo-Lagrange

LYON

de notre correspondante

Le parquet de Lyon a ouvert, jeudi 7 mars, une information judiciaire contre X... pour « abus de confiance, faux et usage de faux, falsification de chèque, et usage, complicité et recel » sur le financement de diverses associations, en particulier l'union régionale Léo-Lagrange, par l'ancienne municipalité de Saint-Fons, une commune de l'agglomération lyonnaise, dirigée de

1967 à 1995 par le sénateur Franck Sérusclat (PS) puis par de 1995 à 2001 par Yves Mongenot (PS). Cette procédure fait suite à la démarche du nouveau maire, Michel Denis, sans étiquette, qui a porté à la connaissance du parquet le résultat de l'audit qu'il avait commandé. A son arrivée à la mairie, en mars 2001, ce chef d'entreprise, conseiller municipal depuis 1995, avait, en effet, confié à l'ex-inspecteur de police Antoine Gaudino un audit privé sur « les conditions d'octroi et d'utilisation de l'argent public, versé par l'ancienne municipalité à diverses associations ».

Les conclusions du rapport, rendu public le 14 novembre 2001 au cours d'un conseil municipal extraordinaire, ont révélé des détournements de fonds commis au préjudice de la ville de Saint-Fons pour un montant évalué à 1,83 million d'euros entre 1995 et 2000. Une enquête préliminaire avait alors été confiée à la brigade financière du SRPJ de Lyon.

Les soupçons portent essentiellement sur le « Comité pour nos gos-

ses » (CPNG), une association loi 1901 créée en 1966 par Franck Sérusclat, alors adjoint aux affaires sociales, pour gérer les activités municipales liées à l'enfance, qui aurait alimenté les caisses de la Léo-Lagrange, association d'éducation populaire proche des socialistes.

PRESTATIONS SURFACTURÉES

Bien qu'employant jusqu'à 465 personnes, ce comité faisait régulièrement appel à la fédération Léo-Lagrange pour demander la mise à disposition de personnel supplémentaire. Selon le rapport Gaudino, ces prestations auraient été largement surfacturées. Le CPNG aurait reçu, entre 1996 et 2000, 10,6 millions d'euros de la Ville – 47 % des subventions accordées par la mairie aux associations –, dont 1,8 million auraient été détournés.

Qu'est devenu cet argent ? Le rapport Gaudino n'a pas établi quels étaient les destinataires des fonds, même si certaines factures montrent par exemple la prise en charge par le CPNG de la restaura-

tion d'un congrès de la fédération Léo-Lagrange, ou de dépenses du PS.

L'enquête risque d'être compliquée par la mort d'un des principaux acteurs de cette affaire, Michel David. Ancien secrétaire général adjoint de la mairie de Saint-Fons, responsable de la section PS de la ville, considéré comme le dirigeant de fait du CPNG, Michel David est décédé en janvier 2001. C'est lui qui apposa son visa sur les paiements effectués par le CPNG. Dans un entretien publié par *Lyon Mag* en décembre 2001, l'ancien maire Yves Mongenot rejetait d'ailleurs l'entière responsabilité du détournement sur Michel David.

En outre, deux incendies ont détruit une partie de la comptabilité et des archives concernant le personnel : le premier remonte à trois ans, le second à six mois, « trois jours après la visite de l'inspecteur Gaudino », précise Michel Denis.

Sophie Landrin

Instruction ouverte pour « corruption » dans l'affaire des disparues de l'Yonne

Le parquet général entend répondre aux « insinuations » visant des magistrats d'Auxerre

LE PARQUET général de la cour d'appel de Paris a annoncé, lundi 11 mars, l'ouverture d'une série d'enquêtes judiciaires qui devrait conférer une nouvelle dimension à l'affaire dite des disparues de l'Yonne. Une information judiciaire pour « corruption active et passive, trafic d'influence, et recel, destruction, soustraction, recel ou altération d'un document public ou privé de nature à faciliter la découverte d'un crime ou d'un délit, la recherche des preuves ou la condamnation des coupables », a été ouverte le 6 mars, à la suite de la plainte déposée par les parents d'Isabelle Laville, une jeune fille disparue le 11 décembre 1987. Cette instruction, nous a précisé le parquet général, a été ouverte « à la suite d'insinuations de corruption contre les membres de l'institution judiciaire ».

Le parquet général a joint à la procédure le rapport d'enquête administrative diligenté par le procureur général Jean-Louis Nadal et remis le 17 décembre 2001 à la garde des sceaux, Marylise Lebranchu. Le procureur général a indiqué, dans un communiqué, lundi 11 mars, avoir engagé « le processus de dépaysement de cette procédure », et ce, « dans le souci de garantir la sérénité de l'action judiciaire et d'éviter que puisse être suspectée l'impartialité de la juridiction saisie ». Cette instruction devrait être dépayseée au tribunal de Paris, où elle sera confiée à un juge du pôle financier.

De même, deux informations judiciaires jusqu'ici instruites au tribunal d'Auxerre devraient faire l'objet d'un dépaysement pour « bonne administration de la justice », qui sera décidé par la Cour de cassation : celle ouverte contre X... du chef d'abus de confiance » et visant la gestion financière des éta-

blissements de l'Apajh 89, l'association pour adultes et jeunes handicapés de l'Yonne, et celle ouverte également contre X... des chefs de « mise en danger d'autrui, conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité des personnes et abus de confiance » concernant la gestion du foyer Guette-Soleil, l'établissement pour personnes et abus de confiance » concernant la gestion du foyer Guette-Soleil, l'établissement géré par Nicole Charrier, dont le mari a été condamné pour viols à 6 ans de prison ferme. S'agissant de l'instruction ouverte contre Emile Louis, le parquet général a indiqué qu'« elle continuera d'être instruite avec détermination au tribunal d'Auxerre ». Le communiqué de M. Nadal précise que « son avancée permet d'envisager qu'elle puisse être achevée au cours de l'été 2002 ».

« RÉEXAMEN SYSTÉMATIQUE »

Par ailleurs, le parquet général de Paris indique que la procureure d'Auxerre, Marie-Suzanne Le Quéau, procède actuellement à un « réexamen systématique des procédures de disparition ou de découvertes de cadavre survenues au cours de ces trente dernières années ». Ces vérifications seront faites en tenant compte de l'arrêt de la Cour de cassation du 20 février 2002, qui a écarté le risque de prescription dans cette affaire.

Enfin, la procureure d'Auxerre a récemment saisi le commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne, d'une enquête « tendant à vérifier la situation des jeunes femmes handicapées relevant de l'institut médico-éducatif (IME) de Gratey, enquête susceptible d'être étendue à l'ensemble des établissements de l'Apajh89 ».

Cécile Prieur

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : Sylvie Beghal, épouse de Djamel Beghal, un Franco-Algérien soupçonné d'avoir préparé un attentat-suicide contre l'ambassade américaine à Paris, a été remise en liberté, samedi 9 mars, après quatre jours de garde à vue à Paris. Aucune charge n'a été retenue contre M^{me} Beghal concernant les projets imputés à son mari, arrêté en juillet 2001 aux Emirats arabes unis et extradé en France le 30 septembre.

■ **Le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, vice-président du tribunal de Paris, s'est opposé à la création d'un 5^e poste de juge d'instruction antiterroriste, qui avait été décidée par la chancellerie. M. Bruguière, en poste depuis quinze ans, a argué que le nouveau juge devrait être formé, ce qui serait, selon lui, préjudiciable au fonctionnement de la section spécialisée.**

■ **Georges Courtois, ancien preneur d'otages du palais de justice de Nantes en 1985, a été mis en examen, samedi 9 mars, et écroué pour association de malfaiteurs, détention d'armes et falsification de chèques. Son complice, avec qui il avait été interpellé, jeudi 7 mars dans un hôtel de Montbazou (Indre-et-Loire), a également été mis en examen et écroué pour les mêmes chefs.**

■ **VIOLENCES** : un jeune homme a été très grièvement blessé, samedi 9 mars dans la soirée, dans le quartier sensible de la Nacelle, à Corbeil-Essonnes (Essonne), au cours d'un règlement de comptes entre bandes rivales. Une vingtaine d'individus se sont affrontés peu avant 23 heures, laissant ce jeune homme de 20 ans sur le pavé, roué de coups de batte de base-ball et grièvement blessé par un coup de couteau porté près de l'artère fémorale.

■ **IMMIGRATION** : un ressortissant libyen en grève de la faim depuis cinquante-neuf jours pour obtenir sa régularisation a été hospitalisé, dimanche 10 mars, à l'hôpital de Rouen. Younis Trabelsi, 41 ans, en France depuis 1980 après avoir déserté l'armée libyenne, avait été condamné en 1987 dans une affaire de stupéfiants. A sa sortie de prison, il faisait l'objet d'une interdiction définitive de séjour mais n'avait pas été expulsé car sa vie serait menacée en Libye. Ses défenseurs demandent que M. Trabelsi fasse l'objet d'une mesure d'assignation à résidence assortie d'un droit au travail.

■ **SANTÉ** : le centre hospitalier de Toulon - La Seyne-sur-Mer (Var) a reçu, samedi 9 mars, le prix de la transparence dans la lutte contre les maladies nosocomiales (les infections contractées en milieu hospitalier), accompagné de 1 500 euros. Cette récompense, attribuée par le Lien (Association de lutte, d'information et d'étude des infections nosocomiales), fait suite à une enquête réalisée auprès de 53 établissements hospitaliers publics et privés. Seuls 13 ont accepté de fournir les renseignements demandés.

Une Grande Ecole de Management au cœur de la première Technopole Européenne

CERAM SOPHIA ANTIPOLIS

GRADUATE SCHOOL OF MANAGEMENT & TECHNOLOGY

- Ecole Supérieure de Commerce (FSC)
- 4 Masters Spécialisés - Label de la Conférence des Grandes Ecoles
- 3 Masters of Science
- MBA
- Programme Doctoral Européen EUDOKMA (Ph.D)
- Formation Continue Diplômante
- Formation pour Dirigeants
- Centre des Entrepreneurs et de l'Innovation
- EAI Tech - Cursus international double compétence

Entrepreneuriat - Knowledge Management - Economie Globale

www.ceram.edu

Tél : +33 (0)4 93 95 45 45



STEINER, A FLEUR DE PEAU
venez découvrir la collection des CANAPÉS STEINER à des prix tout à fait exceptionnels.

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES LES DIMANCHES 17 ET 24 MARS

Topper Espace Steiner
63, rue de la Convention - Paris 15^e
Tél.: 01 45 77 80 40 - M^o Boucicault - Parking gratuit

Les camions sous le Mont-Blanc divisent le gouvernement

Le ministre de l'environnement et celui des transports s'opposent sur le retour des poids lourds dans le tunnel. Matignon assure que la date n'est toujours pas fixée. A Chamonix, les opposants, qui ont manifesté samedi 9 mars, restent mobilisés

ANNECY
correspondance

Les voitures particulières empruntent de nouveau le tunnel du Mont-Blanc, qui relie la France à l'Italie, depuis samedi 9 mars. Pour les camions, la date officielle reste encore en suspens. Ce dossier a fait l'objet, ce week-end, d'une nouvelle opposition ouverte entre le ministre de l'environnement, Yves Cochet, et le ministre des transports, Jean-Claude Gaysot. Le premier a plaidé, dans un entretien au *Figaro* du 9 mars, pour « plusieurs mois » de délai.

Le second, dans le *Journal du dimanche* du 10 mars, a estimé que cette autorisation pourrait intervenir dès « vendredi 15 ». « Avec 350 millions d'euros de travaux », le Mont-Blanc « est aujourd'hui le tunnel transalpin le plus sûr », a assuré M. Gaysot. Dans l'après-midi, l'Hôtel Matignon faisait savoir que la décision de réouverture aux poids lourds n'avait pas été prise même si le tunnel doit être « prêt techniquement » le 15 mars. L'accord signé entre la France et l'Italie prévoit la réouverture du tunnel aux camions avant le 25 mars.

M. Cochet estime que la solution de la circulation alternée (un sens par le tunnel du Mont-Blanc, l'autre par le tunnel du Fréjus) pour les poids lourds ne supprime pas tous les risques. Il rappelle que, le 24 mars 1999, c'est l'incendie d'un camion, et non un choc frontal, qui avait provoqué la mort de 39 personnes.

M. Gaysot, lui, souligne que, depuis la fermeture du Mont-Blanc, la circulation a été détournée vers le tunnel du Fréjus et que les 250 000 personnes qui vivent dans les vallées de la Maurienne et de Chambéry « ont beaucoup souffert » : « Elles voyaient passer



ROBERT PRATTA/REUTERS

Samedi 9 mars, près de 2 000 manifestants ont défilé dans les rues de Chamonix pour s'opposer à la réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux poids lourds. Celle-ci est prévue avant le 25 mars, selon l'accord signé entre la France et l'Italie.

5 300 camions par jour. » Il assure que le transport de matières dangereuses sera « interdit » sous le Mont-Blanc et que cette mesure sera « étendue dans quelques mois » au Fréjus.

Les deux ministres se rejoignent au moins sur un point : la nécessité de la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin, qui permettra le feroutage. Le 19 mars, M. Gaysot doit retrouver son

homologue italien, Pietro Lunardi, à Modane (Savoie), pour lancer les premiers travaux du futur tunnel de base, long de 52 kilomètres, qui permettra cette liaison. Qualifiée de « priorité absolue » par les gouvernements français et italien, sa mise en service est prévue en 2012.

La position de M. Gaysot a été vivement critiquée par le maire (divers droite) de Chamonix, Michel Charlet, qui s'est dit « scan-

dalisé » : « Le ministre des transports annonce que tout est décidé alors que nous (les maires de Chamonix, des Houches et de Servoz) devons être reçus mercredi 13 par son ministère. » M. Charlet s'appuie sur les quelque 2 000 personnes qui ont manifesté, samedi 9 mars, au bas de la rampe d'accès au tunnel pour rappeler aux autorités qu'elles n'accepteraient à aucune condition de revoir l'incessant cortège des poids lourds polluer à nouveau leur vallée.

Au rythme du slogan « Gaysot, démission, on ne veut plus de tes camions », les manifestants avaient au préalable traversé Chamonix où les commerces, restés ouverts, affichaient aussi leur opposition au trafic international des poids lourds. « Nous avons atteint les limites d'un système que l'on doit condamner », a estimé le vice-président de l'Association pour le respect du site du Mont-

Blanc (ARSMB), Jean-Paul Trichet. « Nous continuerons ce combat, plusieurs années s'il le faut », a confirmé le maire de Chamonix. « Je suis venu vous dire le soutien sans faille des élus de Genève », a lancé l'ancien maire de la cité de Calvin, Alain Vaissade. « Il n'y aura plus jamais de camions dans le tunnel du Mont-Blanc grâce à vous », a conclu à l'adresse des manifestants le président de l'ARSMB, Georges Unia.

FLASHS DE LUMIÈRE

Peu après midi, les premières voitures se sont engouffrées dans le tunnel. Avant cette première traversée gratuite, un formulaire explicatif avait été fourni à chaque conducteur qui précisait les conditions de conduite. Durant les 11,6 kms du parcours, ceux qui ne respectaient pas la limitation de vitesse ou les distances de sécurité furent avertis par des flashes de lumière.

Dans l'après-midi, le tunnel du Mont-Blanc est resté fermé une bonne heure. L'embouteillage a laissé libre cours aux rumeurs : « On effectue un exercice de sécurité », « une alarme incendie s'est déclenchée sans raison ». Dans l'attente, certains usagers sont allés visiter le nouveau portique destiné à contrôler la surchauffe éventuelle des poids lourds avant leur entrée dans le tunnel. L'étonnement était de mise : des câbles n'étaient pas encore branchés et pendaient ; d'autres étaient raccordés avec du papier adhésif ; des pièces métalliques traînaient, éparées, ici ou là... Peu après 18 heures, le tunnel rouvrait et le trafic s'écoulait normalement.

Cyril Bellivier
(avec AFP)

Impatiences italiennes

La fermeture pendant trois ans du tunnel du Mont-Blanc aurait coûté « globalement 2,58 milliards d'euros à l'économie italienne », a affirmé le ministre italien des transports, Pietro Lunardi, dans un entretien à *La Tribune*, vendredi 8 mars. « Ce tunnel constitue une liaison essentielle entre nos deux pays », a expliqué M. Lunardi, fustigeant les « soi-disant écologistes [qui] voudraient l'interdire aux poids lourds ».

Le ministre a assuré de l'engagement de l'Italie en faveur du rail à long terme. « Nous voulons porter la part du rail à 18-20 % d'ici quinze à vingt ans contre 11 % actuellement », a précisé M. Lunardi. Le report, à plusieurs reprises, de la réouverture du tunnel aux voitures a déjà créé des tensions entre l'Italie et la France. — (AFP)

Ce mois-ci dans Le Monde Initiatives

DOSSIER :

Portrait social de la France

A l'aise dans la modernité – Plus riches, plus pauvres – L'éclatement des identités – Salariés et pauvres – Bien soignés mais pas partout – L'ère des séniors. Le mythe du déclin (entretien avec Henri Mendras).

DÉBAT :

Droit du travail : si le contrat primait la loi

Une menace pour les salariés – Comparaisons européennes – Une chance pour la démocratie – Libérer le dialogue social.

RENCONTRES SOCIALES :

L'entreprise et son territoire (en partenariat avec EDF)

MARS 2002



Egalement au sommaire

- ▼ **Événement :**
Les syndicats labellisent l'épargne salariale.
- ▼ **Initiatives :**
Dans l'Ain, un atelier d'insertion fabrique des dessous humanitaires
– Une convention collective pour l'insertion.
- ▼ **Décryptages :**
Les licenciés ruinés d'Enron.
- ▼ **International :**
La seconde jeunesse du modèle autogestionnaire brésilien.
- ▼ **Le Point sur :**
Retour sur la troisième voie de l'ENA.
- ▼ **Management :**
Le Français, un Européen mal payé
– L'éthique, image de l'entreprise.
- ▼ **Contrat social :**
Le devoir de gérer son capital santé, jusqu'à mourir...d'ennui
– Les handicapés vieillissent aussi.
- ▼ **Eclairage :**
Inégales 35 heures – Cadeaux pour les PME.
- ▼ **Tendances :**
L'entreprise sans usines fait son chemin.
- ▼ **Histoire :**
L'ingérence patronale.

La gestion de l'université « Pasqua » de nouveau épinglée

Les Hauts-de-Seine assument ses déficits

LA LETTRE d'observation de la chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France, rendue publique vendredi 8 mars, met en cause, pour la troisième fois en moins de six ans, la gestion du département des Hauts-de-Seine, présidé par l'ancien ministre de l'intérieur et candidat à l'élection présidentielle Charles Pasqua.

Selon les magistrats financiers, le Pôle universitaire Léonard-de-Vinci (PULV), lancé en 1994 par M. Pasqua pour « pallier les carences du système universitaire public », présente un bilan très modeste au regard du projet initial. Seuls 1 121 étudiants fréquentaient l'établissement en 1999. Or les locaux ont été conçus pour accueillir quelque 6 000 étudiants. Les gestionnaires du PULV se sont tournés vers des organismes de formation à la recherche de locaux afin de « compenser le déficit », selon le rapport. La chambre relève que le pôle universitaire bénéficie ainsi de loyers qui devraient aller au département, propriétaire de ces locaux.

FILIÈRES NON HOMOLOGUÉES

Selon la CRC, cette université coûte cher au département : outre la construction de l'ensemble immobilier (1,3 milliard de francs, 198 millions d'euros), le conseil général verse une subvention annuelle de 100 millions de francs en moyenne (125 millions, soit 19 millions d'euros en 2002) et des frais de fonctionnement et de maintenance (35 millions de francs, 5,3 millions d'euros). Enfin, la reconnaissance de l'établissement, les titres d'ingénieur et l'homologation des filières ont pour l'instant été refusés par l'éducation nationale, faisant peser sur les étudiants une lourde incertitude.

Dans sa lettre d'observation diffusée par le conseil général, la CRC relève également le poids de la dette du département qui, même s'il bénéficie d'une « croissance plus forte des recettes que des dépenses », devra faire face à

« un poids croissant de l'endettement rapporté aux seules recettes de fonctionnement ». L'encours de la dette est passé de 1,17 milliard de francs (180 millions d'euros) en 1993 à 6,3 milliards (970 millions d'euros) en 1999, soit une augmentation de 441 %, souligne la chambre des comptes. Pendant la même période, les recettes sont passées de 4,5 milliards de francs (690 millions d'euros) à 6,9 milliards de francs (1,05 milliards d'euros) en 1999.

AVANTAGES NON RÉGLEMENTAIRES

La chambre estime que les avantages consentis à certains fonctionnaires du département (logements de fonction, primes, voitures, bons d'essence ou abonnements à la télévision par câble) sont, pour nombre d'entre eux, attribués « en dehors de la réglementation et de la jurisprudence ». Les magistrats épinglent également le coût du restaurant gastronomique Le Ruban bleu, destiné aux cadres du département. En 2000, il a servi vingt mille repas facturés 12 euros aux fonctionnaires et 18 euros à leurs invités. Si l'ensemble des coûts de ce restaurant devait être pris en compte, ces repas coûteraient en moyenne 60, voire 120 euros, observe la CRC.

La lettre d'observation de la chambre des comptes a provoqué un débat en séance publique du conseil général. A propos du Pôle universitaire Léonard-de-Vinci, le Parti communiste a demandé l'« arrêt de l'opération », et le PS a relevé que deux ou trois collèges pourraient être construits chaque année avec les sommes dépensées. M. Pasqua a affirmé que les observations de la CRC « ne prétaient guère à conséquence ». « Si certaines observations – malheureusement rares – peuvent aider au fonctionnement de l'institution départementale, les autres sont, comme à l'habitude, non fondées en droit quand elles n'entrent pas dans le terrain de l'opportunité », a-t-il déclaré.

Dominique Foing (avec AFP)

Rythmes scolaires : les conseils d'école de Paris se sont réunis

DES conseils d'école extraordinaires se sont tenus, samedi 9 mars, dans plus de 90 % d'établissements parisiens, en dépit de l'appel au boycott lancé par plusieurs syndicats enseignants. Les représentants des parents d'élèves, des enseignants et de la municipalité étaient appelés à classer par ordre de préférence les trois propositions faites, le 13 février, par le recteur d'académie René Blanchet (*Le Monde* du 16 février) pour aménager le rythme scolaire des 647 écoles primaires publiques de la capitale.

Les résultats de cette consultation seront connus mardi soir 12 mars. Un comité technique paritaire de l'académie (personnels de l'éducation) doit ensuite se réunir, mercredi matin. Vendredi, le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), qui regroupe l'ensemble des partenaires, donnera enfin un ultime avis, avant que le recteur Blanchet ne décide.

Ce dossier de rénovation des rythmes scolaires, lancé en novembre 2001 par le maire (PS) Bertrand Delanoë, suscite de nombreuses polémiques chez les enseignants, mais aussi chez les animateurs de centres de loisirs et les associations de parents d'élèves, tous divisés sur les modalités d'application.

Les enseignants sont globalement hostiles à un transfert des cours du samedi matin vers le mercredi matin tel que formulé dans les propositions rectoriales. Un sondage Sofres pour *Le Nouvel Observateur* du 7 mars indiquait en revanche que 73 % des parents y sont favorables. Continuant de marquer son « opposition au cadre de consultation imposé par le rectorat et la mairie », SUD-Education, la CNT et une partie du SNUipp-FSU appellent à la grève et à la manifestation vendredi, jour de tenue du CDEN.

DÉPÊCHES

■ **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR :** le ministre de l'environnement, Yves Cochet, vient d'annoncer la mise en place d'une mission chargée d'étudier la création d'un parc national « d'un type nouveau » dans le massif des Calanques, site classé de près de 6 000 hectares, au sud-est de Marseille. L'inspection générale de l'environnement va travailler dans ce sens avec le groupement d'intérêt public (GIP)-Calanques. Pour M. Cochet, il faut prendre en compte une double nécessité : préserver l'environnement et « tenir compte » de la fréquentation du site, visité chaque année par quelque 800 000 personnes. Il a expliqué que les parcs nationaux existants ne sont « pas forcément » adaptés à un site caractérisé par sa proximité avec la ville. — (AFP)

■ **VAUCLUSE :** la commune de Pertuis a été condamnée, vendredi 8 mars, à 760 000 euros d'amende par le tribunal administratif de Marseille, saisi par des compagnies d'assurances après des dégâts causés par une inondation de la Durance en janvier 1994. Celle-ci avait sérieusement touché une zone artisanale de la ville. Le tribunal a estimé que la municipalité était responsable d'une digue mal entretenue.

■ **NORD - PAS-DE-CALAIS :** à la demande de la préfecture du Pas-de-Calais, les habitants de Quiestede, Ecques, Inghem et Roquetaire, quatre communes de l'arrondissement de Saint-Omer – soit plus de 4 300 personnes –, ne doivent plus utiliser l'eau du robinet depuis le samedi 9 mars. Une pollution microbiologique a été détectée à Quiestede à la suite d'analyses, effectuées le 6 mars, par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass). — (AFP)

■ **SEINE-SAINT-DENIS :** les enseignants du collège Pasteur de Villemomble ont commencé, lundi 11 mars, un nouveau mouvement de grève, rejoignant l'action des parents d'élèves, qui ont bloqué l'établissement samedi. Tous se mobilisent contre la vétusté de ce collège. A la rentrée scolaire 2001 (*Le Monde* du 13 septembre 2001), une action d'ampleur avait conduit le conseil général à décider de travaux d'urgence.

LES SILENCES DE

CELA fait maintenant deux mois que les premiers d'entre eux sont arrivés ici, et ces 300 « détenus du champ de bataille », selon l'appellation officielle américaine,

ne semblent pas avoir fourni beaucoup d'informations aux enquêteurs. L'hebdomadaire *Time* (du 11 mars) affirme que l'alerte générale déclenchée sur le territoire des Etats-Unis et dans leurs représentations à l'étranger, le 11 février, avait pour origine les déclarations d'un détenu de Guantanamo Bay. Le FBI semble toutefois reconnaître lui-même que ces interrogatoires ne permettent même pas d'identifier la plupart des détenus, puisqu'il propose de créer une banque de données des profils ADN des prisonniers et de l'ensemble des personnes arrêtées dans le monde en liaison avec des activités terroristes, en espérant que des recoupements permettront de découvrir des liens de parenté.

Pour le moment, beaucoup de détenus de la baie de Guantanamo conservent leur mystère. Aussi le général des marines Michael Lehnert, qui commande la *task force* de 1 500 personnes spécialement chargée de cette opération, pressait-il les prisonniers, vendredi 8 mars, de répondre aux questions et de cesser de « mentir » aux enquêteurs. « Nous en savons beaucoup au sujet de nombre d'entre vous », assurait le général, ajoutant : « Nous mentir n'aura pas d'autre résultat que de prolonger votre séjour ici. »

Le propos avait au moins le mérite d'énoncer clairement ce que tout le monde, y compris probablement les détenus, sait depuis longtemps : leur détention à Guantanamo n'a pas d'autre but que d'obtenir d'eux des renseignements, et les conditions de cette détention sont destinées, certes, à prévenir toute agression de leur part, mais aussi à les inciter à parler. En ce sens, les tabloïds anglais, qui avaient employé le mot de « torture » après la publication d'une photographie montrant des prisonniers menottés, entravés et encagoulés, à genoux devant un grillage, n'avaient pas tout à fait tort, si l'on considère la détention provisoire comme une forme de pression psychique, sinon physique, sur les suspects.

Le choix de la base de Guantanamo Bay, où la marine américaine est installée depuis 1903 en vertu d'un accord passé avec le gouvernement cubain de l'époque – « le moins pire des lieux possibles », selon le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld – a été dicté principalement par le fait qu'elle ne fait pas partie du territoire américain, sans que les autorités de La Havane aient les moyens de s'opposer à l'utilisation qui en est faite. Ce lieu correspond ainsi parfaitement à la situation de ces détenus. Ni prisonniers de guerre, couverts par la convention de Genève, ni suspects dans une enquête judiciaire, relevant de la justice pénale américaine, les 300 captifs de la baie de Guantanamo sont dans une zone de non-droit, où les enquêteurs américains ont tout loisir de les interroger aussi longtemps qu'ils le veulent, sans avoir à énoncer les charges retenues contre eux ni à affronter des avocats.

L'exercice suppose un grand sens de l'équilibre. D'un côté, le général Lehnert et les enquêteurs ont pour objectif commun d'amener les détenus à donner des indications sur les filières de recrutement d'Al-Qaïda, sur les contacts, sur la hiérarchie interne du réseau, voire sur la localisation possible de ceux de ses dirigeants – à commencer par Oussama Ben Laden – qui ont échappé aux opérations menées en Afghanistan. D'un autre côté, ils doivent tenir compte des opinions publiques dans leur façon de traiter les prisonniers. Cette préoccupation est d'ailleurs elle-même contradictoire : en Europe, l'absence de base légale de cette détention et les conditions faites aux détenus sont critiquées, mais, aux Etats-Unis, la tendance dominante est plutôt de considérer que ces terroristes ou amis des terroristes, complices ou sympathisants des attentats du 11 septembre, qui ont tué 3 000 personnes, sont traités avec beaucoup trop d'égards.

Situé à l'écart des bâtiments de la base de Guantanamo, le camp X-Ray doit son nom au système de dénomination adopté pour les camps de toile installés quand, en 1994, jusqu'à 30 000 personnes, fuyant Haïti et Cuba, avaient été parquées dans cette enclave américaine. Dans l'ordre de l'alphabet, cette zone entourée de collines avait hérité du X, transformé par l'alphabet militaire en « X-Ray », qui signifie rayons X en anglais. La décision de transférer les détenus d'Afghanistan sur cette base ayant été prise ou, en tout cas, annoncée fin décembre, la construction de ce camp a été achevée en très peu de temps. Interrogés sur le choix d'un dispositif de cellules grillagées, de 8 pieds sur 8 (2,4 m sur 2,4), les porte-parole militaires sont évasifs. Ce système présente le double avantage



PHOTOS PETER MUIHI/AFP

GUANTANAMO

Deux mois après leur arrivée au camp X-Ray, les captifs de l'armée américaine refusent de livrer leurs secrets. Visite



Un soldat de l'US Navy sur la route longeant la frontière entre Cuba et la base américaine (en haut). Ci-dessus : un détenu est ramené à sa cellule après un interrogatoire.

de la rapidité de construction et de l'aération, sachant que le climat de la côte sud de Cuba est déjà chaud, voire très chaud, dans la journée. En même temps, il ne fait pas de doute que ce procédé a été choisi aussi parce qu'il est le plus commode pour la surveillance permanente des détenus et parce qu'il les place dans une situation d'inconfort physique et moral permanent.

LE soleil tape dur à travers les grillages, en dépit des écrans de tissu placés sur les côtés des cellules les plus exposées, tandis que les nuits sont fraîches. Les prisonniers ne disposent d'aucune espèce d'intimité ; ils sont exposés constamment aux regards de leurs voisins et des gardiens. Bien que les documents remis aux journalistes indiquent que du temps leur est accordé quotidiennement pour leur hygiène personnelle, ce que cette notion recouvre semble assez étroitement défini. « Ils ont droit à un quart d'heure », indique pudiquement le capitaine John Campion, un des fantassins préposés à la garde des détenus, qui précise qu'il ne s'agit pas de prendre des douches, car celles-ci ne sont pas accessibles tous les jours. Le reste du temps, ils ont des seaux dans leurs cellules. Combien de fois par semaine les détenus peuvent-ils donc se doucher ? Le capitaine ne sait pas répondre. « Pas tous les jours », dit-il seulement. Quant à la « promenade », le major Steve Cox, un marine, porte-parole du général Lehnert, précise que les détenus sont autorisés à se dégourdir les jambes, dans l'enclos prévu pour cela, deux fois quinze minutes par semaine. Cet exercice est complété, il est vrai, lorsqu'ils sont convoqués pour interrogatoire dans l'une des cinq baraques de bois construites en bordure du camp, par une gymnastique singulière : la marche avec des chaînes aux pieds, sous la conduite d'un gardien et la surveillance de plusieurs autres.

A la fin de la journée, quand l'air fraîchit, le camp sort de l'engourdissement provoqué par la chaleur. Les conversations, autorisées entre voisins, s'animent. De la distance où sont maintenus les journalistes, on entend un brouhaha qui pourrait être celui d'un village arabe au crépuscule. C'est l'heure où le lieutenant Abuhena Mohammad Saiful-Islam, l'un des trois aumôniers musulmans de la marine et le premier à avoir été affecté au corps des marines, ou fusiliers marins, vient conduire la prière. Bangladais d'origine, ce petit homme jovial est rompu à l'exercice consistant à affronter, deux fois par semaine, la curiosité des représentants de la presse venus visiter le camp. Il sait qu'il

« J'exerce mon ministère auprès d'eux sur les mêmes bases qu'auprès des soldats musulmans », souligne d'emblée le lieutenant Saiful-Islam. Il n'est pas, précise-t-il, leur représentant ni leur porte-parole. Le 26 février, un détenu s'étant entouré la tête de sa serviette de toilette en guise de turban, un soldat lui a ordonné de la retirer, au motif que cette coiffure pourrait dissimuler un objet utilisé comme arme. Cet ordre a provoqué la colère des prisonniers, qui ont jeté hors de leurs cellules les objets qui se trouvaient à l'intérieur. Le lendemain, 27 février, une centaine d'entre eux ont refusé leur repas. C'était le début d'une grève de la faim qui s'est étendue jusqu'aux deux tiers du camp,

« Dites la vérité lors des interrogatoires. Alors et seulement nous serons en mesure de déterminer lesquels d'entre vous seront autorisés à rentrer chez eux » **GÉNÉRAL MICHAEL LEHNERT**

symbolise ici, à lui seul, un aspect essentiel de ce que les Américains appellent leur « diplomatie publique » en direction du monde arabe et musulman : les Etats-Unis respectent l'islam ; ils honorent la piété ; on peut être américain et fidèlement musulman ; ceux qui combattent l'Amérique au nom de l'islam se trompent ou bien mentent sur leur foi.

Aussi les détenus ont-ils reçu chacun, avec leur survêtement orange, leurs sandales et leur nécessaire de toilette, un exemplaire du Coran et une calotte pour la prière. Celle-ci a lieu cinq fois par jour, selon la règle coranique, et même les détenus hospitalisés peuvent s'y associer grâce aux horloges placées à portée de leurs regards.

avant de régresser fortement, la semaine suivante, seuls trois hommes ayant refusé nourriture et boisson depuis le 1^{er} mars. « Je leur ai conseillé de manger », indique l'aumônier.

Vendredi 8 mars, le général Lehnert, honorant la promesse qu'il leur avait faite de s'adresser à eux chaque semaine, leur a fait distribuer une fatwah du cheikh Alaouani, président du Conseil du droit islamique d'Amérique, se référant au verset 195 du Coran pour condamner ce jeûne non prescrit par Mahomet. Mais le général leur a annoncé aussi que ceux d'entre eux qui ont besoin de lunettes pour lire allaient en recevoir, que le repas du soir serait modifié pour mieux respecter les prescriptions coraniques et que du thé chaud continuerait à

être distribué une fois par jour. Ces gestes sont dus à l'intervention du lieutenant Saiful-Islam. « Je ne dirais pas que ce sont des concessions, corrige-t-il. Ce sont des décisions qui répondent à des besoins. » Il n'en dira pas davantage, pas plus que sur le nombre des détenus qui, étrangement, se sont déclarés chrétiens et qui, selon le major Cox, reçoivent le soutien d'un invisible aumônier protestant.

Après la prière, les journalistes sont emmenés dans un monospace qui va tourner autour du camp, en restant à l'extérieur de sa double enceinte de barbelés. C'est l'heure où les lumières, qui brûleront toute la nuit, s'allument. Certains prisonniers continuent à prier, d'autres s'ébrouent, des conversations s'engagent entre eux. Le véhicule reste à une distance qui ne permet pas de voir les visages, cela en application d'une des dispositions de la convention de Genève que les militaires ont consigné de respecter et qui interdit d'exposer les prisonniers aux regards des curieux ou des badauds. Certains d'entre eux agitent les mains vers la voiture. « Ils savent très bien qui est à l'intérieur, commente le major Cox. Nous faisons faire ce tour à chaque groupe de journalistes. »

A l'hôpital de campagne, installé par la marine fin janvier et où ont été traités 60 détenus, les 14 qui s'y trouvent alors ne paraissent pas étonnés ni gênés par ces visiteurs qui les regardent sans être autorisés à leur parler ni à les photographier. Enchaînés à leurs lits, ils sont libres de toute entrave lorsqu'ils sont accompagnés aux toilettes. Trente-deux prisonniers ont subi des opérations chirurgicales, indique le commandant de l'hôpital, le capitaine Samuel Alfrod. Un journaliste du réseau radiophonique CBS veut savoir combien coûtent ces interventions et les prothèses dont ont été munis les amputés, en « argent du contribuable ». Réponse évasive : « Plusieurs milliers de dollars. »

S'adressant à eux par le système de sonorisation du camp, le général Lehnert explique aux prisonniers qu'ils doivent se plier aux règles du camp, obéir aux soldats qui les gardent et « dire la vérité lors des interrogatoires ». « Alors, et alors seulement, nous serons en mesure de déterminer lesquels d'entre vous seront autorisés à rentrer chez eux », promet-il. Il leur annonce aussi la construction d'un bâtiment plus confortable, où ils pourront être transférés dans quelques semaines. L'indication est ambiguë : elle sous-entend la reconnaissance du fait que leurs conditions de détention actuelles sont pénibles, mais elle leur fait entrevoir un séjour prolongé, aussi longtemps qu'ils ne donneront pas les renseignements qu'on leur réclame.

Le brûlot judiciaire et la petite flamme de la réforme

par Denis Salas

POUR beaucoup, le départ annoncé d'Eric Halphen et d'autres juges d'instruction serait le signe d'un coup d'arrêt dans le mouvement d'émancipation de la justice. Après une décennie glorieuse, la révolution judiciaire connaîtrait d'évidents signes d'épuisement. Peu de dossiers sortent des cabinets d'instruction. Ceux qui parviennent jusqu'à l'audience paraissent vides. Après des instructions fracassantes, les relâxes se multiplient. Bref, viendrait le temps du désenchantement. Un nouveau récit, symétrique inversé de celui des années 1990, apparaît : après la phase de grandeur viendrait la décadence des juges.

A ceux qui en doutent, la parution du livre vérité d'Eric Halphen, *Sept ans de solitude* (Denœl), inflige un démenti : n'est-il pas le signe d'une défaite judiciaire qui cherche sa revanche sur le terrain médiatique ? Les temps sont mûrs, sinon pour une « Restauration » que tout le monde attend et que certains programmes politiques préparent : fonctionnarisation des parquets, rétablissement des instructions individuelles, report sine die de toute révision constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature. Bref, sur fond d'échec dûment constaté de l'indépendance – les juges savent-ils eux-mêmes où ils vont ? –, le statu quo serait hautement souhaitable.

Naturellement, le besoin de faire connaître les atteintes à l'indépendance des juges d'instruction comme celui de critiquer la justice sont légitimes. Mais ce mouvement perpétuel attise le conflit entre juges et politiques et nous empêche d'être lucides sur les évolutions structurelles.

Ce qui se dessine d'abord est une indépendance effective et contrôlée

de la justice. Elle résulte des conséquences de la suppression des instructions individuelles amorcée par Pierre Méhaugnerie et décidée en 1997 par le gouvernement Jospin.

Cette disparition sans texte de toute instruction politique dans les affaires particulières peut donner le sentiment d'une indépendance totale et sans contrepartie. Or l'indépendance coutumière des parquets, loin d'ouvrir un pouvoir absolu, s'accompagne de contre-pouvoirs. On assiste à un déplacement des contrôles : n'étant plus politiques et a priori, ils sont internalisés et se redéploient dans la procédure.

Contrôle, tout d'abord, des avocats, dont les pouvoirs sont renforcés par la loi du 15 juin 2000 en ce qu'ils peuvent demander des actes d'enquête qu'ils estiment nécessaires au juge d'instruction et n'hésitent plus à recourir à la récusation.

La réforme de la justice est peut-être la clé de notre avenir démocratique. Au moment d'élire le futur président, ne convient-il pas d'élever nos débats à la hauteur de cet enjeu ?

Au point qu'on évoque tantôt une généralisation des défenses de rupture, tantôt une véritable codirection des instructions même s'il faut s'en tenir aux affaires économiques et financières seules investies par les gros cabinets.

Contrôle, ensuite, de la chambre d'instruction, qui, au moyen de la Convention européenne des droits de l'homme, n'hésite pas à annuler des années de travail comme le dernier volet de l'affaire du sang contaminé.

Contrôle, enfin, des formations

de jugement, qui jugent en toute indépendance les preuves apportées par l'accusation tout en en pointant cruellement les insuffisances. La relaxe, accompagnée d'une sévère remontrance adressée au parquet, dont a bénéficié Dominique Strauss-Kahn, en est l'exemple le plus net.

Une deuxième mutation concerne la structure hiérarchique du parquet. Il était jusqu'à présent impensable qu'un procureur de la République prenne une position différente de sa hiérarchie. Aujourd'hui, comme on l'a vu dans l'affaire du statut pénal du chef de l'Etat, celui-ci défend seul la justification juridique de ses positions. La fin de l'indivisibilité du parquet ne fait pas qu'atténue sa structure hiérarchique. L'espace d'un « désaccord raisonnable » arbitré par les instances d'appel fait craquer cette vieille structure.

Est-ce si choquant ? N'est-il pas temps que le parquet sorte de l'oscillation permanente où il est tantôt juridiction officieuse, tantôt administration docile ? Il représente le point de vue de la collectivité et, à ce titre, doit être plus transparent dans son fonctionnement, ses critères de poursuite et ses motivations. D'autant que cette indépendance est tempérée par des contrôles latéraux (avocats) et verticaux (appel).

La nouvelle place des médias dans le traitement des affaires est le

troisième changement majeur. Alors qu'ils étaient les principaux alliés des juges, leur appui ne leur est plus acquis. Il en résulte un déséquilibre dans l'accès à la communication au détriment d'une justice indigente par ailleurs dans ce domaine. Le juge d'instruction ne peut rien dire sur son dossier sous peine d'être récusé. L'avocat, lui, non soumis au secret de l'instruction, est libre de sa stratégie médiatique. Les médias ne sont donc plus pour des juges indépendants une sorte de juridiction d'appel pour faire échec aux interventions partisans. Ils épousent des stratégies trop hétérogènes et singulières dans une configuration où la justice est indépendante, où son pouvoir est acquis. A la cause de la justice se substituent des causes reflétant des intérêts particuliers.

Le juge d'instruction n'étant plus acteur politique de l'émancipation judiciaire, l'ambiguïté de sa fonction procédurale ressort davantage. La belle statue qu'on lui avait édifiée se révèle fissurée par l'incompatibilité des fonctions de jugement et d'enquête.

Dans ce nouveau contexte, le débat entre justice et politique s'est fortement procéduralisé. Bien qu'ils ne gardent plus les portes d'entrée de la justice grâce aux parquets, les politiques mis en cause n'en ont pas moins des atouts non négligeables dans la procédure. Certains caressent le rêve d'un procès sans jugement où la réalité des faits serait absorbée dans un jeu de l'Oie procédural, où la responsabilité serait dissoute dans un pur calcul tactique. Avant, la justice n'existait pas, les parquets bloquant les voies d'entrée dans le système pénal.

Désormais, les affaires sont là mais les puissants usent légitimement de nouveaux moyens de défense. Ce qui explique le décalage entre les sanctions annoncées par les mises en examen et les sanc-

tions réellement prononcées par les juridictions. Comment s'étonner qu'il y ait des relâxes quand on sait que l'égalité des armes est désormais effective ? Que n'aurait-on soupçonné si une affaire largement publique n'avait pas été instruite ou avait bénéficié d'un non-lieu sans aucun débat ? N'oublions pas

DENIS SALAS est magistrat, maître de conférences à l'Ecole nationale de la magistrature, secrétaire général de l'Association pour l'histoire de la justice.

que la structure décisionnelle d'un procès est – heureusement ! – aléatoire. Rien n'est acquis avant le débat sur les preuves produites. Voilà donc une justice qui semblait forte à l'époque où elle partait, avec l'aide des médias, à l'assaut des citadelles d'impunité. Son objectif était plus policier que judiciaire (il fallait oser arrêter, inculper, perquisitionner...). Le gain de territoire résuait toute son ambition. Son parfum de transgression donnait l'ivresse de vivre une aube démocratique. A une loi sélectivement appliquée se substituait un même droit pour tous. Mais le gain, pour spectaculaire qu'il soit, était à court terme. La moitié du chemin était parcouru. L'image conquérante de la justice se résumait à des actes préparatoires grossis et figés par les médias. Il est aisé de perquisitionner, beaucoup moins d'obtenir une condamnation à l'audience. Le travail sur les preuves, pour obscur qu'il soit, appartient seul substantiellement à l'œuvre de justice.

Bref, la démocratie d'opinion perd ses héros dont les élans se brisent sur des boucliers procéduraux. Tout se passe comme si les attentes de l'opinion se renversaient : ce n'est plus aux politiques de prouver leur non-intervention mais aux juges d'avoir des résultats pro-

bants, d'aller jusqu'au bout de leurs dossiers.

Les signes d'essoufflement de notre justice expriment, en réalité, la maturation de son indépendance et non une incapacité à s'en accommoder. C'est vers les défis lancés par la société démocratique qu'il faut se tourner. N'hésitons pas à décevoir autant ceux qui attendaient une opération « Mains propres » à la française que ceux qui diagnostiquent aujourd'hui la « débâcle » de l'institution.

Le brûlot perpétuellement tisonné entre juges et politiques n'éclaircira rien, bien au contraire. Au moins, qu'il ne cache pas la petite flamme entretenue par les réformistes intransigeants. Le parquet est largement indépendant. L'égalité des armes s'impose dans le procès pénal. Le jeu des garanties neutralise le risque d'un pouvoir judiciaire incontrôlé. Le temps est venu de fixer dans notre Constitution cette nouvelle culture.

Mais sans une forte impulsion réformatrice, rien ne sera possible. Or nos dirigeants semblent plus attachés à une démocratie gouvernante dotée d'un exécutif homogène grâce au quinquennat qu'à la construction d'un Etat de droit. Aucun ne semble reprendre le thème de la réforme constitutionnelle de la justice ou de la saisine individuelle du Conseil constitutionnel.

Nul ne semble réfléchir au message que nous envoie la cohabitation depuis 1986 : le besoin réitéré d'un contre-pouvoir. Faute de le trouver au Parlement ou chez le juge, les Français l'ont étrangement placé au sein de l'exécutif. Au risque d'affaiblir la puissance de l'Etat sans pour autant renforcer les contrôles. La réforme de la justice est peut-être la clé de notre avenir démocratique. Au moment d'élire le futur président de la République, ne convient-il pas d'élever nos débats à la hauteur de cet enjeu ?

New York, six mois après

Suite de la première page

Et elle est là, la véritable histoire du 11 septembre : celle des centaines de pompiers, de policiers, de sauveteurs, de secouristes et d'autres Américains courageux qui, sans une hésitation, ont sacrifié leur vie pour en sauver d'autres, et pour défendre l'Amérique.

Quand je vois le Ground Zero, je pense à ces pompiers qui n'étaient pas de service mais sont arrivés au World Trade Center dès l'instant où ils ont appris la nouvelle des attaques, et qui ont perdu la vie, là. Je pense aussi aux personnes que nous ne pourrions jamais honorer comme elles le méritent.

Nous connaissons les pompiers,

Nombreux sont les héros et les héroïnes ensevelis là – des gens qui ont laissé passer quelqu'un d'autre avant eux, qui ont réconforté quelqu'un, qui peut-être sont revenus en arrière pour aider une personne en difficulté.

Souvent, je me demande ce qui se serait passé si les gens avaient réagi différemment. S'ils s'étaient comportés comme s'y attendaient les terroristes. Je suis sûr que le plan de ces terroristes était de créer la panique et le chaos. Ils savaient que les attaques elles-mêmes allaient tuer un certain nombre de personnes, mais ils étaient convaincus que la réaction désordonnée des gens en tuerait encore davantage. Ils étaient

des circonstances et, ce faisant, ils ont limité de façon spectaculaire le nombre des victimes.

Pendant les jours qui suivirent l'attaque, le pays s'est uni pour entourer le peuple de New York. Tous les Etats, toutes les villes, toutes les composantes de l'Amérique nous ont aidés – en envoyant des policiers, des pompiers, des sauveteurs, du personnel médical, des dirigeants religieux, des volontaires, du matériel. Le seul nombre de ces personnes, et leur sincère désir d'aider, fut renversant. Dans de nombreux cas, ils purent aider ; dans d'autres, ce fut franchement impossible. Mais leur présence donna aux habitants de New York une fantastique sensation de soutien.

La ville de New York a pu affronter cette tragédie – et la surmonter – en grande partie à cause de l'aide et de l'encouragement immenses qu'elle a reçus du reste du pays. Le peuple américain nous a permis d'éprouver que nous faisons partie d'une chose beaucoup plus vaste que notre vaste cité, une chose plus immense, plus essentielle. Que nous étions une part des Etats-Unis d'Amérique.

Lorsque nous pensons aux événements horribles du 11 septembre, il est capital de se souvenir que nous avons été attaqués à cause de ce à quoi nous croyons. Nous avons été attaqués à cause de notre foi farouche en la liberté économique, politique et religieuse, tandis que les terroristes croient en la tyrannie et l'oppression.

Mais un peuple libre toujours l'emportera. Vivre libre donne des réserves de bravoure et de détermination dont nous ne soupçonnons même pas l'existence en nous-mêmes, jusqu'au jour où notre mode de vie est mis en danger.

Nous devrions voir le site du World Trade Center comme un rappel que la liberté et la démocratie ont un prix élevé – celui de la vigilance. Et nous ne devons jamais fermer les yeux devant ceux qui cherchent à tailler en pièces les valeurs que nous préservons au prix d'une lutte si dure.

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Françoise Cartano.
©2002 Rudolph Giuliani/New York Times Special Features.

Les Africains-Français attendent par Calixthe Beyala

L'ABSENCE de visibilité des minorités depuis le début de cette campagne laisse pantois. Est-ce à dire que nous n'avons pas d'opinion ? Est-ce à dire que ces élections nous indiffèrent ? Il s'agirait là, d'une conclusion hâtive. Car jamais une élection n'a autant passionné les minorités. Elles en comprennent les enjeux, elles mesurent l'impact qu'aurait sur eux l'élection de tel ou tel candidat de droite ou de gauche.

Nous avons compris nous, Français noirs, jamais d'un bloc mais tout en nuances, Français d'ici et de là-bas, d'Afrique ou des Antilles, nous avons compris qu'il est de notre intérêt de refuser la fragmentation et la ghettoïsation de notre société. Nous ne saurions admettre que la France, socle commun à tous, ne puisse plus exister et nous voulons participer à sa construction politique, économique, médiatique et culturelle, donc sociale.

Voilà pourquoi, lorsque certains prétendent nous mobiliser pour tel ou tel candidat, sur des bases malsaines de copineries à la Foccart, nous éclatons de rire. D'autant que la France a offert une éducation de qualité à beaucoup d'entre nous, qu'une élite africaine existe dans ce

pays, qu'elle se reconnaît pour sa plus large majorité dans les revendications du Collectif Egalité, qu'en tant qu'Africains-Français nous estimons avoir des devoirs à l'égard de notre pays, la France, mais également des droits. C'est pourquoi nous avons envoyé aux candidats à l'élection présidentielle une lettre

CALIXTHE BEYALA est écrivain. Elle préside le Collectif Egalité qui combat notamment l'insuffisante représentation à la télévision de la diversité ethnique de la population française.

les invitant à répondre à nos aspirations, à nos attentes, à nos espoirs.

Aujourd'hui, certains d'entre eux nous ont répondu ; d'autres ont trouvé le temps de nous recevoir, de nous écouter, avec respect. Pourtant, il est à croire que, pour une infime minorité d'entre eux, rien n'a changé. L'époque bénie de la colonisation s'étire indéfiniment ! Celle de la domination « mentale » ne fait que commencer !

Aussi trouvent-ils les moyens de biaiser avec des sujets essentiels qui nous préoccupent. Ils parlent de la violence et de la tolérance zéro, mais gardent un silence lourd de sens quant aux sources du malaise : l'exclusion. Et quand mon confrère Denis Tillinac, pour qui j'ai le plus grand respect, prétend nous mobiliser (*Le Monde* du 7 mars), on pourrait se demander : sur quel thème ? sur quel projet de société ?

Il est à croire que clamer aux vents « J'aime l'Afrique et ses tambours, j'aime ses gazelles et ses odeurs » saurait suffire à nous séduire. Rencontrer des chefs d'Etat africains influence-t-il nos votes ? Le monde aurait-il évolué sans nous ? Demeurons-nous sans calcul et sans recul ? Fonctionnons-nous de manière si automatique et spontanée que la destination de nos bulletins ne saurait être une surprise ? « La raison est hellène et l'émotion nègre », disait Senghor.

Nous osons le contredire : les peuples sont en nuances.

Il convient d'en informer Denis Tillinac : elle est lointaine, cette époque où les binationaux originaires d'Afrique croyaient que leur destin sur le sol français dépendait de chefs d'Etat africains et de leurs intermédiaires sur cette terre de France. Elle est morte, cette époque-là, n'en déplaise à certains... Le reste n'est que fantômes à but non lucratif.

Il est plus qu'urgent d'informer les esprits bien intentionnés à notre égard que notre destin est bien ici, en République française, avec nos enfants et nos concitoyens français et européens. Que ce destin s'accomplisse dans les banlieues, à Sarcelles ou à Pantin, à Trappes ou à Mantes-la-Jolie. Que les restaurants huppés ne sont pas à ce jour nos lieux de rencontre pour débattre de l'intégration et de l'exclusion.

Il serait temps que cette campagne présidentielle débute. Les Africains-Français, à l'instar de toute la communauté nationale, attendent les programmes des candidats. Ils veulent que ces derniers se prononcent sur la retraite, sur les inégalités sociales, qu'ils trouvent des solutions aux problèmes d'intégration des six millions de jeunes issus de l'immigration.

La communauté africaine de France est de plus en plus structurée. Nous voterons, et massivement, en fonction des réponses que nous ferons les candidats et non sur des bases d'une mobilisation incertaine mais brillamment annoncée.

Les textes proposés à la page Débats du Monde peuvent être transmis : – par voie postale : Le Monde, page Débats, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris – par télécopie : 01-42-17-21-22 – par courriel : opinions@lemonde.fr Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

MEDECINE PHARMACIE
 Stage de pré-rentree
 Mise en condition (2 semaines en septembre)
 Encadrement scientifique annuel
 Par Faculté et par semestre.
IPESUP
 18 rue du Cloître Notre-Dame
 75004 Paris 01 43 25 63 30
 Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

Comment Havel a contrecarré le retour de Dubcek

L'homme du « printemps de Prague » espérait devenir président après la « révolution de velours ». La revue « Listy » revient sur les tractations entre l'ancien communiste Dubcek et l'anticommuniste Havel

À UN AN de la fin du dernier mandat de Vaclav Havel, les médias de la République tchèque multiplient les bilans, les enquêtes et les analyses des « années Havel ». Plus ancien président en poste en Europe, l'intellectuel dissident, hier encore presque intouchable, est aujourd'hui disséqué sous toutes ses facettes : l'auteur dramatique, le philosophe, l'opposant et l'homme politique. *Listy*, l'ancienne revue des exilés tchécoslovaques d'obédience socialiste, fondée en 1970 à Rome par Jiri Pelikan, se penche sur la genèse de la carrière présidentielle de M. Havel.

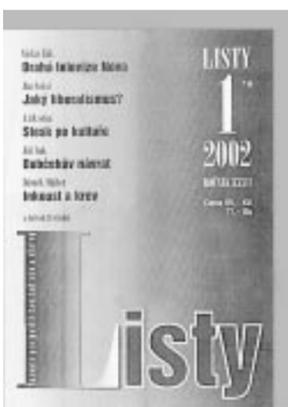
Devenue la tribune des intellectuels de gauche, *Listy* l'appréhende à travers le retour sur la scène politique du Slovaque Alexandre Dubcek, le héraut du « socialisme à visage humain », écrasé par Brejnev en 1968. Le calendrier s'y prête. On a célébré, à la fin de 2001, le 80^e anniversaire de la naissance du héros malheureux du

« printemps de Prague » ainsi que le dixième anniversaire de sa disparition tragique des suites d'un accident de la route.

« VRAIS RIVAUX »

L'historien Jiri Suk, auteur de l'article publié par *Listy*, tente de comprendre les motivations qui ont poussé Vaclav Havel à barrer la route à Dubcek par deux fois, en décembre 1989 et en juillet 1990. Car, « malgré les nombreux appels et conseils reçus, Havel s'est défendu jusqu'à la chute du régime de jouer le rôle de chef politique. Il s'est porté candidat à la plus haute fonction de l'Etat alors que, encore en septembre 1989, il affirmait, dans un long entretien au samizdat Sport, qu'il n'est et ne serait pas un homme politique professionnel ».

Au contraire, Dubcek, « animal politique », avait posé ses jalons depuis 1986 pour permettre son retour sur le devant de la scène politique en cas d'effondrement du régime communiste. Aussi, lors-



qu'en décembre 1989 le Forum civique, fondé par les dissidents de la Charte 77, décida de proposer Vaclav Havel à la succession du président démissionnaire Gustav Husak – le géronte de la normalisation –, il s'avéra que l'anticommuniste tchèque et l'ex-communiste

slovaque étaient devenus de « vrais rivaux ».

« Malgré l'accord du Forum civique et de son partenaire slovaque VPN sur la candidature de Havel, Dubcek ne se retira pas. Il devint alors indispensable de trouver une issue. La bataille entre les deux traditions politiques se déplaça au niveau d'entretiens personnels. Il y en eut plusieurs, qui furent très compliqués et sans résultats jusqu'au dernier moment. Havel s'efforça de convaincre Dubcek de se contenter de la fonction de président du Parlement fédéral, dont il était convenu avec les députés communistes grâce au premier ministre Marian Calfa. Publiquement, il déclarait qu'il ne serait président que si Dubcek était à ses côtés dans la seconde fonction. Mais ce dernier ne voulait pas se contenter d'un autre poste : il voulait devenir chef de l'Etat justement à ce moment symbolique. »

Le communiste réformateur accepta finalement d'occuper le perchoir de l'Assemblée. Jiri Suk

reste prudent sur les circonstances qui ont conduit à l'acquiescement d'Alexandre Dubcek – la pression politique était intense –, et il ne s'aventure pas dans la polémique lancée par le politologue britannique John Keane dans sa biographie de Vaclav Havel (*Vaclav Havel. A Political Tragedy in Six Acts*, Bloomsbury, Londres).

Sur la base de confidences de témoins directs des tractations entre MM. Havel et Dubcek, il affirmait que l'intellectuel devenu président avait promis de laisser sa place à son rival au château de Prague – le siège de la présidence – à l'issue de son mandat de six mois.

Vaclav Havel vient d'entamer sa treizième année à la tête de la République tchèque. Alexandre Dubcek vécut quant à lui la manière dont il fut écarté de la plus haute fonction de l'Etat avec « une profonde tristesse et une grande amertume ».

Martin Plichta

SUR LE NET

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

■ Six mois après les attentats du 11 septembre, les commémorations et les bilans se multiplient autour de Ground Zero (webcam en direct). www.earthcam.com/usa/newyork/groundzero/largeimage.html

■ 50 propositions de « bâtiments » devant remplacer les tours jumelles ont été exposées récemment. www.archrecord.com/WTC/newWTC.asp

■ Les Archives de la sécurité nationale ont achevé la publication de leurs six volumes de documents (Le terrorisme, la guerre en Afghanistan, les armes biologiques, Zaher Chah, la maladie du charbon et la traque contre Oussama Ben Laden). www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/sept1/

■ La commission des sciences de la Chambre des représentants rend compte des auditions qu'elle a menées pour « comprendre l'effondrement du World Trade Center ». www.house.gov/science/wtc.htm

■ Le *Stanford Report* a demandé à des ingénieurs des structures d'analyser ces chutes de bâtiments. www.stanford.edu/dept/news/report/news/decembers/wtc-125.html

■ Dans un graphique, le *New York Times* explique pourquoi les anciens immeubles sont restés debout quand les tours récentes se sont effondrées. www.nytimes.com/library/national/index_BURN.html

■ En 1993, au moment du premier attentat contre le World Trade Center, un rapport gouvernemental pointait les insuffisances du plan d'évacuation des tours. <http://fire.nist.gov/bfrlpubs/fire95/PDF/f95137.pdf>

vincent.truffu@lemonde.fr

Le Proche-Orient vu par la presse internationale

Critiques et conseils pleuvent à propos de la politique poursuivie par l'administration Bush

THE INDEPENDENT de Londres rapproche, sous la plume de Robert Fisk, le conflit israélo-palestinien de... la guerre d'Algérie. Il rappelle que le premier ministre israélien déclarait en décembre au président Chirac que les Israéliens étaient « comme vous en Algérie » autrefois, à la différence que « nous resterons ». « Nous y sommes », écrit Robert Fisk, Israël, selon les propos même de M. Sharon, mène une guerre coloniale. Pas une « guerre contre la terreur » dans laquelle il tente d'imiter à une plus petite échelle les Etats-Unis, mais une guerre destinée à coloniser des terres arabes par un peuplement juif et juif eux-mêmes. Pourquoi les Israéliens devraient-ils s'inquiéter ? Les Etats-Unis ne feront rien pour les arrêter (...). Le secrétaire d'Etat, Colin Powell, n'a fait que se demander si la stratégie militaire de M. Sharon - tuer de plus en plus de Palestiniens - était efficace (...). Il ne s'en est pas pris à M. Sharon parce que sa politique était immorale. Il a invoqué l'inefficacité militaire, pas la violation des droits humains que cette politique implique ».

Le *Daily Star* de Beyrouth estime quant à lui que les « Palestiniens mènent une guerre de libération (...) en prenant pour modèle le mouvement sioniste de 1948 » au cours duquel « Israël avait triomphé ». Mais cette fois, Ariel Sharon applique une stratégie militaire « absurde ». En Israël, le quotidien *Haaretz* (gauche) se félicite de l'« intention » de M. Sharon, faite à la veille de l'arrivée de l'envoyé spécial américain, Anthony Zinni, de ne plus exiger « 7 jours consécutifs sans violence » avant de négocier un cessez-le-feu mais considère

que ce n'est pas « suffisant ». Le premier ministre « devra probablement discuter bientôt du gel de la colonisation juive dans les territoi-

res » occupés alors que sa stratégie a été jusqu'à présent de « gagner du temps », au prix d'un bain de sang, avant de devoir se soumettre

« ARABIA.COM » (EMIRATS ARABES UNIS)



Journée internationale des femmes. Le 8 mars a été, une fois encore, l'occasion de souligner à quel point les femmes sont les premières victimes de la violence et des inégalités. Rendez-vous l'année prochaine ! **Dessin de Stavro (Liban).**

(« Courrier international » pour « Le Monde »)

au plan Mitchell. « En changeant subitement de position, écrit en revanche le *Jerusalem Post*, Sharon a précipité fait ce qu'il a toujours condamné, à savoir récompenser l'intransigeance palestinienne et concéder une importante victoire diplomatique à Yasser Arafat (...) Il démontre que ce qu'il affiche comme le moins négociable, marqué d'une ligne rouge, n'est finalement pas si rouge que ça (...) C'est un dangereux précédent ».

CRÉATIVITÉ ET VOLONTÉ

Pour la *Tribune de Genève*, la mission Zinni « semble mort-née » : « Les Etats-Unis n'incarnent plus ce tiers respectable et respecté, plus indispensable que jamais pour arracher un accord un tant soit peu équilibré dans la région (...) Ils sont absorbés par un seul et unique objectif : éradiquer le terrorisme tout en passant comme chat sur braise sur les causes des contentieux et des injustices qui nourrissent la haine et la violence ». Pour le *Washington Post*, le gouvernement Bush doit éviter deux pièges : « Permettre aux Etats arabes de se servir du conflit israélien-arabe pour se détourner de questions d'intérêt vital pour les Etats-Unis, comme la nécessité d'affronter Saddam Hussein » et « aborder la maelström du Proche-Orient comme un simple geste d'apaisement à l'égard des pays arabes alliés, sans faire preuve de la créativité et de la volonté nécessaires à la relance du processus de paix ». Pour le *Daily Telegraph* de Londres, la solution passe par le retour de Benjamin Nétanyahou à la tête du gouvernement israélien.

lemonde.fr pour *Le Monde*

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ RFI

Geneviève Goëtzinger
Un peu comme de la glu, les affaires collent à Jacques Chirac. Elles rythment son calendrier, polluent son message et flétrissent son image. Il n'est pas une sortie où certains ne l'interpellent sur ce thème. Pour les Guignols de l'info, il est devenu « supermenteur ». D'où l'urgence d'élaborer une contre-offensive crédible. L'entretien dans *Le Figaro* ne marque pas une rupture de stratégie, mais plutôt un crescendo dans cet air de la calomnie entonné à chaque fois qu'il est question des affaires. « Extrémisme, fascisme » : Jacques Chirac ne s'embarrasse pas de nuances. Parce qu'il a trop tardé, quand il était simplement président, à se justifier sur le fond, parce qu'il a donné l'impression de vouloir s'abriter derrière la fonction, Jacques Chirac, désormais candidat, est aculé, contraint jusqu'au bout de s'expliquer, s'indigner, désamorcer, sans assurance d'être finalement entendu.

■ LES ÉCHOS

Favilla
George W. Bush vient de l'avouer à sa manière : il y a une sérieuse paille dans l'acier américain. Une part importante de l'industrie sidérurgique est moins compétitive que l'euro-péenne. Ce grand et puissant pays charrie décidément les contradictions les plus criantes. Avec le progrès de la technique et de la gestion, l'archaïsme industriel. Avec la recherche génétique et alimentaire, les excès productivistes, les stratégies de domination, le protectionnisme déterminé des lobbies agricoles. Avec le perfectionnement des méthodes de comptabilité et de financement, les escroqueries incalculables d'Enron... Comme si, à chaque fois que l'Amérique du progrès marquait des points, l'Amérique du repli en profitait pour renforcer ses situations de rente, ou ses réflexes de simplisme ou de peur.

■ LE FIGARO

Pierre Rousselin
Six mois après les terribles attentats du 11 septembre, la doctrine de George W. Bush prend forme et bouleverse la géopolitique. La lutte contre le terrorisme est une telle priorité qu'elle va jusqu'à enrôler l'arme nucléaire au service de la nouvelle stratégie planétaire américaine. (...) Avec les instructions qui viennent d'être données au Pentagone, il ne s'agit plus, comme pendant la guerre froide, d'assurer l'équilibre de la dissuasion, afin de ne pas avoir à se servir de la bombe atomique. Au contraire, selon un scénario digne du docteur Folamour, l'usage de l'arme nucléaire est désormais envisagé de façon beaucoup plus large. Il est question d'en fabriquer des plus petites, des plus maniables, des plus efficaces. (...) On peut comprendre, mais on ne peut consentir. La nouvelle doctrine stratégique des Etats-Unis semble impliquer de la part de leurs alliés qu'ils se soumettent. Comment, sans être consultés, accepter sans broncher que l'arme atomique puisse devenir une arme de champ de bataille ?

AU COURRIER DES LECTEURS

UNE FEMME EN COLOMBIE

Ingrid Betancourt, candidate à l'élection présidentielle en Colombie, n'est pas seulement emprisonnée par les FARC, la guérilla colombienne (*Le Monde* du 26 février), elle l'est aussi par ces gens « raisonnables » qui lui ont tranquillement collé l'étiquette de marginale, d'excitée et d'irresponsable. Elle ne s'est pas jetée dans la gueule du loup, on l'y a jetée et on l'y maintient hors d'état de nuire. Quant aux prétendus sondages dont elle est exclue, c'est une sinistre farce pour qui sait qu'elle a été élue triomphalement, malgré toutes les embûches, député puis sénateur. Elle a un projet total pour éradiquer la corruption et la guerre en Colombie, et loin d'être une création médiatique occidentale, elle est simplement la première Colombienne dont l'envergure dépasse les frontières de son pays et qui sait que sans le regard de l'Occident elle ne pourra jamais rien faire en Colombie. (...) Une femme extraordinaire qui se bat pour son peuple contre les

mafieux est aujourd'hui emprisonnée. La moindre des choses est d'être de son côté.

Thierry Consigny
Paris

GUÉRILLA ET MARXISME

La présentation que vous faites de la guérilla colombienne relève de la nostalgie ou pour le moins de l'idéalisation d'une guérilla guevariste (*Le Monde* du 23 février). La situation colombienne est suffisamment complexe pour ne pas se satisfaire d'un tableau partiel et idéalisé de ce pays. S'il est exact qu'historiquement l'organisation des FARC est d'inspiration révolutionnaire et marxiste, elle n'a aujourd'hui aucune exigence ni ambition politique et encore moins de soutien populaire. (...) Les FARC financent leur guerre par des milliers d'enlèvements, qui ne concernent pas les rares étrangers se trouvant dans le pays mais les Colombiens eux-mêmes, et ce lors d'opérations dites de « pêches miraculeuses » dont je n'ai certainement pas besoin de vous expliquer la signification. En outre, le recrutement forcé de mineurs dans leurs troupes est attesté par tous les organismes nationaux et internationaux. Enfin,

ils sont des trafiquants de drogue qui ont utilisé la « zone de détente » pour planter des centaines d'hectares de cocaïne et réaliser des dizaines de pistes d'atterrissage, comme la récupération récente de cette zone par l'armée a pu le confirmer.

Olivier Laffitte
Paris

SEXE ET STATISTIQUES

Selon l'enquête qualitative sur la sexualité des Français (*Le Monde* du 2 mars), une femme aurait au cours de sa vie, en moyenne, 3,4 partenaires, un homme en moyenne 11,3. Si l'on considère que la population est sensiblement hétérosexuelle et tout aussi sensiblement mixte, la question se pose immédiatement : avec qui les hommes ont-ils eu des rapports ? Car enfin on n'a de rapport qu'à deux – sauf inclinations particulières mais encore aujourd'hui minoritaires –, et la notion de nombre moyen de partenaires devrait impliquer un certain équilibre. Pour illustrer ce problème, raisonnons dans le cadre d'une « robinsonnade » : une île déserte sur laquelle vivent 5 hommes et 5 femmes raisonnablement libérés et exclusivement hétérosexuels. Un

homme trouve le moyen de séduire – et plus – chacune des cinq femmes, les quatre autres mâles n'ont aucune partenaire. De son côté, chaque femme n'a donc qu'un seul partenaire. Résultat des courses : le groupe des hommes totalise 5 partenaires, soit en moyenne 1 partenaire par homme. Chez les femmes, on comptabilise aussi 5 relations pour toujours 5 individus, soit le même nombre moyen de partenaires. J'ai multiplié dans tous les sens les configurations possibles (...), je n'arrive toujours pas à trouver une position permettant d'expliquer le différentiel de nombre moyen de partenaires entre hommes et femmes. Je dois donc, en l'absence de démonstration mathématique valable, me rendre à l'une ou l'autre des deux seules solutions possibles. Soit les hommes – ou les femmes – ont considérablement menti, soit les auteurs de l'étude ont intégré dans leur représentation mentale des rapports homme-femme une antienne vieille comme le monde qui veut que les hommes sont naturellement plus volages que les femmes (...). Le fait que ma « robinsonnade » soit marquée d'un certain donjuanisme et que l'auteur de ces quel-

ques lignes soit un mâle plaide à l'évidence pour cette seconde hypothèse...

Pierre Obrecht
Lyon

ÉCHANTILLON DE VIE SEXUELLE

Vous consacrez une page au livre de Janine Mossuz-Lavau *La Vie sexuelle en France* (*Le Monde* du 2 mars). Je m'étonne qu'une telle enquête ait pu être menée avec (je vous cite) « des financements du ministère de l'emploi et de la solidarité ». Qu'est-ce que l'emploi ou la solidarité ont à faire là-dedans ? Je comprendrais à

la rigueur que cette enquête ait été financée par le ministère de la santé à défaut du CNRS – auquel appartient M^{me} Mossuz-Lavau... Avec de telles pratiques, il ne sera pas difficile à Jacques Chirac de trouver où faire des économies pour réaliser les baisses d'impôts qu'il nous promet ! Par ailleurs, je trouve que certaines constatations de l'enquête sont un peu hâtives et données comme des conclusions définitives, alors qu'elles ne reposent que sur un échantillon de 70 personnes. (...)

Michel Pesneau
Le Pecq (Yvelines)

POUR LA 1^{ère} FOIS
2 mba américaines
dispensées en France
accréditées AACSB

> MBA in International Business avec FIU (Florida International University)
> MBA in Technology and E-Management avec NJIT (New Jersey Institute of Technology)
> accès Bac +4/5 (jeunes diplômés ou salariés)

Renseignements : 0 825 021 099

Groupes ESC, Saint-Etienne
31, Rue de la République - BP 19
42100 Saint-Etienne cedex 3 - France
Tél. 33 (0)4 77 49 24 50 - Fax 33 (0)4 77 48 24 51
Info@scs-saint-etienne.fr - www.scs-saint-etienne.fr

NJIT **FIU**

Le Monde
ÉDITORIAL

Écouter les médecins

CE FUT donc un succès. La manifestation nationale des médecins et des professionnels de santé libéraux a rassemblé, dimanche 10 mars, quelques dizaines de milliers de protestataires, sensiblement plus que la police a bien voulu en dénombrer. Loin de constituer l'enterrement du mouvement engagé le 15 novembre 2001 par les médecins généralistes afin que le tarif de base de la consultation soit porté à 20 euros et celui de la visite à 30 euros, elle les encourage donc à poursuivre la lutte.

La signature, le 24 janvier, d'un accord, sous forme d'un avenant à la convention des médecins généralistes, entre les caisses d'assurance-maladie et le seul syndicat MG-France, n'a pas suffi à désamorcer le mécontentement. Et cela malgré la revalorisation des actes (0,97 euro de plus par consultation) et une rémunération des gardes et astreintes. La mise en chantier par Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, d'une série de réunions de travail destinées à améliorer les conditions matérielles d'exercice des médecins, n'aura pas non plus permis de calmer le jeu.

Il faut dire que, malgré l'organisation de deux Grenelle de la santé et un mini-mea culpa prononcé devant leurs représentants le 5 mars, la ministre n'a pas donné aux médecins le sentiment qu'elle les écoutait vraiment. A la différence de l'opinion qui a d'emblée trouvé légitimes leurs revendications. Un Français sur deux estime même justifiée l'augmentation unilatérale des consultations, selon un sondage Ipsos pour

Dimanche Ouest-France. La classe politique ne s'y est pas trompée, puis, à l'exception d'un Lionel Jospin muet sur le sujet, tous les candidats à la présidentielle ont approuvé le mouvement des médecins.

Qu'expriment les médecins généralistes et, au-delà, beaucoup de professionnels de santé libéraux ? Avant tout un profond sentiment de lassitude. Lassitude de travailler en moyenne 58 heures par semaine – et plus encore en milieu rural –, au moment où se met en place la réduction du temps de travail, et d'assurer des gardes. En même temps qu'elle se féminise (27 % des généralistes, contre 16 % en 1984), la population médicale vieillit. Les médecins veulent donc « travailler moins et mieux ». Face à cette usure, il ne suffit pas de clamer à tout vent que notre système de santé est le meilleur du monde selon l'Organisation mondiale de la santé.

A présent, le gouvernement se trouve devant une situation où il sait qu'il devra compter avec un mouvement des médecins et des professionnels de santé libéraux pendant la durée de la campagne de la présidentielle et des législatives. Qui plus est, le partenaire conventionnel qu'est MG-France vient d'adopter un tour plus radical en exigeant l'ouverture de négociations, notamment pour passer à la consultation à 20 euros. Il est temps de trouver une porte de sortie à un conflit qui dure depuis près de quatre mois. Cela passe par un geste de revalorisation immédiate des tarifs de base, même si le passage aux 20 euros est programmé à une date ultérieure.

Commerce : « bruits de bottes » transatlantiques

COMMENT, après avoir réussi à forger une coalition internationale sans précédent pour lutter contre le terrorisme, les Américains peuvent-ils choisir de se mettre à dos le reste du monde à propos d'un dossier indéfendable ? Comment le président George W. Bush peut-il renier son credo libre-échangiste au profit d'une poignée de votes au Congrès ? Au lendemain de la décision de Washington d'imposer de lourdes taxes sur les importations d'acier, les Européens se perdent en conjectures sur la véritable nature de la politique commerciale de l'Amérique et de leur partenariat avec elle.

Ils comprennent que le président Bush a voulu se concilier les bonnes grâces des Etats où, lors des élections à mi-mandat de novembre et du scrutin présidentiel de 2004, la clientèle électorale de l'acier pèsera sur le sort des urnes. Ils savent aussi que le chef de la Maison Blanche a besoin d'une « autorité pour la promotion du commerce » (mieux connue sous le nom de *fast-track*), cette procédure lui permettant de faire approuver sans modifications par le Congrès des accords commerciaux, par exemple avec le Chili.

Mais l'argument selon lequel le *fast-track* serait la condition sine qua non du cycle de négociations commerciales multilatérales initié à Doha ne les convainc pas : le cycle de l'Uruguay (1986-1994) a été lancé sans cette facilité et, de toute façon, la question ne se poserait qu'à la fin du « cycle du Millénaire », fin 2004.

Cette argumentation rappelle aux Européens à quel point, aux Etats-Unis, la politique commerciale est dictée par le Congrès. Le bureau du représentant américain pour le commerce est, dans les faits, l'agence des entreprises américaines et, dans certains cas, le porte-parole des multinationales.

Ce que les Européens admettent mal, c'est la disproportion entre l'effet politique recherché par la Maison Blanche et les moyens employés. L'Amérique n'hésite pas à pénaliser prioritairement des alliés européens qui ont été les premiers à se ranger sous sa bannière après le 11 septembre. Le compromis de Doha, d'autre part, serait remis en cause par des hostilités commerciales, lesquelles risqueraient à leur tour de porter un coup fatal au système commercial multilatéral et à l'institution qui l'incarne, l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous n'en sommes pas là, mais la décision prise par l'OMC le 14 janvier de condamner définitivement les Etats-Unis sur la question des aides fiscales à l'exportation (Foreign Sales Corporation, FSC), suivie par les mesures protectionnistes sur l'acier, accentue à l'évidence les « bruits de bottes » transatlantiques.

L'ACIER, LES FSC

Le commissaire européen chargé des relations commerciales, Pascal Lamy, et son homologue américain, Robert Zoellick, s'efforcent en vain d'insister sur le découplage des deux disputes : la réalité est qu'en se mettant aux abonnés absents du multilatéralisme dans l'affaire de l'acier les Etats-Unis incitent les Européens à durcir le ton à propos des FSC. S'agissant de l'acier, leur marge de manœuvre est réduite : l'organe de règlement des conflits de l'OMC, devant lequel ils ont déposé une plainte contre les Etats-Unis, dispose de soixante jours pour se livrer à des consultations avec les deux parties. En cas de désaccord persistant, trois experts indépendants travailleront de six à neuf mois pour examiner ce différend.

Chaque camp pourra ensuite faire appel de leur décision, l'organe d'appel de l'OMC disposant à son tour de deux mois pour rendre un verdict, qui sera définitif. En tenant compte d'une éventuelle procédure d'arbitrage, le processus

se engage durera entre une et deux années. Dans l'immédiat, la Commission de Bruxelles va annoncer des « mesures de sauvegarde » (en clair, des mesures protectionnistes « légales ») pour protéger l'Europe contre les importations d'acier en provenance de pays qui se voient interdire le marché américain. Les Quinze vont en outre demander à Washington de prendre des « mesures de compensation », sous la forme de baisses de tarifs sur d'autres produits.

Au-delà, que peuvent-ils faire ? Il n'est pas question pour l'Union européenne de rejoindre l'Amérique dans son registre unilatéral, et de répliquer par des sanctions, sous peine de perdre l'avantage « moral » qu'elle détient en se conformant aux règles de l'OMC. L'Europe joue en revanche une partie plus favorable dans le cas des FSC. Le 29 mars, l'instance d'arbitrage de l'OMC se prononcera sur un montant de sanctions que les Européens seront autorisés à prendre. Même si celui-ci est inférieur à celui du préjudice qu'ils estiment avoir subi (4,4 milliards d'euros), les Quinze vont disposer d'une « arme atomique », susceptible de transformer une addition de disputes transatlantiques en véritable « guerre » commerciale. Or, de représailles en représailles, celle-ci ne pourrait faire que des victimes.

EXASPÉRATION EUROPÉENNE

Il n'empêche : si l'Amérique persiste dans l'intransigeance, les Européens n'auront d'autre alternative que de riposter. Ils y sont prêts, ce qui signifie qu'ils « tireront » leurs munitions financières avec discernement : 300 millions d'euros de sanctions par-ci, 200 millions

d'euros par-là. « Nous allons envoyer des signaux de plus en plus forts à la Maison Blanche et au Congrès, explique ce responsable de la Commission, afin de montrer que nous sommes sérieux. Il s'agira de frappes chirurgicales : nous viserons là où ça fait mal, c'est-à-dire tel type de produit sensible aux échanges commerciaux, telle circonscription électorale fragile. Nous pouvons faire du sur-mesure... »

« Cette fois, ajoute-t-il, il n'est plus question de se laisser marcher sur les pieds. Nous avons été très conciliants avec les Américains : c'est toujours aux Européens de « comprendre » les contraintes politiques de la Maison Blanche, et l'inverse n'est jamais vrai. » Cette exaspération européenne se nourrit du cavalier seul de plus en plus affirmé de Washington : rejet du protocole de Kyoto, non-application de la convention de Genève aux prisonniers de Guantanamo, remise en cause du traité ABM, affirmation d'une doctrine de sécurité consistant à piocher parmi leurs alliés en fonction de leurs besoins, etc.

Autant d'exemples qui montrent que les Etats-Unis font ce qu'ils veulent, quand ils veulent, en fonction de leurs intérêts propres. Mais les Européens ne peuvent faire semblant de le découvrir : cette ambivalence entre multilatéralisme et unilatéralisme, entre libre-échange et protectionnisme, est une tradition forte de l'Amérique. Si celle-ci a montré dans la guerre froide qu'elle était un allié sûr du Vieux Continent, elle n'est plus désormais pour les Européens un partenaire prévisible.

Laurent Zecchini

Demagogo PAR PESSIN



La politique à reculons

Au lieu de quoi les candidats les mieux placés leur serinent les mêmes propos ou presque sur les sujets majeurs : l'insécurité, l'emploi et les inégalités sociales. Certes la course au centre a des effets anesthésiants et les « communisants » s'y entendent pour réduire les débats les plus prometteurs à des formules chocs. Mais à vider ainsi la politique de sa substance on renforce la perplexité des électeurs qui se demandent quel slogan préférer, donc quel camp rallier : « La France ensemble » de Jacques Chirac ou « La vie en mieux, la vie ensemble » de Lionel Jospin ?

CONFUSION GÉNÉRALE

La cohabitation, cette gangrène, accroît la confusion générale. Tous les leaders politiques la dénoncent en leur for intérieur, mais sont prêts à s'en accommoder le moment venu. Les citoyens aussi, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont dupes de ses conséquences. Crocs-en-jambe et immobilisme, Jacques Chirac et Lionel Jospin seraient les mieux à même de dénoncer cette trahison de l'esprit, sinon de la lettre, des institutions. Mais silence ! L'un et l'autre préfèrent pour l'instant ruser avec le sujet plutôt que de s'engager, une fois élu, à changer la Constitution. Il leur manque du souffle, celui de De Gaulle, qui

savait, lui, faire appel à la jugeote des Français.

Le XX^e siècle est fini depuis 1989, date de la chute du mur de Berlin, mais la politique française n'est toujours pas entrée dans le XXI^e siècle, un monde neuf, dont les centres de gravité se sont déplacés. Les candidats savent pertinemment que la construction européenne et la mondialisation de l'économie ont réduit leur marge de manœuvre. Pourtant ils se gardent bien, pour la plupart, d'insister. Une frilosité hexagonale domine la campagne, un provincialisme de bon aloi qui frise parfois le nombrilisme. Oublié, le forum antimondialisé de Porto Alegre, où les professionnels de la politique étaient pourtant accourus, à l'écoute, de toute urgence, de la « société civile ». Un mois plus tard, les candidats ne font plus guère de cas des inquiétudes exprimées là-bas, même pour les réfuter. S'y référer reviendrait à reconnaître qu'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, a autant pesé, sinon plus, ces dernières années, sur le sort des Français que Jacques Chirac et Lionel Jospin. Et que la protection de l'environnement mérite davantage de sollicitude que les plans « com » auxquels les candidats consacrent tant d'énergie.

Ce sentiment d'être abusés, sinon trahis, par les élites politiques fait des dégâts chez les électeurs, très nombreux à se déclarer incertains. Très nombreux aussi à s'offusquer des « affaires », ces scandales financiers que la classe politique traîne comme un boulet. Qu'ils aimeraient ne pas en parler ! Comme ils en parlent peu ! Une pique de Lionel Jospin un jour, une grosse colère de Jacques Chirac un peu plus tard, ils en resteraient volontiers là. Un candidat à la présidence de la République est au-dessus de ces contingences, croient les postulants. A tort. Les « affaires » ont fait des ravages dans l'opinion, Jacques Chirac en mesure aujourd'hui le prix. Quant à Lionel Jospin, son refus, ou peu s'en faut, de placer son duel avec son adversaire sur le terrain de la probité pourrait lui faire du tort. Même de façade, son indulgence risque de passer pour une solidarité de fait entre gens du même monde et de détourner des électeurs des urnes. Confusément ou consciemment, beaucoup de Français souhaitent au contraire que l'abcès soit vidé et que les candidats endossent enfin l'habit... de candidats. Désabusés, ils ne s'intéressent plus à la politique qu'à reculons.

Bertrand Le Gendre

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferençzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin

Directeur artistique : François Lolichon

Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard

Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Deboue, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman,

Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ;

Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ;

Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg

Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS

Documentalistes et professeurs d'histoire

Ne manquez pas le numéro de mars sur :
LA GUERRE D'ALGÉRIE

- Dossier exceptionnel sur une page d'histoire douloureuse
- Articles, reportages et analyses du Monde de l'époque

OFFRE SPÉCIALE ENSEIGNANT !
Pour tout renseignement : hamalian@lemonde.fr
Tél. : 01 42 17 33 29

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 431
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde
SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Cour

21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75236 PARIS CEDEX 05

Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Dans un entretien au *Monde*, Michel Bon, PDG de France Télécom depuis 1995, dresse le bilan de la stratégie de **DIVERSIFICATION À MARCHÉ FORCÉE**. Il estime devoir tirer les conséquences dans ses comp-

tes du décalage entre le prix payé pour certaines acquisitions et leurs valeurs actuelles. L'opérateur allemand Mobilcom et l'anglo-américain NTL seront les premiers visés par cette **OPÉRATION VÉRITÉ** qui

sera dévoilée le 21 mars. Il estime en outre que le patron de Mobilcom, avec lequel il est en conflit ouvert, « *faisait racheter en sous-main par sa femme des actions de Mobilcom* ». L'opérateur français récu-

se la nécessité de dévaluer Orange, sa filiale de téléphonie mobile. M. Bon estime que **L'ENDETTEMENT DE FRANCE TÉLÉCOM** peut être supporté par l'entreprise, grâce à l'amélioration des résultats.

France Télécom annonce une opération vérité sur ses comptes

Dans un entretien au « *Monde* », Michel Bon, PDG de l'opérateur de télécommunications public, estime que la bulle spéculative étant terminée, il faut « en tirer les conséquences ». Il reconnaît que les investissements dans Mobilcom et NTL ont été « décevants », mais réfute la dépréciation d'Orange

Après les pertes records de Vivendi Universal, France Télécom va-t-elle procéder à une opération vérité sur ses comptes ?

C'est clair que la bulle est finie. Il faudra bien en tirer les conséquences. Nous avons actuellement des discussions avec nos commissaires aux comptes, avant la publication de nos résultats, le 21 mars. Les provisions sont une



« [Gerhard Schmid] faisait racheter en sous-main par sa femme des actions de Mobilcom »

MICHEL BON

forme de prudence qui ne conduit à aucune sortie d'argent – celle-ci a eu lieu au moment de l'achat – ni à aucune perte définitive – il faudrait pour cela avoir vendu.

Quelles sont les acquisitions sur lesquelles vous constatez un écart entre la valeur payée et la valeur actuelle ?

Seules deux de nos acquisitions, qui ont représenté environ 15 % des plus de 60 milliards d'euros investis, se révèlent aujourd'hui décevantes. Le cablo-opérateur anglo-américain NTL, dans lequel nous avons investi 8 milliards d'euros sous forme d'actions (20 % du capital) et de dettes, est trop endetté : sa dette représente plus de 20 fois son résultat brut. Une restructuration financière est nécessaire, mais elle ne nous obligera pas à remettre de l'argent.

L'autre acquisition concernée est l'opérateur de téléphonie mobile allemand Mobilcom, dans lequel nous avons investi 4 milliards d'euros.

Quelle issue voyez-vous au conflit qui vous oppose à Gerhard Schmid, PDG de Mobilcom ?

Nous avons demandé à notre partenaire d'adapter ses plans aux nouvelles réalités du marché allemand. Il s'y est opposé. L'affaire

s'est corsée lorsqu'il est apparu qu'il faisait racheter en sous-main par sa femme des actions de Mobilcom, et nous voulons savoir avec quel argent. A ce stade, nous avons besoin que soit tirée au clair cette affaire.

Et si Gerhard Schmid exerce son option de vente ?

Si l'on doit reprendre Mobilcom et sa dette, cela représente un risque financier supplémentaire de 5 à 6 milliards d'euros. Pour ne pas risquer une dégradation de notre dette, nous serions obligés d'envisager de nouvelles cessions qui n'ont pas été évoquées jusqu'ici.

Est-ce pour réduire votre endettement que vous venez d'annoncer la vente d'une partie du capital de TDF ?

Non. C'est pour lui permettre de saisir les occasions de développement. Imaginons que TDF se porte acquéreur des relais de Bouygues Télécom. Comment expliquer que France Télécom alourdisse sa dette, via la consolidation dans ses comptes de TDF, pour alléger celle de Bouygues ? Nous resterons au capital, mais nous ne serons plus majoritaire.

Qu'en est-il de l'acquisition d'Orange, que vous avez racheté 42 milliards d'euros, à qui vous avez apporté Itineris, et qui ne vaut plus que 30 milliards d'euros en Bourse ?

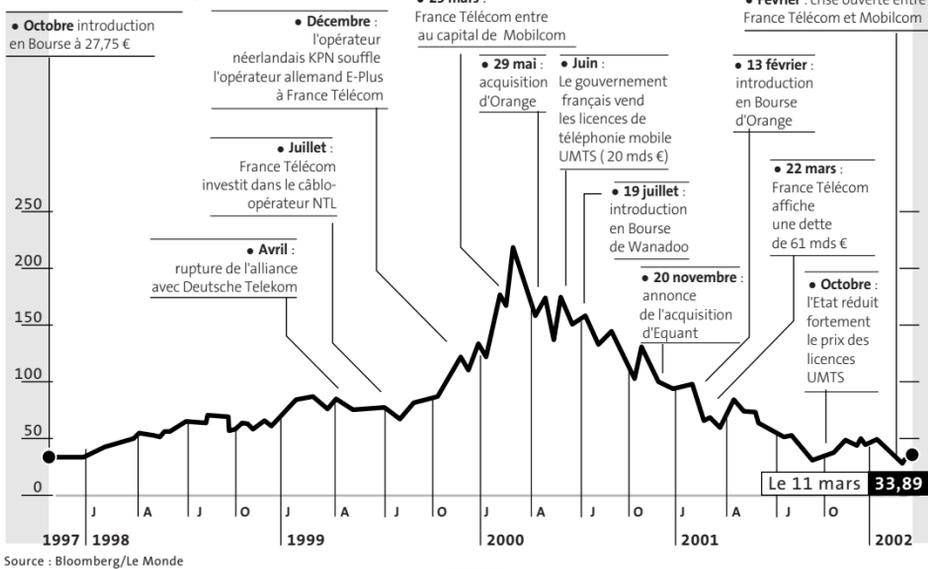
Ce n'est pas en regardant le cours de Bourse tous les jours que l'on détermine la valeur d'une filiale. C'est vrai qu'Orange est une acquisition chère payée. Mais nous lui avons apporté, à sa valeur historique, l'activité de téléphonie mobile française, qui vaut beaucoup plus que sa valeur comptable. En moyenne, l'activité de téléphonie mobile est donc correctement évaluée dans nos comptes.

Votre statut d'entreprise publique vous a-t-il imposé des contraintes particulières ?

Cette opération a été financée à peu près pour moitié en cash et

LE COURS EST REVENU À SON NIVEAU D'INTRODUCTION

L'action France Télécom, en euros



pour l'autre moitié en actions nouvelles, ce qui a eu pour effet de réduire la part de l'Etat. Nous n'aurions pas pu acheter Orange en payant tout en actions non pas parce que l'Etat s'y opposait, mais tout simplement parce que le vendeur ne le voulait pas.

Dans le futur, excluez-vous l'évolution de votre capital ?

Ce n'est plus un sujet doctrinal, mais économique. S'il y a des opérations ou des motifs qui la justifient, les actionnaires se prononceraient. Ces dernières années, l'Etat a toujours fait preuve de pragmatisme. Aux cours actuels, une opération sur le capital n'est ni souhaitable ni envisagée.

L'endettement de France Télécom atteint quand même aujourd'hui des niveaux préoccupants.

Ce n'est pas tant la valeur abso-

lue de l'endettement qui compte que notre capacité à rembourser. Avec des recettes de 43 milliards d'euros et un résultat brut que les analystes estiment à plus de 12 milliards et voient progresser de 15 % par an, France Télécom assume sans difficulté une dette de 60 milliards.

Alors que France Télécom fait face à une situation financière délicate, quel est votre bilan ?

Lorsque, en 1996, la loi ouvrant les télécommunications à la concurrence a été adoptée, France Télécom faisait 90 % de son activité dans la téléphonie traditionnelle en France. L'arrivée de la concurrence allait à la fois faire baisser les prix, beaucoup, et faire perdre des parts de marché. Sous peine de déclin rapide, nous devions impérativement trouver des relais de croissance, dans les

mobiles, les données, Internet et à l'étranger. Cette stratégie a atteint ses objectifs – nos ventes ont presque doublé et le téléphone traditionnel ne représente plus que 30 % de notre activité – même s'il y a eu des incidents de parcours.

Comment parvenez-vous à compenser la baisse de la téléphonie fixe ?

Nous avons acquis des positions fortes sur les nouveaux marchés. Dans la téléphonie mobile, Orange a conservé une part de marché de près de 50 % en France, ce qu'aucun opérateur historique n'a obtenu en Europe. Au Royaume-Uni, Orange, qui était numéro trois lorsque nous l'avons achetée, est devenu numéro un.

Sur Internet, nos performances sont également excellentes. Nous relient au réseau près de 20 millions d'utilisateurs ; nous avons

installé 500 000 lignes ADSL d'accès rapide à Internet, plaçant ainsi la France au deuxième rang européen. Wanadoo détient 40 % de parts de marché. Dans les réseaux d'entreprises, nous avons, avec Equant, le rang de numéro un mondial.

Pourquoi avez-vous filialisé Orange et Wanadoo, les deux activités les plus dynamiques ?

Parce que le marché leur reconnaît une valorisation plus forte. Elles peuvent désormais émettre leurs propres actions, une monnaie qui leur permet de participer à la consolidation européenne. C'est comme cela que Wanadoo est devenu numéro un au Royaume-Uni en acquérant Freeserve.

Envisagez-vous de réduire votre participation dans vos filiales pour vous refinancer ?

Evidemment pas. Nous nous condamnerions en nous réduisant à la seule France et à la seule téléphonie fixe. Les nouvelles activités que développent ces filiales sont l'avenir de France Télécom.

Etes-vous satisfait de votre stratégie à l'international ?

Mon seul regret est de ne pas avoir démarré plus tôt. Ce que nous payons aujourd'hui, c'est l'échec de notre alliance avec Deutsche Telekom, rompue en 1999. Le temps que l'on se retourne, la bulle des télécommunications était en train de se former. Notre stratégie reposait sur une idée – qui paraissait raisonnable – de chercher un partenaire dans les grands pays européens pour décrocher une licence de téléphonie mobile de nouvelle génération (UMTS).

En dix-huit mois à peu près, c'est-à-dire à marché forcée, nous avons réalisé des acquisitions qui nous mettent aujourd'hui en position très favorable.

Propos recueillis par Laurence Girard et Christophe Jakubyszyn

Les opérateurs européens, entre pertes et dettes

LE 5 MARS, l'opérateur allemand Deutsche Telekom a affiché, sa première perte, depuis son introduction en Bourse, il y a cinq ans. Elle a atteint 3,5 milliards d'euros en 2001, contre un bénéfice de 3,5 milliards d'euros, un an plus tôt. Deux semaines plus tard, le 21 mars, son ex-allié France Télécom devrait, à son tour, faire une opération vérité sur ses comptes.

Un à un, les opérateurs de télécommunications qui se sont lancés dans une stratégie d'acquisitions onéreuses en pleine bulle spéculative, sont contraints d'admettre que les sociétés acquises à prix d'or, ont perdu de leur valeur. Cette différence entre le prix d'achat et la valeur actuelle de l'entreprise, appelée sur-valeur, plombe les comptes des opérateurs et les entraîne dans le rouge.

VODAFONE, LE PREMIER

La figure emblématique de cette stratégie d'acquisitions, le britannique Vodafone, leader mondial de la téléphonie mobile, avait reconnu le premier cette dépréciation. Sur le seul premier semestre de son exercice 2001 (avril-septembre), il avait dévoilé une perte record de 15,9 milliards d'euros, en grande partie causée par l'acquisition spectaculaire de l'allemand Mannesmann, en mars 2000, alors que la spéculation atteignait son point culminant. De son côté, Deutsche Telekom, a dû prendre en compte l'impact de sa fusion géante avec l'opérateur américain Voicestream, et a également passé en provision sur l'exercice 2001 la dépréciation des actions France Télécom qu'il détient encore.

L'impact de cette stratégie d'acquisitions et d'achat des licences de téléphonie mobile UMTS, ne se tra-

duit pas uniquement par les pertes affichées par les opérateurs. Plus fondamentalement, elle a conduit ces entreprises à s'endetter lourdement pour financer ces opérations. Là encore, la plupart des opérateurs se débattent dans le piège de cette dette qui s'est refermée progressivement au gré de la baisse continue des marchés boursiers. Aujourd'hui, Deutsche Telekom et France Télécom apparaissent comme les deux acteurs les plus endettés. L'opérateur allemand a annoncé que sa dette n'avait baissé que de 4,8 % sur le dernier trimestre et s'élevait à 62,1 milliards d'euros. Le veto opposé par l'Office des cartels allemand à la cession de ses réseaux câblés à l'américain Liberty Media, et le report de la mise en bourse de sa filiale de téléphonie mobile T-Mobile, en attendant des conditions boursières plus favorables, ont considérablement réduit sa marge de manœuvre.

De son côté, France Télécom, qui a précisé en septembre que sa dette atteignait le montant record de 64,9 milliards d'euros, est confronté à la difficulté de replacer sur le marché les cent millions d'actions France Télécom rachetées à Vodafone, dans le cadre de l'acquisition du britannique Orange. Même s'il s'est engagé dans un programme de cessions d'actifs, dont il a respecté les grandes lignes, la valeur absolue de cette dette ne devrait pas beaucoup évoluer. D'autres opérateurs, comme le britannique British Telecom, l'italien Telecom Italia ou le néerlandais KPN ont pour leur part, quelque peu desserré l'état de leurs dettes respectives, parfois au prix de cessions ou de filialisations douloureuses.

L. G.

L'UMTS allemand devient un bourbier pour tous les groupes

Des rapprochements pourraient avoir lieu entre les six détenteurs de licence

FRANCFORT

de notre correspondant

Août 2000 : coup de tonnerre dans le ciel des télécommunications. Les enchères organisées en Allemagne pour l'attribution des licences UMTS s'achèvent dans la démesure la plus complète. Après plusieurs semaines de surenchères, les six vainqueurs déboursent au total, pour le plus grand bonheur de l'Etat fédéral, plus de 50 milliards d'euros afin de développer la téléphonie de troisième génération sur un marché perçu comme le plus prometteur d'Europe. L'Allemagne, et ses 80 millions d'habitants, fait alors figure d'eldorado incontournable pour tout groupe aux ambitions mondiales.

Depuis, les perspectives de l'UMTS sont partout revues à la baisse, mais l'Allemagne est sans doute devenue le terrain de chasse le plus risqué de l'Union européenne. Parmi les principaux marchés du Vieux Continent, c'est le seul où les poids lourds européens du secteur sont tous présents. Deutsche Telekom (T-Mobile) est bien sûr là, mais aussi son plus sérieux challenger, le Britannique Vodafone, incontournable depuis qu'il a pris début 2000 le contrôle de Mannesmann à l'issue d'une bataille boursière mémorable pour le capitalisme germanique. British Telecom est également en lice, via Viag (filiale de MMO2). Tout comme le hollandais KPN, avec E-Plus, et l'Espagnol Telefonica, associé au Finlandais Sonera dans le consortium 3G. Enfin, France Télécom a réussi à se faire une place, grâce à son alliance avec Mobilcom.

Officiellement, les six opérateurs en lice ont pris des engagements très précis. Chaque réseau doit ainsi couvrir 25 % de la population d'ici à

2003, puis la moitié en 2005. Mais de l'avis général, les infrastructures ne seront pas opérationnelles avant 2004. Les investissements ont pris du retard.

Pour tous les experts, les chances de réussite des forces en présence sont très inégales. Seuls trois acteurs, au maximum quatre, devraient tirer leur épingle du jeu. Contrairement aux autres grands pays européens, Royaume-Uni et France, le nombre de licences attribuées rend la lutte particulièrement déséquilibrée entre les quatre sociétés déjà propriétaires d'un réseau GSM et les deux nouveaux venus, Mobilcom et le consortium 3G. « Le marché GSM est dominé par deux acteurs, Deutsche Telekom et Vodafone, qui contrôlent 80 % du marché. Ces deux-là ne devraient pas beaucoup perdre avec le basculement vers l'UMTS. Les autres auront de mal à se faire une place pour sur les 20 % restants », indique Dan Bieler, analyste télécom au Crédit lyonnais, à Londres.

« BEAUCOUP TROP CHÈRES »

« Les partenariats sont absolument nécessaires, et le plus vite possible », estime un autre analyste. Les licences ont été acquises beaucoup trop cher, cela surcharge les plans d'investissement. L'Autorité allemande de régulation des télécommunications (la RegTP) a déjà assoupli les conditions de coopération, l'été dernier : les opérateurs vont pouvoir partager certains investissements pour mettre en place leurs réseaux, tout en étant dans l'obligation de conserver leur entière indépendance. Les échanges demeurent en revanche interdits dans le domaine des services et des contenus.

Certains plaident pour laisser la

porte ouverte à des mariages entre opérateurs, et donc à la mise en commun de licences. Pour le moment les autorités font la sourde oreille : « Il n'y a aucune raison de discuter d'un changement des règles en vigueur, qui ont été acceptées par tous au moment de l'attribution des

licences », affirme Harald Dörr, porte-parole de la RegTP. En position de force, Vodafone a d'ailleurs pris les devants en affirmant vouloir porter plainte si les pouvoirs publics changent les règles en vigueur.

Philippe Ricard

Et dire qu'à 1 000 km d'ici, quelqu'un fabrique le produit que vous cherchez... et vous ne le saurez jamais !

En quelques années, votre marché s'est élargi à la taille de l'Europe. Et avec les nouveaux outils de communication, la distance n'est plus un obstacle. Dès lors, vous devez pouvoir comparer avant d'acheter, à condition de connaître les meilleurs fournisseurs sur le marché.

EUROPAGES résout ce problème pour vous : Avec ses 500 000 entreprises de tous secteurs d'activités, sélectionnées dans 30 pays pour leur capacité à l'export, vous avez tous les atouts pour mener vos appels d'offres. Et en plus c'est gratuit. Pourquoi vous en priver ?

ACHETEZ MIEUX, VENDEZ PLUS EURO PAGES L'ANNUAIRE EUROPÉEN DES AFFAIRES

annuaire imprimé / CD-Rom / www.europages.com @

Les routiers manifestent contre les modalités d'application des 35 heures à leur profession

Quatre syndicats contestent un projet de décret définissant le temps de travail. Lundi 11 mars, plus d'une douzaine de barrages étaient recensés mais la forces de l'ordre les évacuait

PRÈS d'une douzaine de raffineries et de zones industrielles ont été bloquées par des routiers lundi 11 mars au matin, notamment dans le sud-est, mais aussi au Havre, à Lyon, Rouen, Dunkerque et dans les Bouches-du-Rhône en application d'un mot d'ordre national des syndicats CGT, FO, CFTC et FNCR (autonome). Toutefois, la situation évoluait rapidement en raison de nombreuses interventions de la police. « Le gouvernement préfère apparemment discuter avec des matraques », se plaignait au Monde Alain Renault secrétaire général de la CGT transport. Au même moment, Gérard Apruzzese, secrétaire général de FO transport, reconnaissait que certains barrages avaient dû être levés en raison de l'intervention des forces de l'ordre : « Nous avons été délogés de Lyon, Dunkerque, Saint-Pierre-des-Corps [en Indre-et-Loire], mais à chaque fois nous essayons de remplacer le dispositif par une opération escargot. »

Ce mouvement est la première épreuve de force engagée par le nouveau secrétaire général de FO transport, issu de la RATP, qui a succédé récemment au très médiatique Roger Poletti. Selon le ministre de l'intérieur, la mobilisation était assez faible, avec une vingtai-

ne de barrages bloquants qui regroupaient 400 routiers, venus surtout avec leur véhicule personnel. Le ministre des transports remarque que « la mobilisation est moindre qu'escompté par les syndicats ».

Les quatre organisations s'opposent au projet de décret sur le temps de travail que le ministre des transports, Jean-Claude Gaysot, doit prochainement soumettre, pour avis, au Conseil d'Etat. Le texte précédent, élaboré en janvier 2000, avait été partiellement invalidé par la haute juridiction administrative. Considérant que le projet actuel résulte « d'un bon équilibre plus favorable aux salariés », le ministre estime avoir tenu compte des exigences de la « concurrence internationale » et de la directive européenne dans le secteur des longues distances, mais aussi du rapprochement progressif avec le droit commun des 35 heures dans les autres domaines du transport. Il se satisfait aussi de l'accord signé au préalable par certaines fédérations patronales et la seule CFDT sur le paiement des heures supplémentaires à 125 % dès la 36^e heure.

Principal objet du litige, le rétablissement des heures dites d'équivalence tenant compte des temps d'attente ou de charge. Pour les longues distances incluant 6 nuits

par mois hors du domicile, le décret prévoit ainsi une durée de service de 43 heures (35 heures + 8 heures d'équivalence), avec un temps maximum de 56 heures - 60 heures dans la directive européenne - mais ramené à 220 heures maximum par mois. Ces sociétés bénéficieront d'un contingent de 130 heures supplémentaires.

HEURES D'ÉQUIVALENCE

Pour les courtes distances (moins de six nuits hors du domicile), le temps de travail est établi à 39 heures (35 heures + 4 heures d'équivalence) avec un maximum de 48 heures par semaine et de 208 heures par mois. Les entreprises disposent d'un contingent de 180 heures supplémentaires. En revanche, les sociétés de messageries (livraisons à la journée), comme les transports de fond, sont assujetties au droit commun des 35 heures. Une disposition qui, si elle satisfait la CFDT pour les 20 000 conducteurs concernés, avait suscité l'opposition des organisations patronales.

Principal motif de la grogne, selon FO, l'extension des heures d'équivalence, pas prises en compte pour le déclenchement des repos compensateurs. Contrairement à l'ensemble des salariés, il interviendrait non à partir du seuil

légal des 35 heures, mais dès la 43^e heure sur les longues distances et la 39^e pour les courtes distances. « C'est un retour en arrière. Il y a un risque réel que les entreprises utilisent ce système pour augmenter la pression sur les chauffeurs, multiplier les heures supplémentaires, allonger le temps de travail et éviter les embauches », considère FO.

Restée à l'écart du conflit, la CFDT, principale organisation chez les routiers, relève bien que « l'actuel projet de décret ne satisfait personne », selon son secrétaire général Jean-Pierre Rémy. Estimant « avoir été partiellement entendue », cette organisation ne s'est pas associée au mouvement. Elle retient que le secteur de la messagerie est désormais soumis au droit commun, qui, selon elle, devra s'appliquer progressivement aux courtes distances. Pour la CFDT, le nouveau projet reste plus favorable que la directive européenne : « Compte-tenu de la concurrence internationale, il est illusoire de vouloir aligner les conducteurs des zones longues sur le droit commun. C'est le meilleur moyen de casser un secteur que l'on est censé défendre », a précisé M. Rémy.

François Bostnavaron et Michel Delberghe

Une inculpation pénale pourrait menacer l'existence d'Andersen

Un mariage avec Deloitte & Touche est envisagé

LES MAUVAISES nouvelles concernant Andersen s'accumulent. Le cabinet américain, auditeur des comptes du courtier énergétique en faillite Enron, pourrait être inculpé par le département de la justice américain dans les prochains jours, selon l'édition du *New York Times* de samedi 9 mars.

Une accusation au pénal déstabiliserait un peu plus le célèbre cabinet, dont l'image est déjà fortement ternie. Les chefs d'inculpation portent notamment sur la destruction de documents, faite sciemment, selon le cabinet lui-même. Cette procédure pénale s'ajouterait aux plaintes portées au civil, de même qu'à une enquête de la SEC (Security and Exchange Commission), l'autorité de tutelle des marchés financiers américains, à des investigations menées par plusieurs commissions du Congrès, et à de nombreuses réclamations des actionnaires et des salariés d'Enron. Aussi Andersen et ses avocats tenteraient le tout pour le tout afin d'éviter des poursuites criminelles.

Des conseillers d'Andersen auraient tenté ces dernières semaines d'approcher ses concurrents. Des négociations avancées se tiendraient en vue d'un mariage avec Deloitte & Touche Tohmatsu, numéro des « big five », affirme le

New York Times lundi 11 mars. Interrogés lundi matin à Paris, Andersen et Deloitte n'étaient pas disponibles.

CLIENTS EN FUITE

Surtout, cette nouvelle épée de Damoclès s'ajoute aux revers subis par Andersen avec la fuite de ses clients. Ford et Visteon ont fait savoir, jeudi 7 mars, qu'ils quittaient Andersen. Auparavant, le groupe pharmaceutique Merck, la troisième compagnie aérienne américaine, Delta Airlines, Freddie Mac, l'organisme américain de refinancement des prêts hypothécaires, avaient annoncé qu'ils ne renouvelleraient pas leur contrat. Freddie Mac et Merck étaient clients depuis trente ans. Selon Stanford Publications, le cabinet d'audit a gagné 5 clients et en a perdu 33 depuis début décembre, sans compter les annonces de ces derniers jours.

La seule issue pour Andersen serait un accord à l'amiable. Le cabinet aurait proposé de payer une somme record de 750 millions de dollars (853,63 millions d'euros) pour mettre fin aux plaintes. Une démarche contestée par certains associés.

Pascale Santi

Le bassin gazier de Lacq veut se reconvertir dans la chimie fine

PAU (Pyrénées-Atlantiques)
de notre correspondant

Pour fêter les cinquante ans du bassin gazier de Lacq, dans les Pyrénées-Atlantiques, ses responsables avaient convié, jeudi 7 mars, des industriels du monde entier, afin de leur expliquer qu'ils veulent désormais se spécialiser dans la chimie fine.

Le premier pétrole a jailli à une vingtaine de kilomètres de Pau en décembre 1951, puis ce fut la découverte du gisement de gaz. Il a complètement bouleversé l'économie d'une région essentiellement agricole. Dans les années 1960-1970, le gaz couvre 80 % des besoins nationaux. Le bassin s'étend sur 400 hectares répartis sur quatre communes. Il revendique aujourd'hui le troisième rang des pôles chimiques français, après la région parisienne et Lyon. 3 000 salariés en dépendent directement.

Il y a plus d'une dizaine d'années que les responsables se préoccupent de la fin de l'exploitation du gisement. Les premières recherches ont essentiellement consisté à essayer de faire venir dans la région tout ce qui pourrait compenser le sinistre inéluctable. Finalement, les Béarnais ont décidé de jouer la chimie fine. Ils se sont découverts plusieurs atouts dans ce domaine.

Ainsi, ils ont innové, dès 1975, avec une solution, unique en Europe, qui constitue peut-être aujourd'hui leur meilleure planche de

salut. Ils avaient mis au point une structure collective, la Sobegi (Société béarnaise de gestion industrielle), aujourd'hui filiale de TotalFinaElf, chargée de gommer au maximum les difficultés des entreprises présentes sur le site.

« Pensez et vivez votre processus industriel, nous on s'occupe du reste », dit Jacques Gestin, son

Le site, autour des huit entreprises déjà installées à Mourenx, développe le partage des coûts et des services

directeur : en matière de sécurité, de fourniture des fluides industriels, de traitement des effluents, de maintenance, la Sobegi permet aux industriels de réduire considérablement leurs coûts.

C'est à partir d'un site équipé par la Sobegi à Mourenx, regroupant huit opérateurs de chimie fine, qu'est apparue la possibilité de passer d'une chimie d'extraction à une chimie de synthèse qui offre toujours un potentiel industriel malgré l'épuisement inéluctable du bassin.

Finie, la recherche tous azimuts. La Sobegi et le groupe Total-

FinaElf, avec l'aide des collectivités locales, ont fondé Chemparc pour promouvoir le site d'accueil de la chimie fine, autour des huit entreprises déjà installées à Mourenx, en développant encore le système de partage des coûts et des services : la Sobegi ne se contentera plus de distribuer l'azote gazeux à toutes les entreprises, mais étudie un pipe-line vers Bayonne pour l'éthylène, le méthane et, éventuellement, l'acide acétique.

L'élimination sur place des effluents et des déchets bénéficie d'une nouvelle perspective avec la réinjection dans le crétacé, après usage, de saumures moins nocives que celles qui en avaient été extraites. « C'est peut-être la chance des Béarnais, constate André Viau, préfet des Pyrénées-Atlantiques. Ils n'avaient qu'un petit gâve, pas la Seine, le Rhône ou l'océan, pour évacuer leurs déchets. Ils ont trouvé des solutions qui leur permettent de rester dans le coup. » Le pari n'est pas encore gagné, mais une vingtaine de dossiers sont déjà à l'étude.

Pierre Cherruau



Négociations salariales tendues à la Fnac

ENGAGÉE le 13 février au magasin des Champs-Élysées (photographié ici le 16 février), qui a de nouveau été fermé dimanche 10 mars par la direction pour des « raisons de sécurité », la grève d'une partie du personnel de la Fnac se poursuit dans d'autres éta-

blissements parisiens - Montparnasse, Ternes-Etoile, Forum des Halles. Reportées depuis quelques jours à la suite du blocage des accès, les négociations salariales à l'origine du conflit devaient s'ouvrir, lundi 11 mars, dans un climat tendu.

L'OMC devra trancher la guerre de l'acier

Principal écueil de ce dispositif : le délai nécessaire pour juger un Etat



DANS le droit de la concurrence, il existe des produits vedettes. L'acier en fait partie. Les Etats-Unis viennent de prendre des mesures douanières visant à limiter les importations d'acier pour protéger l'activité des producteurs américains (*Le Monde* du 8 mars). L'Union européenne (UE) et d'autres Etats ont saisi l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Si un accord n'intervient pas, quels fondements peut avoir une action contentieuse ? Sur quelle interprétation peut-elle s'appuyer ? Quels effets l'UE et les autres plaignants peuvent-ils en espérer ? L'UE peut porter le contentieux devant l'Organe de règlement des différends (ORD), organe juridictionnel de l'OMC qu'un Etat peut saisir s'il s'estime victime d'une violation par un autre Etat d'engagements issus des traités. L'ORD s'est déjà penché sur la légitimité de mesures prises par les Etats-Unis en matière de sidérurgie à l'encontre de tel ou tel pays. Le 23 août 2001, une décision

a concerné des mesures adoptées par les Etats-Unis à propos de certains produits en acier laminés à chaud en provenance du Japon. Une demande a été faite aux Etats-Unis de supprimer ces mesures. Mais si le produit en cause est proche de celui sur lequel porte le présent relèvement des droits de douane, le raisonnement juridique en est plus éloigné. Le texte à l'aune duquel la mesure était alors appréciée était l'accord anti-dumping, les Etats-Unis ayant prétendu réagir contre une politique exportatrice du Japon.

Plus proche de la crise actuelle, l'ORD a récemment apprécié la mesure par laquelle les Etats-Unis ont limité l'importation de tubes et de tuyaux en carbone soudés en provenance de Corée. Comme dans la présente espèce, les Etats-Unis s'étaient appuyés sur l'accord OMC concernant les mesures de sauvegarde. En effet, lorsqu'un pays estime que son industrie est mise en péril par des importations, il peut, à certaines conditions, adopter des mesures limitant cette dégradation.

Par la décision de son organe d'appel du 15 février 2002, l'ORD a précisé les conditions dans lesquelles une mesure de sauvegarde peut être légitime. Il souligne notam-

ment que non seulement la branche de production nationale du produit en cause doit subir ou risquer de subir un dommage grave, mais encore que l'Etat ayant adopté la mesure démontre que des importations accrues en sont la cause. Si l'on rapporte ces exigences aux mesures actuellement prises, on ne voit pas à première vue les éléments de fait pouvant soutenir les allégations américaines, les importations d'acier aux Etats-Unis ayant au contraire diminué.

DÉLAI RAISONNABLE

Mais une autre difficulté tient dans les délais dans lesquels l'Etat victime peut espérer obtenir la cessation effective de la pratique en cause si celle-ci est déclarée contraire aux traités OMC. Si l'on reprend le cas Japon - Etats-Unis à propos des produits en acier laminé, la méconnaissance par les Etats-Unis de leurs obligations a été relevée dans le rapport de l'ORD du 23 août 2001, mais ils n'ont toujours pas modifié leurs dispositions. Le contentieux se déplaçant sur le terrain de l'exécution des décisions de l'ORD, le Japon a dû saisir de nouveau l'ORD pour que soit fixé par arbitrage le délai raisonnable pour la modification par les Etats-Unis de leur législation.

Le rapport de l'arbitre a été rendu le 19 février 2002, fixant les délais pour l'exécution. Les Etats sont ici victimes du temps nécessaire entre une action contentieuse et l'exécution de la décision.

Peut-on l'éviter et l'Etat victime obtenir compensation par un autre moyen ? L'accord sur les mesures de sauvegarde en offre une possibilité, jusqu'ici peu explorée. En effet, lorsqu'un Etat prend une mesure de sauvegarde, il doit s'efforcer d'en compenser les effets défavorables pour les pays exportateurs, faute de quoi ceux-ci peuvent, au bout d'un délai de trois ans, suspendre eux-mêmes des avantages dont l'Etat importateur bénéficiait. Si la mesure de sauvegarde est illégitime, ils peuvent le faire sans délai. Mais peuvent-ils le décider seuls ? La réponse n'est pas encore donnée. Le texte semble permettre l'usage *proprio motu* du droit de suspension mais, si l'on devait l'analyser comme une mesure de rétorsion, l'ORD serait tenté de dire que son autorisation est requise, ce qui soumettrait les parties à un délai contentieux d'environ deux ans.

Marie-Anne Frison-Roche
(professeur de droit à l'Institut d'études politiques de Paris)

NOUVELLE SEAT LEON
TDi 150 CH SPORT
Le Diesel de ceux qui n'aiment pas le Diesel

21.328 € (139.900 Frs)
DISPONIBLE* CHEZ AUTOGIR
VOTRE CONCESSIONNAIRE DE L'OUEST PARISIEN
www.autogirseat.com
41, bld Gouvion St Cyr 75017 PARIS - 01.56.68.83.00

Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité

« L'inspection du travail va procéder à trois séries de vérifications chez IBM »

En cas d'infraction pénale, un procès-verbal sera dressé et transmis au parquet

Selon l'enquête réalisée par *Le Monde*, la direction d'IBM a mis au point un système de notation de ses salariés assez singulier, puisque la plus basse note, en l'occurrence la note 4, peut conduire au licenciement, et que des quotas ont été préalablement fixés, déterminant par avance le nombre de personnes ainsi notées. Il s'avère également que l'état de santé peut être pris en compte dans cette évaluation. Que pensez-vous de ce système ?

J'ai lu les informations que *Le Monde* a publiées à ce sujet et, si elles sont exactes, elles sont tout à fait choquantes.

Qu'est-ce qui est choquant ? La notation ?

Evidemment, non. Je n'aurais pas la moindre critique à formuler s'il ne s'agissait que de cela. Mais s'il est exact - ce que j'ai demandé à l'inspecteur du travail de vérifier - que des quotas ont été préalablement fixés pour attribuer des mauvaises notes aux salariés ou que l'état de santé a pu être pris en compte, alors, cela, oui, ce serait choquant. Cela signifierait que l'évaluation des salariés est en fait un prétexte pour contourner les dispositions légales qui protègent les salariés en cas de licenciement. Une procédure d'évaluation, pour être efficace, doit être acceptée et reconnue.

Concrètement, que va vérifier l'inspection du travail ?

Elle va procéder à trois séries de vérification. D'abord, elle doit s'assurer que dans le cas de cette entreprise, il n'y a pas eu de pratiques discriminatoires. Vous savez en effet qu'une loi récente, celle du 16 novembre 2001, qui transpose en droit français des directives communautaires, renforce nos dis-

positifs contre les discriminations au travail, notamment en matière d'âge ou de santé. Cette loi aménage également la charge de la preuve, puisque c'est à l'entreprise de prouver désormais qu'elle n'a pas usé de pratiques discriminatoires. Elle a enfin renforcé, dans ces domaines, les prérogatives de l'inspection du travail. Ce nouveau dispositif, que le gouvernement a voulu, arrive donc à point nommé, pour vérifier, dans le cas d'IBM, si d'éventuelles pratiques discriminatoires ont été utilisées, portant par exemple sur l'état de santé des salariés.

Quelles sont les deux autres séries de vérifications ?

D'abord, il faut s'assurer que les licenciements ont suivi une procédure conforme au code du travail et en particulier qu'ils ont, comme la loi l'oblige, « une cause réelle et sérieuse ». Autrement dit, l'employeur est évidemment totalement libre d'évaluer ses salariés, sous réserve qu'ils aient été informés des méthodes d'évaluation, comme la loi de 1992 l'exige. C'est une pratique légitime. Mais s'il s'avérait qu'un système de quotas existe, cela jetterait la suspicion

sur la sincérité de l'évaluation. Et on pourrait alors douter de la cause réelle et sérieuse des licenciements qui en seraient la conséquence. Enfin, s'il s'avère qu'il s'agit, en réalité, de licenciements collectifs, il y a, là encore, des procédures à respecter. Et l'inspection du travail devra aussi s'assurer que les droits des salariés ont été respectés.



« Dans tous les cas, le droit nous fournit, heureusement, des moyens pour protéger les salariés »

ÉLISABETH GUIGOU

Dans le cas contraire, que se passera-t-il ?

Ce qui se passe à chaque fois que l'inspection du travail relève une infraction. Si une infraction pénale est relevée, alors un procès-verbal est transmis au parquet. Dans d'autres cas, l'inspecteur du travail peut recommander aux salariés de saisir les prud'hommes. Son intervention contribue aussi à trouver une solution par le dialogue à l'intérieur de l'entreprise,

Les dispositions de la nouvelle loi

L'article 1 de la loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations stipule qu'« aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte (...) en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge (...) ou, sauf inaptitude constatée par le médecin du travail (...), en raison de son état de santé ou de son handicap ». En cas de litige, « le salarié (...) présente des éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination (...). Au vu de ces éléments, il incombe à la partie défenderesse de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination (...). Toute disposition ou tout acte contraire à l'égard d'un salarié est nul de plein droit ».

Les organisations syndicales « peuvent exercer en justice toutes actions » en faveur d'un salarié « sans avoir à justifier d'un mandat de l'intéressé, pourvu que celui-ci ait été averti par écrit et ne s'y soit pas opposé dans un délai de quinze jours ».

Un nouveau document confidentiel confirme un système de quotas pour mal noter les salariés

Des précautions sont proposées en cas de recours aux prud'hommes

SILENCE chez IBM France. La révélation par *Le Monde* d'un système d'évaluation des salariés, assorti de quotas (*Le Monde* du 8 mars) pouvant mener au licenciement pour insuffisance professionnelle, a plongé la direction de la filiale française dans le mutisme. Pourtant, le système est avéré : un nouveau document confidentiel dont *Le Monde* a pris connaissance le confirme.

Françoise Gris, PDG d'IBM France, n'a pour l'instant pas accepté notre invitation à s'exprimer dans nos colonnes. Un silence qui intervient après des déclarations contradictoires : interrogée par *Le Monde*, mercredi 7 mars, la direction d'IBM France, en la personne de la directrice des ressources humaines, Dominique Calmant, avait réfuté, dans un premier temps, l'existence de « quotas » préétablis de salariés qu'il fallait noter 4, la note la plus basse dans le groupe en France. La DRH avait cependant admis l'existence de « fourchettes qui permettaient de donner des indicateurs et des objectifs aux managers pour les notations ». Elle avait également dit ne pas comprendre qu'on puisse lui demander si l'état de santé pouvait intervenir comme critère d'évaluation.

Après la publication de nos informations, la directrice des ressources humaines, interrogée par l'Agence France-Presse, a reconnu, vendredi 8 mars, que ces fourchettes pouvaient « varier en fonction des résultats de chaque unité du

groupe ». Elle a également reconnu que le paramètre de l'état de santé « [pouvait] être pris en considération par les managers ». La CFDT a alors réagi : « Qu'on les appelle quotas ou fourchettes, les managers sont tenus de respecter des objectifs en matière de notation 4, celle-ci étant de plus en plus souvent le prétexte à la procédure de licenciement individuel. » Le syndicat a ajouté que les déclarations de la DRH concernant la prise en compte de l'état de santé dans les critères d'évaluation constituaient un « aveu scandaleux ».

Il s'agit de communiquer sa notation au salarié sans avoir à saisir de date, afin qu'il n'y ait pas de preuve écrite

L'existence de ce système de notation pré-établi est, pourtant, avéré. *Le Monde* a effectivement pris connaissance auprès de la CFDT d'un document confidentiel issu d'un responsable des ressources humaines, appelé HR Partner, qui s'adresse à plusieurs de ses collègues. Ce responsable évoque « la communication tardive des quotas, et notamment du quota élevé de "4" » qui a conduit « à une déstabilisation des managers ». Il explique que ces managers « se sont retrou-

vés à devoir noter 4 des collaborateurs pour lesquels ils n'avaient pas anticipé cette notation ». Une situation qui entraîne une « absence ou indigence des dossiers (arguments) pour étayer cette notation ». Le responsable ressources humaines propose alors comme solution une « communication plus précoce des quotas ».

Certains salariés licenciés en 2002 ont témoigné auprès du *Monde* de la brièveté de la période de « mise en garde », entre le jour de notation 4 et le licenciement. Cette « mise en garde » est normalement de trois mois à six mois, selon les propres termes de la DRH, et permet de voir si les performances du salarié s'améliorent. Pour deux salariés « notés 4 », selon leur propre témoignage, cette période a été de, respectivement, deux et trois semaines (*Le Monde* du 8 mars).

Dans ce document confidentiel, le responsable des ressources humaines illustre son propos par le cas précis, « vécu en début 2002 », du « licenciement d'un collaborateur juste après la notation "4" ». Il suggère de « donner la possibilité (...) de rendre facultative la date de mise en garde associée à une notation 4 ». Selon ce manager, il s'agit de communiquer sa notation au salarié sans avoir à saisir de date, afin qu'il n'y ait pas de preuve écrite - ce qui indiquerait qu'« il y a, au terme de nos procédures internes, une poursuite planifiée du processus ». Cela pourrait suggérer que la direction ne respecte pas la période de « mise en garde », qui doit permettre au salarié de s'améliorer, et qu'il y aurait donc une volonté de licencier dès l'attribution de la note « 4 ». Ce manager ajoute que l'existence d'un document daté du jour de la notation « 4 » serait « un point positif pour le collaborateur devant les prud'hommes sur le thème "IBM ne respecte pas ses processus" ». « Nous ne souhaitons pas réagir », a indiqué lundi matin au *Monde*, Catherine Ladouce, directrice de la communication d'IBM France.

Laure Belot

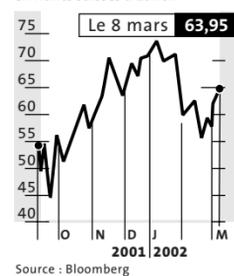
Affaire Enron : poursuites pénales contre le Crédit suisse

LE GROUPE Crédit suisse est dans l'œil du cyclone. Il devra répondre à de nombreuses questions lors de la présentation de ses résultats, mardi 12 mars. La deuxième banque helvétique, qui fait l'objet aux Etats-Unis d'une plainte collective liée à la faillite du courtier en énergie Enron, estime injustifiées des poursuites pénales envers sa filiale Crédit suisse First Boston.

Ces plaintes auraient été déposées par le cabinet d'avocats américain Milberg Weiss, au nom de 52 sociétés technologiques américaines, selon le *Sonntags-Zeitung*. Lukas Mühlemann, PDG du Crédit suisse, dément par ailleurs avoir été convoqué par la justice argentine, qui enquête sur les soupçons de blanchiment de la Banco General de Negocios (BGN), dont le Crédit suisse détient 23 % du capital.

UN COURS OBSERVÉ

Action Crédit suisse en francs suisses à Zurich



Source : Bloomberg

INDUSTRIE

■ **ABB** : Percy Barnevik et Göran Lindahl vont restituer au groupe d'équipements électriques 137 millions de francs suisses (93,2 millions d'euros) sur les 233 millions de francs suisses d'indemnités de retraite qu'ils avaient perçues, selon un communiqué du dimanche 10 mars. Les deux anciens dirigeants avaient été très critiqués sur le montant de leurs primes, alors qu'ABB est en perte.

■ **JURISPRUDENCE DU TRAVAIL** : la Cour de cassation a affirmé, dans un arrêt du 28 février connu vendredi 8 mars, l'obligation pour tout salarié de prendre soin de la sécurité et de la santé de ses collègues. Le non-respect de cette obligation devient une faute grave, même si le salarié n'a pas reçu de mission spécifique du chef d'entreprise en matière de sécurité.

■ **CIMENTS CALCIA** : la direction a annoncé dimanche la signature d'« un protocole de fin de conflit » avec la CGT, « seule organisation à avoir appelé à la grève », le contentieux portant sur le paiement d'heures supplémentaires effectuées les années précédentes.

■ **GLAXOSMITHKLINE** : le président (non exécutif) du groupe pharmaceutique britannique, Richard Sykes, 59 ans, artisan de la fusion de Glaxo et de Smithkline, sera remplacé, le 20 mai, par Christopher Hogg, 65 ans. Le Français Jean-Pierre Garnier reste directeur général du groupe.

■ **PHILIP MORRIS** : le groupe américain commercialise depuis plus de quarante ans des cigarettes avec des filtres défectueux, affirmait le quotidien allemand *Die Welt* dimanche en se fondant sur une étude d'un institut américain de recherche contre le cancer.

SERVICES

■ **PIERRE & VACANCES** : le groupe français d'immobilier de loisirs a lancé une augmentation de capital, lundi 11 mars, pour lever 58 millions d'euros et renforcer sa structure financière, après l'acquisition de Maeva.

Propos recueillis par Laurent Mauduit

investir

La Cote

Unique dans la Presse Economique et Financière

A partir du 23 février découvrez la nouvelle "cote sectorielle" d'Investir

- 32 secteurs étudiés,
- 280 valeurs passées au crible,
- les conseils de la rédaction,
- l'indicateur de confiance d'Investir,
- les prévisions de bénéfices,
- les objectifs de cours sur 18 mois commentés,
- les principaux ratios d'appréciation.

Chaque samedi, Investir, c'est plus d'informations, plus de repères, plus de conseils.

Mise à jour avec tous les cours de clôture du vendredi

La Cote

Une nouvelle façon d'analyser les valeurs

Le tableau de bord des marchés

La cote complète

Au Pays basque espagnol, les journalistes résistent

Les professionnels de l'information font face depuis 1995 à une stratégie d'intimidation inégalée en Europe. L'ETA s'applique d'abord à discréditer et, ensuite, à éliminer ceux qui travaillent pour des médias « traîtres »

BILBAO

de notre envoyée spéciale

Des dizaines de voitures sous surveillance et une trentaine d'« anges gardiens » aux aguets à l'entrée : que se passait-il il y a une dizaine de jours dans ce grand hôtel de Bilbao ? La venue d'un chef d'Etat ? Une élection cruciale ? Non, juste la présentation du livre sur le Pays basque écrit par un journaliste. Un simple exemple de la situation contre nature que vit chaque jour la presse, contrainte de se protéger pour pouvoir s'exprimer, dans un Pays basque soumis au terrorisme de l'organisation séparatiste ETA.

Car l'ETA entend museler ses adversaires. Et, avant tout, comme pour mieux nier une vérité de plus en plus gênante, les journalistes. Trois sont morts depuis l'entrée en vigueur de la Constitution démocratique, en 1978, une vingtaine ont survécu à des attentats, une quinzaine ont préféré s'exiler et une centaine sont sous escorte. Rien qu'en 2000, il y a eu 23 attaques qui ont visé des sièges de journaux, mais aussi les véhicules et domiciles privés de professionnels de l'information.

Comment tout cela a-t-il commencé ? Florencio Dominguez, patron de l'agence VascoPress à Bilbao et spécialiste de l'ETA, l'explique avec un réalisme glaçant. Quand la direction de l'organisation a été démantelée en 1992 à Bidart en France, dans les Pyrénées-Atlantiques, ceux qui restaient à sa tête ont conclu que l'ennemi, « l'Etat espagnol », avait moins souffert que l'ETA. D'où un changement de stratégie : « Ils se sont dit, explique-t-il, qu'il fallait toucher directement les centres de décision de la société : les hommes politiques – ce qui sera fait avec l'as-



JAVIER ECHEZARRA/EFE

sassinat du dirigeant du Parti populaire, Gregorio Ordóñez, et l'attentat manqué contre José María Aznar en 1995 – mais aussi la presse, car elle est partie intégrante du pouvoir. D'autant que la presse, qui, dans les années 1970, publiait rarement des éditoriaux, s'est largement impliquée. En 1993, lors de l'enlèvement de Julio Iglesias Zamora, un ingénieur de Guipuzcoa, certains présentateurs de journaux télévisés portaient à l'écran, sur leur veste, le ruban symbolique du soutien aux victimes. »

La décision de s'en prendre à la presse était lancée. En 1995, le document « Txinurriak » (« Fourmis ») a été élaboré par la Koordinadora Abertzale Sozialista (KAS, matrice de l'ETA) pour la lutte armée contre les journalistes : « Au nom de la liberté d'expression et de la démocratie, ils réalisent un travail et génèrent une douleur immense en toute impunité (...), dit

le texte. Il faut créer une dynamique de dénonciation et de pression sur les journalistes. » Il fallait, conclut Florencio Dominguez, « disqualifier les journalistes pour justifier à l'avance les attaques à venir ».

Pour que les objectifs soient clairs, un autre document fera la distinction entre la presse « nationaliste », type Gara, journal de la coalition indépendantiste Batasuna, « vitrine politique de l'ETA », et les « complices des oppresseurs du Pays basque », comme les médias nationaux, El País, El Mundo, Télévision espagnole ou les journaux basques « traîtres » comme El Correo ou El Diario Vasco.

La suite, on la connaît : dénonciations, menaces, paquets piégés et attentats, dont le plus éclatant sera l'assassinat à Andoain, le 7 mai 2000, du chroniqueur d'El Mundo, José Luis Lopez de Lacalle. « C'est un processus lent et minu-

tieux, explique un journaliste de l'audiovisuel qui, menacé, a dû quitter le Pays basque du jour au lendemain. On t'isole, on t'interdit l'accès à certaines informations, on te disqualifie peu à peu. Leur idéal de journalistes serait des notaires qui se contentent d'enregistrer un attentat en citant à peine le nom de la victime sans détail humain parce que cela les gêne. Ils ont recours à des « pointeurs », des gens qui, dans des publications radicales, te désignent du doigt pour te critiquer. Leur public s'habitue à voir ton nom : le jour où il y a un attentat, ils disent qu'il fallait s'y attendre. »

Les « pointages » sont constants. L'organisation radicale juvénile Jarrai-Haika, dissoute depuis par le juge Garzon, avait ainsi tapissé, en mars 2000, les principales villes basques avec les noms d'une cinquantaine de journalistes dénoncés comme « serfs de l'Etat espagnol ». Quant au directeur de

la revue radicale Ardi Beltza, Pepe Rey, il était l'auteur d'une vidéo intitulée Journalistes : le commerce du mensonge, dans laquelle des journalistes étaient cités comme « prenant leurs ordres auprès du ministère de l'intérieur, à Madrid ». Est-ce pour avoir figuré sur cette vidéo ? Aurora Intxausti d'El País et son mari, Juan Palomo, correspondant de la télévision Antena3 à Saint-Sébastien, échappent de peu à la mort en novembre 2000. Une bombe cachée dans un pot de fleurs sur leur palier n'explose qu'en partie alors qu'ils emmènent leur bébé à la garderie. Gorka Landaburu, collaborateur de Cambio16, aura moins de chance : le 15 mai 2001, une lettre piégée le blessa grièvement.

Alors, comment travailler dans pareilles conditions ? « En conservant un minimum d'humour pour ne pas sombrer », répond sans hésiter Ander Landaburu, frère de Gorka, qui dirige le bureau basque d'El País. Lui qui a fait un passage par l'ETA à ses débuts et a frôlé quatre ans de prison pour avoir dénoncé des gardes civils tortionnaires, du temps de la transition, s'est construit une philosophie : « J'ai été menacé par le bataillon basque espagnol et la Triple A de l'extrême droite à l'époque ; en 1999, quand on a démantelé le Commando Biscaye de l'ETA, on a trouvé une documentation précise sur moi : si tous les extrêmes nous en veulent, c'est presque rassurant professionnellement. »

Pour le reste, il constate, blasé, « que nos rédacteurs sont écartés des conférences de presse radicales, ce qui oblige à trouver des sources intermédiaires », et conclut, satisfait, que ce que l'ETA n'a pas prévu en tout cas, c'est « la solidarité qui s'est créée entre nous ». Une solidarité qui conduit les journalis-

tes à se réunir après chaque attentat, près de la statue emblématique de Chillida, « le peigne du vent », à Saint-Sébastien.

Parler « d'impartialité journalistique » dans pareille guerre de tranchées politique au Pays basque est devenu une affaire très difficile. Un chroniqueur se plaint « que dans leur rhétorique, même les partis démocratiques comme le Parti nationaliste basque ou le Parti populaire, de M. Aznar, critiquent la presse et ne se rendent pas compte qu'ils aident en cela le travail de déqualification des terroristes ».

Le résultat, nous confiera Chelo Aparicio, de Canal+ télévision,

« Que d'autres fassent du journalisme d'investigation, nous, nous sommes en situation de survie »

CHELO APARICIO

« C'est que nous sommes fatigués ». « Quand tu as eu un attentat contre un de tes collègues à côté de chez toi et qu'il y a une conférence de presse de ceux qui ne condamnent jamais la violence, tu y vas parce que c'est ton métier mais tu n'as même plus envie de poser une question », dit-elle. Et elle ajoute : « Que d'autres fassent du journalisme d'investigation, nous, nous sommes en situation de survie. Nous avons au moins conservé une certaine dignité et une éthique. On fait ce que l'on peut et ce n'est pas si mal. »

Marie-Claude Decamps

Les principaux attentats contre les médias

- **28 janvier 1978** : José María Portell, rédacteur en chef de la *Gaceta del Norte*, est assassiné à Bilbao.
- **22 août 1980** : le directeur du *Diario de Navarra* de Pampelune, José Javier Uranga, survit à une rafale de balles.
- **22 décembre 1997** : une bombe explose à Saint-Sébastien chez le journaliste de *El Mundo*, Carmen Gurruchaga, alors qu'elle est à son domicile avec son enfant.
- **27 septembre 1999** : une bombe est envoyée au domicile du correspondant de *El País* en Navarre.
- **21 mars 2000** : une bombe explose chez les parents du rédacteur en chef du *Correo*, à Saint-Sébastien, Pedro Briongos.
- **27 mars 2000** : à Séville, la police désactive des cigares piégés envoyés à Carlos Herrera, de Radio Nacional de Espana.
- **25 avril 2000** : un livre piégé est envoyé à Jesus Maria

- Zuloaga, sous-directeur du journal *La Razon*, à Madrid.
- **7 mai 2000** : le collaborateur de *El Mundo*, Jose Luis Lopez de Lacalle, est assassiné en pleine rue à Andoain.
- **10 novembre 2000** : une bombe explose sur le palier de l'appartement de Aurora Intxausti, de *El País*, et de son mari, Juan Paloma, de Antena3 Télévision, alors qu'ils sortent avec leur bébé.
- **15 mai 2001** : une lettre piégée mutila Gorka Landaburu, collaborateur de *Cambio 16*, Onda Zero et Radio France, à Zarautz.
- **24 mai 2001** : le directeur financier de *El Diario Vasco*, Santiago Oleaga, est assassiné sur un parking.
- **17 janvier 2002** : trois paquets piégés avec 200 g de dynamite chacun sont envoyés aux directeurs du journal *El Correo*, de Radio Nacional de Espana et de Antena3 Télévision.

Gorka Landaburu, un survivant qui refuse de jeter l'éponge

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyée spéciale

Il a toujours son sourire de journaliste curieux et cette même chaleur communicative de Basque bon vivant, seulement c'est d'une main mutilée qu'il désigne la mer au loin, depuis son petit bureau perché entre ciel et eau. Une vue superbe qu'il distingue mal : lors

« Quand la lettre a explosé, j'ai seulement pensé : ils m'ont eu. Comme si c'était une règle normale : tu écris, ils te tuent. »



GORKA LANDABURU

de l'attentat à la lettre piégée qui faillit lui coûter la vie, le 15 mai 2001, Gorka Landaburu a perdu plusieurs phalanges, le pouce gauche mais aussi la vision d'un œil, ainsi qu'une grande capacité auditive.

« J'ai eu de la chance, dit-il, j'ai ouvert la lettre en tendant le bras de derrière un fauteuil, c'est lui qui a fait écran. » Et d'ajouter : « L'ouïe, la

vue, les mains : pour un journaliste, ce sont des outils de travail, mais ils n'ont pas pensé à me couper la langue. Ils auraient dû ! » Car Gorka n'a pas renoncé. A 50 ans, il entend rester ce qu'il est : un des chroniqueurs les plus actifs du pays basque, collaborateur entre autres de la revue *Cambio 16* et de *Radio France*.

APRÈS, LE PLUS DIFFICILE

Il avait été attaqué plusieurs fois. Des peintures « Landaburu Txakurrek » (« Landaburu, chien de la plume ! ») étaient apparues sur sa maison, ce qui lui a valu un garde du corps : malgré ces « avertissements », imaginait-il pouvoir être victime d'un attentat en raison de son métier ? « Quand la lettre a explosé, j'ai seulement pensé : ils m'ont eu. Comme si c'était une règle normale : tu écris, ils te tuent. » Le plus difficile vient après, avec la vie « blindée » qui empêche le « Poteo » (la tournée des bars entre amis), les sorties et le travail normal. « En entrant à l'hôpital, j'avais un garde du corps, en sortant, deux, c'est tout dire, ironise-t-il. Comment avoir une réunion discrète avec une "source" d'information elle-même en danger, si

en dehors du bar du rendez-vous, il y a quatre « anges gardiens » qui attendent ? »

A-t-il jamais songé à quitter le Pays basque ? « Je n'ai aucune haine, répond Gorka, mais je ne pardonne pas et cet attentat m'a donné la force de ne pas jeter l'éponge. Si je pars, à quoi aura servi que mon père, vice-président du gouvernement basque en exil, ait fait tout ce qu'il a fait et que ma famille ait résisté à une dictature franquiste à présent remplacée par celle de l'ETA ? La liberté d'expression, c'est une bataille à gagner contre le terrorisme. » Les autres luttes, à l'évidence, sont politiques : « L'ennemi, c'est l'ETA, pas le nationalisme », dit-il, lui qui souhaiterait que le dialogue reprenne entre partis démocratiques, car « Madrid ne se rend pas compte dans sa stratégie d'affrontement qu'une victoire "policière" ne sera pas suffisante ».

Et à ceux qui lui disent, admiratifs, « Quel courage tu as ! », il répond : « Non, être basque et journaliste, c'est assumer tout cela. » Aussi c'est décidé, son premier article, dès que ses mains le lui permettront, sera une lettre ouverte à l'ETA.

M.-C. D.

Les négociations sur le gratuit « Metro » sont dans l'impasse

Les pourparlers engagés vendredi, en l'absence des NMPP, se sont soldés par un échec

LES NÉGOCIATIONS sur l'entrée du quotidien gratuit d'information *Metro* dans le système d'impression et de distribution en vigueur pour la presse nationale payante étaient dans l'impasse lundi 11 mars au matin. Les différents acteurs campaient sur leurs positions, après l'échec de pourparlers vendredi. Résultat, le quotidien lancé par le groupe suédois Metro International continue à être imprimé au Luxembourg et non sur les rotatives de *France-Soir* comme les

deux titres en étaient convenus début février. En outre, la diffusion du gratuit et sa distribution par des colporteurs à Paris ont lieu hors du dispositif des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), adopté par la presse payante. Une spécificité qui a provoqué l'ire du Syndicat du livre CGT, dont des centaines de membres tentent d'entraver la sortie de *Metro* depuis son lancement dans la capitale, le 18 février (*Le Monde* du 2 mars).

Vendredi, de nouvelles négociations multipartites avaient été engagées pour tenter de débloquer la situation. Outre les représentants de *Metro* et du Livre CGT, elles réunissaient un responsable de *France-Soir* et un membre du Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP), la haute autorité de la distribution et de la diffusion de la presse. En revanche, les NMPP, qui avaient participé à une première réunion le 6 mars, ne se sont pas présentées vendredi. Une absence qui a été interprétée comme un refus de participer à la recherche d'un consensus. Les NMPP, une coopérative détenue à 49 % par les éditeurs de presse et à 51 % par le groupe Hachette, ont répondu qu'elles ne seront « concernées que lorsqu'une solution au problème des gratuits aura été trouvée ».

PRÉTENTIONS FINANCIÈRES

Par ailleurs, les deux principales propositions qui avaient émergé le 6 mars n'ont pas convaincu toutes les parties en présence. Ainsi, l'hypothèse de la création d'une société spécifique de diffusion de *Metro*

dans laquelle les NMPP prendraient une participation, sur le modèle adopté par *Le Parisien*, déplairait à ces dernières et au Livre CGT. Quant à l'autre proposition avancée, celle d'une distribution de *Metro* comme édition gratuite de *France-Soir*, elle se heurterait aux prétentions financières de Poligrafici Editoriale, le propriétaire italien du journal payant.

Le Livre CGT souhaite désormais que de nouvelles négociations se déroulent sous l'égide du ministère de la culture et de la communication. *Metro* a, par ailleurs, déposé la semaine dernière une demande d'autorisation en vue d'être distribué par des colporteurs à Lyon. Le maire, Gérard Collobert (PS), a indiqué qu'il prendrait le temps de la réflexion avant de répondre. En plus de Paris, le gratuit a été lancé à Marseille le 18 février, dans un climat moins tendu. En outre, *20 Minutes*, un autre quotidien gratuit, souhaite sortir à Paris d'ici à fin mars.

Antoine Jacob
avec Sophie Landrin à Lyon

DÉPÊCHES

- **PRESSE** : 500 personnes ont assisté à un service à la mémoire de Daniel Pearl, dimanche 10 mars, à Los Angeles, aux Etats-Unis. Le journaliste américain du *Wall Street Journal*, âgé de 38 ans, avait été enlevé le 23 janvier à Karachi (Pakistan). Son exécution avait été filmée par ses ravisseurs et une copie du film vidéo était parvenue le 22 février au consulat des Etats-Unis à Karachi. Le corps de Daniel Pearl n'a pas été retrouvé (*Le Monde* du 25 février).
- **Vivendi Universal a décidé de conserver son pôle de presse gratuite** Comareg (qui publie *Bonjour*) après que les négociations avec des repreneurs, dont on ne connaît pas l'identité, eurent capoté la semaine dernière. Hervé Pinet a été nommé PDG de la société.
- **Christian Coustal devrait prendre la direction générale du quotidien lyonnais Le Progrès** dans les prochaines semaines, indiquent *Les Echos* de lundi. Cette nomination permettrait à Michel Nozières, PDG du groupe Progrès, de se consacrer à la holding Delaroché qui coiffe le pôle Rhône-Alpes-Bourgogne de l'empire Hersant. M. Coustal devrait conclure des plans sociaux, engagés depuis plusieurs mois, qui visent à supprimer 140 postes au Progrès et 175 au Dauphiné libéré.
- **AUDIOVISUEL** : M6 sera candidate à la télévision numérique terrestre pour ses chaînes thématiques (M6 Music, Téva, Fun TV et TF6), a indiqué Nicolas de Tavernost, président du directoire de la chaîne privée, à la radio BFM, samedi.
- **INTERNET** : les sites américains ont vu leurs recettes publicitaires reculer de 14,7 % en 2001 à 2,5 milliards de dollars (2,86 milliards d'euros), selon la société de conseil CMR. Yahoo! arrive en tête, avec 344 millions de dollars de recettes.

Vous avez un Bac +2 et 3 années d'expérience professionnelle
Valorisez vos compétences avec ESC Lille

Nous vous proposons le Diplôme ESC Lille (Bac + 5 visé par l'Etat) en formation continue (2 ans, horaires adaptés à l'activité professionnelle), sur les 2 campus de Lille et Paris.

Contact : Annick DUBRAY
e.mail : desc@esc-lille.fr www.esc-lille.fr

Avenue Willy Brandt - 59777 EURALLILLE
Tél : 03 20 21 59 93 - Fax : 03 20 21 59 90

179, rue de Charonne - 75011 PARIS
Tél : 01 44 64 03 64 - Fax : 01 44 64 03 65

GAP

www.gap.fr

La Bourse de Tokyo a le vent en poupe

TOKYO
correspondance

Les vents des dieux, ou kamikazes, auraient-ils soufflé sur la Bourse de Tokyo ? L'espoir qu'une remontée spectaculaire des cours efface les mauvaises créances et relance l'économie, de même que des vents providentiels avaient détruit la flotte des envahisseurs mongols au XIII^e siècle, a toujours hanté les esprits au Japon dans les moments les plus critiques. Malgré le big bang et les PKO (price keeping operations, destinées à soutenir le marché), les rebonds successifs du Nikkei, en dix ans de récession, ont tous été éphémères.

Serions-nous en train d'assister à un nouveau départ ? Les investisseurs, notamment étrangers, se ruent depuis dix jours sur le marché japonais. Le Nikkei a grimpé de

INDICE NIKKEI

en points, à Tokyo



près de 10 % la semaine dernière. Le volume d'échanges sur le premier marché, anémique en janvier, a dépassé, vendredi 8 mars, les 2 000 milliards de yens en valeur, du jamais-vu depuis novembre 1989. Ni l'annonce, vendredi, d'un recul du PIB de 1,2 % au dernier trimestre 2001 ni la faillite de la banque régionale Chubu n'ont réclément inquiété le Kabuto-Cho.

Les mesures prises par le gouvernement, dans son plan anti-déflation, mercredi 27 février, pour limiter les ventes à découvert sont à l'origine du rebond. La FSA (Financial Services Agency), le gendarme des marchés japonais, maintient que les ventes à découvert avaient dépassé les bornes. Les opérateurs, notamment les hedge funds, ont été obligés de se couvrir, poussant d'autres investisseurs étrangers à prendre part au rebond. Depuis, les analystes se mettent à conseiller de nouveau le Japon... à court terme.

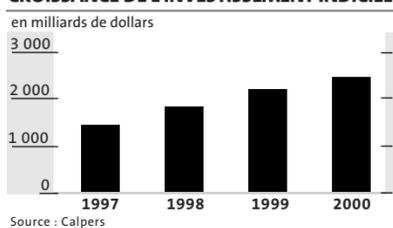
Le Nikkei a terminé la séance de lundi en hausse de 0,28 %, à 11 919,3 points. Essoufflement ? Si certains analystes estiment qu'il peut atteindre les 12 500 points, aucun ne s'aventure à prédire une reprise au-delà. Certes, les fondamentaux, au plus bas, ne peuvent que s'améliorer, mais l'absence de visibilité au niveau des mauvaises créances détenues par les banques et l'endettement des entreprises laissent craindre une rechute.

Brice Pedroletti

La Fondation franco-américaine tente de penser l'après-Enron

CHRONIQUE DES MARCHÉS

CROISSANCE DE L'INVESTISSEMENT INDICIEL



LE SCANDALE Enron continue de secouer les milieux financiers. Même si le président Bush a décidé de ne pas aller aussi loin que son secrétaire du Trésor, Paul O'Neill, une réforme semble inévitable. Du coup, des deux côtés de l'Atlantique, chacun fourbit ses arguments, comme l'a montré un débat organisé à Paris le 8 mars par la Fondation franco-américaine.

CALPERS CONTRE LE COURT-TERMISME

Principal invité, Bill Crist, le président du très influent fonds de pension Calpers, n'a pas mâché ses mots pour critiquer le fonctionnement du capitalisme américain : « *Malgré les apparences, les membres des conseils d'administration constituent un club assez fermé. Tant dans ces conseils que dans les conseils de rémunération, les dirigeants ne sont confrontés qu'à leurs pairs, leurs collègues en quelque sorte.* » Un commentaire assez proche de la récente condamnation sans appel de Joseph Stiglitz, l'ancien *chief economist* du FMI, qui parlait d'un « *capitalisme de complaisance* ». Pour Bill Crist, « *le problème numéro un, c'est le court-termisme. Nous devons travailler contre le court-termisme. Je suis contre les rapports trimestriels. Ils accroissent la volatilité des marchés et donc la défiance des investisseurs* ». Cet ancien syndicaliste, devenu un des acteurs les plus influents de la communauté financière, ne souhaite pourtant pas de réforme législative profonde. « *Il ne faut pas que la réglementation décourage l'esprit d'entreprise* », juge-t-il, convaincu surtout que « *les actionnaires doivent maintenir la pression sur les dirigeants* ». Alors que Calpers a montré sa détermination en annonçant récemment sa décision de ne plus investir dans certains pays d'Asie du Sud-Est, jugés trop peu transparents et trop peu respectueux des normes sociales de l'Organisation

internationale du travail, M. Crist a précisé sa position : « *Dans le même temps, nous avons intégré dans notre liste trois pays désormais acceptables : la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.* » Conscient de l'impact d'une telle décision, M. Crist veut visiblement, à la fois marquer les esprits et éviter de faire école pour ne pas déstabiliser les pays émergents. « *Notre liste est régulièrement révisée. Des pays qui en sont exclus peuvent la réintégrer rapidement.* »

LES PROPOSITIONS DE COLETTE NEUVILLE

Alors que Calpers a fondé son propre indice – constitué d'environ 5 000 entreprises – pour gérer ses investissements, Colette Neuville, présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM), a présenté (toujours devant la Fondation franco-américaine) ses propositions pour accroître la transparence financière. Si elle ne critique pas les opérations hors bilan – « *Ce n'est pas un mal en soi. C'est la conséquence d'un mode de gestion* » –, elle estime qu'il faut faire évoluer les règles de contrôle. En particulier, elle propose qu'aucun engagement hors

bilan ne soit opposable à la société s'il n'a pas été visé par les commissaires aux comptes.

Par ailleurs, constatant que, dans les faits, les conseils d'administration ne contrôlent pas les dirigeants, elle suggère de créer, à côté des conseils, un collège de contrôleurs composé d'actionnaires, en charge de l'audit des comptes et de la rémunération des dirigeants. Selon elle, la représentation des actionnaires dans ce conseil pourrait être proportionnelle à leur poids dans le capital de l'entreprise.

LA GESTION INDICIELLE EN QUESTION

Colette Neuville s'est également montrée très sévère sur la gestion indicielle. Selon elle, calculer le montant de ses investissements sur le poids des différentes valeurs d'un indice de référence ne peut qu'encourager la spéculation. « *Cette gestion dirige les capitaux vers les plus grosses capitalisations boursières. Le critère de sélection n'est plus la qualité de l'entreprise, mais sa taille, mesurée par son cours de Bourse. Ce mode de sélection favorise et amplifie la formation des bulles spéculatives* », estime la présidente de l'ADAM. Si certains pensent que ce n'est pas la gestion indicielle qui pose problème, mais les indices eux-mêmes, qui sont trop réduits (le CAC 40 a-t-il encore un sens ?), M^{me} Neuville propose de limiter le poids des valeurs et des secteurs d'activité dans la composition des indices et/ou portefeuilles qui les reproduisent. Mais la partie est loin d'être gagnée. Sous la pression de pays nordiques qui voulaient protéger Nokia et Ericsson, la Commission européenne a récemment autorisé les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) à surpondérer certains secteurs.

Frédéric Lemaître

LES BOURSES DANS LE MONDE

11/3, 9h57

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	5354,96	11/3	-0,09	5376,23	8/3	4706,01	20/2	26,30
	Euro Neu Markt Price IX	1055,27	11/3	0,21	1212,43	4/1	913,75	20/2	
AUTRICHE	Austria traded	1244,61	11/3	-0,05	1247,67	22/2	1109,88	9/1	14,00
BELGIQUE	Bel 20	2709,41	11/3	0,29	2815,19	28/1	2609,61	15/1	13,20
DANEMARK	Horsens Bnex	275,97	11/3	0,21	275,94	8/3	254,91	30/1	
ESPAGNE	Ibex 35	8356,80	11/3	-0,15	8608,50	4/1	7628,00	22/2	19,10
FINLANDE	Hex General	8879,73	11/3	-0,44	9224,39	4/1	4,30	19/2	22,00
FRANCE	CAC 40	4612,86	11/3	-0,35	4720,04	4/1	4210,30	20/2	21,30
	Mid CAC	2127,98	8/3	0,68	2127,98	8/3	1929,16	2/1	15,20
	SBF 120	3206,52	11/3	-0,29	3248,59	4/1	2924,74	20/2	21,40
	SBF 250	3034,94	8/3	0,24	3035,25	4/1	2782,54	20/2	21,10
	Indice second marché	2448,36	8/3	-0,04	2450,53	8/3	2287,73	2/1	14,20
	Indice nouveau marché	1113,99	11/3	-0,40	1175,41	7/1	980,76	22/2	
GRÈCE	ASE General	2448,11	11/3	0,00	2655,07	3/1	2321,35	28/2	14,90
IRLANDE	Irish Overall	5009,60	11/3	0,28	6085,03	18/1	4636,97	6/2	12,40
ITALIE	Milan Mib 30	32944,00	11/3	-0,25	33173,00	7/3	29542,00	20/2	20,50
LUXEMBOURG	Lux Index	1128,34	8/3	0,89	1169,48	14/1	1103,43	6/3	
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	518,49	11/3	-0,11	522,51	8/3	475,19	22/2	18,00
PORTUGAL	PSI 20	7830,50	11/3	-0,13	7998,50	4/1	7161,67	25/2	18,30

EUROPE

Lundi 11 mars 9h57

INDICES	Indice	% var.
SECTEURS EURO STOXX		
AUTOMOBILE	233,37	-0,29
BANQUES	281,64	-0,15
PRODUIT DE BASE	215,69	-0,50
CHIMIE	368,57	-0,28
TÉLÉCOMMUNICATIONS	439,26	-0,60
CONSTRUCTION	236,03	-0,63
CONSUMMATION CYCLIQUE	137,79	-0,42
PHARMACIE	482,65	-0,37
ÉNERGIE	357,40	-0,83
SERVICES FINANCIERS	239,91	-0,20
ALIMENTATION ET BOISSON	234,09	-0,18
BIENS D'ÉQUIPEMENT	375,39	-0,38
ASSURANCES	326,80	-0,39
MÉDIAS	295,90	-0,82
BIENS DE CONSOMMATION	380,27	-0,34
COMMERCE ET DISTRIBUTION	285,06	-0,61
HAUTE TECHNOLOGIE	520,16	-0,75
SERVICES COLLECTIFS	290,97	-0,17

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var.
ABN AMRO HOLDING	21,17	-0,24
AEGON NV	26,41	-0,34
AIR LIQUIDE	169,30	-0,94
ALCATEL A	18,43	-0,05
ALLIANZ N	275,70	-0,25
AVENTIS	79,25	-1,06
AXA	23,95	-0,91
BASF AG	47,28	-0,59
BAYER	38,59	-0,26
BAYR.HYP.U.VERBK	37,91	-0,56
BBVA	13,89	-0,86
BNP PARIBAS	54,35	-0,46
BSCH	9,55	-0,10
CARREFOUR	53,40	-0,95
DAIMLERCHRYSLER N	50,26	-1,13

DANONE	132,80	-0,23
DEUTSCHE BANK AG	74,05	-0,03
DEUTSCHE TELEKOM	17,53	-1,02
E.ON	57,00	-0,38
ENDESA	17,15	-0,23
ENEL	6,42	-0,31
ENI SPA	16,44	-1,48
FORTIS	26,10	-0,23
FRANCE TELECOM	33,72	-0,50
GENERALI ASS.	28,73	-1,10
ING GROEP CVA	29,35	-0,51
KONINKLIJKE AHOLD	29,04	-1,18
L'OREAL	81,05	-0,73
LVMH	58,90	-1,59
MUENCHENER RUECKV	292,00	-0,50
NOKIA OYJ	27,43	-0,97
PINAULT PRINTEMPS	130,20	-0,61
REPSOL YPF	15,36	-0,33
ROY.PHILIPS ELECTR.	34,00	-0,29
ROYAL DUTCH PETROL	61,85	-1,06
RWE	41,81	-0,87
SAINT GOBAIN	183,40	-1,40
SANOFI-SYNHELABO	71,70	-0,07
SANPAOLO IMI	12,56	-1,18
SIEMENS	77,59	-0,68
SOCIETE GENERALE A	70,10	-0,36
SUEZ	32,97	-0,67
TELECOM ITALIA	9,81	-0,61
TELEFONICA	13,77	-0,51
TIM	5,64	-0,18
TOTAL FINA ELF	172,90	-0,46
UNICREDITO ITALIAN	4,62	-0,65
MUENCHENER RUECKV	66,50	-0,30
VIVENDI UNIVERSAL	46,79	-1,52
ZOLKSWAGEN	58,39	-0,07

MARCHÉ DES CHANGES

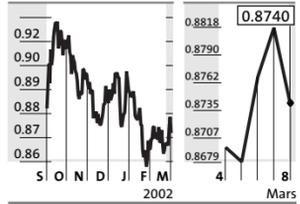
11/3, 9h57

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,77450	0,87440	1,41910	0,59435
TOKYO (¥)	129,12500		112,90500	183,23420	76,74295
PARIS (€)	1,14385	0,88590		1,62305	0,67985
LONDRES (£)	0,70465	0,54575	0,61610		0,41880
ZURICH (FR. S.)	1,68240	1,30300	1,47115	2,38760	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4314	7,4324
COURONNE NORVÈGE	7,7063	7,7113
COURONNE SUÉDOISE	9,0535	9,0585
COURONNE TCHÈQUE	31,5785	31,6840
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6773	1,6781
DOLLAR CANADIEN	1,3867	1,3875
DOLLAR HONGKONG		
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0411	2,0447
FORINT HONGROIS	245,2094	245,3934
LEU ROUMAIN	28701,0000	28759,0000
ROUBLE	27,1744	27,1987

EURO à 6 mois



Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	5289,10	11/3	0,06	5362,30	4/1	5015,50	20/2	17,80
	FTSE techMark 100 index	1259,92	11/3	-0,08			115,70		
SUÈDE	OMX	834,43	11/3	0,12	878,88	4/1	741,84	20/2	26,60
EUROPE									
HONGRIE	Bux	8390,58	8/3	1,45	8448,46	7/3	7052,97	3/1	
ISLANDE	ICEX 15	1291,66	8/3	0,35	1302,91	6/3	1142,62	7/1	
POLOGNE	WSE Wig	1407,66	8/3	1,70	1486,23	28/1	1200,32	2/1	17,90
TCHÈQUE	Exchange PX 50	437,70	11/3	-0,50	440,80	8/3	384,60	2/1	
RUSSIE	RTS	331,41	7/3	3,79	331,41	7/3	267,70	3/1	
SUISSE	Swiss market	6491,90	11/3	-0,60	6536,90	8/3	6059,10	6/2	18,10
TURQUIE	National 100	11594,06	11/3	-0,95	15071,84	8/1	10715,81	27/2	12,40
AMÉRIQUES									
ARGENTINE	Merval	389,62	8/3	3,25	471,34	6/2	323,69	2/1	
BRÉSIL	Bovespa	13961,93	8/3	1,72	14481,63	5/3	12300,70	30/1	10,60
CANADA	TSE 300	7910,26	8/3	-0,60	7992,70	7/3	7402,70	20/2	20,80
CHILI	Ipsa	101,68	8/3	0,15	102,37	4/1	94,80	20/2	
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	10572,49	8/3	0,45	10663,83	8/3	9529,46	30/1	23,30
	Nasdaq composite	1929,67	8/3	2,55	2098,88	9/1	1696,55	22/2	49,80
	Nasdaq 100	1555,11	8/3	3,21	1710,23	9/1	1329,93	22/2	49,80
	Wilshire 5000	10890,67	8/3	0,70	10973,46	7/1	10040,55	20/2	
	Standards & Poors 500	1164,31	8/3	0,58	1176,97	7/1	1081,66	30/1	22,10
MEXIQUE	IPC	7192,22	8/3	1,86	7210,95	8/3	6365,72	14/1	13,20

FRANCFORT

8/3 : 161 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
CARRIER ONE	0,12	20,00
INTRAWARE	1,05	16,67
FEEDBACK	1,99	13,71

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Lundi 11 mars 9h16

Table of French stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists various companies like ACCOR, AFFINE, AGF, AIR FRANCE, etc.

Table of international stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists companies from various countries like EURAZEO, EURO DISNEY, EURO TUNNEL, etc.

Table of international stock market data (continued) including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists companies like SADE (NY), SAGEM S.A., SAINT-GOBAIN, etc.

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Table of international stock market data for the Euro zone, including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists companies like ALTADIS, AMADEUS PRIV. A, B.A.S.F., etc.

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Table of international stock market data for non-Euro zone, including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid. net, and Code sicoam. Lists companies like ERICSSON, GENERAL ELECT., HSB HOLDINGS, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

8/3 : 18 millions d'euros échangés

Table of new market data including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and % var. 31/12. Lists companies like FI SYSTEM BS 00, AB SOFT, MEMSCAP, etc.

Table of new market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and % var. 31/12. Lists companies like ACCESS COMMERCE, IT LINK, V CON TELECOM, etc.

Advertisement for Volkswagen Golf featuring a car image and text: 'Si vous avez des doutes sur l'utilisation d'une clef à pipe, ceci peut vous intéresser. Contrat de maintenance* sur Golf à 1€ A ce prix là, passez la main'.

SECOND MARCHÉ

8/3 : 24 millions d'euros échangés

Table of second market data including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and % var. 31/12. Lists companies like GROUPE IAI, KINDY, GROUPE OPEN, etc.

Table of second market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and % var. 31/12. Lists companies like COM 1(B)#, CIBOX INTER. NOM, SUPRA, etc.

SICAV ET FCP

SÉLECTION

Dernier cours connu le 11/3 à 9h

Table of SICAV and FCP data including columns for Valeur, Cours euro, date, % var., and % var. 31/12. Lists companies like AGIPI ACTIONS, AGIPI AMBITION, BNP ASSOC. PREMIERE, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, date, % var., and % var. 31/12. Lists companies like ECUR. TECHNOLOGIES, ECUR. TRIMESTR.D, EPARCOURT-SICAV D, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, date, % var., and % var. 31/12. Lists companies like OPTALIS EXPANSION D, OPTALIS SERENITE D, OPTALIS SERENITE D, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, date, % var., and % var. 31/12. Lists companies like CIC ORIENT, CIC PIERRE, SUD-GESTION C, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, date, % var., and % var. 31/12. Lists companies like ST HONORE VI.SANTE, ST HONORE WORLD LE, STRATEG.IND.EUROPE, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, date, % var., and % var. 31/12. Lists companies like TRESORYS, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, DEDIALYS FINANCE, etc.

AUJOURD'HUI

SPORTS

Après son **ÉLIMINATION EN COUPE DE FRANCE**, samedi 9 mars, au Parc des Princes, face à Lorient (0-1), le **PARIS-SAINT-GERMAIN** semble condamné à vivre une nouvelle saison sans titre. Déjà mis hors

course en Coupe de la Ligue et écarté de la lutte pour le titre de **CHAMPION DE FRANCE** 2002, le club parisien se raccroche à l'espoir d'une troisième place en championnat qui lui ouvrirait les portes de la **LIGUE**

DES CHAMPIONS ou, à défaut, de la **COUPE DE L'UEFA**. Une non-qualification européenne assombrirait un peu plus le tableau d'une saison marquée par les « affaires » Nicolas Anelka et Luis Fernandez.

Dans un entretien au *Monde*, **ALAIN CAYZAC**, président de l'association Paris-Saint-Germain, dit que « l'actionnaire majoritaire [Canal+] peut s'interroger sur l'intérêt de conserver 91 % du club ».

Le PSG s'apprête à boucler une nouvelle saison sans titre

Football • Éliminé, samedi, en Coupe de France par Lorient, battu en Coupe de la Ligue, écarté de la course au titre de champion de France, montré du doigt après les incartades de son entraîneur, le club parisien vit une de ces crises qui rythment sa vie depuis quelques années

IL Y A DES SIGNES qui ne trompent pas. Samedi 9 mars, quelques minutes après la cuisante défaite de Paris-Saint-Germain face à Lorient (0-1) en quarts de finale de la Coupe de France, c'est Laurent Perpère, le président délégué du club de la capitale, qui s'est présenté en salle d'interview. Le fait est suffisamment rare pour être révélateur. « Il n'y pas le feu au lac et je continue de croire que nous possédons une bonne équipe avec des joueurs de talent », a-t-il assuré, tout sourire.

Si le président parisien s'est employé à jouer les pompiers de service, c'est pourtant bel et bien pour tenter de désamorcer ce qui ressemble à une nouvelle crise. Une énième rechute pour un club qui, depuis quatre ans, date des derniers trophées – doublé Coupe de la Ligue-Coupe de France –, n'en finit pas de ravalier ses ambitions. Le diagnostic est simple : absence chronique de récompense. Cette année encore, le PSG, avec son budget avoisinant les 75 millions d'euros, ne décrochera aucun titre.

Une valeureuse équipe B de Lorient, privée de huit de ses titu-



Le Parisien Jérôme Leroy (en bas) à la lutte avec le Lorientais Antoine Gauvin (à gauche) lors du quart de finale de la Coupe de France disputé samedi au Parc des Princes. En s'inclinant (1-0), les Parisiens ont quasiment perdu toute chance de remporter le moindre titre cette année.

laire dont son attaquant vedette, Jean-Claude Darcheville, a réduit à néant les derniers espoirs parisiens de sauver ce qui pouvait l'être. Troisième en championnat à onze points du leader Lensois, à six de Lyon, et à égalité de points avec Auxerre (qui compte deux matches en retard) et Lille, les Parisiens avaient déjà renoncé à l'obtention d'un titre national derrière lequel ils courent depuis huit ans. En une semaine, ils viennent d'être boutés hors des Coupes de France et de la Ligue. « C'est une semaine noire », a concédé Laurent Perpère.

VOCIFÉRATIONS

Ladite semaine avait commencé, samedi 2 mars, par une défaite au Parc (1-0) face à Bordeaux au terme d'une rencontre houleuse, ponctuée par un après-match qui, des vestiaires au parking, résonne encore des vociférations de l'entraîneur Luis Fernandez envers le corps arbitral. Cette mélodie en sous-sol a vu Luis Fernandez « bloquer la sortie du parking » à

l'arbitre du match, Gilles Veissière, afin de connaître la teneur de son rapport (*Le Monde* du 9 mars). Un incident qu'il avait omis de rapporter à son président : ce dernier n'en a pris connaissance que jeudi 6 mars devant la commission de discipline de la Ligue nationale de football (LNF).

« Je n'ai rien à dire sur cette histoire, la page est tournée », a simplement commenté à ce propos Laurent Perpère après le match contre Lorient. Luis Fernandez, suspendu six mois de banc de touche, ne s'est quant à lui pas présenté, déléguant son adjoint, Jean-Louis Gasset. « S'il vous plaît, arrêtez de parlez de nous ! », a imploré ce dernier. « Le PSG est tellement en vue que le moindre incident prend des allures de catastrophe nationale », a glissé Laurent Perpère.

Force est de constater que les « incidents » parisiens, tant sportifs qu'extra-sportifs, se sont multipliés. « C'est vrai que nous avions d'autres ambitions, a concédé Lau-

rent Perpère, mais je ne pense pas que cette saison soit complètement ratée car nous avons travaillé malgré tout à la constitution d'une équipe solidaire. »

Depuis quatre ans et le départ de Michel Denisot, les dirigeants parisiens n'en finissent cependant plus de bâtir et d'annoncer des lendemains plus heureux. Un rôle d'éternel convalescent, remis sur pied à chaque intersaison à grands coups de chamboule-tout.

« Il ne faut pas oublier que ce groupe a été profondément remanié », a d'ailleurs argumenté Laurent Perpère. « Ce groupe a de la qualité, il faut le laisser grandir », martèle quant à lui Luis Fernandez.

RUMEURS DE DÉSENGAGEMENT

La patience devrait-elle donc être sans limite ? A en croire les rumeurs insistantes dont bruissent les couloirs du nouveau siège parisien, accolé au Parc des

Nîmes se prend à rêver d'une nouvelle finale

Actuellement derniers au classement du championnat de division 2, les footballeurs du Nîmes olympique ont réussi l'exploit des quarts de finale de la Coupe de France en éliminant l'AS Monaco, dimanche 10 mars, au stade des Costières. Les deux équipes n'ayant pu se départager à l'issue du temps réglementaire et de la prolongation (1-1), elles ont dû avoir recours aux tirs au but. En détournant deux tentatives monégasques, le gardien Marc Delarochette a largement contribué à cette qualification pour les demi-finales de la Coupe de France, qui n'est pas la première. En 1996, alors qu'ils évoluaient en National 1 (ex-D3), les Gardois avaient perdu en finale, contre Auxerre (2-1). Les autres quarts de finale n'ont pas occasionné de surprise. Les amateurs de Libourne-Saint-Seurin (CFA) ont poussé Bastia jusqu'à la prolongation, avant de s'incliner sur un but de Tony Vairalles à la 111^e minute. Sedan s'est également contenté du plus petit écart (1-0, but de Ludovic Asuar à la 80^e) pour éliminer Strasbourg (D2).

Princes, il semble que cette limite soit déjà atteinte. « C'est clair que, si nous ne sommes pas dans les trois premiers, il y a des chances que Canal+ nous brouille », ironise-t-on au club. Le possible désengagement de la chaîne cryptée, actionnaire majoritaire du club depuis 1991, revient avec insistance. Le nom du groupe Lagardère, comme éventuel repreneur, a même circulé.

A l'heure où Jean-Marie Messier, le président du groupe Vivendi Universal, maison mère du Groupe Canal+, a sommé la chaîne cryptée « de redresser la situation en deux ans », l'hypothèse d'un retrait ou d'un désengagement partiel apparaît concevable. Le club coûte cher pour des retours sur investissement qui se font attendre. *Le Journal du dimanche* a révélé que le PSG et Marseille figurent en tête des clubs les plus endettés.

Laurent Perpère admet une dette de « 45,7 à 61 millions d'euros », mais rappelle qu'en 2000 elle s'élevait à 108,2 millions d'euros. « Nous sommes revenus à un niveau normal », estime-t-il, expliquant que la vente de trois joueurs actuellement prêtés (Nicolas Anelka à Liverpool, Peter Luccin au Celta Vigo et Sylvain Distin à Newcastle) permettrait de gommer cette dette.

« Gagner un trophée, c'est important mais pas décisif. En revanche, d'un point de vue économique, il nous faut jouer la Coupe d'Europe », a confié, samedi 9 mars, Laurent Perpère. Une qualification pour la Ligue des champions, objectif du début de saison, s'éloigne de plus en plus. Les Parisiens devront compter sur un faux pas d'Auxerre, voire de Lyon, pour tenter d'arracher une place.

Le PSG pourrait se contenter d'une place en Coupe de l'UEFA, compétition bien moins lucrative. A condition néanmoins de devancer Lille, qui aura l'avantage d'accueillir les Parisiens lors de la dernière journée, le 4 mai. Et si le PSG ne parvenait pas à décrocher son ticket européen ? « Nous ferons le point en temps voulu », a répondu Laurent Perpère.

Etienne Labrunie

Paris-SG-Lorient 0-1
Coupe de France - Quart de finale Au Parc des Princes, à Paris ; beau Temps ; bon Terrain ; 19 794 spectateurs. Arbitre : M. Poulat
BUT
Lorient : Chabert (32 ^e)
AVERTISSEMENTS
Paris SG : Aloisio (55 ^e)
LORIENT : Bédrossian (63 ^e) ; Dudoit (80 ^e) ; Le Garrec (89 ^e)
LES ÉQUIPES
<ul style="list-style-type: none"> Paris-SG (entraîneur : L. Fernandez) Alonzo • Cristobal, Déhu, El-Karkouri (Alex, 46^e) • Hugo Leal (Okocha, 36^e), Arteta (Ogbeche, 76^e) • Fiorese, Ronaldinho, J. Leroy, Heinze • Aloisio. LORIENT (entraîneur : Y. Pouliquin) Le Garrec • Dudoit, Martini, Gauvin, Le Lan • M. Diop, Guel, Cavalli (Bouard, 73^e), Chabert, Bédrossian (Cloearec, 82^e) • Kroupi (Esketh-n'zi, 78^e).

Une année noire

- **8 août** : le transfert de la star brésilienne Ronaldinho est bloqué. Son ancien club, Porto Alegre, réclame une indemnisation.
- **6 décembre** : le club est éliminé en 16^e de finale de la Coupe de l'UEFA par les Glasgow Rangers.
- **21 décembre** : Nicolas Anelka est prêt à Liverpool avec une option d'achat. Le plus gros transfert français quitte la capitale seulement dix-huit mois après son retour.
- **22 décembre** : Luis Fernandez est expulsé lors de Sochaux-PSG.
- **2 février** : Canal+ envisagerait de « se désengager du Paris-SG », selon *Le Parisien*.
- **12 février** : Ronaldinho est devenu un joueur du PSG à part entière après que le club parisien eut versé une somme de 4,79 millions d'euros au Gremio Porto Alegre.
- **17 février** : à la suite de Lyon-PSG, Luis Fernandez s'en prend à Jean-Michel Aulas, le président de l'OL, coupable à ses yeux d'avoir influencé l'arbitre.
- **2 mars** : Bordeaux élimine le PSG en demi-finales de la Coupe de la Ligue. Luis Fernandez, exaspéré par l'arbitrage de Gilles Veissière, bouscule le quatrième arbitre. Il est expulsé.
- **7 mars** : la commission de discipline de la Ligue suspend Luis Fernandez de banc de touche et de vestiaire d'arbitre jusqu'au 1^{er} septembre.
- **10 mars** : défaite Contre Lorient en quarts de finale de la Coupe de France.

Alain Cayzac, président de l'association Paris-Saint-Germain

« La pire erreur serait de remettre tout en cause »

En tant qu'actionnaire historique du club, que vous inspire la situation sportive du Paris-Saint-Germain ?

Cela serait de la béatitude d'être satisfait de ces résultats, même si nous sommes encore dans la course pour la Coupe de l'UEFA et éventuellement pour la Ligue des champions. Personnellement, je ne souhaite pas une remise en cause des choix sportifs. Je suis trop ancien dans le football pour savoir que ce n'est jamais un long fleuve tranquille. Il ne faut pas se cacher les difficultés, mais pas tomber, non plus, dans l'excès inverse.

Luis Fernandez, que vous avez contribué à faire venir au PSG, est-il menacé ?

Non. Seule la continuité nous permettra de réussir. Dans le passé, on a trop souvent changé de responsables, d'entraîneurs ou de présidents. Il y a dix-huit mois, un nouveau manager sportif, Luis Fernandez, est arrivé. Il a eu une demi-saison et une saison entière pour faire ses preuves : ce n'est pas grand-chose pour construire une nouvelle équipe. La pire erreur serait de remettre tout en question. Le groupe est solide, grâce à un recrutement indiscutable – Pochettino, Heinze, Arteta... On n'est pas loin d'avoir une très belle équipe. Cela peut paraître paradoxal de dire cela aujourd'hui, mais je crois qu'on est sur le bon chemin.

Quelles leçons tirer de cette

nouvelle mauvaise passe ?

On s'acharne contre nous. J'ai trouvé exagérés les titres dans la presse au lendemain de notre défaite en Coupe de France. Il est également faux d'écrire que c'est Luis Fernandez qui a cassé une porte vitrée au Parc des Princes après le match contre Bordeaux. Ce sont des CRS qui l'ont cassée pour protéger l'arbitre, M. Veissière. De même lorsque M^{me} Buffet fait porter tout le chapeau au club en insistant sur le fait que l'exemplarité est importante, j'ai envie de lui dire que tout le monde doit être exemplaire. Or M. Veissière n'a pas été exemplaire. Il a eu un comportement propre à faire perdre la maîtrise et le contrôle des joueurs, des entraîneurs et même des dirigeants. Une image, enfin, m'a choqué : celle du président de la commission de discipline, M. Riolacci, qui sort de la réunion avec tous ces micros devant lui. On a l'impression qu'il va donner le verdict du procès Barbie ou de l'affaire Dutroux. C'est surréaliste.

Les faits sont quand même graves.

Je ne les conteste pas. Mais quand un quotidien titre « Six mois ferme », j'ai des gosses dans mon entourage qui m'ont dit : « Luis Fernandez, il va faire de la prison ? Et toi aussi, tu vas en faire ? » A ce que je sache, il n'y a pas eu de violence ; cette affaire n'est pas plus grave pour le sport que le scandale du patinage artistique aux Jeux

olympiques ou le dopage de Vandenbroucke.

En tant que publicitaire, pensez-vous que l'image de Luis Fernandez est celle que le PSG veut véhiculer ?

J'ai toujours dit que Luis était assez en adéquation avec l'image du PSG. Ce club vit beaucoup, bouge beaucoup, c'est aussi un club impertinent. Là, Luis est allé trop loin. Mais je ne juge pas cela comme un contresens d'image et je ne crois que ce qui s'est passé va gravement altérer l'image du PSG. Dans le passé, on nous a fait trop souvent le reproche inverse : comment un club comme le PSG peut-il recruter des entraîneurs aussi muets et aussi imperturbables ?

Allez-vous conseiller Luis Fernandez sur l'attitude qu'il devra désormais avoir ?

Oui. Il faut l'aider à rebondir. Luis ne doit pas devenir un paria. Il va falloir qu'il se maîtrise mieux. Tout le monde le connaît, maintenant : il tombe dans le panneau facilement. Il y a des gens malins dont les déclarations d'avant-match n'ont pas d'autre but que celui-ci.

Que représenterait une non-qualification à la Ligue des champions ?

Il y a aujourd'hui un cas de figure que je n'ose à peine imaginer : celui où on ne serait pas européen. Ça ne serait pas dramatique financièrement, car il n'y a pas une grande différence entre un club qui fait

la Coupe de l'UEFA et un club qui ne la fait pas. Sportivement, cela serait un constat d'échec. Une non-participation à la Ligue des champions, en revanche, serait embêtante sur le plan économique. Il faudrait alors faire attention aux transferts, aux charges salariales, etc.

L'endettement du PSG dépasserait les 50 millions d'euros. Cette situation vous inquiète-t-elle ?

L'endettement est fort, mais il est moins important que cela. On peut penser que les joueurs que nous avons prêtés à d'autres clubs, comme Anelka, Luccin et Distin, vont permettre de ramener un peu d'argent. Anelka pourrait nous rapporter 175-180 millions de francs. Mais le club n'est pas en péril, ne serait-ce que parce qu'il appartient à 91 % à Canal+ et que Canal+ a toujours fait face

à ses engagements.

Est-ce que ce sera toujours le cas ?

Canal+ ne va pas quitter le PSG car ce n'est pas son intérêt. Quand on a investi dans un club, on a intérêt à le faire fructifier et, seulement après cela, à vendre une partie ou une totalité. Là, le contexte ne s'y prête pas. Je ne vois pas Vivendi faire une moins-value sur le PSG. En revanche, l'actionnaire majoritaire peut s'interroger sur l'intérêt de conserver 91 % du club. Il serait tout à fait illogique que Canal+ ne se pose pas la question. Mais, pour le moment, il n'est pas imaginable que Canal+ ne respecte pas son engagement et que le club tombe sous les fourches Caudines de la Direction nationale de contrôle de gestion.

Propos recueillis par Frédéric Potet

EMPLOI

DEMANDES D'EMPLOI	
Garde-malade rech. personne âgée ou handicapée à garder plein temps. 06-79-48-00-07 06-75-83-67-49.	F. 47 ans, infirmière en psy., diplômée 1980, ch. temps partiel, vacances dans assoc., clinique, ttes propositions. Tél. : 01-42-45-57-14. Port. : 06-70-83-88-06.
Pour vos annonces dans L'EMPLOI	
Tél. : 01-42-17-39-33	
FAX : 01-42-17-39-25	

Laure Péquegnot et Frédéric Covili achèvent en beauté l'un des hivers les plus réussis du ski français

Ski alpin ● La slalomeuse et le géantiste, aux carrières étonnamment proches, ont remporté la Coupe du monde de leurs spécialités, dimanche 10 mars, à Flachau (Autriche)

LA SAISON DE COUPE du monde de ski alpin s'est achevée comme les Jeux olympiques, sur un doublé français. Après les slalomeurs Jean-Pierre Vidal et Sébastien Amiez, qui s'étaient hissés sur les deux plus hautes marches du podium, le 23 février, à Salt Lake City, c'était au tour de Laure Péquegnot et Frédéric Covili de s'illustrer, dimanche 10 mars, à Flachau (Autriche), en s'adjudgeant l'un et l'autre la Coupe du monde de leurs spécialités : slalom pour elle, géant pour lui. Ces deux succès couronnent l'une des plus belles années du ski français, qui n'avait pas été à pareille fête depuis 1971, lorsque Britt Lafforgue avait remporté la Coupe du monde de slalom en même temps que Patrick Russel dominait la saison des géantistes.

Depuis leurs arrivées respectives au plus haut niveau, au milieu des années 1990, Laure Péquegnot et Frédéric Covili suivent des trajectoires d'un parallélisme étonnant. Tous deux furent champions du monde de slalom en 1994. Après ces succès précoces, chacun d'eux entama une longue traversée du désert, loin des podiums de la Coupe du monde, parfois si loin que l'envie de stopper là leur carrière leur traversa l'esprit. « J'étais tellement paralysée que j'ai failli arrêter », se souvient Laure Péquegnot. Frédéric Covili a connu « un trou noir de cinq ans ». Leur retour

au premier plan s'est également effectué de concert, en 2001. En janvier, Laure Péquegnot avait connu son premier podium de Coupe du monde, à Flachau. Le mois suivant, Frédéric Covili répondait par une superbe médaille de bronze aux championnats du monde de Sankt Anton (Autriche).

A l'aube de la saison 2001-2002, il leur restait à confirmer, par une

hôte autrichien, victime d'un terrible choc encaissé à pleine vitesse. Pour rendre hommage à la championne du monde de super-G, les skieuses de l'équipe de France allaient réussir l'un des meilleurs hivers de l'histoire du ski français, dans le sillage de Carole Montillet, médaille d'or de la descente de Salt Lake City, le 12 février.

Sven Hannawald couronné en saut à ski

Grâce à sa victoire dans l'épreuve de Harrachov (République tchèque), dimanche 10 mars, l'Allemand Sven Hannawald est devenu le premier sauteur à défendre avec succès son titre de champion du monde de saut à ski depuis la création de la compétition, en 1972. Le sauteur originaire d'Erlabrunn, en ex-RDA, a été déclaré vainqueur sur la base des résultats des deux sauts effectués, samedi 9 mars, sur le grand tremplin (K 180), devant son compatriote Martin Schmitt et le Finlandais Matti Hautamaeki.

Les deux dernières manches, prévues, dimanche 10 mars, n'ont pu avoir lieu en raison de rafales de vent atteignant 70 km/h. Sven Hannawald, 27 ans, avait déjà réalisé cette saison l'exploit sans précédent de gagner les quatre étapes de la Tournee des quatre tremplins, l'épreuve la plus difficile et la plus populaire de la Coupe du monde de saut à ski. Aux Jeux olympiques de Salt Lake City, il avait dû se contenter d'une médaille d'or par équipes et d'une d'argent sur le tremplin normal (K 90).

victoire en Coupe du monde. Frédéric Covili a mis les choses au point dès la première épreuve de l'année, en s'imposant à Sölden (Autriche). Au même moment, au même endroit, Régine Cavagnoud avait elle aussi réussi un début de saison en fanfare : troisième du géant. Quatre jours plus tard, le 31 octobre, elle s'éteignait dans un

Laure Péquegnot était décidée à ne pas se contenter d'un palmarès « médiocre ». En novembre, elle montait sur la plus haute marche du podium du premier slalom de l'année, à Copper Mountain (Etats-Unis). Elle allait recéder à deux reprises, à Saalbach (Autriche) et à Are (Suède). A Maribor (Slovénie), elle se retrouve deux fois sur « la

caisse » et prend la tête du classement de la Coupe du monde, devant la Suédoise Anja Paerson, plus performante (quatre victoires), mais beaucoup moins régulière. Le 20 février, à Salt Lake City, la Française décroche la médaille d'argent, échouant de peu - 7 centièmes - derrière l'invincible Croate Janica Kostelic. Dès son retour, elle a su se reconcentrer très vite sur la Coupe du monde : « Techniquement, cette victoire est plus importante qu'une médaille olympique », assure-t-elle.

VICTOIRE DANS LA DOULEUR

A Flachau, le triomphe de Laure Péquegnot s'est avancé tout en douceur. Avant la première manche, elle n'avait qu'une adversaire à écarter, Kristina Koznick. Entre les deux manches, elle pouvait se détendre, sourire : l'Américaine était trop loin pour l'inquiéter. Une fois n'est pas coutume, « Laurette », qui « a besoin de stress » pour donner le meilleur d'elle-même, a pu skier « en toute décontraction ». Elle pensait « réaliser une bonne performance pour couronner la saison, mais cela n'a pas fonctionné ». Elle a pris la cinquième place de l'épreuve, à 1 s 28 de la championne olympique, Janica Kostelic. « J'ai semblé-t-il besoin de la pression de la course pour réussir de grandes manches », reconnaît-elle.

Avant midi, la skieuse de L'Alpe-

d'Huez soulevait le premier Globe de cristal de sa carrière, le premier d'une slalomeuse française depuis Perrine Pelen, en 1980. Autour de 13 heures, elle venait féliciter Frédéric Covili, ou plutôt le rassurer : le géantiste des Ménuires n'était pas sûr de sa victoire.

Le Globe de cristal s'est offert à lui dans la douleur. Avant de prendre le départ de la dernière course de la saison, son moral n'était pas au mieux. Son échec à Salt Lake City (une décevante 15^e place) l'avait meurtri. Deux fois il s'était imposé, à Sölden, puis à Alta Badia (Italie), deux fois il avait pris la deuxième place, à Val-d'Isère et à Adelboden (Suisse). De toute la saison, il n'a jamais quitté le dosard rouge du leader de la Coupe du monde.

A Flachau, il lui restait pourtant à repousser quatre adversaires, dont l'ogre autrichien Stephan Eberharter, déjà vainqueur du classement général de la Coupe du monde, ainsi que des Coupes du monde de super-G et de descente. Frédéric Covili est parti « tendu » comme jamais, en se demandant s'il allait « y arriver ». Cinquième à l'issue de la deuxième manche, il était encore « perdu dans ses calculs » quand l'immense sourire de Laure Péquegnot est venu l'enjôler, lui dire que la saison était finie, si bien finie.

Eric Collier

Rugby : après sa victoire sur Colomiers, le Stade français se qualifie pour les play-off du Top 16

C'ÉTAIT UN RENDEZ-VOUS singulier pour le capitaine de l'équipe de France et du Stade français. En 90 minutes, Fabien Galthié avait la charge délicate, dimanche 10 mars, de fermer définitivement la porte des play-off à ses anciens coéquipiers de Colomiers, club dans lequel il a évolué durant deux décennies. Mais c'est finalement sans son demi de mêlée titulaire - il avait, officiellement, pris froid et déclaré forfait le matin de la rencontre - que le Stade français a rejoint Biarritz, Toulouse et Béziers parmi les admissibles (de la poule 1) aux demi-finales du championnat de France.

Sur un score étriqué (29-25), les Columériens se sont finalement inclinés. « Nous voilà en poule de maintien, et, forcément, on est déçus. Ce match-là s'est joué à des riens, à des en-avant sur nos occasions d'essais en

Montferrand, Bourgoin, Narbonne et Pau à la lutte pour les play-off

Dans la poule 2, derrière Perpignan, qui a dominé Montferrand (29-21), et Agen, large vainqueur de Castres (40-17), les places pour les play-off sont extrêmement disputées. Montferrand, Bourgoin et son adversaire de samedi 9 mars, Narbonne (31-30), ainsi que Pau, lourdement battu à Bordeaux-Bègles (39-10), peuvent tous prétendre à l'accession au tour suivant, avec 25 points. Bordeaux-Bègles, avec deux longueurs de moins, peut aussi se qualifier. Pour la 14^e et dernière journée, les 16 et 17 mars, Montferrand recevra Narbonne, Pau accueillera Agen, Bordeaux-Bègles ira à Bourgoin et Perpignan à Castres, seule équipe déjà condamnée aux matches de maintien. Dans la poule 1, le Stade toulousain, champion de France, et Biarritz, tous deux qualifiés pour les play-off, se sont imposés dimanche 10 mars, face à Dax (35-19) et Béziers (32-17).

particulier. Maintenant, il faut qu'on garde cet enthousiasme... Il faut qu'on surmonte notre déception », a regretté Jean-Luc Sadourny, avant de déplorer « les trois en-avant imaginaires signalés par l'arbitre de touche ».

Le dépit est à la mesure des efforts déployés par les banlieusards toulousains pour se soustraire à la poule de relégation. Face au vent en première période, Colomiers a multiplié les temps de jeu, s'appuyant notamment sur une excellente conservation du ballon. Hormis un essai refusé, pour un en-avant bien réel, à son ailier droit, Yannick Laguet, la première période s'est résumée à un duel de buteurs entre David Skrëla et Diego Dominguez.

L'avantage des Parisiens à la pause (12-6) a été aussi serré que le rugby pratiqué sur le terrain. Comme souvent depuis quelques matches du Top 16, l'équipe la plus entreprenante n'a pas été récompensée. Les deux essais des Parisiens, par la doublure de Fabien Galthié, Morgan Williams (47^e), et Rémy Martin (son premier sous les couleurs du CASG, 75^e), ont été inscrits à la conclusion des rares enchaînements parisiens. L'essai de David Skrëla (80^e), seul marqueur de son équipe, et le final désespéré des Columériens n'ont rien changé à la donne.

Si l'on en croit l'un des joueurs historiques du Stade français, qui a souhaité rester anonyme, cette laborieuse qualification était prévisible : « Vous n'avez pas idée de notre niveau actuel, on est vraiment mauvais. C'est assez bizarre, aujourd'hui, on attend Nick Malett comme un messie. Mais il le sera tout au plus pendant six mois, ensuite cela reprendra la même tournure qu'aujourd'hui »,

confiait-il, il y a une dizaine de jours, déçu par le manque d'égards portés à John Connolly.

MANQUE D'ASSURANCE

Remercié, le coach australien de Paris a vu débarquer la semaine dernière, et pour une dizaine de jours encore, son successeur. Nick Mallet, l'ancien entraîneur des Springboks et de l'ACBB, a pu juger dimanche

10 mars, depuis les tribunes, le potentiel du Stade français. « Bien sûr, on est soulagés, et comme l'a fait remarquer John Connolly, on attaque désormais une nouvelle saison. Mais, même si on est habitués à jouer dos au mur, il faut qu'on arrête de subir ainsi. Quand on voit ce que fait Perpignan, par exemple, il est évident qu'on va se présenter en play-off en outsider. Si l'on veut espérer s'en sortir, il va falloir qu'on arrête de jouer sur une jambe », a déclaré Fabrice Landreau, talonneur du Stade français.

Depuis sa défaite face au Munster, le 26 janvier, en quarts de finale de la Heineken Cup, le groupe parisien manque d'assurance. « On fait ce qu'on peut avec ce qu'on a », a lâché Max Guazzini, énumérant les internationaux de son équipe, aujourd'hui absents : Christophe Moni, Patrick Tabbacco, Thomas Lombard et Christophe Dominici. Valide, le centre Franck Comba reconnaît pour sa part que l'équipe a une fâcheuse tendance « à se mettre le doute », même si elle a su gérer l'absence de Fabien Galthié. « C'est vrai, conclut David Auradou, nous n'avons pas montré le rugby que l'on attend de nous, mais une nouvelle saison débute avec les play-off. On va jouer plus libérés et enfin réparer d'offensive. »

François Aubel

Dollar du Mûrier s'est trouvé un parrain pour les JO

Equitation ● Le cheval français victime d'une contre-performance au CSI-W de Paris-Bercy

AVEC SON MÈTRE SOIXANTE ET ONZE au garrot, sa robe bai cerise et son port de tête altier, Dollar du Mûrier avait plutôt fière allure, samedi 9 mars, dans les allées du Palais omnisports de Paris-Bercy, où avait lieu la 12^e étape de la Coupe du monde en salle. Fils du célèbre Jalisco B, cet étalon français de onze ans, déjà vainqueur du Grand Prix CSI-A de Liège en 2001, a du talent plein les veines. A tel point que le conseil général des Hauts-de-Seine a décidé, grâce à une convention mise en place par la Fédération française d'équitation (FFE), de verser 152 449 euros par an à son propriétaire jusqu'aux Jeux olympiques d'Athènes, en 2004. Le prix à payer pour que Dollar du Mûrier soit monté par Eric Navet, un cavalier français. En compétition, la nationalité du cavalier est prise en compte, jamais celle du cheval.

Le projet de cette convention est né au retour des JO de Sydney, en 2000, où le bilan tricolore fut très décevant. Pour la première fois depuis Séoul, en 1988, les cavaliers français sont rentrés bredouilles d'une compétition olympique. « Les Etats-Unis ou l'Allemagne avaient fait des offres tellement élevées aux propriétaires français ces dernières années que ceux-ci n'ont pu conserver leurs meilleurs chevaux », explique Jean-Maurice Bonneau, entraîneur national de l'équipe de France. Il en a résulté un appauvrissement des écuries et un fiasco olympique.

Pour qu'un cheval de compétition soit performant, il faut limiter sa fonction reproductrice, ce qui entraîne un manque à gagner important pour son propriétaire. C'est dans le but de pallier cette perte financière, et ainsi enrayer l'exode des meilleurs étalons, que la FFE a mis en place le système des conventions. Selon l'accord signé le 17 janvier par Charles Pasqua, président (RPF) du conseil général des Hauts-de-Seine, et Jacqueline Reverdy, présidente de la FFE, Dollar du Mûrier ne peut être vendu. Philippe Bodinier, son propriétaire et éleveur en Mayenne, doit aussi limiter la fonction reproductrice de l'étalon jusqu'aux JO de 2004.

PROBLÈME D'ÉQUITÉ

Si le conseil général a obtenu de la convention qu'Hauts-de-Seine (HDS) soit accolé au nom du cheval, il a aussi imposé des obligations de résultats. « Le contrat sera rompu au cas où le cheval ne franchit pas certaines étapes. Un barème de progression a été instauré », affirme José Bruneau de La Salle, chargé de mission auprès du conseil général.

Fils et petit-fils d'éleveurs, Eric Navet a été classé numéro 1 mondial en 1992, et sacré champion du monde en 1990 (individuel et par équipes). Il a aussi été médaillé de bronze aux JO de Barcelone (1992). Après quelques années de disette, liées en partie aux départs des meilleurs

chevaux français, les espoirs de ce cavalier normand reposent aujourd'hui sur la grande amplitude au galop de Dollar du Mûrier.

Des résultats récents viennent nourrir ses ambitions : le couple « made in France » a pris la septième place de l'épreuve de Coupe du monde de Bordeaux, début février, et la cinquième de celle de Vigo (Espagne) un peu plus tard. « Le cheval est encore impulsif lors des compétitions en indoor. Il a surtout besoin d'être rassuré », explique Eric Navet. Samedi, il n'a pas vaincu, étant victime des virages tortueux de la manche initiale pour laisser la victoire finale au Suédois Rolf Goran Bengston sur Isovias Pjalotta.

Reste que la convention peut soulever un problème d'équité entre les candidats au rêve olympique. L'accord passé n'est-il pas l'absolue garantie que Dollar du Mûrier-HDS soit titularisé pour Athènes, au détriment d'un autre cheval qui aurait émergé entre-temps ? Ne risque-t-on pas de voir un partenaire imposer lui-même sa sélection pour les JO ? Jean-Maurice Bonneau, entraîneur national, est clair : « Je me vois dire non à Eric Navet et à sa monture en 2004 si le couple n'est pas à la hauteur. Ce partenariat a été mûrement réfléchi et mon objectif est de construire la meilleure équipe de France. »

Pierre Lepidi

Football : la Ligue agace le procureur Montgolfier

LE PROCUREUR DE NICE ne veut pas « être manipulé ». Le procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier, n'apprécie pas l'attitude de la Ligue nationale de football (LNF), dans le dossier de la reprise de l'OGC Nice. A tel point qu'il vient de se fendre, vendredi 8 mars, d'une lettre à l'institution, dans laquelle il réclame des éléments tangibles pour lancer une enquête.

« J'y écris mon étonnement, a-t-il expliqué au Monde, que malgré des promesses faites je n'ai reçu qu'un simple courrier de la Ligue. Et dans cette lettre ne figurent même pas les noms des repreneurs de l'OGC Nice. Comment voulez-vous que j'ordonne une enquête dans ces conditions ? Je n'ai aucune envie d'être manipulé mais je me demande si je ne suis pas utilisé par la Ligue nationale de football. Quoi qu'en dise Jacques Peyrat, le maire de Nice, je n'ai aucun élément pour enquêter. » Les repreneurs de l'OGC Nice, dont deux d'entre eux ont des parents fichés au grand banditisme, devraient passer fin mars devant la direction nationale de contrôle de gestion (DNCG).

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Bordeaux s'est imposé à Auxerre (1-0)**, dimanche 10 mars, en match en retard de la 21^e journée du championnat de France de division 1. Les Girondins se sont défaits des Bourguignons dans la dernière minute du temps réglementaire, sur un but de Kodjo Afanou. Grâce à cette victoire, Bordeaux occupe désormais la 6^e place du classement (44 points).

■ **Calais, finaliste malheureux, de la Coupe de France 2000**, a gagné son premier match de la saison 2001-2002, samedi 9 mars, en s'imposant à Boulogne-sur-Mer (1-0). Jusqu'alors, les Calaisiens avaient connu 15 défaites et 11 matches nuls.

■ **SKI NORDIQUE : le russe Pavel Nordovtsev** a remporté, samedi 9 mars, à Östersund (Suède), la poursuite, confortant sa place de leader de la Coupe du monde. C'est l'Allemand Sven Fischer qui s'est imposé en sprint. Chez les dames, la Suédoise Magdalena Forsberg et la Norvégienne Liv Grete-Poirée ont gagné, respectivement, en poursuite 10 km et sprint 7,5 km.

■ **ÉCHECS : le Russe Garry Kasparov** s'est adjugé, dimanche 10 mars, le tournoi international d'échecs de Linares (Espagne), une des compétitions les plus relevées de l'année. Le numéro 1 mondial du classement de la Fédération internationale des échecs (FIDE) termine seul invaincu avec 8 points sur 12 possibles. A l'occasion de ce tournoi, Kasparov, 38 ans, a notamment battu l'Ukrainien Rouslan Ponomarev, 18 ans, le tout nouveau champion du monde de la FIDE, une organisation que le Russe ne reconnaît plus depuis 1993.

■ **ESCRIME : la Française Laura Flessel** a gagné, dimanche 10 mars, l'épreuve de la Coupe du monde féminine d'épée de Tauber-Bischhofsheim (Allemagne).

■ **VOILE : le navigateur Bruno Peyron** (Orange) a passé l'équateur, dimanche 10 mars, après 7 jours et 22 heures de mer. Il bénéficie d'une avance de 3 jours et 6 heures sur le record détenu par Olivier de Kersauson. Il met désormais cap plein sud.

■ **LOTTO : résultats des tirages n° 20** effectués samedi 9 mars. Premier tirage : 15, 20, 22, 25, 30, 38 ; numéro complémentaire : 48. Rapports pour 6 numéros : 247 256 € ; 5 numéros et le complémentaire : 16 913,10 € ; 5 numéros : 1 114,40 € ; 4 numéros et le complémentaire : 47,40 € ; 4 numéros : 23,70 € ; 3 numéros et le complémentaire : 5 € ; 3 numéros : 2,50 €.

Second tirage : 8, 21, 25, 31, 34, 48 ; numéro complémentaire : 39. Pas de gagnants pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 14 611,30 € ; 5 numéros : 1 342,10 € ; 4 numéros et le complémentaire : 52,60 € ; 4 numéros : 26,30 € ; 3 numéros et le complémentaire : 5 € ; 3 numéros : 2,50 €.



En Corse, Peugeot s'offre un triplé et Gilles Panizzi un doublé

Rallye ● Comme en 2001, le Français s'adjuge le Tour de Corse. Ce succès, associé aux deuxième et troisième places de Marcus Gronh lm et Richard Burns, assure le triomphe de la marque

GILLES PANIZZI, c'est le roi de l'asphalte, l'empereur de la route goudronnée, le Platini de l'accélération sur gravier. Le bitume n'a aucun secret pour lui. Au volant de sa 206 WRC, il écrase la concurrence. Comment s'étonner, dès lors, qu'il ait gagné pour la deuxième fois, dimanche 10 mars, le Tour de Corse, troisième épreuve du championnat du monde des rallyes.

Le Français s'est imposé dans huit des seize spéciales, reléguant finalement ses coéquipiers, le Finlandais Marcus Gronh lm à 40 s 5, et le Britannique Richard Burns, à 52 s 4. Le voilà idéalement placé, en deuxième position au classement mondial des conducteurs, tandis que Peugeot, par la grâce d'un triplé historique, occupe la première place des constructeurs.

SUPRÉMATIE TOTALE

« Cette victoire est vraiment bonne, a déclaré le vainqueur à l'arrivée, à Ajaccio. Il y avait des terrains différenciés, sous la pluie, le sec. C'est ça qui me plaît. La voiture et les pneus ont

été très bons. C'est si agréable de gagner à nouveau en Corse. »

Le directeur de Peugeot Sports, Corrado Provera, ne cachait pas sa joie : « Nous avons fait un sans-faute. C'est vraiment une situation de rêve. Nous sommes en France, nous gagnons, faisons un podium complet. Jamais je n'aurais pu imaginer que dans un championnat aussi relevé, on réussisse ce que l'on vient de faire. »

Tout au long de ces trois jours de

course, que ce soit sur le sec vendredi, sous la pluie samedi, ou encore dimanche sur des routes piégeuses alternant zones sèches, humides et boueuses, Gilles Panizzi et Peugeot ont affiché une totale suprématie. Tout juste le pilote a-t-il connu une petite alerte, dimanche matin, quand l'accident du Britannique Colin McRae (Ford Focus WRC), victime d'une sortie de route qui devait le contraindre à l'abandon, a provo-

qué l'arrêt de la 15^e et avant-dernière spéciale. Gilles Panizzi restait seul à partir. Les commissaires allaient-ils décider de lui accorder le plus mauvais temps, à 26 s 8 de Marcus Gronh lm, auteur du meilleur chrono ?

« Ma seule inquiétude résidait dans le temps forfaitaire qui me serait donné, a expliqué Gilles Panizzi. Si c'était celui de Gronh lm, il me restait à rouler tranquillement. En revanche, si c'était le plus mauvais temps... Donc, j'ai roulé à un rythme élevé, sans prendre de risques, de façon à être devant Marcus Gronh lm. »

Les Subaru Impreza de Petter Solberg et Tommi Makinen n'étaient pas dans leur meilleure forme, Gilles Panizzi n'a pas eu à forcer son talent. Le roi du bitume va bientôt pouvoir se régaler au Tour de Catalogne. Avec un nouvel adversaire, très attendu, le jeune prodige français Sébastien Loeb (Citro n Xara), deuxième du dernier rallye Monte-Carlo.

G rard Davet



OLIVIER LABAN-MATEI/AFP

RALLYES

Le Français Gilles Panizzi a remporté dimanche le rallye de Corse, offrant, avec ses équipiers Marcus Gronh lm et Richard Burns, un triplé à l'écurie Peugeot.



MICHAEL LECKE/REUTERS

SKI ALPIN

La Française Laure Péquegnot a remporté, dimanche 10 mars, la Coupe du Monde de slalom à Flachau (Autriche).

RÉSULTATS

FOOTBALL

Coupe de France (quarts de finale)	
PSG-Lorient	0-1
Libourne-Saint-Seurin - Bastia	0-1
Sedan-Strasbourg	1-0
Nîmes-Monaco	1-1 (3-1 t.a.b.)

Allemagne

Bundesliga (26^e journée)	
Bayern Munich-Munich 1860	2-1
Leverkusen-Cottbus	2-0
St-Pauli-Fribourg	1-0
Nuremberg-Br�me	0-4
Wolfsburg-Cologne	5-1
Rostock-Kaiserslautern	2-1
Dortmund-Moenchengladbach	3-1
Schalke 04-Stuttgart	2-1
Berlin-Hambourg	6-0

Classement : 1. Leverkusen, 53 ; 2. Dortmund, 52 ; 3. Bayern Munich, 50 ; 4. Schalke 04, 48 ; 5. Kaiserslautern, 48 ; 6. Berlin, 46 ; 7. Br me, 43 ; 8. Munich 1860, 39 ; 9. Stuttgart, 35 ; 10. Wolfsburg, 33 ; 11. Hambourg, 33 ; 12. Rostock, 29 ; 13. Moenchengladbach, 27 ; 14. Cottbus, 26 ; 15. Nuremberg, 25 ; 16. Fribourg, 24 ; 17. St-Pauli, 21 ; 18. Cologne, 16.

Espagne

Liga (29^e journée)	
Real Madrid-Villarreal	3-0
Betis S�ville-FC Barcelone	2-1
Deportivo La Corogne-Rayo Vallecano	1-1
Las Palmas-Alav�s Vitoria	2-1
Espanyol Barcelone-Athletic Bilbao	2-0
Valladolid-Celta Vigo	2-4
Malaga-Saragosse	2-1
Valence-FC S�ville	2-0
Real Majorque-Osasuna Pampelune	2-2
Real Sociedad-Saint-S�bastien - Tenerife	0-2

Classement : 1. Valence, 53 pts ; 2. Real Madrid, 52 ; 3. Betis S ville, 49 ; 4. La Corogne, 48 ; 5. FC Barcelone, 46 ; 6. Celta Vigo, 45 ; 7. Athletic Bilbao, 45 ; 8. Alav s Vitoria, 42 ; 9. Espanyol Barcelone, 41 ; 10. Valladolid, 39 ; 11. FC S ville, 38 ; 12. Malaga, 38 ; 13. Osasuna Pampelune, 34 ; 14. Majorque, 33 ; 15. Villarreal, 33 ; 16. Las Palmas, 33 ; 17. Saragosse, 32 ; 18. Tenerife, 31 ; 19. Real Sociedad Saint S bastien, 30 ; 20. Rayo Vallecano (Madrid), 29.

Italie

S�rie A (26^e journée)	
Inter Milan-Juventus	2-2
Atalanta-Lecce	2-1
Bologne-Milan AC	2-0
Florentina-Udinese	0-0
Plaisance-P�rouse	2-0
Torino-Chievo V�rone	2-2
Venise-Brescia	1-2
Hellas V�rone-Parme	1-0
Lazio Rome-AS Rome	1-5

Classement : 1. AS Rome, 53 pts ; 2. Inter Milan, 53 ; 3. Juventus, 52 ; 4. Bologne, 44 ; 5. Chievo V rone, 40 ; 6. Milan AC, 38 ; 7. Lazio Rome, 36 ; 8. V rone, 35 ; 9. Torino, 33 ; 10. P rouse, 33 ; 11. Bergame, 33 ; 12. Plaisance, 31 ; 13. Parme, 30 ; 14. Udinese, 30 ; 15. Brescia, 29 ; 16. Lecce, 24 ; 17. Fiorentina, 21 ; 18. Venise, 15.

Angleterre

FA Cup (quarts de finale)	
Newcastle (D1)-Arsenal (D1)	1-1 (à rejouer)
Middlesbrough (D1)-Everton (D1)	3-0
Tottenham (D1)-Chelsea (D1)	0-4
West Bromwich Albion (D2)-Fulham (D1)	0-1

Programme des demi-finales :
Middlesbrough (D1)-Arsenal (D1)
ou Newcastle (D1)
Fulham (D1)-Chelsea (D1)

CALENDRIER

LUNDI 11 MARS

CYCLISME

Paris-Nice, jusqu'au 17 mars (Eurosport).

TENNIS

ATP : Tournoi d'Indian Wells (USA), jusqu'au 17 mars (Path  Sport).
WTA : Suite du Tournoi d'Indian Wells (USA), jusqu'au 17 mars (Eurosport).

MARDI 12 MARS

FOOTBALL

Ligue des Champions (5^e journée) : Bayer Leverkusen - Juventus Turin
Arsenal - Deportivo La Corogne
(Canal+, 20 h 05).

MERCREDI 13 MARS

FOOTBALL

Ligue des champions (5^e journée) : Nantes - Boavista (Por) (TF1, 20 h 45).

JEUDI 14 MARS

CYCLISME

Tirreno-Adriatico (Ita), jusqu'au 20 mars.

FOOTBALL

Quarts de finale aller de l'UEFA (Path  Sport).

RUGBY

TOP 16 (13^e journée)

POULE 1	
Biarritz-B�zi�rs	33-17
Toulouse-Dax 35-19	
La Rochelle-Montauban	29-18
Stade Français-Colomiers	29-25
POULE 2	
Perpignan-Montferrand	29-21
Agen-Castres	40-17
Narbonne-Bourgoin	31-30
Bordeaux-B�gles-Pau	39-10

Classements :

Poule 1 : 1. Biarritz, 33 pts ; 2. Toulouse, 33 ; 3. B zi rs, 31 ; 4. Stade Français, 29 ; 5. Colomiers, 24 ; 6. Montauban, 23 ; 7. La Rochelle, 19 ; 8. Dax, 15.
Poule 2 : 1. Perpignan, 33 pts ; 2. Agen, 31 ; 3. Montferrand, 25 ; 4. Bourgoin, 25 ; 5. Pau, 25 ; 6. Narbonne, 25 ; 7. Bordeaux-B gles, 23 ; 8. Castres, 21.

SUPER 12 (3^e journée)

Otago Highlanders (NZI)-Golden Cats (Afs)	40-8
ACT Brumbies (Aus)-Coastal Sharks (Afs)	38-8
Western Stormers (Afs)-Wellington Hurricanes (NZI)	40-13
Canterbury Crusaders (NZI)-Auckland Blues (NZI)	30-11
Queensland Reds (Aus)-Waikato Chiefs (NZI)	27-13

Northern Bulls (Afs)-New South Wales Waratahs (Aus)

Classement : 1. ACT Brumbies, 14 pts ; 2. NSW Waratahs, 14 ; 3. Canterbury Crusaders, 12 ; 4. Otago Highlanders, 11 ; 5. Western Stormers, 10 ; 6. Queensland Reds, 9 ; 7. Auckland Blues, 5 ; 8. Wellington Hurricanes, 5 ; 9. Golden Cats, 5 ; 10. Waikato Chiefs, 1 ; 11. Coastal Sharks, 1 ; 12. Northern Bulls, 0.

BASKET-BALL

PRO A (20^e journée)

Cholet-Nancy	97-92
Limoges-Montpellier	70-66
Le Havre-Paris Basket Racing	62-69 (a.p.)
Chalon-sur-Sa�ne - Antibes	82-69
Pau-Orthez - Bourg-en-Bresse	99-52
Le Mans-Dijon	83-79
Hy�eres-Toulon - Villeurbanne	73-86
Gravelines-Strasbourg	91-109

Classement : 1. Pau-Orthez, Villeurbanne, 36 pts ; 3. Nancy, 34 ; 4. Chalon-sur-Sa ne, Dijon, Gravelines, Le Mans, 33 ; 8. Strasbourg, 32 ; 9. Cholet, Paris Basket Racing, 31 ; 11. Limoges, 28 ; 12. Montpellier, 27 ; 13. Hy eres-Toulon, 26 ; 14. Antibes, 23 ; 15. Bourg-en-Bresse, Le Havre, 22.

LGUE F MININE (20^e journée)

Montpellier-Lattes - Nice	68-58
Aix-en-Provence - Calais	74-66
Tarbes-Valenciennes	57-65
Reims-Bourges	49-72
Villeneuve-d'Ascq - Bordeaux	60-56
Sceaux-Mondeville	57-82

Classement : 1. Valenciennes, 39 pts ; 2. Bourges, 38 ; 3. Tarbes, 35 ; 4. Bordeaux, 32 ; 5. Aix-en-Provence, Mondeville, 30 ; 7. Reims, Calais, 28 ; 9. Villeneuve-d'Ascq, 27 ; 10. Nice, Montpellier-Lattes, 26 ; 12. Sceaux, 21.

VOLLEY-BALL

PRO A (24^e journée)

Cannes-Poitiers	3-0
Toulouse-Nice	0-3
Martigues-Paris Volley	1-3
Ajaccio-S�te	1-3
Tours-Asni�res	3-0
Montpellier-Dunkerque	3-0

Exempt : Tourcoing

Classement : 1. Paris Volley, 44 pts ; 2. Cannes, 39 ; 3. Nice, 37 ; 4. Tours, 36 ; 5. S te, 36 ; 6. Tourcoing, 35 ; 7. Montpellier, 34 ; 8. Poitiers, 33 ; 9. Dunkerque, 29 ; 10. Ajaccio, 29 ; 11. Asni res, 28 ; 12. Martigues, 26 ; 13. Toulouse, 26.

CYCLISME

Paris-Nice (prologue)

1. Laszlo Bodrogi (Hon-Mapei-Quick Step), les 5,2 km en 6 min 56 s 30 ; 2. Rous (Fra-Bonjour),   0 s 28 ; 3. Pascual-Rodriguez (Esp-Ibanesto.com),   4 s 5 ; 4. Mattan (Bel-Cofidis) ; 5. Dominguez (Esp-Phonak) ; 6. Kl den (All-Deutsche Telekom) ; 7. Martinez (Esp-Euskaltel). L.m.t. : 8. Frigo (Ita-Tacconi-Vini Caldriola)   5 s ; 9. N. Jalabert (Fra-CSC-Tiscali) ; 10. Z lle (Sui-Team Coast) ; 11. Pradera (Esp-Eroski), l.m.t. ; 12. Cuesta (Esp-Cofidis)   6 s ; 13. L. Jalabert (Fra-CSC-Tiscali), m.t.

SKI ALPIN

Coupe du monde   Flachau (Aut), finale

MESSIEURS :
Slalom (samedi) :
1. Ivica Kostelic (Cro), 1 min 37 s 92 ; 2. Miller (Usa), 1 min 38 s 15 ; 3. Vidal (Fra), 1 min 39 s 00 ; ... 5. Amiez (Fra), 1 min 39 s 09.
Classement final de la Coupe du monde de slalom apr s la neuvi me et derni re  preuve : 1. Ivica Kostelic (Cro), 611 pts ; 2. Miller (Usa), 560 ; 3. Vidal (Fra), 456 ; ... 12. Amiez (Fra), 177 ; ... 16. Bourgeat (Fra), 133.

G ant (dimanche) :
1. Michael von Gruenigen (Sui), 2 min 41 s 12 (1 min 24 s 19 + 1 min 16 s 93) ; 2. Raich (Aut), 2 min 41 s 25 (1 min 23 s 50 + 1 min 17 s 75) ; 3. Eberharter (Aut), 2 min 41 s 69 (1 min 24 s 24 + 1 min 17 s 45) ; ... 5. Covilli (Fra), 2 min 41 s 92 (1 min 24 s 36 + 1 min 17 s 56) ; ... 8. Millet (Fra), 2:42.63 (1 min 24 s 84 + 1 min 17 s 79) ; ... 11. Chenal (Fra), 2 min 43 s 11 (1 min 25 s 22 + 1 min 17 s 89) ; ... 25. Vidal (Fra), 2 min 45 s 76 (1 min 26 s 33 + 1 min 19 s 43).

Classement final de la Coupe du monde de slalom g ant apr s la 8^e et derni re  preuve : 1. Fr d ric Covilli (Fra), 471 pts ; 2. Raich (Aut), 429 ; 3. Eberharter (Aut), 422 ; ... 9. Chenal (Fra), 207 ; ... 11. Millet (Fra), 193.

Classement g n ral de la Coupe du monde apr s la 35^e et derni re  preuve : 1. Stephan Eberharter (Aut), 1702 pts ; 2. Aamodt (Nor), 1096 ; 3. Cuhe (Sui), 1064 ; ... 12. Covilli (Fra), 471 ; 13. Vidal (Fra), 462 ; ... 36. Dalcin (Fra), 208 ; 37. Chenal (Fra), 207 ; ... 39. Millet (Fra), 193 ; ... 41. Cr tier (Fra), D n riaz (Fra), 186 ; ... 45. Amiez (Fra), 177.

DAMES :
G ant (samedi) :
1. Sonja Nef (Sui), 2 min 42 s 96 (1 min 21 s 08 + 1 min 21 s 88) ; 2. Ottosson (Su ), 2 min 43 s 80 (1 min 22 s 19 + 1 min 21 s 61) ; 3. Poutiainen (Fin), 2 min 44 s 49 (1 min 22 s 09 + 1 min 22 s 40) ; ...  limin e, premi re manche : Montillet (Fra).

Classement de la Coupe du monde de slalom g ant apr s la neuvi me et derni re  preuve : 1. Sonja Nef (Sui), 574 pts ; 2. Dorfmeister (Aut), 494 ; 3. Paerson (Su ), 360 ; ... 16. Montillet (Fra), 134.

Slalom (dimanche) :
1. Janica Kostelic (Cro), 1 min 54 s 66 ; 2. Paerson (Su ), 1 min 55 s 23 ; 3. Nowen (Su ), 1 min 55 s 38 ; ... 5. P quegnot (Fra), 1 min 55 s 94 ; ... 7. Pascal-Saioni (Fra), 1 min 56 s 04.

Classement final de la Coupe du monde de slalom apr s la 9^e et derni re  preuve : 1. Laure P quegnot (Fra), 597 pts ; 2. Koznick (USA), 518 ; 3. Paerson (Su ), 480 ; ... 6. Pascal-Saioni (Fra), 312 ; ... 13. Vidal (Fra), 164.

Classement g n ral final apr s la 34^e et derni re  preuve : 1. Michaela Dorfmeister (Aut), 1 271 pts ; 2. Goetsch (Aut), 931 ; 3. Nef (Sui), 904 ; ... 9. P quegnot (Fra), 597 ; ... 16. Montillet (Fra), 443 ; ... 20. Suchet (Fra), 380 ; ... 24. Pascal-Saioni (Fra), 350 ; ... 46. Vidal (Fra), 164.

TENNIS

MESSIEURS

TOURNOI DE SCOTTS DALE (USA), DUR

Demi-finales : Andre Agassi (Usa) b. Xavier Malisse (Bel), 6-4, 6-4. Juan Balcells (Esp) b. Rainer Schuetzler (All), 6-3, 6-1.

Finale : Andre Agassi (Usa) b. Juan Balcells (Esp) 6-2, 7-6 (7/2).

 QUITATION

CSI-W PARIS, COUPE DU MONDE DE SAUT D'OBSTACLES

Classement du Grand Prix : apr s barrage 1. Rolf Goran Bengtsson (Su /Isowa Pialotta) 0 pt, 39 s 65 ; 2. Beerbaum (All/Gladdys) 0 pt, 44 s 87 ; 3. Coup rie (Fra/Pro Pilot II) 4 pts, 41 s 05 ; 4. Becker (All/Dobel's Cento) 8 pts, 46 s 77.



FRANCK RIFE/AFP

CYCLISME

Le Hongrois Lazlo Bodrogi (Mapei) a remporté le prologue de Paris-Nice, disputé dimanche à Issy-les-Moulineaux. Il a couvert les 5,2 km en 6 min 56 s 30. Le Français Didier Rous (Bonjour) termine deuxième, à 28 centièmes.

Assemblée nationale samedi 16 mars 2002

11^e Journée du Livre politique

« La République et ses Valeurs »

entrée libre de 10 h 30 à 19 h

32 rue Saint-Dominique

75007 Paris

M tro Invalides

www.assemblee-nationale.fr

www.lirelapolitique.com



Performances et métissages

Entre le conte d'hiver très applaudi d'Alexander McQueen, les nomades conceptuelles d'Hussein Chalayan et l'exercice de style de Jean Paul Gaultier, les défilés du week-end confirment la diversité de la création



UN PEU GRISÉS par la fête organisée par Azzedine Alaïa en l'honneur de Miuccia Prada – actuaire majoritaire depuis 1999 –, les journalistes passent mécaniquement d'un défilé à l'autre. Entre les *in* et les *off*, une quarantaine ont eu lieu pendant le week-end. Dans les salles, les photographes s'énervent faute de place pour travailler, allant jusqu'à quitter le défilé Balmain. Dehors, le personnel de Ceruti manifeste contre le plan de licenciement de la holding FinPart, qui a racheté la marque en 2001.

Sous l'avalanche des images, dominées par les citations folkloriques et le cuir haute protection, une énergie se dégage des collections parisiennes, libérées parfois du poids des stratégies marketing. A la Cité de la musique, la performance d'Hussein Chalayan a clôturé la soirée du vendredi 8 mars après une attente interminable sur des sonorités expérimentales. Un mannequin au regard triste, planté sur le podium dans un costume folklorique d'Anatolie, invite à réfléchir sur la récupération de la mode ethnique. Dans une succession étudiée de silhouettes, la tenue traditionnelle se décompose, surgit par fragments jusqu'à disparaître complètement, gommée par le noir. Très influencé par « la guerre actuelle, sa violence anonyme, filtrée, censurée et presque recréée par les médias », le Chypriote Turc installé à Londres veut explorer à travers le vêtement « la zone d'ombre entre le réalisme et le surréalisme ».

Dans la grande salle des Beaux-Arts transformée en clairière, Dries van Noten a offert une évocation sensible et poétique du vestiaire d'Europe centrale. Loin des



clichés l'Anverso réinvente un folklore inédit, mélangeant l'austérité des coupes à la générosité des étoffes. Le travail est là, dans une chemise en voile de coton rayé aux manches traversées d'arabesques, une toile albanaise drapée autour du corps ou une blouse de gaze brodée de fils de soie.

L'envie d'ailleurs est aussi chez Kenzo, où Gilles Rosier réinterprète assez justement les classiques maison (patchwork de tissus chiffonnés, superpositions, motifs cachemire délavés...), très repris cette saison. Ancien de chez Kenzo, l'Anglais Adam Johns a perché son boudoir orientaliste au sommet de l'Union centrale des arts décoratifs. Ses odalisques se prélassent dans des pulls bijoux, enchevêtrement savant de mohair, de rubans de soie et de satin, ou des mailles à motifs tapisserie traversées de mousseline plissée Fortuny. Christian Lacroix, qu'on attendait sur le terrain des métissages virtuoses, a emprunté une voie plus austère. Une nostalgie poussiéreuse émane des imprimés « sulfure », des pourpres mordorés un peu fanés ou des motifs fumée et ocre jaune qui défilent sur une bande-son réunissant Marlène Dietrich, Ingrid Caven et la diva punk Nina Hagen.

Dans un tout autre registre, Alexander McQueen a comblé les amateurs de défilés-spectacles en convoquant des loups sous les voûtes de la Conciergerie. L'atmosphère embrumée évoque le *Sleepy Hollow* de Tim Burton, à qui Alexander McQueen a d'ailleurs confié l'illustration des cartons d'invitation. Si son défilé d'octobre – le premier depuis le rachat de sa société par le Gucci Group – a été boudé par la presse pour sa mise en scène jugée agressive, celui-ci a fait l'unanimité.

LA LOURDEUR DES COUPES

Le tissu frissonne, s'anime dans une redingote de velours noir au col plissé ou dans le drapé d'une robe de mousseline pâle. Derrière les effets d'image d'une blouse-parachute à la Fantomas ou d'une cape en velours pourpre très *Seigneur des anneaux*, un vrai prêt-à-porter se dessine, dans un tailleur de cachemire sanglé de cuir ou un jean lacé sur la jambe. Dégagé de la raideur qu'on a pu souvent lui reprocher, McQueen travaille la peau avec la finesse du gant. Effet Gucci oblige, l'ex *bad boy* de la mode, qui lance une ligne de sur-mesure pour homme avec le tailleur de Savile Row, Hunts-

Photographies
Gérard Rondeau



Hussein Chalayan (en haut à gauche); Alexander McQueen (ci-dessus); Jean Paul Gaultier, Dries Van Noten et Viktor&Rolf (ci-contre de gauche à droite).



Gaultier le flamboyant

Quand d'autres dissimulent la pauvreté de la création vestimentaire sous des besaces de plus en plus larges, Jean Paul Gaultier lui, mène le jeu, avec la formidable énergie que lui réserve son talent, et sa connaissance de la mode. Oubliant les défilés à thème qui plombaient depuis quelque temps son prêt-à-porter, renonçant aux exercices académiques qu'il semble s'imposer en haute couture, le voici qui reprend ses classiques d'une main de maître. De la canadienne en soie au caban marine à parements de cuir des costumes pantalons taille basse aux drapés à la Christo, la silhouette s'affirme, traçant des pas décidés sur le podium, au nom d'un métier, d'un authentique sens de la coupe. Les vêtements s'emboîtent les uns dans les autres, comme dans un jeu d'enfant. Les jaunes orangés, les bruns, les bleus verts, sont comme les confidents de ce coloriste hors pair qui jongle avec toutes les matières, des gilets de Néoprène, aux manteaux tapisserie. Loin des faiseurs d'images, la force d'une allure se dégage, transcendait tous les extrêmes de la saison, du droit fil militaire aux flous de mousseline, pour mieux se les réapproprier avec panache.



man and Sons, est venu saluer en costume cravate, amaigri de 18 kilos.

Côté happening, on peut faire confiance aux Néerlandais Viktor & Rolf, qui ont présenté leur collection au pavillon Gabriel sur le



thème du bleu Klein, éclipsé depuis un bon moment des cahiers de tendances. Il électrise le revers d'un imper ou les poches d'une saharienne avant de se déployer sur un caban à boutons géants ou une robe de vierge en

velours rebrodé de motifs cachemire. La mise en scène est impeccable, avec une projection simultanée sur écrans des vêtements, devenu le support d'images de New York, de ciel bleu ou de routes de campagne. Mais on déplore

la lourdeur des coupes et des matières, comme ces pantalons écossais portés sur des chaussures de golf.

Pour ses premiers pas chez Loewe, José Enrique Ona Selfa s'est pris les pieds dans le tapis. Foulard clippé sur un collant en tulle, pantalon d'astrakan qui épaissit la jambe ou tailleur raide en cuir caramel laissent perplexe sur l'identité du prêt-à-porter de la maison madrilène. Autre fleuron LVMH, Givenchy semble miser sur les accessoires, avec ses besaces géantes de Julien Mac Donald, futures best-sellers de l'hiver. Blouson bikers à collerette élisabéthaine, veste en patchwork de peaux dans une palette minérale ou tunique marocaine en brocart multiplient les entrées pour élargir la clientèle. Mais les effets de stylisme ont du mal à cacher le manque d'unité de l'ensemble.

Anne-Laure Quillieret

La genèse d'un défilé Miyake

corps devient une veste... Du cocon de pierre à l'ouverture de la chrysalide vers la lumière dorée, le voyage commence. « Chaque être est enfermé dans sa propre logique, dans un désir de communication qui n'arrive pas à se libérer », explique le créateur, qui réalise depuis deux ans le prêt-à-porter féminin de la marque.

L'UNIVERS DES INSECTES

Pour recréer cette esthétique du minéral, il a pulvérisé de la colle sur le tissu et l'a pressé avec une feuille de poudre de métal. Comme une jupe trop grande remontée sous la poitrine, une robe scin-

tille de reflets changeants « scarabée ». Elaborés avec Panasonic, des écouteurs piqués d'aiguilles à tricoter et des coques de cuir portées en sac à dos rappellent l'univers des insectes, un hommage à cette forme de communication mystérieuse.

A tout moment le créateur donne son verdict : ici, il préfère un modèle de bottes irisé pour sublimer une robe à imprimé ethnique et col ruban. Roy Genty, directeur artistique explique l'idée de la chorégraphie du défilé qui s'articule autour d'un travail sur les ruptures lumineuses et musicales. De leur côté, Stéphane Marais

(maquilleur) et Julien D'Ys (coiffeur) imaginent presque en direct leurs créations. L'image de galets recouverts par de la mousse inspire à ce dernier de petites coques saupoudrées de micas iridescents et peintes d'argile verte. Quant au virtuose des fards, il insiste sur la transparence d'un regard « nouveau-né » avec une ombre luisante et, sous l'œil, un soupçon de paillettes roses. Une « accroche » précieuse qui colle avec le happy end du défilé et ses tenues, comme inondée d'une poudre d'or ou de platine.

Charlotte Brunel

Rendu public lors de la Foire de Maastricht, le plus grand rassemblement d'antiquaires au monde, un rapport américain pointe les rigidités fiscales et réglementaires de l'Europe en matière de ventes d'œuvres d'art

Splendeurs et périls du marché de l'art

MAASTRICHT
de notre envoyé spécial

Installée en Hollande, à Maastricht, la Tefaf (The European Fine Art Fair) est devenue en quinze ans la plus importante foire d'antiquaires du monde. Deux cent exposants sélectionnés présentent leurs meilleures trouvailles à un public exigeant et argenté.

Mais cette année, l'œuvre la plus commentée à la Foire d'art de Maastricht est un petit livre de 56 pages. Son auteur, David Kusin, se présente comme un ancien conservateur au département des antiquités grecoromaines du Metropolitan Museum of Art de New York, reconverti dans l'économie. Sa société, basée à Dallas (Texas), a été chargée en septembre 2001 d'une étude sur « Le marché de l'art européen en 2002 », commandée et publiée par la Tefaf.

Malgré le sérieux de son auteur, elle est à prendre avec précaution, spécialement pour ce qui concerne les chiffres. David Kusin assure avoir compilé toutes les bases de données disponibles. Il a en outre bénéficié du soutien d'Anthony Browne, président de la Fédération du marché de l'art britannique, du Syndicat français des antiquaires, de la Confédération internationale des négociants en œuvres d'art, et de bien d'autres organisations professionnelles. Néanmoins, on a peine à le suivre lorsqu'il estime les transactions d'art en 2001, au niveau mondial, à 26,7 milliards d'euros. Non que le chiffre soit aberrant, mais simplement parce que l'opacité des ventes privées le rend impossible à calculer de manière fiable. A en croire son rapport – et on le suivra plus volontiers sur ce terrain-là –, cette opacité ne manquera pas de s'étendre à la plupart des transactions si l'Europe ne prend pas rapidement des mesures pour contrer la concurrence des Etats-Unis.

Les tableaux voyagent, et plus encore les collectionneurs. Selon David Kusin, « de nombreux acteurs

de ce marché et de nombreux gros clients déplacent facilement et sans problème le lieu où ils effectuent leur transaction, afin de réduire les coûts ». Ainsi, la question n'est plus de savoir où le collectionneur veut être livré, mais où il veut rédiger son chèque. Ce que David Kusin nomme le « nexus », « terme juridique et comptable désignant le lieu où la transac-

« J'espère que Bruxelles comprendra qu'il y a une différence entre une œuvre d'art et une bicyclette fabriquée à Taïwan »

LAURE DE BEAUVAU-CRAON
(SOTHEY'S FRANCE)

tion est soumise à imposition ». L'administration fiscale et douanière néerlandaise étant tatillonne, la plupart des achats effectués à Maastricht sont en réalité concrétisés a posteriori, ailleurs. Autant le dire d'emblée, le nexus européen est bien mal en point.

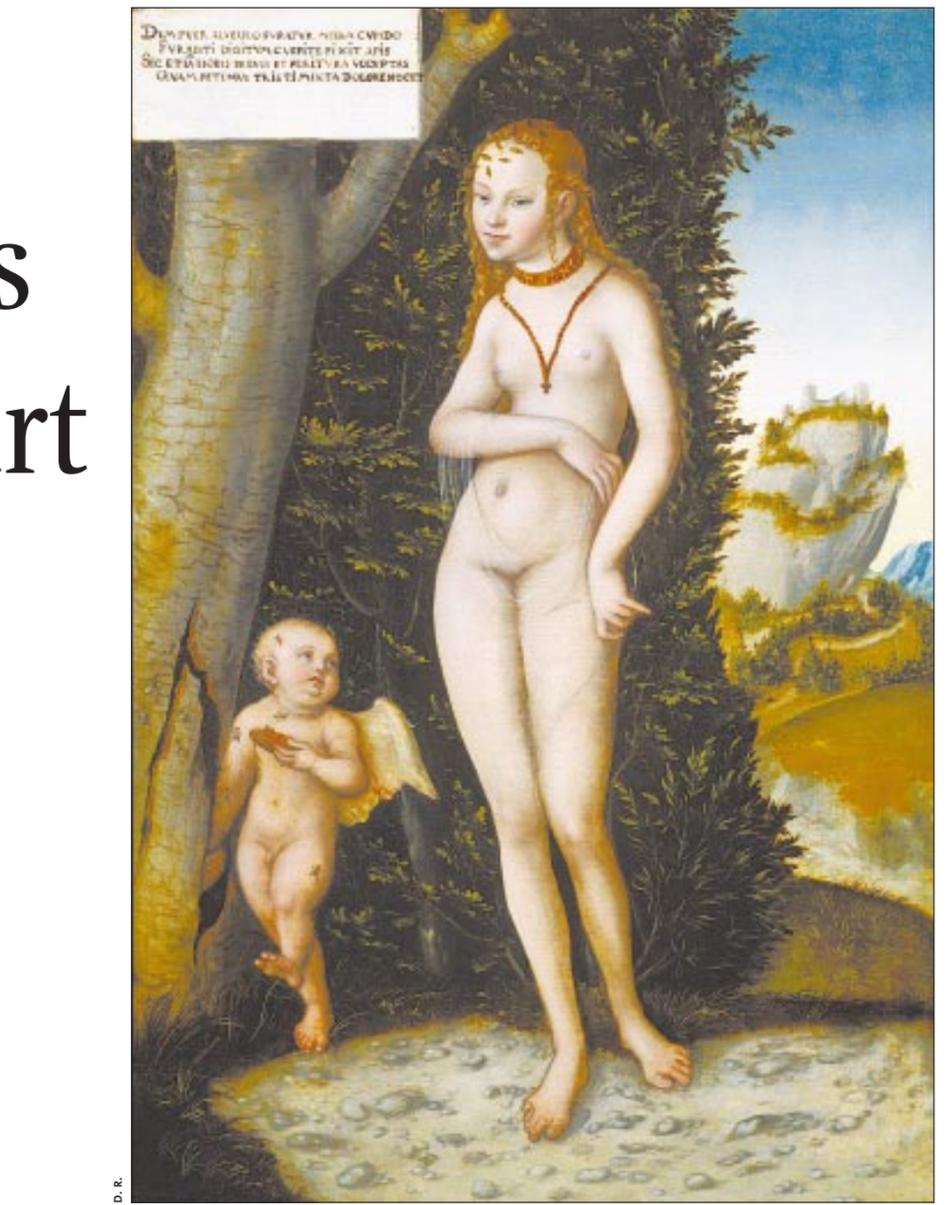
Ces trois dernières années, sa part a reculé de 7,2 % sur le marché mondial, alors que les Etats-Unis ont progressé d'autant. Les raisons ? Pour notre Texan, elles sont claires : « La perte de parts de marché de l'Europe peut être en grande partie attribuée aux régimes fiscaux et aux réglementations en vigueur. » Et d'ajouter : « En Amérique, c'est moins compliqué. » Résultat, les beaux tableaux traversent en masse l'Atlantique. Depuis 1998, le prix moyen d'une œuvre a augmenté de 21 %. Sauf en Europe, où il a diminué de 36 % ! Et Kusin de

dénoncer deux grands maux : le droit de suite – qui permet aux héritiers d'un artiste de bénéficier, soixante-dix ans après la mort de leur géniteur, d'un pourcentage sur la revente des œuvres – et la TVA à l'importation. Les recommandations européennes sur le droit de suite devraient, lorsqu'elles seront appliquées par les Etats membres, lui faire perdre de sa nocivité, puisqu'elles le plafonnent à 12 500 euros. Terminée, l'époque où M^e Binoche signait un chèque de 9 millions de francs aux héritiers Picasso pour la vente d'un seul tableau.

Néanmoins, son application aux ventes privées risque, selon Kusin, de décourager les marchands, notamment d'art contemporain, qui se contenteront désormais de prendre les œuvres en dépôt. La TVA à l'importation est plus pernicieuse, puisqu'elle empêche les œuvres importantes de revenir en Europe. Une analyse que partage Laure de Beauvau-Craon, présidente de Sotheby's France : « Cela nuit au marché de l'art et au patrimoine, puisque des collectionneurs français qui seraient tentés de rapatrier leurs achats les laissent à l'étranger. J'espère que la Commission européenne comprendra qu'il y a une différence entre une œuvre d'art et une bicyclette fabriquée à Taïwan. »

A ces deux épouvantails, le rapport ajoute le problème, soulevé par le Syndicat français des antiquaires, de la ratification éventuelle par la France de la convention Unidroit (Le Monde du 31 janvier 2002), actuellement examinée par le Parlement et qui, selon eux, ferait définitivement fuir collectionneurs et marchands.

L'étude de David Kusin souligne enfin l'intérêt du marché de l'art en termes d'emplois : 28 600 entreprises en Europe font travailler 73 000 personnes. Les retombées économiques secondaires (de la restauration au transport, en passant par les assurances, etc.) font vivre près de 61 000 personnes supplémentaires, sans comp-



Ce panneau peint par Cranach en 1532 avait été adjugé 2,2 millions d'euros en 2001. Après une restauration complète, son nouveau propriétaire en aurait demandé le double.

ter les revenus liés au tourisme culturel. On l'a compris, les organisations professionnelles d'antiquaires entendent s'appuyer sur cette étude pour attirer l'attention de la Communauté européenne sur leur situation. Ce que confirme Anthony Browne : « Ce qui est arrivé à Paris à la fin des années 1950, la perte totale de son marché de l'art et de son aura au profit de New York, peut parfaitement se reproduire à l'échelle européenne. »

D'autres professionnels sont moins pessimistes. Pour Laure de Beauvau-Craon, Londres et Paris peuvent conjointement contrebalancer le poids de New York. « Ce rapport n'est-il pas un peu orienté par ses commanditaires ? », se demande-t-

elle. Je se suis pas sûre qu'on ramollisse la Commission européenne avec ça. » Thierry Ehrmann, le fondateur d'Artprice.com, sans doute la plus grande base de données sur le marché de l'art, conteste les chiffres de l'étude de David Kusin : « Il nous a contactés, mais nous ne sommes pas d'accord avec sa méthodologie. Nos propres données prouvent que depuis le mois de décembre 2001 le marché s'est au contraire déplacé des Etats-Unis vers l'Europe. La part du marché américain pour les "beaux-arts", hors joaillerie, mobilier ou arts décoratifs, a au contraire diminué. Elle est passée de 53,46 % en 1998 à 47,93 % en 2001 pour les ventes publiques, les seules dont les chiffres soient vérifiables. »

Ce que confirme l'ancien directeur de Christie's, François Curiel : « Ces chiffres ne me paraissent plus d'actualité. En février 2002, à Londres, nous avons vendu pour 100 millions de dollars d'œuvres. 70 % des acheteurs et des vendeurs étaient européens. L'époque où tous les responsables de Christie's devaient être à New York est révolue. D'ailleurs, Maastricht, qui est la plus importante foire d'antiquités du monde, ne s'est pas délocalisée aux Etats-Unis, que je sache. Je n'ose pas imaginer à quels résultats nous pourrions parvenir si nous avions les mêmes facilités fiscales et administratives qu'en Amérique. »

Harry Bellet

On a retrouvé le « De Beers »

A visiter les expositions d'art contemporain de la Fondation Cartier à Paris, on en oublierait presque que cette entreprise fut, d'abord, le fait de bijoutiers. Capables, entre autres, de créer le plus grand collier de diamants du monde. C'était en 1928, pour alourdir la poitrine du maharadjah Sir Bhupindar Singh de Patiala. Monté sur des chaînes de platine, il supportait 2 930 diamants dont le « De Beers », une pierre jaune de plus de 234 carats, le septième plus gros diamant du monde. Le maharadjah trépassa dix ans après son emplette. Le collier passa à son fils Yadavindra, puis disparut. Il fut retrouvé à Londres en 1998, brisé et dépourvu de ses cailloux. Or Cartier collectionne Cartier. Son département ad hoc acquit l'objet. Ne pouvant, faute de moyens, retrouver les diamants, on les a remplacés par du zirconium. Le résultat, spectaculaire, est un bel hommage des restaurateurs aux joailliers.

MAASTRICHT
de notre envoyé spécial

Pas commode, Minerve regarde défiler les visiteurs. Elle les prend de haut : dame, la déesse est née du pinceau de Rembrandt, ce qui vaut bien la cuisse de Jupiter. Elle trône, couvée par un garde sévère, sur le stand du marchand Otto Nauman, de New York. C'est une des vedettes de la foire. Naguère propriété du baron Bich, elle n'était pas passée sur le marché depuis un quart de siècle, et est sans doute la plus grande des œuvres de Rembrandt encore en mains privées. Le genre de tableau à faire la fierté d'un grand marchand et à donner des sueurs froides aux acheteurs potentiels, pour un prix estimé à 40 millions de dollars. A débattre.

On ne saura pas non plus précisément combien déboursé pour jouir des charmes plus tendres de Vénus, accompagnée de son petit amour piqué par des abeilles. Le panneau, peint par Cranach en 1532, a été acquis en juin 2001 par la maison munichoise Bernheimer-Colnaghi, lors de la vente annuelle du château de Cheverny. Le commissaire-priseur, M^e Rouillac, l'avait alors adjugé 2,2 millions d'euros. Après une restauration complète, son nouveau propriétaire en demanderait le double. Information au conditionnel, les négociants n'étant guère disert sur ce sujet, sauf avec des gens solvables. Très solvables.

Pourtant, ils aiment raconter de belles histoires. Comme celle d'An-

thony Meier, de Paris, qui fait même sourire ses deux figures Kulap, taillées dans des blocs de craie. Ces sculptures rarissimes (quelques exemples, abîmés, sont conservés au musée de Leipzig) étaient exécutées par les indigènes de Nouvelle-Irlande pour honorer leurs défunts.

Un petit Miro chez Landau, un grand Bacon chez Marlborough, une belle broderie de Arp chez Gmurzinska...

Exécutées au sens propre, puisqu'on les cassait durant le rite funéraire. Celles-ci, intactes, ne proviennent pas d'une fouille archéologique, mais d'un marché aux puces de Melbourne. Le brocanteur les avait lui-même dénichées lors d'une « garage sell », une de ces ventes de vieilleries que font les particuliers devant leur maison lors des nettoyages de printemps. Elles étaient dans la famille depuis qu'un parent bourlingueur était revenu de la guerre avec des souvenirs des îles, et personne ne savait de quoi il s'agissait. Sauf un ami avisé de l'heureux marchand, spécialiste reconnu de l'art

océanien, qui sut les chiner à temps. Quatre chefs-d'œuvre, parmi les milliers que présentent les deux cents antiquaires réunis à Maastricht, mais qui illustrent bien la difficulté majeure du marché de l'art aujourd'hui : trouver de beaux objets, si possible séduisants et de bonne provenance. Le Rembrandt à tout pour lui, mais Minerve est austère. La Vénus de Cranach est craquante, mais ce n'est plus une jeune fille. Les Kulap sont étonnants, mais une pareille découverte ne se fait pas tous les jours, et un acheteur d'un pays signataire de la convention Unidroit peut toujours craindre de devoir les restituer aux autorités de l'archipel Bismarck. Pour que les habitants du village Loloba d'où, pense-t-on, elles proviennent, puissent enfin les briser rituellement.

Peintures anciennes, art primitif, mais aussi oriental, joaillerie, mobilier, arts décoratifs, tapisserie et même de l'art moderne et contemporain, il faut être difficile – ou fauché – pour ne pas trouver son bonheur à Maastricht. Difficiles, les riches amateurs le sont parfois. Fauchés, certains visiteurs le sont aussi, ce qui ne les empêche pas de regarder de tous leurs yeux : des cars entiers déversent leur chargement d'amateurs éblouis, qui se pressent dans les allées et font grogner les exposants. Car ce qui les intéresse, ce ne sont pas les adeptes des transports en commun, mais les occupants de la quarantaine de jets privés qui reposent chaque année sur

le tarmac de l'aéroport. C'est une des particularités de cette foire que d'avoir su attirer, dans une jolie petite ville au milieu de nulle part, quelques-unes des plus grandes fortunes du monde.

Si l'une d'entre elles tient à se faire vraiment plaisir, on peut bien sûr lui recommander un petit Miro chez Landau, un grand Bacon chez Marlborough, une belle broderie de Arp chez Gmurzinska ou la poignante histoire de la reine Zénobie contée sur une tapisserie de la galerie Chevalier.

Tout cela est bel et bien. Mais si notre milliardaire a des goûts baroques et tient en plus à se faire une vraie émotion, on lui conseillera de faire un tour chez Bernard Baruch Steinitz. Et d'acheter non pas le cabinet allemand du XVII^e, ou tel ou tel objet, mais le stand tout entier, mobilier, plancher et boiseries inclus. Dans sa démesure, ce stand est une œuvre d'art en lui-même, et nul doute que l'antiquaire se fera un plaisir de le reconstituer à l'identique chez qui osera le lui demander.

H. B.

TEFAF, THE EUROPEAN ART FAIR. MECC, Maastricht. De Paris, prendre le Thalys, via Bruxelles, jusqu'à Liège-Guillemins. Puis le train jusqu'à Maastricht-Randwick. Tél. : 0031-411-64-50-90. Ouvert tous les jours de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 17 mars, à 18 heures. Entrée : 30 €. Catalogue : 450 p., 40 €. Internet : www.tefaf.com

DECOUVREZ LE BIEN-ETRE SUISSE

robustaflex

La semaine de la literie suisse du
14 au 19 mars 2002



Des prix exceptionnels à l'occasion de la semaine suisse du 14 au 19 mars 2002. Ouverture exceptionnelle le dimanche 17 mars 2002. Un Technicien Robustaflex sera présent pour vous conseiller.

TOPPER ESPACE robustaflex

63, rue de la Convention 75015 Paris Tél. : 01 45 77 80 40
M^e Bouicout - Parking gratuit

Garantie Qualité suisse

POÉSIE • Jusqu'au 17 mars, dans toute la France, la manifestation, qui en est à sa quatrième édition, donnera lieu à des milliers d'initiatives, qui résonneront au son de la « Poésie vivante »

A la Mutualité, un « meeting poétique » ouvre le Printemps des poètes

AU MÊME titre que la Fête de la musique en juin, le Printemps des poètes est entré dans les habitudes, sinon dans les pratiques culturelles du public. Cette année, la manifestation, qui en est à sa quatrième édition, se tient du 11 au 17 mars dans toute la France. Elle est placée sous le signe de la « Poésie vivante », avec mobilisation des divers protagonistes (auteurs, éditeurs, comédiens).

Un « meeting poétique » organisé par André Velter ouvre les festivités ce lundi 11 mars à 21 heures, salle de la Mutualité, à Paris. Des bannières, enseignes, oriflammes, affiches et autres kakémonos seront apposés sur divers bâtiments publics, si possible « en décalage » par rapport à la fonction de ceux-ci. Des « brigades d'intervention poétique » agiront, de manière impromptue, dans les lieux publics et les classes. Les organisateurs de spectacles et les responsables de théâtres subventionnés se verront proposer de donner lecture de poèmes, « en préface » aux soirées.

Même le ministère de l'économie et des finances s'associe au Printemps en lançant, pour ses fonctionnaires, un concours de poésie ; de plus, un « café de poésie » sera ouvert à Bercy chaque jour, et des agents viendront y réciter des poèmes. Il était difficile, en

cette année du bicentenaire de sa naissance, d'oublier Victor Hugo, poète triomphant s'il en fut, mais tout de même incontestablement mort : parmi la foule d'initiatives qui débordent largement la semaine du Printemps, signalons le disque compact de poèmes édité avec le concours du Centre national de documentation pédagogique et distribué gratuitement dans les établissements scolaires.

Lancé en 1999 sous l'égide des ministères de la culture et de l'éducation, le Printemps des poètes a donc pris sa vitesse de croisière. Catherine Tasca, titulaire du portefeuille de la culture, a succédé à Jack Lang, initiateur du projet – toujours présent au titre de l'éducation ; elle en avait présenté, dès le mois de décembre, les grandes lignes. De 2 500 manifestations la première année à 8 000 en 2001, l'opération fédère un nombre croissant d'initiatives de toutes sortes, des plus heureuses aux plus improbables...

A ce propos, le Slam, qui se présente comme un collectif « résolument porteur d'une mission citoyenne » voulant « donner la parole à celui qui la veut, le temps d'un texte et quel qu'en soit le style », s'est vu refuser l'accès aux monuments nationaux. Cette mise à l'écart a suscité une protestation de la part des animateurs du collectif.

Un comité d'honneur a été mis en place ; on y trouve les noms d'Andrée Chedid, Adonis, Edouard Glissant, Henri Meschonnic ou Laurent Terzieff, mais aussi de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, et de

Jean-Pierre Siméon, poète, ne s'embarrasse d'aucune perplexité : « Je souhaite tenir pour la poésie le propos que Vitez tenait pour le théâtre : "Elitaire pour tous". »

Pierre-Gilles de Gennes, Prix Nobel de physique.

Une structure désormais fixe, confiée à Jean-Pierre Siméon, poète lui-même, définit les objectifs et les liens avec les divers partenaires. « Il ne s'agit plus seulement

d'accompagner le mouvement, de faire caisse de résonance, mais de tenir un point de vue argumenté sur les problèmes de la "popularisation" de la poésie, d'impulser et de fédérer les initiatives, d'impliquer davantage l'ensemble de la communauté des poètes », nous a déclaré Jean-Pierre Siméon. « Il était nécessaire qu'au-delà de l'intention généreuse de célébrer les poètes, au-delà de l'événement lui-même, une réflexion soit menée dans la durée et dans la continuité sur les fins et les moyens de l'action. La permanence artistique permet cela. »

Mais quel est le véritable enjeu, et donc l'utilité du Printemps des poètes ? Jean-Pierre Siméon ne s'embarrasse d'aucune perplexité : « Je souhaite tenir pour la poésie le propos que Vitez tenait pour le théâtre : "Elitaire pour tous". Je veux, dans le respect intransigent de la diversité des esthétiques et des partis pris, donner à lire les poètes contemporains, avec la conviction que tout le monde peut avoir accès à l'émotion poétique, cet ébranlement soudain dont parlait Reverdy. Sans démagogie : la poésie exige souvent effort, patience, à contre-courant donc des modes sociaux dominants, des habitudes médiatiques. Il faut tenir ce paradoxe : donner droit de cité à ce qui contredit les coutumes de la cité. Comment ? En favorisant toutes les modalités de confrontation directe avec les poèmes et les poètes. Sans cérémonial ni gloce intimidante, sans habillage spectaculaire outrancier destiné à "excuser" le poème. »

Et si certains voulaient manifester quelque réticence, il tient à leur intention une ferme parole : « Je ne suis pas de ceux qui moquent l'animation culturelle, c'est une élégance de nantis. On ne gagnera un public, que tout détourne de l'effort du poème, qu'au prix d'une action militante, réfléchie et déterminée. En ce sens, un événement comme le Printemps des poètes est nécessaire, il a une fonction de médiation dont on ne peut se passer, je dirais même pédagogique. »

Patrick Kéchichian

L'ASSOCIATION DU PRINTEMPS DES POÈTES, 6, rue du Tage, 75013 Paris. Tél. : 01-53-80-08-00. www.printempsdespoetes.com

P. K.

JAZZ • En trois concerts exceptionnels, la grande chanteuse noire retrace sa carrière

Abbey Lincoln : au fil du temps, une anthologie personnelle



Abbey Lincoln se livre, se perd, à découvert, sans éternité.

NEW YORK de notre envoyé spécial
Trois soirs consécutifs en scène ; trois récitals différents dans l'auditorium Alice Tully Hall du Lincoln Center ; trois groupes d'hommes (plus deux choristes) pour partenaires : la performance d'Abbey Lincoln (née à Chicago le 6 août 1930), comédienne, compositrice, chanteuse, est une date du jazz vocal.

L'idée d'une telle rétrospective, une quarantaine de titres tirés de son œuvre à elle, est une idée de Tod Barkan. Pour qui aimerait lui faire dire que c'est là une idée plutôt sportive, Tod Barkan sourit doucement et abregé : « Abbey est une artiste rare. La seule, avec Jimmy Scott, à porter l'intensité des émotions à ce degré. La seule à dire autant sur l'amour, le monde et la musique. » Tod Barkan a dirigé le mythique Keystone Corner de San Francisco, produit des disques à n'en plus finir pour le Japon, se retrouve là. Il sait.

Lancer une idée avec Abbey Lincoln, chanteuse de sa propre anthologie personnelle, n'est pas une idée simple. Mais Tod Barkan n'entretient qu'un lien évanescant avec les idées simples : comme d'ailleurs les aventuriers du label Verve, qui ont relancé sa carrière : *You gotta pay the Band* (1991), *Devil's got your Tongue* (1992), jusqu'à *Over the Years* (2000).

En fait, au fil du temps (*Over the Years*), la carrière d'Abbey Lincoln est une carrière avec les hommes et contre eux. Avec le monde (le mot, « world », revient souvent dans ses textes) et contre lui. Avec les femmes, tout pareil.

Anna Marie Wooldridge est la dixième d'une famille de douze enfants. Bien. Sa mère appartient à la première génération affranchie : pensons-y. L'école et la civilisation du fric ne sont pas son truc : soit.

PURS HOMMAGES

La vraie question, c'est qu'un tel réseau ne fasse de personne une dame nommée Abbey Lincoln qui ne serait pas ce qu'elle est sans lui. Une dame qui, dès qu'elle entre en scène, a l'air joyeuse, insolente sous son chapeau d'Indienne (origines africaines, indiennes, européennes), impérieuse et très joueuse, faisant en tenues amples, volées, chamarrées, moins de trente ans que son âge.

Rien n'est enregistré (trop cher), rien n'est filmé (Tod ne peut pas tout), tant mieux : elle se livre, elle se perd, à découvert, sans éternité. Savion Glover, tap dancer (danseur « à claquettes »), quelques milliers d'années de moins qu'elle ou de plus, danse sur sa chanson, face à face : *Who used to dance*.

Freddy Cole (le frère de Nat « King » Cole) lui donne la réplique, intonations Croony et baryton, sur *A Circle of Love* et *Should've been*. Purs hommages du talent à la grâce. Le reste du temps échappe au temps. On oublie ce qu'elle rappelle à chaque syllabe.

Elle découpe, accentue, la langue et le verbe : on oublie sans le perdre qu'on l'a appelée la « Marilyn Monroe noire » ; qu'elle a failli faire une immense course dans le cinéma. Et puis qu'elle a trouvé Monk sur son chemin, son frère, Mingus, et surtout Max Roach, « douze ans, j'ai partagé sa vie ; il m'a tout appris, le rythme, la vie, il me suffisait de le regarder. On a fait ensemble We insist, Freedom now suite ; il me houspillait pour que je reste dans le tempo. Il a beaucoup appris de moi, mais il ne se souvient plus. »

Elle chante en toute liberté. Un poète d'Ellington, Bob Russell, lui a donné son nom de scène : Abbey pour Westminster, « Abe » pour Lincoln. Elle chante dans le lieu du même nom, Lincoln Center, comme elle le fit en 1991 avec Shirley Horn (programme : « Deux divas du jazz »).

RAGE HEUREUSE

Elle chante la musique même et elle articule en force : avec toujours cet air de s'engager à fond et de se retirer sur sa voix qui trahit. Elle fait rire. Réduit l'orchestre au centre sans les lâcher d'un pouce. Rodney Kendrick un soir, Marc Cary le lendemain : les pianistes tiennent tout, du moment qu'elle les tient. Elle invente un batteur de premier ordre, Jaz Sawyer, notons son nom. Elle parle aux oiseaux, aux enfants et au monde. Elle est à fond Abbey Lincoln qui a voulu déjouer l'infinie plainte des femmes dont on la rapproche (Billie Holiday, Sarah Vaughan). Rage heureuse par quoi elle rejoint les femmes émancipées des années 1920 (Ma Rainey). Ses passeurs : Roach, Monk, Dolphy, Hawkins, soit, « la révolution en jazz ».

Ses poèmes, ses mots, l'essentiel si l'on veut (ils seront ce qui reste), ses mots ne sont rien si l'on oublie son cri, son maintien en scène, sa façon de faire face, son impertinence face aux musiciens. Elle est joyeusement cette fatigue « d'un monde d'illusions et d'incendies à venir » (que voulait-elle dire au juste ?), avec pour seul recours « la beauté des chants qui parlent de nos vies ».

Francis Marmande

Rétrospective Abbey Lincoln. Avec Joe Lovano, Steve Coleman, Freddy Cole. Du 7 au 9 mars au Lincoln Center (New York).

COMMENTAIRE LE SENS DES MOTS

L'agenda culturel de la République est pavé de bonnes intentions. Vous pouvez, sans culpabilité aucune, une année durant, considérer la poésie comme une activité parfaitement somptuaire, inutile, privée de toute rentabilité mesurable, et ne vous y intéresser en aucune façon... Une semaine de réparation vous sera offerte annuellement, à date fixe et en mille lieux, sous le beau nom de « Printemps des poètes ». Plus d'efforts à faire, il suffit d'ouvrir les yeux, de tendre la main : la poésie scintille partout, s'affiche, se déclame, force la porte des classes, les murs des bâtiments publics, les bureaux des ministères...

Ainsi, les choses rentrent dans l'ordre, et personne ne peut se plaindre, surtout pas les poètes. En leur personne, on aura honoré

comme il se doit un genre littéraire qui jouit d'un prestige un peu figé et indéchiffrable ; un prestige dont on a oublié depuis longtemps le motif.

Il serait sans doute mal venu de trop souligner, pour la vilipender, cette déculpabilisation programmée : le vide de toute initiative, le non-agir élevé au rang de philosophie d'Etat ne sont des qualités ni politiques ni culturelles. L'engagement public est une faveur dont il faut savoir, avec raison, profiter. Mais on peut, et on doit, néanmoins s'interroger sur la valeur et la portée de ce type de manifestations ; mesurer son adéquation, ou son divorce, avec l'objet qui est le sien. Entre un scepticisme morose et un enthousiasme irréflectif, il est nécessaire de trouver une mesure qui confère à chaque chose sa place et son importance. En

littérature – et, d'une manière privilégiée, en poésie –, la forme importe autant que le fond. Le plus pur des sentiments, le plus noble des intentions, ne font pas forcément le meilleur poème. Le Printemps des poètes ressemble à une activité multipliée, un peu fébrile, sympathique et désordonnée. Le risque est toujours dans la perte de sens des mots, ces mots que la poésie précisément conserve.

Peut-être, en effet, est-il urgent de familiariser à nouveau le public – notamment scolaire, qui s'en est éloigné... mais depuis quand, et surtout pourquoi ? – avec la poésie. Mais on n'aura rien gagné si l'approche proposée fait la part trop belle à l'effet spectaculaire, au détriment du contenu.

P. K.

MUSIQUE • De Benjamin Biolay à Matt et Saïan supa Crew, des Victoires de la musique éclectiques

Noir Désir triomphe aux Victoires

« TU PERMETS que je t'appelle camarade ? Je suis obligé de te tutoyer par la même occasion, c'est d'usage. Et puis c'est mieux que Oh ! Grand Jean-Marie Messier, commandeur des communicants et puis aussi par la grâce de la Sainte Trinité : ramification, absorption et profit. Tu n'es pas le seul, disons qu'on te voit beaucoup. » Bertrand Cantat, chanteur du groupe Noir Désir, est excédé de servir d'alibi au patron de Vivendi Universal. Il a choisi, samedi 9 mars, la tribune des Victoires de la musique, émission de télévision de grande écoute, pour s'adresser à Jean-Marie Messier, qui donne pour exemple de la diversité culturelle défendue par la major du disque dont il a fait l'acquisition la présence au catalogue de « rebelles » tels que Noir Désir et Zebda, militants antimondialisation.

Pour le commun des téléspectateurs, le texte aurait peut-être mérité une explication pédagogique (Noir Désir enregistre pour Barclay, qui dépend d'Universal Music, qui dépend de Messier, etc.). Ce que Jean-Luc Delarue, l'un des deux présentateurs de la cérémonie avec Daniela Lumbroso, a esquissé, abandonnant pour un court instant son rôle d'animateur. Sur le même thème, le groupe Aston Villa, passé chez Naïve, compagnie indépendante, et vainqueur dans la catégorie « Décou-

vertes », en rajoute une louche en citant un PDG de multinationale, venu de l'industrie chimique, qui l'avait sorti du catalogue pour manque de résultats, le condamnant ainsi au silence.

D'ABORD UN SPECTACLE

En coulisses, Zazie, qui, à l'annonce de sa Victoire d'« artiste féminine de l'année », avait présentée à son tour un joli sonnet sur le même thème, mais « avec politesse », assure que « Noir Désir est le seul groupe qui puisse tenir ce genre de discours sans qu'il soit interprété comme de la démagogie a contrario. Nous sommes la vitrine de Jean-Marie Messier, et non l'inverse. Sans disques, pas de maison de disques ; sans artistes, pas de profit. Les con-

Le palmarès

- **Interprète féminine** de l'année : Zazie
- **Interprète masculin** : Gérald De Palmas
- **Groupe ou artiste découverte** : Aston Villa
- **Découverte scène** : Le Peuple de l'herbe
- **Album de variétés, pop** : Avril, de Laurent Voulzy
- **Rock** : Des visages des figures, de Noir Désir
- **Découvertes** : Rose Kennedy, de Benjamin Biolay

tre-pouvoirs sont nécessaires ». Habillée par Chanel, la jeune chanteuse assure qu'elle fait partie du système et n'a pas de honte à en profiter. En coulisses toujours, Laurent Voulzy (« Meilleur album pop/variété ») explique qu'il aurait voté pour *Comm'si la terre penchait*, de Christophe.

Vue par le biais du petit écran, la cérémonie des 17^{es} Victoires de la musique est d'abord un spectacle. D'où, lors des prestations des artistes – Laurent Voulzy, magique, Brigitte Fontaine impériale, Alicia Keys et Björk, virginales et impeccables, en invitées d'honneur venues mettre une touche d'internationalisme –, une accumulation de plans, un cadrage et un montage type vidéo-clip, alors que le

- **Rap, hip-hop** : X raisons, de Saïan Supa Crew
- **Reggae-ragga** : *The Real Don*, de Lord Kossity
- **R & B** : *R & B de rue de Matt*
- **Musiques traditionnelles ou du monde** : *Proxima estacion... Esperanza*, de Manu Chao
- **Musiques électroniques, techno ou nouvelles tendances** : *Modjo*, de Modjo
- **Musique originale de film** : *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, de Yann Tiersen

Véronique Mortaigne et Sylvain Siclier





Oscar® 2002 - Nomination meilleur scénario original

**Danny Gene Anjelica Bill Gwyneth Ben Luke Owen
GLOVER HACKMAN HUSTON MURRAY PALTROW STILLER WILSON WILSON**



LE 13 MARS 2002

La FAMILLE TENENBAUM

ILS N'ONT RIEN EN COMMUN, SAUF LEUR NOM.

TOUCHSTONE PICTURES présente une production AMERICAN EMPIRICAL PICTURE THE ROYAL TENENBAUMS "LA FAMILLE TENENBAUM"
 Danny GLOVER Gene HACKMAN Anjelica HUSTON Bill MURRAY Gwyneth PALTROW Ben STILLER Luke WILSON Owen WILSON
 Superviseur musical Randall POSTER Musique Mark MOTHERSBAUGH Casting Douglas AIBEL Costumes Karen PATCH
 Montage Dylan TICHEMOR A.C.E. Décors David NASCO Photo Robert YEOMAN A.S.C.
 Producteurs exécutifs Mudd SIMMONS Owen WILSON Produit par Wes ANDERSON Barry MENDEL Scott HUDIN
 Écrit par Wes ANDERSON & Owen WILSON Réalisé par Wes ANDERSON

CANAL
Jimmy

ALLOCINE.COM

www.gaumont.fr



Chanson L'incroyable ferveur de Jane Birkin



PARIS Elle a toujours la grâce, Jane Birkin, avec son court pull noir en V manches trois quarts, son pantalon à pont trop grand, la plage de ventre visible entre les deux, petit mousseline embarqué il y a longtemps sur le *Melody Nelson*, bateau fantôme qui aborderait ce soir au rivage d'Orient. Cet Orient d'où l'on ne peut fuir, et dont elle espère toujours un peu le ramener, lui, Gainsbourg, qui s'y connaissait

dans les ailleurs. Elle a eu de lui, Pygmalion suicidaire, ce cadeau rare : là où d'autres auraient écrit pour ses capacités, il a écrit pour ses incapacités. Ses phrases funambules sur le fil des notes, ses aigus tremblés de souris, cette voix plus tout à fait un son et pas encore un timbre. En 1999 à Avignon, elle a pris dans ses filets un ban de musiciens d'origine marocaine rencontrés pour une émission avec Laure Adler. Ensemble, ils ont résolu de partir : Reims, Alger, Annaba, Besançon (où réside le groupe Djam et Fam fondé par le violoniste Djamel Benyelles), Dieppe, enfin Paris. Silhouette frêle et âme forte, Jane s'adresse à la salle avec sa délicate maladresse. Chante. Entre, elle sourit, elle remercie. Salue, un peu gauche. Vocalement, une surprenante autorité lui est venue, une liberté aussi de dire enfin ce qu'elle éprouve. « *Encore un verre, une cigarette, après j'arrête...* » Elle raconte cette chanson que lui a offerte Zazie, *C'est comme ça*, chantée dans le son creux du piano. Ses mains aussi racontent « l'homme à la tête de chou ». Dans la salle, on a commencé à pleurer dès le début. Une heure et demie, comme ça, dans le noir, ce n'est pas si souvent. Elle s'est assise tout au bord de la scène pour dire *La Chanson de Prévert*. « *Comment peut-on savoir par où commence et quand finit l'indifférence ?* » C'est à ce moment-là qu'ils sont entrés, violon, luth et percussions, et avec eux les mélismes douloureux, les voluptés hardies, les pas dansés de la Méditerranée. *Elisa, Les Chants de Maldoror*, ça s'est mis à sonner avec des profondeurs inattendues, à vibrer dans la couleur café. Comment aurait-on pu savoir qu'Elisa nous chercherait des poux dans le cœur ? Et puis elle a imaginé de nous donner cette si belle chanson

ancienne, *L'Amour de moi s'y est enclose*, avec une ferveur incroyable, comme si chacun des mots venait s'ouvrir sur ses lèvres. Quand elle s'est assise à nouveau au bord de la scène, cette fois de l'autre côté, on a retenu son souffle. Elle a parlé de son neveu, le fils de son frère Andrew, récemment disparu dans un accident avec tous ses musiciens. De la gravité radieuse, aucune pesanteur. Elle a dit de lui un texte magnifique de désespérance et d'amour. Jane dit que les poètes ne meurent pas si on porte leurs paroles.

A la longue, on n'a pas été dupe d'un certain systématisme dans les arrangements arabisants justement trop « arrangés », la démultiplication obsessionnelle des sons du violon par le synthétiseur devenant franchement lassante, au détriment d'un luth et d'une percussion sous-employés. Si certaines chansons comme *Elisa* ou *Couleur café* ont opéré de belles métamorphoses, d'autres ont semblé moins intéressantes : les *Dessous chics* notamment, si délicatement ciselés, ne se préteront pas à la moindre surenchère. Mais Jane est là, qui danse maintenant dans sa longue robe rouge. Qui danse, qui danse sur *Les Clés du paradis*. Et on se dit que saint Pierre peut bien aller se rhabiller.

Marie-Aude Roux

Arabesque, avec Jane Birkin, Djamel Benyelles (violon), Fred Maggi (piano), Amel Riahi el Mansouri (luth), Aziz Boularoug (percussions), Moumen (vocal), Jacques Rouveyrolis (lumière). Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris-6°. M° Odéon. Le 10 mars. Prochains concerts les 12 et 13 mars à 20 h 30. Tél. : 01-44-41-36-36. De 8 à 38 €. Photo : Vincent Pontet/Enguerand.

Musiques

PARIS Tout Azimuth

Après le succès de la première en février, deuxième phase cette semaine du festival organisé par la société Azimuth Productions, qui présente son catalogue d'artistes. Outre Ekova revenant pour un deuxième tour (le concert du mois dernier était donné à guichets fermés), le programme commencera avec le rappeur Kery James (le 12 mars), à l'Olympia, puis jusqu'à la fin de la semaine à l'Européen se produiront successivement, après Ekova (le 13), l'accordéoniste finlandais Kimmo Pohjonen (le 14), le trio vocal flamand Laïs (15), et les énergiques cap-verdiens Ferro Gaita (le 16). L'Européen, 5, rue Biot, Paris-17°. M° Place-de-Clichy. 10 € et 16 €. Tél. : 01-43-87-97-13. Du 12 au 18, à 20 h 30, sauf Kery James, à l'Olympia le 12 mars, à 20 heures, 28, boulevard des Capucines, Paris-9°. M° Madeleine. Tél. : 01-47-42-25-49. 20 € et 23 €.

Chanson

PARIS Miossec

Et voici Miossec, rocker, chanteur,

Brestois d'origine, de retour en scène après la parution d'un album flambant, *Brûle* (chez PIAS). Quelles surprises réserve ce franc-tireur de la chanson française, dont les éclats, l'épaisseur servent l'esprit d'opposition et les finesesses du verbe. Pour ce galop d'essai au Trabendo avant tournée hexagonale, Miossec pourra rattrapper au vol ceux de ses fans qui l'ont pensé assagi après la sortie de *Brûle*. Impossible de toute manière d'en sortir indemne, Miossec garantissant la densité. Le Trabendo, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19°. M° Porte-de-Pantin. Tél. : 01-49-25-81-75. Du 12 au 14, à 20 h 30. 19 €.

Jazz

PONTOISE Ahmad Jamal

L'un des derniers pianistes du grand jazz issus des années post-bop, Ahmad Jamal, est en tournée tranquille en France. Ahmad The terrible, comme l'avait appelé Miles Davis, est un maître du clavier où s'affirme sa clarté, sa sensualité, son jeu avec les rythmes et les citations. Il y a chez cet éternel jeune homme une envie permanente de surprendre par des aller-retours entre la sérénité et le débordement.

Il a fait du jeu en trio l'un des grands points de références de l'histoire du jazz, une forme vers laquelle il ne cesse de revenir. L'Apostrophe - Les Louvrais, place de la Fraternité, Pontoise (Val-d'Oise). Tél. : 01-30-30-46-01. RER A Cergy-Préfecture. Le 12 mars, à 20 h 30. De 21 à 24 €. Opéra, 1, place de France, Massy (Essonne). Tél. : 01-60-13-13-13. Le 13 mars, à 21 heures. De 18 à 23 €.

Classique

PARIS Changement de chef

Armin Jordan sera remplacé par Jacques Mercier à la tête de l'Orchestre de Paris, pour le concert prévu le 14, à 20 heures, salle Pleyel. Tél. : 0825-000-821 (0,15 €, la minute).

Danse

PARIS The Moebius Strip

Comme en écho aux tableaux – de grands aplats évocateurs de « sérénité » – des années 1960 de son père, Gilles Jobin a « établi » pour The Moebius Strip « un système de grille au sol qui reprend les lignes des tapis, forme

des carrés ». Point de départ, selon lui, pour arriver à ce « mouvement continu, toujours en action, qui ne soit pas produit par l'élan ». Le Suisse, imprégné de géométrie depuis son plus jeune âge, signe sa chorégraphie (créée en mai au Théâtre de la Ville à Paris, Le Monde du 12 mai 2001) la plus « abstraite ». Aujourd'hui, plus « serein », plus « libre », il résume : même « quand ça ne bouge pas, ça bouge ».

Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, côté rue Saint-Martin, Paris-1^{er} (grande salle, niveau -1). M° Châtelet-Les Halles. Tél. : 01-44-78-12-33. Les 13, 14 et 15, à 20 h 30. 6 € et 10 €.

Cinéma

PARIS Electre, ou le droit à la folie pour tous

Aux confins du théâtre antique et moderne, de l'amour du cinéma et de la pensée vidéo, le film de Maria Koleva reprend l'enregistrement de classes d'Antoine Vitez pour composer une réflexion suggestive des figures féminines de révolte dans l'imaginaire humain. Cinémathèque française, salle des Grands Boulevards, 42, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris-10^e. M° Bonne-Nouvelle. Tél. : 01-56-26-01-01. Le 12, à 21 heures.

OPÉRA • John Eliot Gardiner rafraîchit l'ouvrage lyrique de Weber, créé à Londres en 1826

Un maestro lance « Oberon » sur les traces de la comédie musicale

À ÊTRE si souvent connus pour leur seule ouverture, on en oublie parfois qu'ils n'en sont pas moins opéras. Ainsi du dernier ouvrage lyrique de Weber, *Oberon*, commande de l'Opéra de Londres, créé le 12 avril 1826 au Covent Garden, et dont la destinée hasardeuse et les différentes adaptations brouillent encore des pistes bien emmêlées, sinon oubliées.

Il faut dire que l'ouvrage est complexe, qui mêle féerie shakespearienne (références explicites au *Songe d'une nuit d'été* et à *La Tempête*), épopée franco-allemande – l'*Oberon* de Wieland (1780) est issu de la geste médiévale du chevalier Huon de Bordeaux au XIII^e siècle – et fascination pour le monde oriental synonyme de tentation et de désordre. Sur le plan musical, aussi, le syncrétisme est de rigueur : à mi-chemin entre *Singspiel* et futur drame wagnérien, empruntant un certain brio d'écriture au style français, mais cependant inféodé à la tradition du *ballad opera* anglais, où prédomine le principe théâtral.

pour les sacs et ressacs de l'action, et enfin large avant-scène pour les airs. Tout en contrastes et poésie, ce parti pris nous ravit de couleurs et d'intentions, même si la mise en place de l'orchestre (notamment les cordes) laisse à désirer, ce qui n'est pas le cas d'un Monteverdi Choir aussi à l'aise visuellement que musicalement.

La méforme annoncée de Charles Workman, sensible au premier acte, s'estompera pour laisser place à un Huon plein de jactance (encore qu'imprécis rythmiquement), le Sherasmin de William Dazeley, vocalisant bravement malgré quelque tendance à grasser dans le grave. Si Hillevi Martinpelto campe de prime abord une Reiza d'opérette un rien commune, son magnifique « *Ocean! Thou mighty monster* » (déjà wagnérien) la transforme en une superbe héroïne tragique. Quant à la Fatima de Marina Comparato (au beau timbre homogène), elle se tire fort bien de son rôle obligé de suivante de harem.

Du côté des elfes, si le Puck de Frances Bourne manque de corps et de projection, l'*Oberon* de Steve Davislim, joyeux et gaillard, nous fait dire que Tatiana ne doit pas avoir le dernier mot tous les jours. La mise en espace conçue par John Eliot Gardiner, à la fois faussement naïve et cocasse, donne au spectacle une dimension de comédie musicale qui n'est pas sans évoquer *Gilbert et Sullivan*, dont Weber devient ainsi un surprenant précurseur !

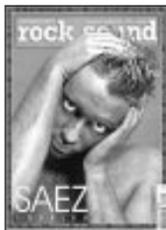
M.-A. R.

OPÉRA, opéra de Carl Maria von Weber. Avec Steve Davislim (*Oberon*), Hillevi Martinpelto (*Reiza*), Charles Workman (*Sir Huon de Bordeaux*)... Monteverdi Choir, Orchestre révolutionnaire et romantique, Sir John Eliot Gardiner (direction musicale et mise en espace).

THÉÂTRE DU CHÂTELET, le 8 mars à 19 h 30. Prochaines représentations : le 12 mars à 19 h 30, au Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er} ; tél. : 01-40-28-28-40 ; de 11 € à 91 € ; le 14 mars à 20 heures, au Théâtre de Caen, 135, boulevard Leclerc, Caen (Calvados) ; tél. : 02-31-30-48-00. De 14 € à 38 €.

Sélection revues rock et jazz par Sylvain Siclier

Rock Sound



Fondé à Clermont-Ferrand en septembre 1992 par la société Freeway, le mensuel *Rock Sound* – racheté par Ixo Publishing en 1999 – fête

la publication de son centième numéro avec trois couvertures différentes mettant en scène Damien Saez. Le chanteur, auteur-compositeur et guitariste, grimpé une fois en bleu, une fois en blanc et une fois en rouge, accorde au mensuel spécialisé dans les courants punk, metal et rock à énergie guitaristique un long entretien où il fait le point sur sa jeune carrière.

Un cahier de trente-deux pages reprend, année par année, la chronologie du mensuel avec des extraits d'entretiens déjà publiés, des citations de musiciens, de courts portraits et une sélection de unes. Les groupes Dionysos, Black Rebel Motorcycle Club, American Head Charge, Incubus, Korn ou la chanteuse Alanis Morissette sont aussi au sommaire de ce numéro vendu avec deux CD dont le contenu musical correspond à l'ensemble des sujets traités.

Rock Sound, n° 100, mars, 150 p. avec deux CD, 5,95 €.

Mojo

Cinquante-six vedettes du rock et de la pop (Iggy Pop, Courtney Love, Brian Wilson, Lemmy, Rod Stewart, Paul McCartney, Dolly Parton, Keith Richards...) réunis dans un photomontage sur la couverture à trois volets dépliant de *Mojo* pour le centième numéro du mensuel britannique. Un cahier spécial, intitulé « Respect », regroupe les interventions de cent icônes du genre sur le thème « Quel est votre héros musical et quel effet cela a-t-il eu sur votre vie artistique ? ». Paul McCartney a choisi... John Lennon, Tony Bennett cite Charlie Chaplin, Alice Cooper rend hommage à Frank Zappa, le duo Daft Punk pose avec les portraits du réalisateur George Lucas et de Jimi Hendrix, John Lydon des Sex Pistols nomme Ghandi avant de préciser qu'il s'agit de son père et non du célèbre pacifiste et Ozzy Osbourne, comme Lemmy, deux tenants du hard-rock, sont d'accord pour mettre au pinacle les Beatles.

A cet ensemble souvent amusant s'ajoutent les habituelles rubriques de *Mojo*. Parmi elles, « Time Machine », qui propose une rétrospective des grands et petits événements d'il y a vingt à vingt-cinq ans, « Filter », l'actualité du disque avec

une forte proportion de chroniques sur les rééditions, *Mojo* ayant choisi de privilégier l'histoire du rock plutôt que son futur. Un regard analytique et documenté que l'on retrouve dans des dossiers consacrés à des musiciens, des genres, des compagnies phonographiques, des producteurs... Ainsi James Maycock et Barney Hoskyns relatent les moindres détails de la conception du premier disque de rock'n'roll, *Rocket 88*, enregistré par Jackie Brenston et ses Delta Cats, pour la marque Chess, début mars 1951.

Mojo, n° 100, mars, 154 p., 3,30 € (6,55 € chez les détaillants français avec les frais de port). Librairies spécialisées, rayons

presse internationale de certains kiosques, ou par abonnement à *Mojo Magazine*, Mappin House, 4, Winsley Street, London W1W8HF, Grande-Bretagne (49 €, 80,29 €).

Impro Jazz

Sous-titré « magazine d'information musicale », le mensuel *Impro Jazz*, réalisé par une équipe regroupée en association loi 1901, est essentiellement consacré à la scène européenne et américaine des musiques improvisées. Jean-Luc Cappozzo, né à Belfort en 1954, est en couverture de la 83^e livraison de la revue. Considéré comme l'un des meilleurs trompettistes (il joue au sein de l'ARFI, avec Louis Scavis, Claude Tchamitchian...), Cappozzo, personnalité discrète, revient sur les étapes d'un parcours entièrement dédié à la musique. *Impro Jazz* publie aussi un entretien avec le saxophoniste new-yorkais Andrew Lamb, et une discographie du batteur Jacques Thollot, comme accompagnateur (avec Barney Wilen, Don Cherry, Joachim Kühn, Michel Portal, Steve Lacy, François Tusques, Jac Berrocal...) ou leader (de l'historique *Quand le son devient aigu, jeter la girafe à la mer*, en 1971, au récent *Tenga Nina*).

Impro Jazz, n° 83, mars, 50 p., 4 €. Librairies musicales ou par abonnement (40 €) à *Impro Jazz*, c/o Philippe Renaud, 14, allée des Myosotis, 41000 Blois ; e-mail : improjazz@wanadoo.fr

Théâtre de la Ville PARIS

AUX ABESSES DU 14 MARS AU 7 AVRIL

Quai ouest

BERNARD-MARIE KOLTÈS mise en scène

Jean-Christophe Saïs

31 RUE DES ABESSES PARIS 18 01 42 74 22 77 www.theatredelaville-paris.com

Femi Kuti

L'HÉRITIER DE L'AFROBEAT

EN CONCERT

MARS

15 CONCARNEAU
Le Centre des Arts

16 NANTES
L'Olympic

17 CLERMONT-FERRAND
La Coopérative de Mai

19 TOULOUSE
Salle des Fêtes de Ramonville

20 MONTPELLIER
Le Rockstore

21 PERPIGNAN
Le Médiateur

22 EVREUX
L'Abordage

24 STRASBOURG
La Laiterie

25 LYON
Le Transbordeur

26 MARSEILLE
L'Espace Julien

28 ANGERS
Le Chabada

29 LILLE
Le Splendid

30 NIORT
L'Espace Leclerc

31 COZES
Festival Plein Sud

AVRIL

01 PARIS Elysée Montmartre COMPLET

FemiKuti.com NOUVEL ALBUM FIGHT TO WIN

5 VIBRATIONS PREMIÈRE nova Inrocks.com

LOCATIONS : FNAC - CARREFOUR - RÉSEAU FRANCE BILLET - 0 872 68 36 22 (18 34€/MIN) - www.fnc.com - VIRGIN ET MAGASINS HABITUELS

Yvette Horner, la France en bandoulière

Reine du bal musette, elle est une des artistes françaises les plus populaires. Avec des millions de disques vendus, elle a su s'attirer les faveurs des plus ringards comme des plus snobs

« C'EST SEULEMENT maintenant que vous venez ? », demande Yvette Horner, rousse, droite, l'œil en coin. Oui, pourquoi ne pas être venue plus tôt ? Parce qu'Yvette Horner était une image. Outrée. A deux faces : la ringardise et le snobisme. D'un côté, la moquerie, que l'accordéon musette suscita longtemps, jusqu'à sa réhabilitation par des virtuoses tels que Marcel Azzola pour les anciens ou Richard Galliano pour les nouveaux. De l'autre, le kitsch, volupté des gens chics lorsqu'ils flirtent avec le peuple. La reine du bal musette a souffert de cette sorte de dédain rieur, « et pourtant il n'y a pas à se monter le cou », dit-elle avec son accent des Hautes-Pyrénées. Pas de quoi se gausser.

En 1989, quatre ans après la mort de son mari, footballeur professionnel ayant préféré sa femme à sa carrière, Yvette, alors bien lasse, est relookée bleu-blanc-rouge, cocardière aux robes époustouflantes, par l'un des couturiers les plus en vue, Jean Paul Gaultier. Après avoir sillonné pendant quarante ans la « douce France », ses clochers, ses salles des fêtes et ses petits chemins, « Vévette » va dès lors habiter les années Mitterrand. Elle prend la Bastille du 14 juillet 1989 au côté du musicien guinéen Mory Kanté. Avant, précise-t-elle, elle avait joué avec tout le monde : des amateurs (Valéry Giscard d'Estaing, quand il était ministre des finances), mais aussi les meilleurs, du pianiste classique Samson François au trompettiste de jazz free Jac Berrocal. Double Yvette. Décorée de la Légion d'honneur par François Mitterrand, puis promue officier par Jacques Chirac. Aujourd'hui en partance pour un bal au Havre, et à la télé pour une publicité tisa-nière et muette face au beau Yannick Noah.

« Je ne supporte pas le manque de respect. Nous avons dans notre corporation des artistes de très haut niveau » : c'est dit, c'est un préambule nécessaire, avant d'entamer le thé et les gâteaux secs. Un petit sapin de Noël enguirlandé et anachronique joue une valse mécanique en mineur. Yvette Horner reçoit chez elle, à Nogent-sur-Marne, pas au bord de la Marne, mais en lisère du bois de Vincennes. Sa maison est un empire. Dans la cheminée, des santons forment une crèche éclairée à l'année. Ils ne prient pas, ils jouent de l'accordéon ; le buffet, les appliques, les fauteuils, les miroirs, tout porte, si ce n'est la forme, du moins le dessin du piano à bretelles. Le mauvais goût supposé est une vue de l'esprit. Ces décors ne sont pas le signe d'une obsession, c'est une identité, avec ses raffinements.

BIOGRAPHIE

► **1943**
Premier prix de piano à Toulouse.

► **1948**
Première femme vainqueur de la Coupe du monde d'accordéon.

► **1989**
La reine du Tour de France est habillée par Jean Paul Gaultier pour le Bicentenaire.

► **2002**
Travaille avec Pascal Contet, accordéoniste de musique contemporaine.

Au mur, une peinture intitulée *Yvette et la forêt enchantée* représente l'accordéoniste rayonnante de jeunesse, cheveux déliés de toute permanente, devant un rang de moineaux ravis. Il est signé Louis Horner, papa d'Yvette. « Un saint », entrepreneur en bâtiment aimant les arts et sa fille unique. Yvette Horner choisit ses accessoires de beauté toujours un peu plus grands que la moyenne : au cou, la chaîne dorée est longue et large, les lunettes américaines, les fleurs de la tunique de taille conséquente, les ongles pointus, le maquillage violet. Ces singularités ont permis à la « reine du Tour de France » de larguer André Verchuren.

ENTRE LE SAVANT ET LE POPULAIRE

Née à Tarbes, en septembre 1922, Yvette Horner a été, raconte-t-elle, une enfant choyée. La famille avait une entreprise de couverture de toitures. Ses parents rachètent au passage le Théâtre des Nouveautés de Tarbes, et s'y installent. « Depuis que je suis bébé, j'ai entendu des notes, des trucs de cantatrice. » Intéressée par la musique, vite surdouée, Yvette Horner entre au conservatoire de Tarbes, puis à celui de Toulouse, dont elle sortira avec un premier prix de piano à l'âge de onze ans. « Ma mère me dit : "Il y a beaucoup de premiers prix de piano, jamais d'accordéon. Tu vas apprendre l'accordéon." J'ai

pleuré. Mais elle faisait neuf cents kilomètres par semaine pour venir me voir et me soutenir. » Une sainte, elle aussi. Sur les épaules d'Yvette reposent la fierté et l'ambition parentales. Elle aurait pu en garder une extrême rigidité, mais il y a le bel canto, le printemps et les ébouriffements de la valse.

Yvette Horner, c'est une vie de travail appliquée à la danse et aux fanfreluches, mais pas seulement, car elle compose des pièces plus savantes et s'entraîne, aujourd'hui encore, sur Bach. En 1950, elle mène le bal au Jockey, sur les grands boulevards parisiens, tandis qu'elle gagne le premier Grand Prix international d'accordéon de Paris avec une interprétation de l'ouverture de *Guillaume Tell*, de Rossini. Elle « est à cheval entre le savant et le populaire », explique Maurice Béjart, qui l'engage pour *Casse-Noisette* en 1999.

Obstinée, acharnée, froidement convaincue, Yvette Horner décide en 1948 de gagner la Coupe du monde de l'accordéon, un marathon de concours et de jurys - des Grands Prix de Rome, des caciques de l'accordéon. « J'en perdais la tête. Je répétais avec mes mains dans le métro sans m'en rendre compte. Mon mari me disait : "Tu deviens fada ou quoi ?" » Résultat : « 56,5 points d'avance sur les autres », et le bonheur d'être la première femme couronnée.

TÉLÉVISION

Adolescents dans la guerre

Beyrouth, 13 avril 1975. Des miliciens ouvrent le feu sur un autobus palestinien. De la terrasse du lycée français, Tarek, un garçon d'une quinzaine d'années, assiste au massacre. Dès le lendemain, la ville est divisée en deux secteurs, ouest (musulman) et est (chrétien). Beyrouth au début de la guerre civile libanaise, voilà le lieu et l'époque choisis par Ziad Doueiri pour une fiction largement autobiographique.

West Beyrouth est le récit d'une adolescence dans un monde où les repères basculent. Tarek et Omar, son copain fou de cinéma, y gagnent d'abord une sorte de liberté (les écoles ont fermé). May, la jeune chrétienne qui a débarqué dans le quartier après la mort de son père, les accompagne au cours de leurs balades dans une ville mi-champ de bataille, mi-terrain de jeux. Comme si, dans ce désastre auquel les adultes eux-mêmes ne comprennent pas grand-chose, ils pouvaient continuer de vivre une vie d'enfants chahuteurs et insoucians. Quelques faiblesses (les querelles de voisinage) et de très belles scènes (la leçon d'histoire dans la salle de bains, la révolte du boulanger face à l'arrogance du milicien, le désarroi de la mère de Tarek). Un premier long métrage prometteur. - Th.-M. D.

« West Beyrouth. A l'abri les enfants ! », mardi 12 mars, 23 heures, v.o., Arte. Rediffusion câble et satellite, vendredi 22, 15 h 15.

MARDI 12 MARS

► De là-bas et d'ici : le Tibet

9 h 30, France 5
Pour le dalaï-lama, un bon bouddhiste s'adapte à toutes les situations. Cet enseignement a permis à Tenzin et Dorma, réfugiés politiques ayant quitté le Tibet depuis vingt ans, de s'intégrer en France. Leurs deux enfants sont parfaitement à l'aise dans le système scolaire laïque, car les valeurs fondamentales

ne sont pas différentes de celles en vigueur dans l'enseignement religieux tibétain traditionnel : respect pour la connaissance et pour le maître. Un document de Pierre Combroux diffusé dans le magazine « Les maternelles ». ► Et plus si affinités
20 h 15, Arte
Chaperonnés par la directrice d'une agence matrimoniale de Mans, trois célibataires s'envolent pour Madagascar.

« Je n'ai pas vu le temps passer, j'ai été gâtée par le public, j'ai eu toutes les médailles, je n'ai pas pleuré, j'ai été aimée. » La liste des bonheurs est longue. « Mais je n'ai jamais su ce qu'était une poupée, ni de jouer avec un enfant du même âge. Depuis mes quatre ans, je n'ai pas cessé d'étudier. » En contrepartie, elle a gagné l'amour populaire, vendu des millions de disques, dans trois maisons, Pathé Marconi, CBS et Erato. « Chez Pathé, il en sortait sept par mois. »

En 1954, elle est reine des Six Jours de la Suze. Puis elle est la mascotte du Tour de France. « Je n'étais pas une reine de beauté, ça non, mais j'ai toujours été populaire. » Perchée sur le toit d'une voiture, Yvette anime la caravane publicitaire, onze ans d'affilée. Le long des routes, les filles s'habillent en Yvette Horner, en robe multicolore et sombrero mexicain. « Un jour, un directeur de course me dit : "C'est trop fatigant pour toi, on va mettre un mannequin sur le toit de la voiture pour que tu puisses te reposer dedans." Donc on fabrique une fausse Yvette en tissu. Ça a été terrible, les gens jetaient des cailloux, des bouteilles. Ils criaient "Remboursez" - c'était gratuit. Alors, je suis remontée sur le toit. » Sainte Yvette, qui ne supporte pas l'ersatz.

Véronique Mortaigne

LES GENS DU MONDE

■ L'exemplaire unique du manuscrit, tapé sur une des premières machines à écrire, du roman de Bram Stoker *Dracula*, publié en 1897, sera mis aux enchères le 17 avril chez Christie's, à New York. Ce document, qui apparaîtra en public pour la première fois et dont l'existence même n'a été révélée qu'en 1984, a été estimé entre 1 et 1,5 million de dollars. Les 430 pages, intitulées à l'origine *Le Non-Mort (Undead)*, sont amplement annotées de la main de l'écrivain britannique.

■ Gildas Bourdet, dramaturge, metteur en scène, décorateur et ancien directeur du Théâtre de la Criée à Marseille, a été nommé directeur du Théâtre de l'Ouest parisien, a annoncé, vendredi 8 mars, le maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), Jean-Pierre Fourcade.

■ Cowboy Picture, le distributeur en Ontario (Canada) du film *A ma sœur (Fat Girl)*, en anglais, de Catherine Breillat, a fait appel de l'interdiction de projeter ce film. Il souhaite que le bureau d'examen des films de la province réexamine cette œuvre afin de permettre sa diffusion. Il entend faire valoir devant la Cour suprême de l'Ontario que la législation accordant à cet organisme la possibilité d'interdire des films constitue « une violation inacceptable de la liberté d'expression » garantie par la Charte des droits et libertés canadienne. Le bureau d'examen des films avait interdit le long-métrage en raison de scènes sexuellement explicites dans lesquelles apparaissent des mineurs.

■ Selon *Le Film français*, Jean-Pierre Jeunet aurait choisi d'adapter avec Guillaume Laurant, son scénariste du *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, le roman de Sébastien Japrisot, *Un long dimanche de fiançailles*. L'histoire se déroule durant la première guerre mondiale. Cinq jeunes conscrits sont envoyés sous le feu pour avoir tenté de désertir. Après la guerre, la fiancée du plus jeune fera tout pour le retrouver mort ou vivant.

■ Interrogé par *Paris-Match* (daté 14 mars) sur les chaussettes de MM. Balladur et Messier, Bernard Kouchner a eu cette réponse : « Chacun son exception culturelle. La leur est peut-être dans les sous-vêtements ! Je préférerais que les gens s'intéressent aux jambes des hommes, à leur galbe, etc. ! »

■ Accusant le psychanalyste Michel Schneider d'avoir, dans un article publié par *Le Monde* (daté 7 mars), confondu désir et harcèlement sexuel, Sylviane Agacinski explique, dans *Libération* (daté 9-10 mars) : « C'est l'autre qui définit les limites de l'acceptable, ce n'est pas notre propre désir. Le critère de la violence reste donc le consentement - avec les collègues comme avec les autres. »

RADIO

MARDI 12 MARS

► Le monde change

12 h 10, RFI
Patrick Chompré revient sur le plateau du Larzac, haut lieu de la contestation dans les années 1970. Un malencontreux projet d'extension du camp militaire en avait fait le rendez-vous de tout ce que la France comptait alors d'écologistes, régionalistes, antimilitaristes et autres pacifistes...

De cette mouvance sont issus un certain nombre des actuels militants antiglobalisation.

► Pot-au-feu

18 h 20, France-Culture
« Mais où sont passées les traditions électorales ? » Autrement dit : y a-t-il encore des territoires politiques acquis ? Du lundi 11 au vendredi 15 mars, Jean Lebrun décline cette thématique en visitant cinq lieux différents. Aujourd'hui, pour *Une banlieue communiste dans la campagne* - Le centre Gagarine en orbite électorale, il se rend à Champigny-sur-Marne, ancien fief de Georges Marchais. ► Pop-Rock Station
21 h 00, RTL2
Francis Zégut reçoit le guitariste et chanteur américain Lenny Kravitz pour un entretien exclusif.

DOMINIQUE DHOMBRES

Seconds rôles

ILS N'ONT manifestement pas de problème de notoriété. Mais servent-ils à quelque chose ? Arlette Laguiller et Charles Pasqua étaient dimanche soir les invités de Christine Ockrent, sur France 3, à « France Europe Express ». Ils n'étaient pas vraiment gênés par cette question. On aurait pu y répondre à leur place. Arlette Laguiller est présente, pour la cinquième fois, à une élection présidentielle afin de « renforcer le camp des travailleurs ». Charles Pasqua est l'homme des refus. Il est « contre la cohabitation, contre l'évolution de la mondialisation, contre l'Europe actuelle ». Voilà, c'est dit. Le spectacle peut commencer. On est sûr qu'ils ne seront jamais, ni l'un ni l'autre, président de la République. Ils n'en sont que plus agréables à regarder. Ils font partie du décor, comme ces seconds rôles qu'on retrouve avec plaisir d'un film à l'autre, dans le cinéma français d'avant-guerre. Ecoute-t-on encore vraiment ce qu'ils disent ?

A propos de ces affreux capitalistes qu'elle dénonce, Arlette Laguiller emploie l'expression, merveilleusement désuète, de « tombeurs de coupons ». L'exploitation de l'homme par l'homme existe toujours, les coupons non. L'éternelle candidate de Lutte ouvrière se rend compte aussitôt qu'elle a employé

un mot disparu et se reprend avec un sourire. Ancienne employée de banque, elle a été, dit-elle, victime de déformation professionnelle. Arlette est tout entière dans cette ringardise et dans ce sourire. Elle sourit moins lorsque Christine Ockrent l'interroge sur le mystérieux « camarade Hardy », qui dirige, dans l'ombre, Lutte ouvrière. Pour en savoir plus, il faudra s'adresser ailleurs.

Arlette Laguiller et Charles Pasqua sont au moins d'accord sur un point. Ils n'ont aucune envie de discuter l'un avec l'autre. Christine Ockrent était un peu dimanche soir comme une mère de famille qui s'efforcera de faire jouer ensemble deux enfants butés. « Je ne suis pas venu pour convaincre M^{me} Laguiller. Elle n'est pas venue pour me convaincre. Ces tâches sont insurmontables », tranchait Charles Pasqua. L'ancien ministre de l'Intérieur ne veut dire du mal de personne, mais il ne pouvait s'empêcher de trouver suspecte la récente conversion au gaullisme de Jean-Pierre Chevènement. Celui-ci n'est quand même pas « un poulet de l'année » ! Cette expression, digne des *Tontons flingueurs*, dans la bouche d'un homme qui aura 75 ans le mois prochain, sonnait presque comme un compliment.



SÉBASTIEN CAMBOULIVE

RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 11 MARS

TF1

14.45 Dangereuse révélation Téléfilm. Dick Lowry. Avec P. Coyote (EU, 1999) **16.30** Aler-à Malibu Une vague d'enfer. Série **17.25** Melrose Place Sans conditions. Série **18.15** Exclusif **18.55** Le Bigdil **20.00** Journal, Météo.



20.55 **JOSÉPHINE, ANGE GARDIEN** La Vérité en face. Série. Avec Mimmie Mathy, François Caron, Laurence Masliah, Nathalie Roussel, Renaud Marx. 4059898
Nouvelle mission pour Joséphine : redonner confiance et goût à la vie à un instituteur, père de famille, qui, après une cure de désintoxication, retombe dans l'alcoolisme.

22.35 **Y'A PAS PHOTO !** Magazine présenté par Pascal Bataille et Laurent Fontaine. 9025091
0.15 Football Magazine. Ligue des champions (5^e journée, 2^e phase) 45o82i8.

0.50 Rallye Magazine. Tour de Corse. **1.25** Exclusif **1.55** Sept à huit **2.45** Reportages Les derniers bidasses **3.10** Très chasse **4.05** Histoires naturelles **4.35** Musique **4.50** Notre XX^e siècle La conquête de l'espace (65 min).

CÂBLE ET SATELLITE

16.30 La Mascotte ■■■ Léon Mathot (France, N., 1935, 90 min) **CineClassics**
17.20 City Hall ■■■ Harold Becker (Etats-Unis, 1995, v.m., 110 min) **13^{ème} Rue**
18.25 Le Porteur de cerucel ■■■ Matt Reeves (Etats-Unis, 1996, 95 min) **TPS Star**
18.30 Les Auteurs d'un espion nazi ■■■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 105 min) **CineClassics**
19.40 L'Alibi ■■■ Pierre Chenal (France, 1937, N., 80 min) **Cinétoilette**
20.45 L'Insomnie ■■■ William Wyler (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 105 min). **TCM**
20.45 Outland, loin de la Terre ■■■ Peter Hyams (Etats-Unis, 1981, 105 min) **13^{ème} Rue**
20.45 Cop ■■■ James B. Harris (Etats-Unis, 1987, 115 min) **RTL 9**
20.45 Révolution ■■■ Hugh Hudson (Etats-Unis - Grande-Bretagne, 1985, v.m., 120 min) **CineCinemas 1**
22.15 Escalier C ■■■ Jean-Charles Tacchella (France, 1985, 105 min) **TV 5**
22.40 Une place au soleil ■■■ George Stevens (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 119 min) **Cinétoilette**
23.05 Engrenages ■■■ David Mamet (Etats-Unis, 1987, v.o., 100 min) **Cinéfaz**
23.40 Manèges ■■■ Yves Allégret (France, 1949, N., 90 min) **CineClassics**

FRANCE 2

16.00 Commissaire Lea Sommer Série **16.55** Des chiffres et des lettres **17.25** Qui est qui ? **18.05** JAG L'école de la vie. Série **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal. **20.25** Elections 2002 Jacques Chirac.



20.55 **LE JEUNE CASANOVA** Téléfilm. Giacomo Battiato. Avec Stefano Accorsi, Thierry Lhermitte, Katja Flint, Claire Keim (Fr. - It. - Bel., 2001) [2/2]. 4040140
Avec la complicité de Madame de Pompadour, Casanova parvient à s'introduire à la cour de Louis XV, où il retrouve Monsieur de Bernis, responsable de son année de détention.

22.35 **COMPLÈMENT D'ENQUÊTE** Vivre en prison. Magazine présenté par Benoît Duquesne. Invités : Robert Badinter ; Véronique Vasseur ; Philippe Maurice ; Docteur Guivarche ; Jean-François Lallin... 6067237

0.25 Musiques au cœur Quoi de neuf... ? **1.00** Météo **2.10** On aura tout lu ! **3.00** J'ai rendez-vous avec vous **3.20** Infos **3.40** Vivre ensemble **3.55** Casanova, l'insolente liberté **4.45** Sexe, censure et télévision (55 min) **0.**

FRANCE 3

15.00 Secrets de famille Téléfilm. A. A. Seidelman (EU, 1997). **16.30** MNK **17.35** A toi l'actu **17.50** C'est pas sorcier **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.10** Tout le sport **20.20** Foot 3.



20.55 **C'EST MON CHOIX** Lequel de nos chanteurs vous séduira le plus ce soir ? Magazine présenté par Evelyne Thomas. 14089625
Dix chanteurs amateurs, sélectionnés parmi soixante mille candidats, se présentent sur le plateau d'Evelyne Thomas en début d'émission, avec le ferme espoir d'être sélectionnés.

0.00 **LE VRAI VISAGE DE JACQUES MESRINE** Documentaire. Denis Chegaray (France, 1997). 77251
L'équipée criminelle et médiatique d'un ennemi public numéro un.

1.00 Ombre et lumière Magazine. Invité : Jean-Pierre Coffé **1.30** La Case de l'oncle Doc Planète Zanzan **2.20** Soir **3.45** France Europe express Spécial élections 2002 **4.00** Pièces à conviction Magazine (95 min).

CANAL+

17.05 Belles à mourir ■ Film. M. Patrick Jann. *Comédie satirique* (EU, 1999) **0.** **En clair jusqu'à 20.45** **18.40** Futurama Série **19.05** Le Journal **19.25** + de cinéma, + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols **20.05** Burger Quiz.



20.45 **UN CRIME AU PARADIS** Film. Jean Becker. Avec Jacques Villeret, Josiane Balasko, André Dussollier, Suzanne Flon, Gérard Hernandez. *Comédie dramatique* (France, 2000) **0.** 792546
Remake de La Poison de Guitry. Ne peut-on laisser le grand Sacha en paix ?

22.20 **60 SECONDES CHRONO** Film. Dominic Sena. Avec Nicolas Cage, Giovanni Ribisi, Angelina Jolie, Will Patton. *Action* (Etats-Unis, 2000 v.o.) **0.** 5590430
0.10 En aparté **1.15** Le Journal du hard **0.**

1.30 French Beauty Film. J. B. Root. *Classé X* (Fr., 2001) **0.** 9662299 **2.50** Ballet Film. S. Tsukamoto. *Drame* (Japon, 1998, v.o.) **0.** 7967980 **4.25** Fanny & Elvis Film. K. Mellor. *Comédie* (GB - Fr., 1999, 110 min) **0.** 49645744.

FRANCE 5 / ARTE

17.05 Gaïa Les OGM de la mer **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Nature Le Delta du Sénégal, paradis des oiseaux **19.45** Arte info **20.15** La Vie en feuilleton Et plus si affinités. [1/10]. En route pour Madagascar.



20.40 **LA DOLCE VITA** ■■■■ Film. Federico Fellini. Avec Marcello Mastroianni, Anita Ekberg, Anouk Aimée. *Chronique* (Italie, 1959, N., v.o.). 74539633
Les états d'âmes d'un journaliste désabusé, dans les nuits romaines du début des années 1960. Un portrait cruel et exubérant, un grand conte moral, enfin.

23.30 **GRAND FORMAT - MARIA, UN PRÉNOM POUR L'EXIL** Documentaire. Ingeborg Jacobs (Allemagne, 2001). 96121

0.30 Court-circuit (le magazine) Lazennec Productions ; Christopher Walken et Fatboy Slim ; *Dance buissonnière ; Always Crashing in the Same Car* **1.20** Les Alsaciens ou les Deux Mathilde Téléfilm. M. Favart (Fr., 1995, 85 min).

M6

17.55 Powder Park Rupture. Série **18.55** The Sentinel Quand les dieux descendent sur Terre. Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Mode **6** **20.10** Notre belle famille Frank est le maître à bord. Série **20.45** Caméra Café.



20.55 **PERSONNEL ET CONFIDENTIEL** Film. Jon Avnet. Avec Robert Redford, Michelle Pfeiffer, Stockard Channing, Joe Mantegna. *Drame* (EU, 1996) **0.** 5133121
L'ascension d'une femme journaliste épaulée par un grand reporter avec qui elle vivra une histoire d'amour. L'histoire, édulcorée, de Jessica Savitch.

23.10 **AU-DELÀ DE NOS RÊVES** Film. Vincent Ward. Avec Robin Williams, Cuba Gooding Jr, Annabella Sciorra, Max von Sydow. *Drame* (EU, 1998) **0.** 4667695

1.05 Jazz 6 Les 15 ans de « Jazz 6 » : Festival Jazz à Vienne 2001 : Concert d'Herbie Hancock et de Future 2 Future 6806305 **2.10** M6 Music (290 min) 92404589.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels. Jean Touitou, styliste de mode et musicien. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. Et si on parlait d'orgasme ?

FRANCE-MUSIQUES

19.30 Platée. Opéra de Rameau. Par l'Orchestre et les Chœurs des musiciens du Louvre-Grenoble, dir. Marcinkowski, Paul Agnew (Platée). **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz, suivez le thème. I Can't Get Started [1/4].

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Glinka, Prokofiev, Balakirev, Bizet. **20.40** Grands moments du Festival de Verbier. Enregistré les 22 et 29 juillet et le 2 août 2001. Œuvres de Brahms, Beethoven, Schoenberg, R. Strauss. **22.25** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Haydn, Schubert.

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Le trotskisme et la France. Invités : Daniel Bensaïd et Bernard Allié. **LCI**
22.15 Forum public. New-York, six mois après. France - Amérique : je t'aime, moi non plus. **Public Sénat**

MAGAZINES

16.15 TV 5, l'Invité. Philippe Séguin. **TV 5**
16.50 Les Lumières du music-hall. Gilles Vigneault. Gérard Lenorman. **Paris Première**
21.05 Le Point. Le Népal : du rêve au cauchemar. Canada : terre d'accueil ? **TV 5**
23.00 La Route. Invités : Gad Elmaleh et Jean Bouquin. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

17.00 Nés du feu. **National Geographic**
17.05 Godettes. **Odyssée**
18.00 Le Réseau de la Vie. [1/13]. **National Geographic**
18.25 Histoires de l'Ouest. Les cow-boys du Texas. **Planète**
18.30 La Route Panaméricaine. Du Guatemala au Salvador. **Voyage**
18.30 Des animaux et des hommes. [1/5]. Des animaux à l'hôpital. **Odyssée**
19.00 Pilot Guides. L'Australie. **Voyage**
19.15 Philippe Francq. **Planète**

19.45 Les Seigneurs du zoo. [6/6]. **Planète**
19.55 « Titanic », au-delà du naufrage. L'héritage. **Odyssée**
20.00 Le Cas n°21 548. **Histoire**
20.00 Lions dans la nuit africaine. **National Geographic**
20.15 Une rivière au bout du monde. [6/6]. Le val d'Aoste, Italie. **Planète**
20.45 Du rugby et des hommes. [1/5]. Aotearoa, terre des guerriers. **Planète**
21.00 Australie. Chugga Kurri, la vallée secrète. **Voyage**
21.00 Pologne, au nom de Solidarité. La rupture. **Histoire**
21.40 Une histoire du football européen. [8/8]. L'Europe de l'Est. **Planète**
21.55 Mémoires de l'Italie fasciste. [2/2]. **Histoire**
22.00 Un autre regard. Espagne, Namibie et Syrie. **Voyage**
22.00 Photographes en action. **National Geographic**
22.30 Ovnis, le secret américain. [1/2]. **13^{ème} RUE**
23.00 Les Aventuriers. Heyerdahl et le voyage de « Kon-Tiki ». **National Geographic**
23.20 J'ai du bon Tibet. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

15.00 Cyclisme. Paris - Nice. **Eurosport**
20.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs d'Indian Wells (Californie). 1^{re} journée. **Pathé Sport**
20.30 Tennis. Tournoi féminin d'Indian Wells (Californie). 1^{re} journée. **Eurosport**

MUSIQUE

18.00 Classic Archive. Enregistré en 1966 et en 1963. Avec Christian Ferras (violin). **Mezzo**
18.45 Cécile Tibergien joue Liszt et Debussy. La Cigale, à Paris, en juin 1999. **Muzzik**
19.00 Carlos Nuñez. Lorient, en 1999. **Mezzo**
20.00 Beethoven. *Sonate pour piano n°7 en ré majeur, op. 10 n°3*. En 1984. Avec Daniel Barenboim (piano). **Mezzo**
20.35 et **23.30** Josquin des Prés. *Qui habitat*. en 1995. Avec David James (contre-ténor), Roger Covey-Crump (ténor), John Potter (ténor), Gordon Jones (baryton). **Mezzo**
21.00 Samson et Dalila. Opéra de Saint-Saëns. En 1981. Interprété par l'Orchestre philharmonique de Philadelphie, dir. Julius Rudel. **Mezzo**
21.00 Così fan tutte. Opéra de Mozart. En 1998. Par l'Orchestre symphonique de Milan, dir. Ion Marin. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

18.00 La Confrérie de la rose. M. J. Chomsky [2/2]. **Festival**
22.40 La Princesse Jasna. Zdenek Troska. **Festival**

SÉRIES

19.05 MacGyver. Une sacrée famille. **TF 6**
19.55 Le Caméléon. La promesse. **Série Club**
22.40 Cadfael. Trafic de reliques. **Monte-Carlo TMC**
23.45 Les Soprano. SOS Psychiatre (v.o.) **Canal Jimmy**

MARDI 12 MARS

TF1

12.50 A vrai dire Magazine **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilleton **14.45** Crime passionnel Téléfilm. Bill Norton. Avec Tracey Gold, David Chokachi (Etats-Unis, 1999). **16.30** Aler-à Malibu Mer de flammes. Série **17.25** Melrose Place Un week-end inoubliable. Série **18.15** Et 1.35 Exclusif Magazine **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.55 **LES BRONZÉS FONT DU SKI** ■■■ Film. Patrice Leconte. Avec Josiane Balasko, Gérard Jugnot, Marie-Anne Chazel, Michel Blanc, Christian Clavier. *Comédie* (France, 1979). 4027299
Le portrait satirique d'un groupe de Français aux sports d'hiver. Le triomphe du café-théâtre au cinéma, une nouvelle génération de comédiens.

22.40 **APPELS D'URGENCE** Magazine présenté par Carole Rousseau. 7866473
Ce nouveau rendez-vous rend hommage à tous les professionnels qui interviennent sur les lieux d'accident. Des images prises sur le vif constituent une douzaine de sujets.

0.00 Football Magazine. Ligue des champions. Retour sur les rencontres de la 5^e journée de la 2^e phase.

0.35 Mode in France Prêt-à-porter automne-hiver 2002-2003 [1/6] **2.10** Reportages Les champions de la vie. Magazine **2.35** ET 4.25 Histoires naturelles Documentaire **3.30** Très chasse Documentaire **4.55** Musique (25 min).

CÂBLE ET SATELLITE

14.40 La Boulangère de Monceau ■■■ Eric Rohmer (France, 1962, N., 20 min) **Cinétoilette**
15.00 La Carrière de Suzanne ■■■ Eric Rohmer (France, 1963, N., 55 min) **Cinétoilette**
15.55 Le Blé en herbe ■■■ Claude Autant-Lara (France, 1954, N., 105 min) **Cinétoilette**
16.00 Le Poison ■■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 95 min) **CineClassics**
17.15 Sur la trace du crime ■■■ Roy Rowland (Etats-Unis, 1954, N., v.o., 90 min) **TCM**
17.20 Strictement personnel ■■■ Pierre Jolivet (France, 1985, 80 min) **CineCinemas 3**
17.20 Une nouvelle vie ■■■ Olivier Assayas (France, 1993, 125 min) **CineCinemas 1**
18.15 Escalier C ■■■ Jean-Charles Tacchella (France, 1985, 100 min) **TV 5**
18.40 Révolution ■■■ Hugh Hudson (Etats-Unis - Grande-Bretagne, 1985, v.m., 125 min) **CineCinemas 3**
20.45 Les Amours enchantées ■■■ Henry Levin et George Pal (Etats-Unis, 1962, v.m., 125 min). **TCM**
21.00 Le Salaire de la peur ■■■ Henri-Georges Clouzot. Avec Yves Montand, Charles Vanel, Folco Lulli, Vera Clouzot (Fr., 1953, N., 145 min) **Cinétoilette**
23.30 Force majeure ■■■ Pierre Jolivet (France, 1988, 80 min) **0.**
22.35 Dracula ■■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1992, v.m., 125 min) **0.**
1.35 City Hall ■■■ Harold Becker (Etats-Unis, 1995, v.m., 105 min) **0.**

FRANCE 2

13.00 Journal, Météo **13.50** Derrick La mort du colibri. Série **14.55** Un cas pour deux Machination diabolique. Série **16.00** Commissaire Lea Sommer L'amour au noir. Série **16.50** Un livre **16.55** Des chiffres et des lettres **17.25** Qui est qui ? **18.05** JAG En mémoire de Diane. Série **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Série **19.55** Mode d'emploi **20.00** Journal, Météo.



20.55 **LES KEUFS** ■ Film. Josiane Balasko. Avec Josiane Balasko, Isaac de Bankolé, Ticky Holgado, Jean-Pierre Léaud. *Comédie dramatique* (France, 1987) **0.** 4017812
Une femme-flic qui traque les proxénètes fait équipe avec un inspecteur de la police des polices. Une comédie construite sur l'antagonisme des deux principaux personnages.

22.35 **Y'A UN DÉBUT À TOUT** Spécial femmes. Magazine présenté par Daniela Lombroso et Nathalie Corrè. Invitées : Marie-Anne Chazel ; Hélène Ségara ; Adriana Karembeu ; Isabelle Alonso ; Tina Kieffer. 3250589

0.40 Journal de la nuit **0.55** Météo. **1.05** Bosso exagère trop Spectacle 3780226.

2.30 Chanter la vie Magazine **3.20** 24 heures d'info **3.45** Les Fous du cirque Documentaire **4.05** La Pieuvre n°9 Le Carnet noir. Série (50 min) **0.** 3964665.

FRANCE 3

13.50 Keno **13.55** C'est mon choix Magazine **14.55** L'Amour en cage Téléfilm. Graeme Campbell. Avec Anne Archer (EU, 1993). **16.35** MNK Magazine **17.35** A toi l'actu **17.50** C'est pas sorcier **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.10** Tout le sport **20.20** ET 1.50 C'est mon choix... ce soir Magazine.



20.55 **TÉMOINS EXTRAORDINAIRES** Les tueurs en série. Magazine présenté par Marc-Olivier Fogiel. Invités : Jean-François Abgrall, Thierry Toutin, Liliane Rocher, Anne Gautier, Emilie Espes, Frédérique Pons, Pierre Alfort, Laurent Boguet, Pierre Raffin, Michèle Agrapart Delmas, Jean-Pierre Bouchard, Sylvianne Spitzer, Jane Eland. 2543218
23.00 Météo **23.05** Soir **3.**

23.30 **LES INNOCENTS** ■■■ Film. André Téchiné. Avec Sandrine Bonnaire, Simon de La Brosse, Abdel Kéchiche, Jean-Claude Brialy, Tanya Lopert. *Drame* (France, 1987) **0.** 99560
Une jeune femme (Sandrine Bonnaire) venue dans le sud de la France est partagée entre un militant d'extrême droite et un jeune Arabe.

1.00 Libre court *Trop loin*. Court-métrage. J.-C. Baumerder **1.25** Ombre et lumière Invité : Christian Lacroix **2.15** Soir **3** **2.40** Le Vrai Visage de Jacques Mesrine **3.35** Planète Zanzan **4.30** Un jour en France (35 min).

CANAL+

14.00 The Watcher Film. Joe Charbanic. Avec James Spader. *Suspense* (EU, 2000) **0** **15.35** Le Vrai Journal **16.35** Les Cinq Sens Film. Jeremy Podeswa. Avec M.-L. Parker, PASCAL BESIÈRES. *Drame* (Can., 1999, DD) **0.** **En clair jusqu'à 20.05** **18.20** Le Frère du guerrier **18.40** Futurama La voiture-garoute. Série **19.10** Le Journal **19.25** + de cinéma, + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'info.



20.05 **FOOTBALL** Ligue des champions (2^e phase, 5^e journée, Groupe D). Bayer Leverkusen (All.) - Juventus Turin (It.) ; Arsenal (GB) - Deportivo La Corogne (Esp.). 20.45 Coup d'envoi en duplex et en direct. 647855
22.45 Football Résumé des autres rencontres de la soirée 1230299 **23.05** H Une Histoire de Blanche-Neige **0.** Série 3884893

23.30 **CAPITAINES D'AVRIL** ■ Film. Maria de Medeiros. Avec Stefano Accorsi, Maria de Medeiros, Joaquim de Almeida. *Histoire* (France - Portugal, 2001) **0.** 268367
Une tentative sympathique de recréer au cinéma la « Révolution des œillets ».

1.30 Ce que je sais d'elle... d'un simple regard Film. Rodrigo Garcia. Avec Glenn Close. *Comédie dramatique* (EU, 2000, v.o.) **0.** 2230226.

MUSIQUE

18.30 Bach. *La Passion selon saint Jean*. Oratorio, enregistré en 2000. Par le Bach Collegium Japan, dir. Masaaki Suzuki. **Mezzo**
18.40 Andrea Bocelli. Enregistré en 1998. Avec Andrea Bocelli (ténor), Rebecca Evans (soprano). Par le London Philharmonic Orchestra, dir. Myung-Whun Chung. **Muzzik**
20.35 et **23.00** Mozart. *Andante pour flûte et clavier en ut majeur*. Enregistré en 1993. Avec Matti Helin (flûte), Jussi Siirala (piano). **Mezzo**
21.00 Bruckner. *Symphonie n°7*. Enregistré en 1992. Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache. **Muzzik**
22.40 Esp 2. Concert. Avec Victor Bailey (basse), Robert Irving (claviers), Ricky Wellman (batterie), Adam Holtzman (claviers), David McMurray (saxophone), Mino Cinelu (percussions), Randy Hall. **Muzzik**
20.50 La Colère du tueur. Michael Preece **0.** **Paris Première**
22.00 Truman. Frank Pierson. **0.</**

DISPARITION

Max Clos

Editorialiste

emblématique du « Figaro »



D. R. / « LE FIGARO »

MAX CLOS, éditorialiste polémique qui a réalisé l'essentiel de sa carrière journalistique au *Figaro*, est mort samedi 9 mars à son domicile parisien des suites d'un cancer à l'âge de 78 ans.

Né le 6 janvier 1925 à Ludwigshafen (Allemagne), diplômé de l'École libre des sciences politiques de Paris, Max Clos réalise ses premiers reportages, notamment lors de la guerre d'Indochine, comme correspondant en Indochine de l'agence Associated Press, de 1950 à 1953, puis comme correspondant du *Monde*, de 1953 à 1955. Passionné de judo, lui-même ceinture noire, il comptait se rendre au Japon pour mieux étudier cette discipline, mais le journalisme va le happer en cours de route. En 1956, Max Clos intègre la rédaction du *Figaro* et effectue de nombreux reportages à l'étranger, à Cuba, au Congo, au Proche-Orient, au Vietnam ou encore en Afrique du Nord. C'est comme grand reporter qu'il reçoit le prix Albert Londres en 1962.

Max Clos est également l'auteur de plusieurs ouvrages dont *L'Année du singe* avec Pierre Bois en 1969 ou encore *La Revanche des deux vaincus* : *Allemagne-Japon* coécrit avec Yves Cuau l'année suivante. Il gravit les échelons de la rédaction du *Figaro* dont il devient rédacteur en chef en 1973, puis directeur de la rédaction de 1975 à 1988, quand Robert Hersant est la figure tutélaire du quotidien de la rue du Louvre. Homme de convictions et fermement ancré à droite, Max Clos veille à la ligne politique du journal conservateur. Lui qui fut communiste dans sa jeunesse s'affiche résolument à droite et fustige l'arrivée des socialistes en 1981 en se lançant, selon l'hommage qui lui est rendu par ses proches dans *Le Figaro* daté lundi 11 mars, dans « une bataille contre les petits Messieurs de l'Etat PS ».

QUINZE ANS DE « BLOC-NOTES »

Lorsque Philippe Villin, vice-président du groupe, impose Franz-Olivier Giesbert, transfuge du *Nouvel Observateur* à la place de Max Clos, c'est une révolution interne et une tentative, pour la direction du *Figaro*, de trouver de nouveaux lecteurs moins marqués à droite au moment où les ventes du journal tendent à baisser. Max Clos laisse sa place et est alors chargé de la page « Opinions ». De nature combative, il n'hésite pas à s'en prendre à certains confrères : il traite ainsi Jean-Pierre Elkabbach « au choix » de « mufle » ou de « marchand de tapis » quand ce dernier omet de dire sur Europe 1 que les propos qu'il cite de Jacques Chirac proviennent d'un entretien publié dans *Le Figaro*. Ce qui vaudra à Max Clos une condamnation en février 1988. *L'Événement du jeudi* taxe aussi le polémiste de trop grande complaisance vis-à-vis du Front national.

Dans son « bloc-notes » hebdomadaire, une rubrique de courrier aux lecteurs qu'il a tenue pendant près de quinze ans, Max Clos a fustigé à longueur d'articles l'insécurité, le sexe à la télévision ou la « médiocratie », en jugeant souvent beaucoup trop mous les comportements des dirigeants des partis politiques. Dans son dernier « bloc-notes », consacré notamment à l'insécurité, l'éditorialiste concluait sur un appel déguisé à voter en faveur de Jacques Chirac.

Nicole Vulser

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site du Monde (www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel et les adresses des sites publiant des documents significatifs.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Chaumont (Haute-Marne).

Joyeux anniversaire !

12 mars 2001-12 mars 2002,

Armand et Abel.

Le parfait bonheur d'être grands-parents,

Georgette et Roger COUTURES.

Julie,

tu as vingt ans aujourd'hui.

Nous nous souvenons de la première fois où nous t'avons vue et nous ne l'oublierons jamais.

Gi, Jean, Vince, So.

Décès

– Le doyen de la faculté de médecine Necker, Les membres du conseil d'administration,

Et l'ensemble de la communauté du CHU Necker-Enfants malades, ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme le professeur Bertranne AUVERT,

survenu le 16 février 2002, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Chantérac (Dordogne).

Une messe sera célébrée à Paris, en l'église Saint-Léon, 1, place du Cardinal-Amette, Paris-15^e, le jeudi 14 mars, à 17 heures.

Le professeur Bertranne Auvert a été successivement chef du service d'ophtalmologie de l'hôpital Saint-Louis puis de l'hôpital Laennec, où ses élèves, ses collaborateurs et ses malades gardent le souvenir de sa très grande humanité. Professeur à la faculté Necker-Enfants malades, elle s'est consacrée plus particulièrement à l'enseignement et au développement de l'orthoptie, qui avait été rapportée des Etats-Unis par son maître, le professeur E. Hartmann après la guerre de 1939-1945.

Durant cette tragique période, résistante de la première heure, le professeur Bertranne Auvert, avec une tranquillité audace, a abrité et convoyé vers les côtes de la Manche des aviateurs anglais abattus en survolant la France. Elle reçut solennellement à l'ambassade de Grande-Bretagne la distinction rare qu'avait méritée son intrépidité.

– Mme Jacques Baudoin, Mme Geneviève Baudoin, M. et Mme François Baudoin, M. et Mme Dominique Baudoin, M. et Mme Michel Baudoin, M. et Mme Jacques Ferré, M. et Mme Paul Baudoin et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père et grand-père,

Jacques BAUDOIN,

président de chambre honoraire à la Cour de cassation, commandeur de la Légion d'honneur, commandeur dans l'ordre national du Mérite,

survenu le 8 mars 2002.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

247, cours de la Pyramide, 84200 Carpentras.

– Philippe Blachais, son frère,

Antoinette Dagon, sa sœur, Jean-Loup et Ondine Bomsel, Francis et Françoise Bomsel, Claudine Barbier, ses enfants,

Nicolas Bomsel et Anaïs Romand, Eric Bouchet et Morgane Bomsel, Olivier et Tonie Bomsel, Fabrice et Véronique di Meglio, Pierre et Ariane Schall, Masataka et Sandrine Kubota, Lélia Bomsel, Jérôme et Perrine Crayssac, Jean-Marie et Marion Bijou Duval, Wim Janssen,

Geoffroy Barbier et F. Aaufort, ses petits-enfants,

Hector, Zoé, Ariel, Ange, Lucie, Romain, Florent, Lucas, Raphaël, Sara, Wladimir, Iris, Capucine, Dahlia, Jeanne, Louise, Emile, Basile, Prosper, Octave, Honoré, Rose, Ferdinand et Eloi, ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Pierre BOMSEL, née Nicole BLOCH,

survenu le 8 mars 2002, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques auront lieu à Montmorency dans l'intimité familiale.

26, rue Grétry, 95160 Montmorency.

– Mme Josette Carrias, son épouse, Marie-Laure, Vincent et Sabine, ses enfants, Ses petits-enfants, M. Michel Carrias, son frère,

Toute la famille, Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre CARRIAS,

premier vice-président honoraire au tribunal de grande instance de Marseille, chevalier de l'ordre national du Mérite, chevalier du Mérite agricole, médaille de la Jeunesse et des Sports,

survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 7 mars 2002, à Digne-les-Bains.

La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 11 mars, en la cathédrale de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence).

– Mme Jean Fèvre, son épouse, Ses enfants, Ses petits-enfants, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Jean FÈVRE,

ancien administrateur des services civils de l'Indochine, ancien ambassadeur, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le vendredi 22 février 2002.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue des Anciens-Combattants, 78150 Le Chesnay.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Saint-Cloud. Rougemont (canton de Vaud). Nice.

Philippe et Sylvie Guérin, Hervé et Martine Guérin, Claude Jean-Marie Guérin, ses enfants,

Catherine et Christophe Foliot, Olivier, Alexandre, Jean-Philippe et Frédéric, ses petits-enfants, La famille Hallé, ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jean GUÉRIN, née Paule DEMIAS,

survenu à l'hôpital de Saint-Cloud, le 8 mars 2002, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 13 mars, à 14 h 30, en l'église paroissiale de Beaulieu-sur-Mer, suivie de l'inhumation au cimetière de Beaulieu-sur-Mer, où elle reposera auprès de son époux,

le général de corps d'armée Jean GUÉRIN († 1998).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Besançon. Paris. Charleville-Mézières. Brest. Giromagny.

M. Michel Massin, son époux, Mlle Janine Lelong, sa sœur,

Marie-Agnès et Philippe Mathot, Virginie, Béatrice, Antoine et Victoire, Dominique Parent-Massin, Pierre-Etienne, Jean-Baptiste, Bérénice et Pierre Parent, Christine et Philippe Besch, Guillaume, Rémi et Marion, ses enfants et petits-enfants,

font part du rappel à Dieu de

Mme Francine MASSIN, née LELONG,

le 9 mars 2002, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques seront célébrées le mardi 12 mars, à 14 h 30, en l'église du Sacré-Cœur, avenue Carnot, à Besançon.

I, rue des Chaprais, 25000 Besançon.

– Le président, Et le comité directeur du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France), ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Eran PICARD,

assassiné le 7 mars 2002, à Aitzmona.

Il était le fils de nos amis Elie et Raquel Picard et le petit-fils de Bernard Picard, ancien directeur de l'école Yavné, et de Marianne Picard, ancienne directrice de l'école Lucien de Hirsch (Paris),

et de

Ariel ZANA,

assassiné le 7 mars 2002, à Aitzmona.

Il était le fils de nos amis Avi et Sara Zana.

Les enterrements ont eu lieu le 8 mars, à Jérusalem.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Les membres de l'équipe de recherche en ethnologie amérindienne du CNRS,

Ainsi que les membres du Lacito et du LMS, ses anciens laboratoires, annoncent avec tristesse le décès de leur collègue et ami,

Hervé RIVIÈRE,

à l'âge de trente-huit ans.

Ils assurent Florence, son épouse, Tristan, Valentine et Tuduval, ses enfants, de leur sympathie émue.

Mardi 12 mars 2002, un office religieux aura lieu à la paroisse Saint-Martin de Montigny-lès-Cormeilles, à 9 h 30 et à 11 heures, au crématorium de Nanterre.

– Mme Annie Wargon, sa fille,

Isabelle Wargon, Laurent Wargon, ses petits-enfants, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yvonne WILLARD, née MEYER,

survenu le 8 mars 2002, dans sa cent deuxième année, à Paris.

Les obsèques auront lieu le mardi 12 mars. On se réunira, à 14 h 30, à l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

23, rue de l'Estrapade, 75005 Paris.

– Raymonde, son épouse, Gilles, son fils, et Christine, Laurence, sa fille,

Rémi, Clément et Lola, ses petits-enfants, Georges, son frère, et Bénédicte, Et leurs familles, ont la douleur de faire part du décès de

Jean ZASK,

le 7 mars 2002, dans sa soixante-quatorzième année.

Une cérémonie d'adieu se déroulera au crématorium du Père-Lachaise, le 13 mars, à 14 heures.

Remerciements

– Mme Claudine Hayat, Michaël et Carine, profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Marcel HAYAT,

vous expriment leurs remerciements émus.

– Mme Marie-José Pats-Sartori, son épouse,

Delphine (†), Etienne et Julie Pats, ses enfants, Le général et Mme Jean Pats, ses parents, M. et Mme Mathieu Sartori, ses beaux-parents, Ainsi que toute la famille, vous remerciant d'avoir partagé leur peine, leurs prières et leurs espérances lors du décès de

Gérard PATS.

Anniversaires de décès

– Il y a juste un an, le 12 mars 2001,

Tahar ABADA

s'éteignait à l'âge de cinquante-trois ans.

Madiha demande à toutes les personnes qui l'ont connu d'avoir pour lui en ce jour anniversaire une pensée, une prière.

Catherine BRISAC,

4 mai 1935-12 mars 1991.

Tu nous manques énormément.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée par le Père Gustave Martelet, le vendredi 15 mars 2002, à 18 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, à la mémoire de

Pierre BRISSET,

journaliste critique d'art,

rappelé à Dieu le 17 février 2002.

– Une messe sera célébrée le mercredi 13 mars 2002, à 9 heures, en l'église Saint-Sulpice, 2, rue Palatine, Paris-6^e, à la mémoire de

Paule MAZZOLINI,

née BUSSI,

qui nous a quittés le 4 mars.

Cours

– Professeur d'anglais professionnel, tous niveaux, quatorze ans d'expérience. 20 € l'heure. Tél. : 01-44-09-78-62.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Extrait du programme 2002

Séminaires

François-David Sebbah : « Atelier de lecture de textes philosophiques (IV). Textes de phénoménologie portant sur la problématique "espace, action, perception" ».

15 mars, 12 avril, 17 mai et 21 juin, 10 h 30-12 h 30, salle K230, centre P.-Guillaumat, université technologique de Compiègne, rue Albert-Schweitzer, Compiègne.

Christian Trotman : « Action, contemplation. Quelle philosophie première ? »

20 mars, 17 avril, 15 et 29 mai, 18 h 30-20 h 30, amphî Stourdézé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

Jean-Godefroy Bidima : « Discours philosophiques africains : où en est le problème du droit ? »

22 mars, 9, 12 et 30 avril, 14 mai, 18 heures-20 heures, amphî B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

Philippe-Joseph Salazar : « Rhétorique et démocratie : Parler papal (III) ».

20 mars, 18 heures-20 h 30, American University of Paris, Grand Salon, 31, avenue Bosquet, Paris, 13 mai, 18 heures-19 h 30, amphî A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

Bruce Begout et Nathalie Depraz : « Exploration de l'expérience et pratique de la description phénoménologique (IV) : qu'est-ce que décrire ? »

14 mars, amphî B, 11 avril et 23 mai, amphî A, 20 heures-22 heures, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

Samedi autour d'un livre

Levinas de François-David Sebbah, sous la responsabilité d'Alain David, avec R. Barbaras, R. Bernet, A. David, J.-M. Salanskis et F.-D. Sebbah.

16 mars, 9 h 30-12 h 30, amphî Stourdézé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Consultation du site : www.ci-philosophie.org

Communications diverses

Jeudi 14 mars 2002,

l'Association Sorbonne-Communication organise un petit déjeuner :

« La TNT candidate en 2002 ? »

Son programme en débat », au Salon pourpre du Sénat.

Pour les réservations :

06-22-72-09-63,

ou rsvp_tnt@hotmail.com

Tous les jours dans le

« Carnet du Monde »
NAISSANCES,
ANNIV. DE NAISS.,
MARIAGES,
FIANÇAILLES, PACS

FORFAIT 10 LIGNES

120 € - 787,15 F TTC
La ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10,00 € - 65,60 F TTC☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail : carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VETEMENT

LEGRAND Tailleur

Hommes et Femmes Depuis 1894

Chemises sur mesures

NOUVELLES COLLECTIONS 2ème pantalon offert

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e

Tél : 01.47.42.70.61

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :

LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

 M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : 201MQP4E

Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to LMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

ALAIN LOMPECH

Du contrôle de soi

PENDANT que les Zimbabwéens font la queue pendant des heures pour accéder à des bureaux de vote réduits à peau de chagrin par le président Robert Mugabe pour les empêcher de s'exprimer, pendant que ces citoyens affrontent courageusement les coups de matraque, sous l'œil d'une armée qui a annoncé qu'elle refusait l'alternance, les coups volent bas entre les deux « nommés » à l'élection présidentielle.

Lionel Jospin, dans l'avion qui le ramène de sa visite éclair à la Réunion, lâche : « Chirac a perdu beaucoup de son énergie et de sa force. Il est fatigué, vieilli, victime d'une certaine usure dans l'exercice du pouvoir. Il est marqué par une certaine passivité. »

Vacherie ordinaire et contestable. Le président Jacques Chirac a pu sembler s'ennuyer à l'Élysée, embarrassé par une cohabitation qui l'isolait dans un rôle d'arbitre privé de son sifflet, mais le candidat Chirac a l'œil encore vif et rue comme un poulain mis au pré après un hiver enfermé.

Et puis on ne peut s'empêcher de penser à François Mitterrand en 1988, aux faux bulletins de santé, à sa fatigue réelle, à ses souffrances. Il gouvernait. La droite ne se privait pas de trouver Mitterrand vieilli, usé par le pouvoir, obéissant ainsi à la rhétorique simpliste qui fait s'affronter les partis politiques sur des terrains annexes, sans intérêt réel pour l'avenir des citoyens et d'un pays moins bête qu'ils ne le traduisent dans leurs harangues.

Les réactions de l'état-major du candidat Chirac ont donc été disproportionnées. Habituel.

Roselyne Bachelot, d'ordinaire plus inspirée, trouve que « Jospin perd le contrôle de lui-même. Quelle confiance peut-on faire à quel-

qu'un qui, à l'évidence, ne se maîtrise pas. » Hors sujet, il n'y a pas trace de manque de contrôle dans la petite phrase de Jospin, bien au contraire, elle a été soupesée, pensée pour faire sortir Chirac de ses gonds, pour qu'il perde son contrôle.

Le pompon a été touché, si l'on ose dire, par François Fillon, qui n'a pas reculé devant la phrase définitive, grandiloquente, sentencieuse, de celles qui posent leur auteur en vestale veillant sur la République : « Les dernières déclarations de Lionel Jospin le discréditent pour exercer la fonction suprême, celle de garant des institutions, de l'unité nationale et de chef des armées. »

Une phrase qui a beaucoup servi, à tout propos, à tout moment depuis la III^e République. En voilà une qui est usée, vieillie, impertinente, au sens premier du terme.

Jospin a réussi son coup, car pour écraser cette petite phrase assassine, qui rappellera de bons souvenirs à Edith Cresson, première ministre de François Mitterrand qui avait entendu bien pire dans l'irrespect de la part de certains députés de droite, Jacques Chirac a sorti le grand jeu, perdant le sens de la mesure dans un entretien au *Figaro*. Il répond surtout aux affaires, mais quand même, dans le genre maîtrise de soi : « Ces campagnes haineuses nous renvoient à des époques que l'on croyait révolues. Il y a loin de la haine à la vérité. On ne trouve jamais la vérité dans les poubelles (...). Ces méthodes sont celles de tous les extrémismes et de tous les fascismes (...). »

Empêcher des électeurs de voter au Zimbabwe, attaquer les électeurs sur le chemin du bureau de vote comme en Colombie, sans aucun doute. Laisser la justice passer, en revanche...

BRUXELLES

de notre correspondant

Cette terre rude de l'Ardenne liégeoise est située au bout de la francophonie européenne. A un jet de pierre de la ville de Malmédy, qui résista farouchement à son rattachement à la Prusse, en 1815. C'est ici, à Lierneux, que vit Paul-Henri Gendebien. Ancien député et descendant direct de l'un des fondateurs de l'Etat belge, il est, pour beaucoup de Belges, le « Baron rouge ». Pour d'autres, il n'est qu'un étrange prophète qui, au bout d'une carrière politique de 40 ans, défend, « avec la foi d'un prédicateur méthodiste » comme l'écrivit *Le Soir*, l'idée que la Wallonie et Bruxelles devraient se rattacher à la France. Pour ne pas « se retrouver belges tout seuls », orphelins d'un pays qui aura craqué sous les assauts de la Flandre.

Se présentant comme un « réunionniste », son dernier livre (*Le Choix de la France*) sous le bras, il collecte les soutiens à Bruxelles, où on le traite au mieux d'utopiste, et à Paris, où Michel Jobert, Alain Peyrefitte, Yves Guéna ou Jean-Pierre Chevènement lui ont successivement témoigné leur soutien. Le général de Gaulle estima un jour qu'il faudrait répondre favorablement à une demande officielle et légitime des Wallons.

Aux yeux des « réunionnistes », le régime belge n'est qu'un compromis transitoire entre les dirigeants d'une région riche, la Flandre, et un établissement francophone, dit « belge », en perte de vitesse. A terme, la Flandre, Etat-nation en gestation, décrètera son indépendance, tandis que les francophones hériteront d'une coquille vide, d'un hymne et d'un roi. Dès lors, mieux vaut, pour cette communauté, qui n'a ni tradition culturelle ni capacité à assumer son autonomie, signer un accord d'adhésion volontaire à la République française et négocier dès maintenant une partition à l'amiable.

L'ancien député relève avec satisfaction

CARNET DE ROUTE

En Wallonie, avec les prophètes du « réunionnisme »



WIM VAN CAPPELEN/REPORTERS-REA

Graffitis politiques sur des panneaux routiers en Wallonie.

que, selon certains sondages, 10 % des Belges de langue française seraient favorables au rattachement à la France en cas de partition du pays.

Et il note que, dans le monde politique francophone, « l'idée progresse ».

La Flandre, elle, contemple avec un certain étonnement ces remous, ne songeant en aucune manière à se placer sous la tutelle de ses voisins néerlandais, dont elle est séparée depuis cinq siècles par une frontière religieuse et culturelle. « Le rattachisme n'est qu'une pré-occupation romantique, littéraire, la célébration de "l'esprit français" », affirme Paul Van Grembergen, un nationaliste démocrate, ministre des relations extérieures de la Région flamande. Politiquement, cette tendance ne récolte aucun soutien. Les classes populaires ne lui sont pas favorables et les leaders wallons continuent d'imaginer l'avenir dans un cadre belge. Et il rappelle que « les francophones sont plus monarchistes que les Flamands » et



que la république a, dès lors, de quoi leur faire peur...

Kris Deschouwer, politologue à l'université flamande de Bruxelles (VUB), évoque « un scénario de science-fiction, guère plus crédible que la disparition, en tant que telle, de la Belgique ». Pour lui, l'Etat va sans doute se décentraliser davantage, mais ses deux grandes communautés nationales ne divorceront pas, voguant « de crissette en crissette » et tentant de se partager le pouvoir à Bruxelles.

Journaliste au quotidien *De Standaard*, et auteur flamand, Guido Fonteyn a une autre opinion. « Je crois que le rattachisme est devenu un thème de réserve, qu'il faut prendre au sérieux » diagnostique-t-il. Selon lui, « le régionalisme ne suffira sans doute pas à sauver la Wallonie, très en retard sur le plan économique et social. Dès lors, deux solutions s'imposeront si la Flandre confirme ses aspirations autonomistes : le retour vers la Belgique unie ou la réunion avec la France ». Le courant républicain et profrançais, actif depuis toujours en Wallonie, ne doit plus seulement être analysé sous l'angle de la culture et de la langue, juge Guido Fonteyn.

Demeure alors la question cruciale, celle qui fait sourire tous les adversaires des « réunionnistes » tant la réponse leur semble évidente : quel est le sentiment, à Paris, à l'égard d'un éventuel rattachement ? Ceux-là se rappellent surtout que Michel Charasse balaya la question en déclarant que la France « avait déjà ses pauvres ».

Qu'importe, semble dire M. Gendebien. Il juge qu'« en s'élargissant la France pourrait s'engager dans la voie d'un printemps politique qui lui rendrait un élan ». La France, demande-t-il, peut-elle refuser « un supplément de France » ? Aux yeux du prophète, la réponse va de soi, mais il concède toutefois qu'il ne sera peut-être plus là pour voir se réaliser son rêve.

Jean-Pierre Stroobants

 IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

La mort de Pierre Renoir

LE DESTIN précipite ses coups sur la race des artistes. Jouvét disparaissait cet été. Son compagnon, qui n'avait accepté qu'à regret de diriger après lui l'Athénée, Pierre Renoir, est mort. Et nous perdons encore un artiste unique. Nous ne verrons plus ce masque fait de courbes nobles : celle du front, celle du nez en bec d'oiseau, celle du menton volontaire. Et surtout nous ne subissons plus le magnétisme de ce regard noir et dilaté, derrière lequel

s'abritaient une volonté tenace, une intelligence toute tendue vers la grandeur. Il était le fils d'un grand artiste. Il se voulait parfait dans son art d'interprète, comme son père l'avait été comme créateur d'enchantements lumineux. Et il le deviendra aussi, lui, par la force et le concentré plutôt que par l'expansion rayonnante et la volupté. Qui de nous ne pense à cette heure à l'apparition de Renoir au premier acte de *Siegfried*, frappant les talons

pour saluer Geneviève ? A Renoir dans *Le Taciturne*, noir de la tête aux pieds et mâchant ses secrets entre ses dents serrées. A Renoir dans Ulysse de *La Guerre de Troie*, l'ainé trop averti combattant les illusions d'Hector. Et enfin, car je ne puis retrouver brusquement tous ses rôles, Renoir en Turlure du *Pain dur*, farouche, grotesque, terrible.

Robert Kemp
(12 mars 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **« Blind test ».** Le monde.fr fait passer un examen de connaissance musicale au duo Electric Soft Parade.

■ **Nouvelles des fronts.** Notre site fait le tour des dernières guérrilles en activité.

■ **Présidentielle 2002.** Analyses et réactions après les interventions de Lionel Jospin sur France-Info (lundi, 18 heures) et de Jacques Chirac sur France 2 (lundi, 20 h 25) au lendemain du jugement du premier ministre sur un président « vieilli, fatigué ».

CONTACTS

► RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

► ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-42-17-32-90
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 34
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>

Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immo.lemonde.fr>

► TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

► DOCUMENTATION

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

► COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-88-46-60

Le Monde sur microfilms

03-88-71-42-30

► LE MONDE 2

Abonnements : 01-42-17-32-90

En vente : « L'Amérique guerrière ».

■ Tirage du *Monde* daté dimanche 10- lundi 11 mars 2002 : 592 491 exemplaires. 1 - 3 Nos abonnés France métropolitaine trouveront avec ce numéro un encart publicitaire « Dell ».

Cette semaine

La mode défile dans *Le Monde*

Les « défilés », c'est tous les jours dans *Le Monde*

Le Monde

ECONOMIE

MARDI 12 MARS 2002

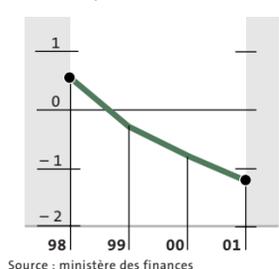
EUROPE

En Suède, Saab a inventé la mutualisation des emplois. Des techniciens en contrat à durée indéterminée sont mis à disposition des entreprises du bassin d'emploi

p. IV

QUATRE ANS DE BAISSSE

Indice des prix à la consommation



Source : ministère des finances

CONJONCTURE

Alors que la chute des prix à la consommation a des effets pervers sur l'économie japonaise, le gouvernement ne propose qu'un plan de lutte modéré contre la déflation

p. V

EMPLOI

• SPÉCIAL BANQUES/ASSURANCE

Le recrutement massif de jeunes diplômés afin d'anticiper les départs à la retraite pourrait provoquer un choc des générations

p. VII

• Un arrêt de la Cour de cassation dans le dossier de l'amiante oblige les entreprises à revoir leur politique de prévention

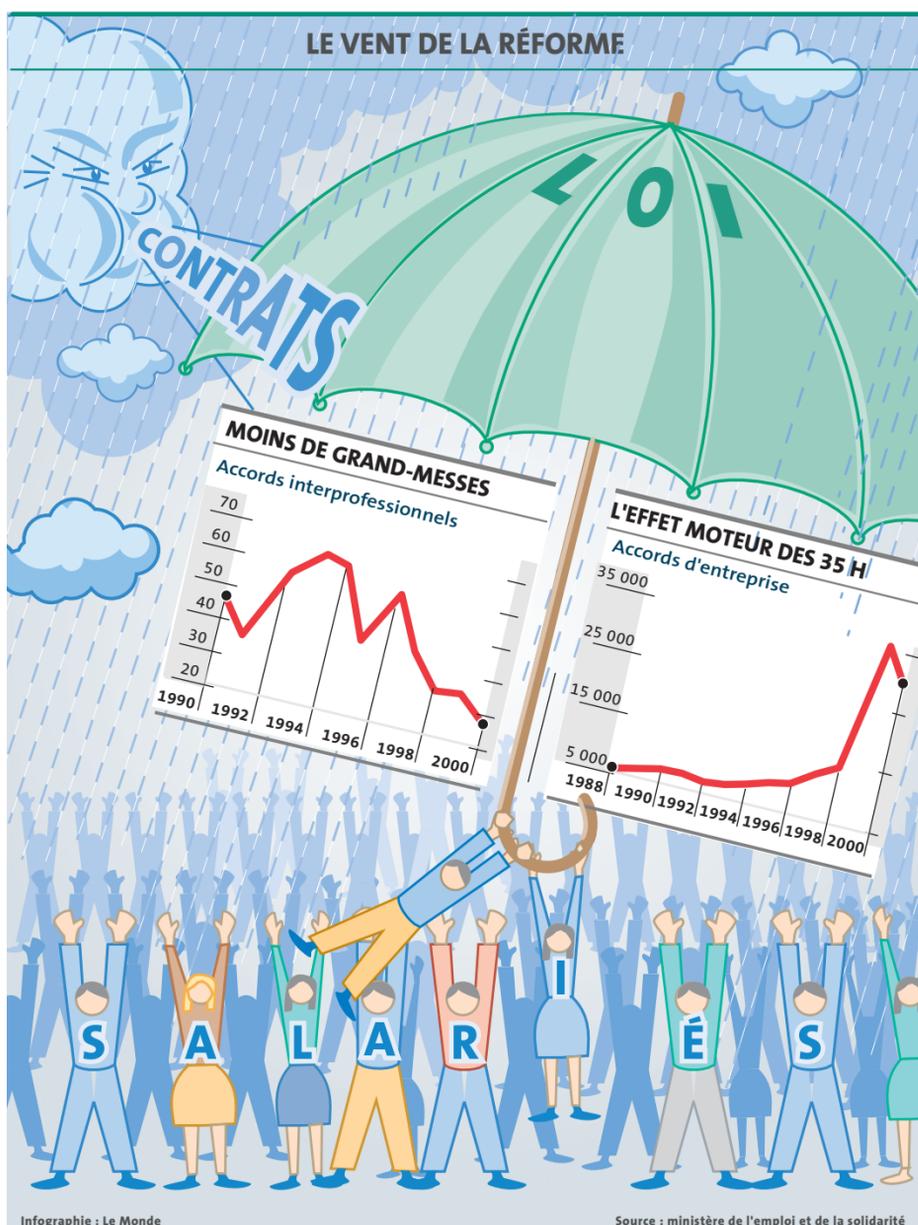
p. IX

OFFRES D'EMPLOI

- Banques, Assurances p. XI
- Ingénieurs p. XII et XIII
- Gestion et Administration de l'entreprise p. XIV et XV
- Carrières internationales p. XVII
- Collectivités territoriales p. XVIII et XIX
- Conseil p. XX

LA REFONDATION JURIDIQUE RÊVÉE PAR LE MEDEF INSPIRE LES PRINCIPAUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE

Le droit du travail sera-t-il bientôt... hors la loi ?



Le sujet est explosif. De la loi ou du contrat, lequel doit primer dans une économie ouverte et mondialisée ? Au sein des Quinze, après avoir fait alliance avec le chancelier allemand Gerhard Schröder, le Britannique Tony Blair s'est choisi un nouvel allié en la personne de son homologue italien, Silvio Berlusconi, pour entraîner l'Europe sur le chemin d'une plus grande liberté aux entreprises et d'une flexibilité élargie. Soutenu par l'Espagnol José Maria Aznar, dont le pays préside l'Union européenne jusqu'à la fin juin.

La France, elle, avait choisi son camp depuis longtemps, donnant la suprématie au législateur, mais voilà que l'approche de l'élection présidentielle fait entonner un autre refrain... Sans surprise, Alain Madelin, président de Démocratie libérale et candidat à l'Élysée, veut que « l'on fasse un peu plus confiance au contrat, aux gens, et que l'on renvoie la loi au strict nécessaire... », tandis que Jacques Chirac entend laisser l'initiative aux partenaires sociaux pour les réformes touchant « aux relations et à l'organisation du travail », souhaitant néanmoins que « la loi reste au-dessus des normes ». Jusqu'à Lionel Jospin qui bat sa coulpe. Dans son livre d'entretiens avec Alain Duha-

mel, le premier ministre regrette la tendance de son gouvernement à « avoir voulu trop légiférer et pas assez contracter ». Le débat prend de l'ampleur. Le Conseil économique et social, vient de s'autosaisir du dossier afin de clarifier ce qui relève de la loi et de la négociation.

Il faut chercher l'origine de cette effervescence du côté du Medef et de sa Refondation sociale lancée en 1999. L'un des chantiers, « Voies et moyens de l'approfondissement de la négociation collective », a accouché d'un accord, en juillet dernier, avec quatre centrales syndicales, la CGT retenant sa plume. Le texte plaide pour une

nouvelle hiérarchie des normes : les principes fondamentaux du droit qui relèvent de la loi seraient largement amputés ; le SMIC et la durée légale du travail pourraient ne plus en faire partie. Quant à leurs modalités d'application, jusqu'alors pré carré du législateur, elles seraient négociées par les partenaires sociaux. En cas de refus ou d'échec du dialogue, le processus législatif reprendrait son cours. Cette nouvelle architecture ne nécessiterait pas moins qu'une révision de la Constitution et du code du travail.

Bref, Ernest-Antoine Seillière et Denis Kessler, le tandem de tête de l'organisation patronale, veulent maintenant une Refondation juridique. Et ce avec la bénédiction presque unanime des syndicats. La démarche leur semble d'autant plus légitime que l'ensemble des protagonistes met en regard le modèle social européen basé, depuis le traité de Maastricht, sur le principe de la subsidiarité : la Commission donne priorité à la négociation collective avant de prendre une initiative juridique.

Le chantier est sensible car, comme l'explique Udo Rehfeldt, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), « la prééminence de l'Etat dans les relations sociales, afin de combler les vides dus à l'absence de régulation autonome des partenaires sociaux, fait de la France une exception européenne ». Il faut ainsi se souvenir que la section syndicale dans l'entreprise n'a été officiellement reconnue qu'en 1968. Le dossier est également porté, plus conjoncturellement, par la volonté patronale et syndicale de redorer leur blason après la confiscation de l'élaboration des 35 heures par la première loi Aubry.

De là à conclure que la loi est trop rigide et le dialogue social au point mort serait un contresens. Depuis vingt ans, les accords dérogatoires au droit commun se développent. Plus généralement, en 2000, 30 000 accords d'entreprise ont été signés, dont plus de 60 % concernant l'aménagement et/ou la réduction du temps de travail car – et les partenaires sociaux l'oublient parfois un peu trop vite dans leur discours – les lois Aubry ont largement incité les négociateurs à se retrouver autour d'une table. Quel est le leitmotiv de cette fiction sociale ? Bâtir des règles au plus près du terrain, afin de répondre aux exigences de compétitivité des entreprises. Mais avec quelles conséquences ? Outre le fait que les droits des salariés pourraient faire l'objet de dumping social, cette construction des normes au niveau de la branche et de l'entreprise crée un émiettement des

situations, « porteur d'inégalités et d'un risque d'accroître une société à plusieurs vitesses », estime Marie-Armelle Souriac, professeur de droit à l'université Paris-X. Un argument que le Medef

Lyon-Caen, également professeur de droit à Paris-X, qui rappelle que « la loi, issue d'un processus démocratique, est supposée avoir une valeur plus collective que le contrat ».

« Les partenaires sociaux s'érigent en garants de l'intérêt général, or ils ne sont pas élus et ne représentent qu'une fraction de la nation »

balaie d'un revers de la main en arguant que c'est faire peu de cas du sens de la responsabilité et de la vigilance syndicales. Et que, en tout état de cause, de nouvelles règles de représentativité seraient mises en place pour éviter l'échec des accords signés par des organisations minoritaires. Ces garanties suffisent-elles ? Pas vraiment, à en croire Marie-Armelle Souriac : « Les partenaires sociaux s'érigent en garants de l'intérêt général, or ils ne sont pas élus et ne représentent qu'une fraction de la nation. » Une opinion partagée par Antoine

Les experts s'entendent pour dire ainsi que les premières victimes de la concentration de la négociation au niveau de l'entreprise seraient les salariés des PME, où le rapport de forces leur est très défavorable. Pour Udo Rehfeldt, la démocratie sociale française basculerait alors dans le scénario anglais. Non pas celui de la forte tradition syndicale qui existait dans ce pays précocement industrialisé, mais celui de l'après-thatcherisme.

Francine Aizicovici et Marie-Béatrice Baudet

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM **www.ism-mba.edu**
FULLY ACCREDITED*

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains, compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 36 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

♦

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

- "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou 22 séminaires mensuels à Paris

♦

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

- pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
- "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures et thèse

♦

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

- "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

♦

e-PROGRAMS MBA - ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr - <http://www.ism-mba.edu>
Programmes gérés à New York par ISM, USA

ISM

QUESTIONS-RÉPONSES

Dispositif

1 Comment est organisé, au niveau européen, le dialogue social ?

Les articles 138 et 139 du Traité de Maastricht ont repris les termes de l'accord conclu entre l'Unice, le patronat européen, et la Confédération européenne des syndicats (CES), le 31 octobre 1991. La Commission est obligée de consulter les partenaires sociaux sur tous les dossiers qui les concernant, avant de prendre une initiative juridique. Elle procède en deux étapes : elle leur demande d'abord si une initiative est nécessaire sur tel ou tel domaine. Patronat et CES ont six semaines pour se prononcer. Depuis la mise en place de ce processus, l'Unice a toujours répondu négativement et la CES positivement. Même si le non du patronat européen est un argument possible pour arrêter le processus, la Commission l'a, à chaque fois, poursuivi.

Seconde étape, elle demande aux partenaires sociaux s'ils souhaitent négocier. Là encore, ils ont six semaines pour se prononcer. Il leur est arrivé de répondre non tous les deux, sur « *le renversement de la charge de la preuve* », par exemple, estimé domaine réservé du législateur. L'Unice a refusé la négociation sur les comités d'entreprise européens, l'information/consultation des travailleurs. Les partenaires sociaux ont, en revanche, négocié sur le congé parental, les contrats à

durée déterminée (CDD), le travail à temps partiel, et sont en train de le faire sur le télétravail. Si négociation, il y a eu, la Commission en respecte les termes pour intervenir. Mais le refus de négocier de l'un ou l'autre partenaire ou bien l'absence d'accord n'empêche pas la Commission de prendre quand même une initiative.

2 Comment s'articule la négociation en France ?

Il existe plusieurs niveaux. D'une part, celui de l'entreprise. Et d'autre part, au plan national, le niveau interprofessionnel, où l'on négocie sur des grands thèmes, assurance-chômage, formation en alternance... et le niveau des branches, pour les conventions collectives. Il existe d'autres niveaux - régional, départemental, local - mais leur activité est plus réduite. En 2000, 609 textes nationaux ont été signés, 189 régionaux et 99 départementaux ou locaux.

Selon les données de la Dares (ministère de l'emploi), FO est le premier signataire dans cet ensemble, suivie de très près par la CFDT. Ensuite viennent la CFTC et la CGC. La CGT vient après, devant les « divers autonomes ». La négociation d'entreprise, qui relève exclusivement des délégués syndicaux ou de salariés mandatés dans le cadre des 35 heures a, quant à elle, fait l'objet de 30 434 textes en 2000, dont 634 constats de désaccord, et 555 « quasi-accords » (signataires non habilités).

Le Medef prêt à refonder l'architecture du droit du travail

LE SMIC OU LA DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL POURRAIENT NE PLUS ÊTRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX FIXÉS PAR LA LOI

l'accord prévoit que le législateur fixe « les principes généraux », mais leurs « modalités d'application (...) seraient négociées au niveau approprié par les interlocuteurs sociaux ». C'est seulement en cas d'échec des négociations que ces modalités relèveraient de la loi ou du règlement. La Constitution devrait donc être modifiée pour intégrer ce système. Le code du travail aussi, qui ne contiendrait plus que les principes « généraux » et les « modalités d'application subsidiaires », indique le Medef.

Cet accord soulève diverses interrogations juridiques. Les spécialistes du droit social observent par exemple un glissement dans les termes employés : on passe de « principes fondamentaux », dans la Constitution, à « principes généraux » dans l'accord, comme si c'était la même chose, alors qu'en droit ce n'est pas le cas. « Les premiers sont exclusivement fixés par la loi, sous le contrôle du Conseil constitutionnel », souligne Antoine Lyon-Caen, professeur de droit à l'université Paris-X. Tandis que les seconds relèvent de la jurisprudence du Conseil d'Etat. La formulation de l'accord « entretient une confusion, une incertitude » sur le chantier à engager, estime Marie-Armelle Souriac, professeur de droit à l'université Paris-X.

Quels sont les principes « fondamentaux » ? Le Conseil constitutionnel a rarement eu à se prononcer sur cette question. Il l'a fait cependant sur un point crucial dans le débat actuel, celui du « principe

de faveur » selon lequel on ne peut appliquer un accord d'entreprise que s'il est plus favorable pour le salarié que l'accord de branche, qui lui-même doit être plus favorable que la loi. En 1996, le Conseil a estimé qu'il s'agissait d'un principe fondamental, relevant donc de la loi. Seule une autre loi pourrait l'abolir. Est-ce le projet du Medef ? « Le principe de faveur ne veut plus rien dire aujourd'hui sur beaucoup de sujets. Une loi devrait spécifier que tout accord est autonome, et que l'accord de niveau supérieur ne prévaut qu'en l'absence d'accord de niveau inférieur. » C'est donc un renversement complet de ce qu'on appelle la hiérarchie des normes, qui nécessiterait de réécrire notamment l'article L132-4 du code du travail.

AU GOÛTE CHACUN

Pour le Medef, « l'âge minimal d'entrée au travail, la durée maximale du travail hebdomadaire, l'existence de représentants du personnel... » relèvent aussi de la loi. La durée légale du travail ? « C'est au goût de chacun. » Le smic ? « C'est discutable. » Les partenaires sociaux pourraient donc décider, par exemple, de fixer par accord sa réévaluation annuelle selon les branches, alors qu'elle relève aujourd'hui du gouvernement, auquel la loi confère ce pouvoir. Cependant, pour Antoine Lyon-Caen, « faire sauter le smic actuel serait nier l'importance de la Constitution », qui prévaut dans son préambule de 1946 le droit pour chacun d'obtenir « des moyens convenables d'existence ».

« Le smic ne relève pas des partenaires sociaux car il concerne toute la société », ajoute Marie-Armelle Souriac. Si les salaires sont anarchiques, il y a un risque pour la cohésion sociale et de paupérisation d'une partie des gens que la collectivité devra bien prendre en charge. »

Le droit communautaire peut aussi constituer un frein au projet des partenaires sociaux dans la mesure où « quelles que soient les positions en France », souligne Marie-Ange Moreau, professeur de droit à l'université Aix-Marseille-III, les directives ont la primauté ». Le champ couvert est cependant mince : santé/sécurité, droit des femmes enceintes, comité d'entreprise européen...

L'accord de juillet 2001 indique également que « la transcription en droit interne des directives communautaires pourrait intervenir prioritairement par la voie conventionnelle ». Le droit communautaire prévoit effectivement cette possibilité. Cependant, la Cour de justice des communautés européennes a estimé qu'une telle transposition était valable « sous réserve », précise Marie-Ange Moreau, que l'accord touche tous les bénéficiaires prévus par la directive », en l'occurrence tous les salariés. Or, en France, un accord interprofessionnel ne couvre que les secteurs et entreprises représentés par les partenaires sociaux. Une procédure d'extension par le ministère serait donc nécessaire. Vaste chantier.

Francine Aizicovici

AVIS DE CAMPAGNE

■ JACQUES CHIRAC. Le président-candidat a souhaité le 28 février « libérer le dialogue social », dans un discours prononcé à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire).

Il entend laisser l'initiative aux partenaires sociaux pour les réformes touchant « aux relations et à l'organisation du travail » et c'est seulement après une négociation « que le Parlement doit avoir le dernier mot, soit pour agir faute d'accord, soit pour conférer force de loi aux résultats de la négociation, soit, le cas échéant, pour faire un autre choix ». Pour le chef de l'Etat, « la loi doit rester au-dessus des autres normes ».

■ LIONEL JOSPIN. Dans son livre d'entretiens avec Alain Duhamel, *Le Temps de répondre* (Stock) s'explique sur la tendance de son gouvernement à « vouloir trop légiférer et réglementer et pas assez contracter ». « On a voulu y voir une position de principe systématique en faveur de la loi, contre le contrat », regrette-t-il.

S'il est élu, il est prêt à « accepter que l'on ne légifère pas tout de suite, qu'on prenne d'abord le temps de la discussion avec les partenaires sociaux - les patrons, les syndicats ».

■ ALAIN MADELIN. Interrogé le 17 février au « Grand jury RTL-Le Monde-LCI », le président de Démocratie libérale a plaidé pour « que l'on fasse un peu plus confiance au contrat, aux gens, et que l'on renvoie la loi au strict nécessaire ; ainsi la loi sera mieux respectée et il y aura plus de liberté dans la société », a-t-il ajouté.

LAISSER PLUS DE MARGE DE MANCEUVRE aux partenaires sociaux ? Le gouvernement socialiste de 1982 l'a fait, avec son ordonnance du 16 janvier, qui a ouvert la voie de la négociation collective pour introduire davantage de flexibilité dans le temps de travail. Ce texte reprend, en réalité, les grandes lignes de l'accord interprofessionnel du 17 juillet 1981, signé par l'ensemble des partenaires sociaux sauf la CGT. Des accords dérogatoires au droit commun deviennent possibles par la négociation. Une brèche s'ouvre ainsi, en matière d'aménagement du temps de travail (ATT), que pouvoirs publics et partenaires sociaux ne cessent d'élargir au fil des ans. Ces accords dérogatoires étant cependant assortis d'un droit d'opposition pour les syndicats non signataires.

En 1987, la loi Séguin reprend le flambeau : un simple accord d'établissement suffit pour faire varier la durée hebdomadaire jusqu'à 44 heures, et même 48 heures par accord de branche étendu, la durée moyenne ne devant cependant pas dépasser les 39 heures sur un an.

Dès lors, la situation s'est compliquée pour les syndicats invités par l'employeur à négocier de tels accords. Jusqu'à cette période, en effet, un accord « ne s'appliquait que s'il était plus favorable pour le

salarié que la loi en vigueur », souligne Rachid Brihi, avocat en droit social au cabinet Grumbach. Les syndicats allaient donc à la négociation pour obtenir un plus ». Mais avec les accords dérogatoires, « la donne a complètement changé, car le mot dérogatoire sous-entend que l'on va négocier quelque chose de moins favorable que la loi ». Ou du moins quelque chose où il sera difficile de vérifier si, au final, les salariés y gagnent ou y perdent.

CINQ MINUTES PAR SEMAINE

1993 : le gouvernement Balladur ouvre encore plus les vannes avec sa loi quinquennale. Un simple accord d'entreprise peut porter la durée hebdomadaire à 48 heures, à condition que la durée annuelle moyenne soit réduite. De combien ? La loi n'en dit mot. Certains syndicats se contenteront d'une réduction de cinq minutes par semaine...

Deux ans plus tard, les partenaires sociaux reprennent l'initiative avec un accord interprofessionnel qui incite les branches à négocier sur certaines questions (temps partiel, par exemple), mais il sera peu relayé. En revanche, la loi Robien de 1996 de réduction du temps de travail provoquera beaucoup de négociations d'annualisation dans les entreprises.

Les lois Aubry de RTT renforcent elles aussi les possibilités de conclure des accords dérogatoires. Ainsi, celle de 2000 permet, par exemple, en cas de modification des horaires du salarié, de réduire par accord le délai de prévenance de 7 jours, mais elle ne fixe pas de délai minimal.

Les lois Aubry de réduction du temps de travail ont ouvert une autre brèche, dans un domaine très sensible. Elles exaucent un vieux rêve patronal, celui de pouvoir conclure des accords avec des salariés autres que les délégués syndicaux, seuls détenteurs jusqu'à présent du droit de négocier. Désormais, un accord est possible avec des salariés mandatés, ou bien avec des délégués du personnel, à condition toutefois que le texte soit validé par une commission paritaire et approuvé par référendum auprès des salariés.

Avec cet ensemble conséquent de possibilités de créer des normes négociées dérogeant au droit commun, le patronat pourrait être satisfait. Ce n'est pas le cas car cette démarche dérogatoire n'est possible que si elle est prévue et encadrée - même a minima - par la loi.

F. A.

La brèche des accords dérogatoires

Patronat et syndicats veulent reprendre l'offensive

LA PLUPART DES ACTEURS SOUHAITENT UNE DIMINUTION DU RÔLE DE L'ÉTAT AU PROFIT DU RETOUR DE LA CONCERTATION

l'Etat cantonne trop souvent les syndicats « dans un rôle de lobby ». De son côté, l'Union professionnelle artisanale (UPA) a aussi envoyé une lettre, avec cinq priorités aux différents candidats, dont la clarification du rôle des partenaires sociaux. Premier à avoir tiré, le Medef, qui revendique pour les patrons « un droit d'ingérence » dans le débat présidentiel avait présenté, dès janvier, un véritable catalogue de propositions qui pouvait être repris par qui bon lui semblait.

REMETTRE SUR LE MÉTIER

Las ! Un point semble, en effet, faire consensus aujourd'hui parmi les acteurs sociaux. Qu'il soit exprimé sous une forme tragique : « *La démocratie sociale est aujourd'hui en danger* », vitupère Ernest-Antoine Seillière ; ou sur un mode plus pragmatique : « *Que l'on soit étonné ou contractualiste, il est nécessaire d'arriver à une osmose entre les deux voies* », estime Marc Blondel ; il est urgent de redonner toute sa place au contrat et à la convention collective, face aux empiètements récents et répétés du législateur.

Pour le secrétaire général de FO, la gauche au pouvoir a toujours la tentation de se substituer aux syn-

dicats. Dans ces conditions, il faut sans cesse remettre sur le métier l'arbitrage entre loi et contrat. Le thème n'est pas neuf. Déjà, en 1958, c'est à l'initiative du général de Gaulle que les partenaires sociaux ont négocié ensemble pour bâtir le régime d'assurance-chômage, rappelle-t-il.

Depuis, en réaction en quelque sorte aux assauts législatifs à répétition, les organisations patronales et syndicales représentatives, à l'exception de la CGT, ont adopté le 16 juillet 2001 une position commune sur les voies et moyens de l'approfondissement de la négociation collective. Ce texte, qui se veut fondateur, présente trois objectifs : développer la négociation collective ; renforcer les moyens du dialogue social et surtout créer une dynamique de complémentarité entre le rôle de la loi et celui de la négociation collective. Les partenaires sociaux réclament un « espace suffisant » au sein duquel ils « peuvent exercer leurs pleines responsabilités pour définir, adapter et améliorer les règles destinées à régir les rapports des salariés et des employeurs dans leur vie professionnelle ».

Dans le texte, trois champs de compétence ont été définis. Au

législateur revient, conformément à l'article 34 de la Constitution, de déterminer les principes généraux du droit, qui, selon les signataires, « devraient se voir conférer une valeur d'ordre public social ». Vient ensuite le domaine partagé par le pouvoir législatif et réglementaire et les interlocuteurs sociaux. Il s'agit des modalités d'application des principes généraux fixés par la loi. En cas d'échec de la négociation, il est précisé qu'un texte législatif ou réglementaire de substitution devrait, dans tous les cas, avoir été adopté pour garantir l'application de la loi à l'ensemble des entreprises et des salariés. Enfin, il existe un domaine propre aux partenaires sociaux qui inclurait « la création de droits nouveaux ».

A l'initiative de ce texte, le Medef a depuis porté ses ambitions un cran plus haut. Il souhaite

donner la priorité au contrat et à l'accord sur la loi, privilégier la négociation d'entreprise, mais aussi insérer ces principes dans une loi constitutionnelle de développement du dialogue social.

LA LOI DE LA JUNGLE

Pour Michel Jalmain, numéro deux de la CFDT, ce texte va dans le sens d'« un nécessaire rééquilibrage des pouvoirs entre les partis politiques et les représentants de la société civile », car « l'Etat ne peut pas tout faire et rencontre des limites dans son intervention ». Le président de l'Unedic souhaite que les candidats à l'élection présidentielle fassent leur texte du 16 juillet. Par ailleurs, il estime que « l'élargissement de l'espace contractuel doit s'accompagner d'un renforcement de la légitimité des partenaires sociaux ».

POUR EN SAVOIR PLUS

> **Critique du droit du travail**, d'Alain Supiot (Presses universitaires de France ; à paraître le 12 avril 2002 ; 320 p., 11 €).
> **Le Salarié, l'Entreprise, le Juge et l'Emploi**, sous la direction de J.Y. Kerbourch'et C. Willmann. (Édité par le ministère de l'emploi

et La Documentation française, 2001, 213 p., 23 €).
> **La Négociation collective en 2000** (éditions législatives, coll. « Bilans et rapports », ministère de l'emploi, 2001, 880 p. en trois tomes, tome 1 + tome 2 : 45 €, tome 3 : 26,68 €).

Alain Beuve-Méry

Udo Rehfeldt, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales

« Si le contrat primait sur la loi, la France basculerait dans le scénario anglais »



UDO REHFELDT

► **1967-1972** Udo Rehfeldt, né en 1948 en Allemagne, fait des études de sciences politiques à Berlin et à Paris.
► **1992** Ce politologue entre à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires). Il enseigne également à l'université de Nanterre, sur le thème des relations professionnelles.

L'un des arguments majeurs des partisans de la primauté du contrat sur la loi est d'expliquer qu'en France, la démocratie sociale passe par la loi, alors que chez nos voisins européens, c'est la négociation collective qui prime. Qu'en pensez-vous ?

Ce constat est juste. Nous sommes bien face à une « exception française » marquée par la prééminence de l'Etat dans les relations sociales. Pourquoi ? Non par volonté de puissance et d'ingérence des pouvoirs publics, comme le laisse volontiers entendre le Medef, mais parce qu'il s'agit de combler les vides dus à l'absence de régulation autonome des partenaires sociaux.

Il faut se tourner vers l'histoire pour comprendre cette réalité. Rappelons-nous, pour commencer, que le droit syndical a été reconnu tardivement en France – il faudra ainsi attendre 1968 pour que la section syndicale en entreprise soit légalement reconnue. De même, jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, le monde patronal, effrayé par le syndicalisme révolutionnaire à la française, préfère choisir la voie du paternalisme plutôt que celle des relations contractuelles.

Les choses commencent à bouger après la libération. Jacques Chaban-Delmas et Jacques Delors sont convaincus de la nécessité de dynamiser le dialogue social. Renault, alors entreprise publique, est censé montrer le chemin. Mais il faudra vraiment attendre les lois Auroux, en

1982 – qui rendent obligatoire la négociation annuelle sur divers thèmes – pour que l'attitude patronale bascule. Les patrons comprennent les avantages qu'ils peuvent tirer de la négociation d'entreprise, relayant au second plan les niveaux interprofessionnel – même s'il y a eu quelques grand-messes – et de branche. Du coup, le système français a aussi cette particularité de ne pas être articulé : les négociateurs peuvent choisir, en toute liberté, à quel niveau ils souhaitent dialoguer. Ils doivent cependant respecter le principe de faveur.

Peut-on dire que, sur une échelle européenne, la France se situe entre deux extrêmes : à un bout la Grande-Bretagne, pays dont la forte tradition sociale a été cassée depuis les lois Thatcher, et à l'autre, l'Allemagne où la concertation prédomine ?

La France constitue vraiment un cas à part. Aucun autre pays européen ne présente les mêmes caractéristiques. Il est donc difficile de la situer. En revanche, il est vrai que les situations anglaise et allemande sont désormais bien éloignées.

La Grande-Bretagne, de par son industrialisation précoce, a longtemps été la patrie du syndicalisme. Les relations entre employeurs et organisations syndicales s'y sont développées sur la base de la reconnaissance mutuelle et du volontarisme, l'Etat n'intervenant pas. La contrepartie de ce bipartisme exclusif est que les accords signés n'ont pas de valeur juridique. Aucun employeur, aucun syndicaliste ne peut aller se plaindre devant un tribunal de leur non-respect.

Comment l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher a-t-elle tout changé ?

Le principe de reconnaissance mutuelle a été maintenu, mais la Dame de fer a fait voter des lois antisyndicales, que Tony Blair n'a toujours pas abolies d'ailleurs. Les *closed shops* – syndicalisation obligatoire pour l'embauche – ont été interdites, le droit de grève a été réglementé, etc. Mais surtout les employeurs ont utilisé la possibilité de « déreconnaître » un syndicat comme interlocuteur, ce dernier perdant, du coup, une grosse partie de ses moyens d'existence (crédits d'heure, etc.). La « déreconnaissance » n'a pas été utilisée de façon massive, car elle équivalait à une déclaration de guerre

ouverte. Les chefs d'entreprise ont préféré la distiller au gré des dossiers et des catégories professionnelles, les cols blancs, notamment.

En 1999, Tony Blair a néanmoins fait un geste envers le dialogue social, en imposant l'obligation de négocier, à condition que le syndicat prouve qu'il représente la majorité des salariés de l'entreprise.

Mais le bilan est lourd. Les syndicats (TUC) ont été grandement affaiblis ; la négociation de branche a disparu ; le dialogue social est concentré au niveau de l'entreprise, où tout est fondé sur le rapport de forces, ce qui donne un paysage social très inégalitaire.

On est très loin du modèle allemand qui est jugé exemplaire...

Pourquoi est-il mis en avant ? Parce que pendant très longtemps – c'est en train de changer aujourd'hui –, il a combiné efficacité économique et forte intervention des salariés, à travers le système de « *Mitbestimmung* » qu'il faut traduire par « codétermination » et non « cogestion ».

Là encore, il faut faire appel à l'histoire. La tradition sociale allemande remonte à la volonté des pouvoirs publics de contenir, pour mieux le maîtriser, le « mouvement des conseils » lié à la révolution spartakiste de novem-

Grande-Bretagne privilégie l'entreprise, exception faite du secteur public, où la négociation de branche a pu être maintenue.

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'un ou l'autre système ?

L'absence de négociation de branche renvoie la question de la régulation sociale au seul rapport de forces en entreprise. Dans certains cas, lorsque l'implantation syndicale est forte et professionnelle, les résultats peuvent être positifs. Mais, à l'inverse, on peut aussi se retrouver face à des trous conventionnels majeurs.

La négociation de branche donne, elle, la garantie d'une certaine homogénéité, même si dans l'ensemble des pays européens, elle s'impose aux seuls signataires, syndicaux et patronaux. Ainsi, en Allemagne, par la seule force des organisations syndicales, vous avez un taux de couverture moyen des salariés par les accords de branche de l'ordre de 90 %. La France, où le taux de syndicalisation est très faible désormais, a un taux de couverture de 92 % – chiffre fourni par l'Organisation de coopération et de développement économiques – qui s'explique simplement par l'intervention de l'Etat qui joue les gendarmes en étendant les accords de branche signés.

« Je me demande bien avec qui les chefs d'entreprise pourraient négocier, si rien n'était changé en termes de représentativité syndicale dans les PME ! »

Si, en France, le contrat primait sur la loi, quel scénario se mettrait en place ?

Compte tenu du taux de syndicalisation dans les PME, je me demande bien avec qui les chefs d'entreprise pourraient négocier, si rien n'était changé en termes de représentativité syndicale !

Si le principe de faveur était remis en cause, je crois que nous nous rapprocherions du scénario anglais, avec un monde du travail à plusieurs vitesses et des PME largement lésées. Mais j'imagine mal que la vigilance traditionnelle de l'Etat français soit ainsi remise en cause.

Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet

CHRONIQUE

par Serge Marti

L'Homme d'acier

NOUS AVONS EU (trop) longtemps la Dame de fer en la personne de Margaret Thatcher. Il faudra composer désormais avec l'Homme d'acier, à savoir le président George W. Bush qui, engagé par ailleurs dans un combat contre le terrorisme et les faux amis de l'Amérique, vient de donner un nouveau coup de menton en décidant d'imposer, pendant trois ans, des tarifs douaniers de 8 % à 30 % sur les importations d'acier aux Etats-Unis ainsi que des quotas. Un dispositif défensif destiné à sauvegarder l'avenir de la sidérurgie américaine, qu'il juge

menacée par l'extérieur. Lorsqu'il était encore en campagne électorale, l'ex-gouverneur du Texas avait déclaré un jour, devant ses conseillers atterrés, que « les importations sont dangereuses, surtout quand elles proviennent de l'étranger ». La bourde est restée célèbre. La vindicte demeure.

Quitte à renier du jour au lendemain le prêche libre-échangiste dont les Etats-Unis sont les principaux propagateurs, ceux-ci versent à présent dans un protectionnisme primaire contre lequel Européens, Canadiens, Russes, Japonais et Coréens, pour une fois unis, semblent prêts à briser quelques lances. En déposant deux plaintes contre la décision de l'administration américaine, l'Union européenne a aussitôt porté l'affaire devant l'Organisation mondiale du commerce, dont le directeur général, Mike Moore, bien ennuyé par la dimension explosive du dossier alors qu'il est en fin de mandat, a incité les protagonistes à trouver une solution entre eux avant que le dossier soit soumis à l'Organe de règlement des différends (ORD), le tribunal arbitral de l'organisation.

Les Quinze peuvent aussi demander à Washington des compensations, à hauteur du préjudice subi, voire, en cas de refus, appliquer des mesures de rétorsion sur les produits américains importés en Europe. Mais tout cela prendra du temps, suffisamment, en tout cas, pour permettre à Bush Jr d'espérer l'emporter, d'ici là, sur un autre front, intérieur cette fois.

Car le choix de déclencher aujourd'hui une guerre commerciale sur l'acier, en fait avec le reste du monde, n'est pas fortuit. Dans moins de neuf mois se dérouleront au Sénat et à la Chambre des représentants les élections dites du « *mid-term* ». Pour éviter au président républicain la douloureuse épreuve d'une cohabitation avec un Congrès qui aurait versé dans le camps démocrate, l'entourage de George W. Bush sait qu'il lui faudra compter sur chaque voix, chaque Etat, chaque lobby. Celui de la fameuse « *rust belt* », cette « ceinture rouillée » qui enferme notamment l'Ohio, la Pennsylvanie et la

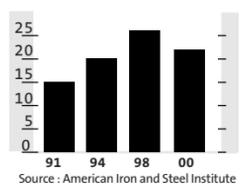
Virginie-Occidentale, n'est pas à négliger. Lors de sa campagne, à l'automne 2000, le futur locataire de la Maison-Blanche avait courtisé avec succès les ouvriers de la sidérurgie en Virginie-Occidentale et il avait fini par arracher cet Etat aux démocrates. Défendre l'« acier américain » est un bon slogan pour tous les salariés et les entreprises du secteur affectés par la chute des prix sur le marché mondial, même s'ils bénéficient déjà de mesures anti-dumping et d'autres formes de subventions.

Naturellement, ce nationalisme économique n'ira pas sans casse. Mais ce sera hors des frontières. Au hasard de la mappemonde. Affecté par une interminable dépression politique autant qu'économique, le Japon qui, en 2001, a exporté près de 2 milliards de dollars de produits sidérurgiques aux Etats-Unis, figure ainsi parmi les plus pénalisés, et avec lui l'ensemble de l'Asie, premier producteur d'acier brut dans le monde.

De même, le Brésil, huitième fournisseur des Etats-Unis, et qui a sacrifié 100 000 emplois pour moderniser sa sidérurgie, se serait, lui aussi, passé de ce nouveau frein à sa croissance, alors que la débâcle de l'Argentine voisine lui procure déjà les plus vives inquiétudes. Invoquant le droit bafoué, les mécontents sont légion. Prévenant, l'Homme d'acier leur oppose ce qui a été l'un des thèmes moraux de sa campagne électorale : la compassion.

UNE FORTE DÉPENDANCE

Importation d'acier aux Etats-Unis en % de la consommation



Source : American Iron and Steel Institute

Social-fiction au sein de la branche textile...

LE SECTEUR QUI COMPTE 81 % DE PME DE MOINS DE 50 SALARIÉS, EST UN LABORATOIRE IDÉAL

Au démarrage, on a le sentiment d'un consensus, côté patronal, comme syndical. A la fédération CGT textile, Christian Larose, son secrétaire général, estime que « la négociation d'entreprise au plus près est importante » et que si, aujourd'hui, il y a un débat entre loi et contrat, « c'est bien parce que patrons et syndicats ont montré leur incapacité globale à régler les problèmes ». Cet appel au renouveau du dialogue social semble partagé par son alter ego de la CFDT, Martial Videt, secrétaire général d'Hacuitex (Habillement, cuir, textile), qui convient des différences de

réalité d'une entreprise à l'autre. Quant à Guillaume Sarkozy, président de l'Union des industries textiles et par ailleurs vice-président du Medef, il est d'accord « pour aller aussi loin que la négociation le permettra », expliquant qu'« aujourd'hui, tout est centralisé au niveau national, tout est prévu jusqu'au moindre détail et [qu']aucun patron de PME n'est donc en mesure de respecter à la lettre le code du travail ».

A bien réfléchir, la branche textile serait, en effet, un laboratoire idéal : 81 % des entreprises comptent moins de 50 salariés, mais les grands groupes (Lacoste, etc.) sont également présents ; parmi les salariés, 62 % d'ouvriers. Le secteur, très saisonnier, est touché de plein fouet par la concurrence internationale d'industries à bas salaires. Les délocalisations y sont nombreuses. Bref, s'ajuster au plus près en termes de flexibilité (modulation des horaires, etc.) et de coûts est une constante, régulièrement mise en avant par les chefs d'entreprise. Tandis que les syndicalistes s'attachent à maintenir le pouvoir d'achat et à éviter que les salariés des entreprises les plus petites soient les oubliés de l'acti-

tivité face aux « plus » (indemnités de licenciement plus élevées, par exemple) dont bénéficient ceux des grands groupes. Et de fait, l'expérience montre que la branche a une politique contractuelle assez dynamique, bref, qu'on s'y parle.

Pour autant, la social-fiction proposée par le Medef, qui souhaite voir l'accord d'entreprise primer sur la loi, risque de provoquer un dialogue de sourds. Pas question, côté syndical, d'imaginer que la convention collective ne soit plus le niveau plancher

LES PME À LA TRAÎNE

Taille de l'établissement tous secteurs	Délégués syndicaux comité d'entreprise et délégués du personnel
Moins de 50 salariés	17,7
50 à 99	34,3
100 à 199	53,3
200 à 499	73,8
500 à 999	94,0
1 000 et plus	91,4
Ensemble	59,9

Source : Dares, ministère de l'emploi et de la solidarité, enquête Réponse, 1995.

pour la couverture des salariés. « Il s'agit d'aménager, pas de déroger à la baisse, en laissant place à l'arbitraire », défend Martial Videt. Tandis que Christian Larose refuse cette idée en expliquant qu'« en bas, c'est le libre arbitre puisque la représentation syndicale est réduite à la portion congrue ».

MARGES DE MANŒUVRE

Guillaume Sarkozy est beaucoup plus ambivalent. Il se montre rassurant en expliquant qu'il ne s'agit pas de casser le droit social mis en place dans le secteur du textile : la loi doit fixer des principes généraux et « la branche, mettre des bornes entre lesquelles les accords d'entreprise pourraient varier ». Un raisonnement qui emmène néanmoins le négociateur patronal, également patron des Tissages de Picardie, assez loin dans les marges de manœuvre possibles. Un exemple concret, celui des indemnités de licenciement. « Personnellement, explique-t-il, je ne pense pas que le minimum conventionnel des indemnités de licenciement doit être remis en cause par des accords d'entreprise », mais l'homme mandaté

par ses adhérents comprendrait que certains patrons de PME veuillent mettre en place – par le biais de la négociation d'entreprise bien sûr – un système mixte en négociant des indemnités de licenciement plus faibles que le minimum conventionnel, baisse « compensée » par l'octroi de jours de formation utiles pour la reconversion.

D'autres thèmes pourraient ainsi relever de cette même philosophie, selon le patron des Tissages de Picardie : les 35 heures « qu'il va falloir adapter », concernant notamment le temps de déshabillage et d'habillage des ouvriers

et la situation des cadres, mais aussi les délais de procédures de licenciement. Un programme qui laisse parfois les représentants syndicaux. Pour eux, aménagement ne signifie pas dérogation... à la baisse. Et afin de contrôler les initiatives patronales, Christian Larose imagine que « la négociation, en raison des différences entre petites et grandes entreprises, doit se faire au niveau de la branche », quand Martial Videt propose de réactiver « des commissions locales de validation paritaire » pour éviter toute dérive.

M.-B. B.

sans interruption de votre vie professionnelle

CADRES EN ACTIVITÉ

DEA e-management
Septembre 2002 - Juillet 2003



UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

Département d'Éducation Permanente
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16

Tél. : 01 44 05 40 88 - giovanangeli@dep.dauphine.fr
www.dauphine.fr/crepa/dea128fc.htm

En Suède, Saab invente la mutualisation des emplois

UNE SOCIÉTÉ QUI REGROUPE DES INDUSTRIELS TIENT À LEUR DISPOSITION DES TECHNICIENS TRÈS QUALIFIÉS, TOUS SALARIÉS EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

STOCKHOLM

de notre correspondant
Le principe de la démarche lancée par Saab, il y a cinq ans, est simple : des entreprises travaillant à effectifs tendus « mutualisent » leur personnel au sein d'une société commune, appelée Industri Kompetens (IK), dans le but de recruter temporairement en fonction des variations de leurs carnets de commandes. Créée en 1997 par l'aviateur Saab suite à une importante restructuration opérée un an auparavant, Industri Kompetens regroupe aujourd'hui près de quatre-vingts sociétés industrielles du bassin du sud-Södermanland, du nord-Smaland et surtout de l'östergötland, comté situé au sud de Stockholm. Saab, à Linköping, son chef-lieu, y est le premier employeur.

L'idée est venue en 1996 au chef du personnel de l'aviateur, Thomas Nygren, aujourd'hui PDG d'Industri Kompetens, lorsque, confronté à l'annulation d'une commande de cinquante avions civils – segment dans lequel il s'était lancé pour compenser la baisse des marchés militaires dans un contexte de réduction des dépenses publiques de défense –, le groupe a annoncé

un premier plan social consécutif à une réduction drastique de sa production, définitivement abandonnée à la fin des années 1990. Alors que Saab avait initialement annoncé son intention de supprimer près de 450 emplois, seuls 9 salariés ont été licenciés, les autres ayant bénéficié de divers plans de reclassement au sein de l'entreprise ou d'autres entreprises du bassin (notamment Ericsson). Sur les 256 personnes finalement concernées par la restructuration, 20 ont été embauchées par Industri Kompetens.

L'östergötland industriel a subi de plein fouet le recul de l'activité économique au milieu des années 1990 : sur les 80 plus grosses entreprises du comté, 78 ont alors débâché. Très vite, pourtant, nombre d'entre elles – des PME, plus rigides sur le plan des effectifs, aux grands groupes industriels tenus par leurs actionnaires à une stricte discipline financière – ont été confrontées à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée sans avoir pour autant les moyens ou la volonté de revenir aux embauches fermes. Aussi le concept de Thomas Nygren a-t-il immédiatement conquis les poids lourds de la région, Saab, Ericsson, ABB et BT Industries, qui forment aujourd'hui le noyau dur de la structure avec chacun plus de 10 % de son capital.

Après un coup de pouce financier de l'Administration nationale

du marché de l'emploi et de la Commission européenne, le capital de l'entreprise avait en effet été ouvert dès l'été 1997, la part de Saab passant de 100 % à 25 %.

Industri Kompetens compte 21 actionnaires, 65 entreprises membres et emploie une centaine d'opérateurs industriels salariés, monteuses, assembleurs, électriciens, techniciens en PAO (production assistée par ordinateur)... « Ils sont mensualisés et

Présenté par son fondateur comme une bouée de sauvetage pour l'emploi et un laboratoire pour la formation professionnelle, Industri Kompetens apparaît, après quelques années de fonctionnement, comme un « battement de cils » en direction des organisations syndicales, destiné à camoufler le coup d'arrêt du recrutement dans la région

titulaires d'un contrat à durée indéterminée. Le prestataire ne facture aux sociétés clientes que les heures effectuées », précise Thomas Nygren. Issus, pour la plupart, des sociétés actionnaires ou membres d'Industri Kompetens, les employés sont ensuite « loués » en interne, contrairement à l'intérim. Avantage mis

en avant : ils sont immédiatement opérationnels alors que les intérimaires ont besoin d'une période d'adaptation et d'une formation de base plus ou moins longue, paramètres incompatibles avec des délais de production et de livraison souvent très courts. Au fait des dernières évolutions techniques, les salariés d'Industri Kompetens n'ont pas vécu, pour la plupart, les longues interruptions des travailleurs précaires.

Présenté par son fondateur comme une bouée de sauvetage pour l'emploi et un laboratoire pour la formation professionnelle, Industri Kompetens apparaît, après quelques années de fonctionnement, comme un « battement de cils » en direction des organisations syndicales, destiné à camoufler le coup d'arrêt du recrutement dans la région (l'östergötland affiche un taux de chômage en ligne avec la moyenne nationale, à 4,4 % de la population active).

D'ailleurs, de l'aveu même du PDG, le temps passé en formation par les employés est passé de 25 % à 15 % en moyenne depuis le début de l'aventure. Avec 100 salariés (et 500 candidatures reçues), IK est loin de peser de tout son poids sur un site industriel employant près de 50 000 personnes et balayé depuis la mi-2001 par une nouvelle vague de licenciements.

Boris Lévy

UN CALCUL ÉCONOMIQUE RENTABLE

A la suite du ralentissement économique des années 1990, BT Industries, leader mondial des chariots élévateurs, a licencié quasiment la moitié de ses effectifs sur le site de Mjölby, dans l'östergötland.

La société a repris les embauches depuis, mais sans compenser les 600 départs. Or, relève une étude du cabinet Bernard Brunhes pour le compte de la Commission européenne, il arrive que, pour faire face à des fluctuations saisonnières, la société doive augmenter ses effectifs de production de 10 %.

Malgré la signature d'un accord sur l'aménagement du temps de travail permettant de demander aux salariés de travailler 10 % de plus ou de moins, BT Industries dépasse invariablement ses quotas d'heures supplémentaires et se retrouve à court de main-d'œuvre. Alors, conclut l'étude, « employer une personne d'Industri Kompetens devient vraiment rentable par rapport à l'embauche-formation-licenciement d'une personne extérieure, parce que le licenciement coûte cher du point de vue social ou/et financier ».

La disparition programmée des chèques

LA MONNAIE UNIQUE POURRAIT DONNER LE COUP DE GRÂCE À UNE PRATIQUE TRÈS FRANÇAISE

Un chèque est un « instrument passéisé dont l'usage ne semble pas cohérent avec la création d'une zone unifiée de paiement en Europe ». Ce commentaire brutal émane, à Bruxelles, de la Fédération bancaire de l'Union européenne. Préparant l'arrivée de l'euro, les autorités françaises comptaient sur les nouveaux chèques libellés en euros, en plus des cartes de crédit, pour faciliter les paiements en nouvelle monnaie.

« Le chèque a probablement assez peu d'avenir en Europe », remarque laconiquement Benoît Jolivet, secrétaire général du Conseil national du crédit (CNC). Dans l'eurozone, la France est, de loin, le pays qui utilise le plus les paiements par chèque, avec à elle seule 70 % des chèques émis. D'où l'une des « gâfés » amusantes du passage à l'euro : nombre de Français réalisent, à l'été 2001, que leurs chèquiers tout neufs, libellés dans la même monnaie que celle des pays voisins, ne pouvaient être utilisés hors de l'Hexagone.

Présentés à l'étranger, ils risquaient d'être soumis à de très lour-

des taxes, ou carrément rejetés. Car le chèque, en francs ou en euros, est avant tout un moyen de paiement national, privilégié en France, le plus souvent méprisé ailleurs.

L'usage du chèque a un peu diminué ces dernières années, au fil de l'augmentation des impayés et surtout de l'augmentation des paiements par carte bancaire. Mais Paris se préoccupe encore peu d'une disparition possible des chèques, dont la popularité est grande... et l'usage gratuit. Face à la montée en puissance de l'électronique et au manque d'intérêt de la plupart de ses partenaires européens, la France voudrait transposer le RIB (relevé d'identité bancaire) à l'IBAN (international bank account number), identifiant de compte international pour les paiements transfrontaliers. La création d'un système européen de compensation utilisable pour les chèques a peu de chances d'aboutir. Pour l'instant, c'est le système coûteux de l'image-chèque qui est surtout utilisé pour faciliter les opérations de compensation internationales.

US ET COUTUMES BANCAIRES

En Allemagne ou aux Pays-Bas, ce sont les virements d'argent d'un compte sur un autre qui dominent les transactions. La Belgique utilise déjà des systèmes de porte-monnaie électronique. Il s'agit d'approvisionner une carte d'où sera débité l'argent, un peu comme les cartes de téléphone payables à l'avance. La France recourt peu au chèque pour le paiement des rémunérations, versées par virement sur les comptes des salariés, alors qu'en Grande-Bretagne aussi grand utilisateur de chèques, ceux-ci sont souvent consacrés à cet usage. Au total, chez les Quinze, les paiements par chèques représentaient 13 % des transactions en 1999, selon les statistiques de la Fédération bancaire de l'Union européenne.

Les Américains, gros utilisateurs de chèques (plus de 200 par personne et par an, contre près de 100 en France et moins de 10 en Allemagne), les réservent à des usages locaux. Les systèmes bancaires étant différents dans les 50 Etats, une « formule » émanant de la Bank of Boston sera refusée... au Nouveau-Mexique.

Pourtant chez le fabricant de chéquiers Multipap, on n'envisage pas de réduire l'impression de ces carnets dont la « connotation sociale » est si forte, selon l'expression du PDG, Patrick Papot, qui rappelle que l'introduction des Cartes bleues avait elle aussi été perçue comme une menace pour le chèque, sans que cette crainte ne se vérifie.

RISQUE DE FRAUDE

L'apparition des chèques en France remonte à 1880, soit un siècle après l'introduction des « formules » par les banquiers britanniques. Le mot est d'ailleurs issu du verbe anglais « to check », qui signifie contrôler. Depuis 1979, les chèques sont systématiquement barrés (deux traits diagonaux imprimés sur la formule), c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être endossés que par transfert sur le compte bancaire du bénéficiaire. Ces opérations ne sont pas sans risque de fraude, et la Banque de France gère un fichier national des chèques irréguliers, contenant les oppositions faites sur des chèques

et la liste des personnes interdites de chéquiers.

Toutes ces procédures ont bien sûr un coût. Pourquoi les banques acceptent-elles de déboursier environ 3 francs (0,46 euro) pour le traitement de chaque chèque, de prendre en charge une série de risques, dont celui des chèques sans provision ? Parce qu'elles pratiquent sans sourcilier la règle du ni-ni, par laquelle les comptes à vue ne sont pas rémunérés, en échange de la gratuité des chèques. La gestion des premiers leur apporte en effet des liquidités substantielles qui sont créées par le décalage de temps (date de valeur) entre le moment où le chèque est perçu et celui où l'argent est accessible à son bénéficiaire.

Plusieurs banques étrangères ont tenté, à l'inverse, d'offrir une rémunération des comptes à vue en échange d'une facturation de la gestion des chèques. Dernière en date, Caixa Bank propose à ses clients français un taux d'intérêt annuel de 2 % sur les dépôts à vue au-delà de 1 500 euros (la pratique en Europe, début 2002, est d'offrir 0,5 % environ). La banque espagnole ne fait pas payer les chèques, mais impose des « frais généraux de tenue de compte » (12 euros par trimestre).

L'avènement de la monnaie unique pourrait donner le coup de grâce au coûteux chèque français. Début mars 2002, dans les centres Leclerc, la carte bancaire avait généré 49 % des sommes encaissées, contre 30 % à peine trois mois plus tôt ; la part des paiements en liquide avait progressé faiblement. Celle des chèques, elle, s'était effondrée de 45 % à 29 %.

Françoise Lazare

EN DIRECT DE BRUXELLES

par Laurent Zecchini

Cette demi-humanité à 2 dollars par jour...

FAUT-IL ENCORE Y CROIRE ? Lors du sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud), fin août, un « pacte planétaire » devrait être adopté, qui affichera les ambitions et les engagements de la communauté internationale à mieux gérer et partager les ressources de la planète exploitées sans discernement. Il s'agira de mettre au point cette alchimie entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux propres à satisfaire le bien-être des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures.

Ce rendez-vous aura été préparé, du 18 au 22 mars, par la conférence de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement, dont, à l'aune de l'expérience, on ne peut exclure qu'elle soit une de ces grand-messes dont les bonnes intentions s'émeussent avec le temps. On se souvient de l'objectif, devenu antienne, proclamé pour la première fois par la commission Pearson, en 1969 : pour soulager le fardeau des pays pauvres, les pays développés doivent consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide au développement (APD). On en est loin, puisque la moyenne des

Une leur d'espoir cependant ? Dans une certaine mesure : « Aujourd'hui, souligne un rapport de la Food and agricultural organization (FAO), près de 800 millions de personnes souffrent de faim et de malnutrition. » Ces dernières années, ce chiffre a diminué en moyenne de 8 millions de personnes par an, ce qui est loin d'être suffisant pour atteindre l'objectif international de développement, qui prévoit une réduction de moitié de la pauvreté extrême dans le monde d'ici à 2015. Il s'agit là d'un des objectifs de la Déclaration du millénaire, adoptée en 2000 par les Nations unies, lesquels resteront lettre morte si les pays développés ne prennent pas les moyens pour rompre le cycle vicieux de la pauvreté, qui empêche en particulier les pays les moins avancés (PMA) de bénéficier de la mondialisation.

En Europe, l'APD redevient un objet d'attention de façon récurrente. C'est le cas aujourd'hui en France, où Jacques Chirac a fustigé l'inanité des efforts budgétaires du gouvernement en faveur de l'APD, qualifiant une telle situation d'« inacceptable ». Cette envolée vertueuse s'est attirée une réplique de Lionel Jospin, qui a rappelé que

L'Union est le premier pourvoyeur d'aide au développement

pays européens s'établit à 0,33 % de leur PIB et que les Etats-Unis n'y consacrent que 0,10 %.

Pour cause de 11 septembre, George W. Bush vient d'annoncer un budget militaire en augmentation de 15 %, tandis que la part consacrée à l'APD par le Trésor américain se réduit comme peau de chagrin depuis des années. Les Américains comprennent mal en général le rapport, suggéré par leurs amis européens, entre le nombre croissant de leurs ennemis à travers le monde et ce ratio entre crédits militaires et crédits pour le développement... Pour les ultra-libéraux, en Amérique et en Europe, l'aide au développement est un cautère sur une jambe de bois, à qui il faut substituer responsabilisation des individus et bonne gouvernance. Au fond, disent-ils, le constat est-il si tragique, la pauvreté si profonde ?

Dans une récente communication de la Commission européenne établie en prévision des rendez-vous de Monterrey et de Johannesburg, on peut lire ceci : « Près de la moitié de la population mondiale [2,8 milliards sur 6 milliards d'individus] gagne moins de 2 dollars par jour. Les inégalités dans et entre les pays sont de plus en plus marquées. En 1960, les revenus du cinquième le plus riche de la population mondiale étaient trente fois supérieurs à ceux du cinquième le plus pauvre. Ils sont aujourd'hui 90 fois plus élevés. Le cinquième le plus riche représente 86 % du total de la consommation privée. Environ un milliard d'hommes et de femmes sont au chômage, sont sous-employés ou vivent dans la pauvreté, 250 millions d'enfants travaillent dans le monde ».

Plus sérieusement, Bruxelles propose aux Quinze une stratégie pour se rapprocher du Graal de 0,7 % du PIB en faveur de l'APD. Comme objectif intermédiaire, les pays de l'Union européenne (UE) qui sont en-dessous de la moyenne communautaire s'engageraient à atteindre celle-ci en 2006, ce qui porterait la moyenne de l'UE à 0,39 %, de quoi permettre peu ou prou de consacrer les 50 milliards de dollars supplémentaires nécessaires, selon la Banque mondiale, pour atteindre les « objectifs du millénaire ».

Aujourd'hui, seuls les Pays-Bas, le Danemark, le Luxembourg et la Suède atteignent ou dépassent l'objectif de 0,7 %. La France, pour sa part, amorce un léger redressement : 0,57 % en 1994, 0,40 % en 1997, 0,32 % en 2000 et 0,34 % en 2001. Dans cette bataille pour le développement, l'UE a des responsabilités et des atouts : elle est à la fois le plus important partenaire commercial au monde et le premier pourvoyeur d'aide au développement. A Monterrey et Johannesburg, les Quinze doivent donner l'exemple pour relever le double défi « du développement durable et d'un monde plus juste ». Ce qui signifie ne pas se contenter de réaffirmer des promesses, mais les tenir.

Trois écoles de commerce

BAC + 5

CONCOURS EN TERMINALE

ACCÈS

ESSCA

Angers-Paris
0811 811 881

IESEG

Lille
03 20 54 58 92

ESDES

Lyon
04 72 32 50 48

Clôture des inscriptions le 25 avril 2002

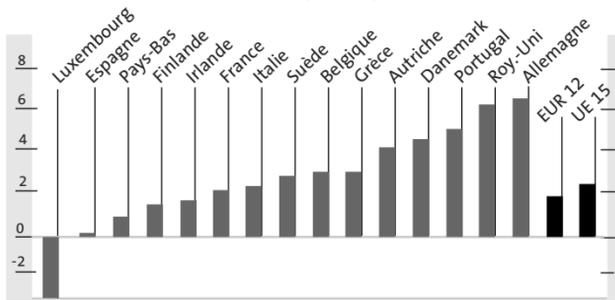
S'entraîner en ligne : www.concours-accès.com

BP 651, 49006 Angers Cedex 01

EUROPE

DES PRIX AGRICOLES EN HAUSSE

Variation annuelle de l'indice réel des prix à la production, 2001/2000, en %



Source : Eurostat

■ L'INDICE DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES dans l'Union européenne (UE) a accusé une hausse sensible (+ 5 %) en 2001 par rapport à l'année précédente.

■ CETTE CROISSANCE résulte d'une progression marquée des prix des animaux et des produits animaux (+ 3,4 %) combinée avec une augmentation plus modérée des produits végétaux (+ 1,8 %). La hausse importante des prix du porc (+ 17,2 %) traduit un fléchissement de l'offre en raison de l'épidémie de fièvre aphteuse.

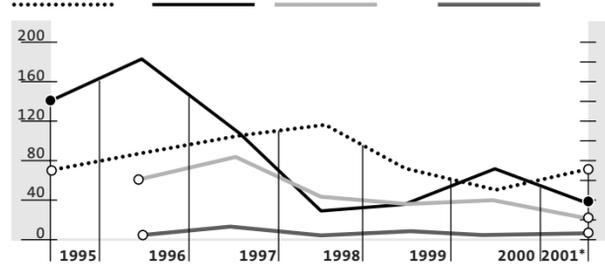
■ LE LUXEMBOURG est le seul Etat membre où l'indice des prix réels a baissé (- 3 %). Les augmentations sont restées faibles en Espagne (+ 0,2 %), aux Pays-Bas (+ 1 %) et en Finlande (+ 1,6 %). Les hausses les plus fortes ont été enregistrées en Autriche (+ 4,4 %), au Danemark (+ 4,8 %), au Portugal (+ 5,3 %), au Royaume-Uni (+ 6,5 %) et en Allemagne (+ 6,8 %).

PAYS ÉMERGENTS

LES FLUX DE CAPITAUX SE TARISSENT

Flux net de capitaux vers les pays émergents en millions de dollars

Amérique latine Asie/Pacifique Europe émergente Afrique/Moyen-Orient



Source : CDC Ixis

■ DEPUIS LA CRISE ASIATIQUE (1997), les flux nets de capitaux vers les pays émergents ont chuté. Les flux publics restent faibles, s'établissant à seulement 10 milliards de dollars en moyenne, pour les trois dernières années.

■ LES FLUX PRIVÉS ne dépassent que de peu les 100 milliards de dollars en 2001 et ne restent soutenus que par les investissements directs étrangers. Cette tendance touche toutes les zones géographiques. Le recul le plus spectaculaire reste l'Asie, dont le léger redressement de 2000 ne se confirme pas en 2001. Pour l'Amérique latine, les chiffres de l'année 2001 pourraient être révisés à la baisse en raison de la crise argentine.

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.U.	JAPON
Production industrielle (nov. 2001, en %) : Sur un an	0,6	- 4,3	- 2,8	- 9,9**	- 6,4	- 2,7	- 8,2	- 5,1	- 6,7	n. d.	n. d.
	Sur un mois	- 4,4	- 0,8	1,7	- 2,1**	- 1,2	- 0,9	1,6	3,2	- 0,3	n. d.
Prix à la consommation (janv. 2002, en %) : Sur un an	2,5*	2,7*	2,3	2,6	3,1*	2,4*	2,4*	4,9*	1,6	1,1	(11/01)
	Sur un mois	0,5*	0,3*	1,0	- 0,9	- 0,2*	0*	0*	1,1*	- 0,4	0,2
PIB en volume (3 ^e trimestre 2001, en %) : Sur un an	1,4 (3 ^e T01)	1,4	0,6	1,7	2,9	2,3	1,5	2,3	2,3	1,2	- 0,7
	Sur trois mois	0,2 (3 ^e T01)	0,1	0	- 0,6	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1
Déficit public/PIB (en %) 2000	0,3	1,2	1,3	0	- 0,3	- 1,3	- 0,3	2	4,4	(1999)	(1999)
										1	- 7,6
Dettes publique/PIB (en %) 2000	69,6	64,1	60,7	110,3	60,7	57,6	110,5	56,1	42,8	59,3	(1999)
											105,4
Solde commercial extracommunautaire (en milliards d'euros, déc. 2001)	1,7	8,7	6,7**	- 0,7**	- 2,7**	0,8**	1,5**	2,7**	- 4,4**	- 42,3	(6/01)
											8,6
Investissement (FBCF) (3 ^e trimestre 2001, en %)											
	Sur trois mois	- 0,5	0,0	- 0,7	3,1(2 ^e T01)	1,1	0,1	0,1	0,4(2 ^e T01)	- 2,1	- 1,7

n. d. : non disponible, * provisoire, ** novembre 2001

LES INDICATEURS FRANÇAIS

	Dernier mois connu	Variation sur un an
Consommation des ménages	- 0,4 % (01/02)	+ 1,2 %
Taux d'épargne	16,4 %	+ 1,2**
Pouvoir d'achat des ménages	+ 0,5 %	+ 3,6***
Commerce extérieur (en milliards d'euros) (solde cumulé sur 12 mois)	+ 0,8 (déc. 2001)	+ 0,8
	+ 3,3 (11/00-12/01)	- 0,5
Enquête mensuelle sur le moral des ménages*	- 15 (fév.)	+ 2,0**
Enquête mensuelle dans l'Industrie* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	- 30 (fév.)	+ 20**
Créations d'entreprise	23 095 (12/01)	- 0,5 %***
Défaillances d'entreprise par date de jugement	2 842 (09/01)	- 5,1 %***

* solde de réponses, CVS, en %
Source : Insee, Douanes

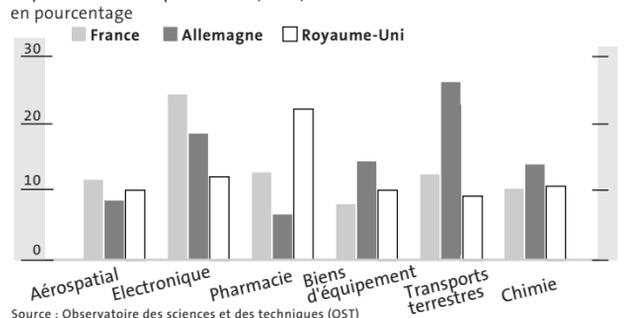
** solde net douze mois auparavant

*** en glissement

INNOVATION

A CHAQUE PAYS SA PRIORITÉ

Dépenses de R et D par secteur (1998)



Source : Observatoire des sciences et des techniques (OST)

■ LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R & D) des entreprises françaises (15,9 milliards d'euros) se situaient en 1998 entre celles des britanniques (14,4 milliards) et celles des allemandes (27,5 milliards), selon le rapport 2002 de l'Observatoire des sciences et des technologies (OST).

■ LA RÉPARTITION PAR SECTEURS témoigne de la persistance des spécialisations technologiques nationales, malgré les fusions, les acquisitions et les politiques de convergence industrielle : l'électronique en France, la pharmacie en Grande-Bretagne, les transports terrestres en Allemagne, captent, dans chacun de ces pays, plus de 20 % des dépenses de R & D.

Le Japon lutte contre la déflation... avec modération

LE PLAN DU
PREMIER MINISTRE,
JUNICHIRO
KOIZUMI, POUR
RÉGLER LA CRISE
QUI BLOQUE
LE PAYS N'À PAS
CONVAINCU

Les autorités japonaises s'efforcent d'être rassurantes : le Japon ne sera pas l'Argentine. Avec un faible endettement extérieur, un excédent de la balance des paiements courants et la première réserve de change du monde, l'économie nipponne n'est certes pas menacée par le « syndrome » argentin. Que la question soit soulevée révèle pourtant les craintes

suscitées par l'extrême fragilité des banques sur fond de déflation et de récession combinées. La mise sous surveillance de la note de la dette intérieure en yens par l'agence de notation Moody's est venue attiser l'inquiétude qui règne à Tokyo, tandis qu'en écho, une autre agence, Standard & Poor's proposait d'introduire un indice de viabilité des grandes banques nipponnes.

Le premier ministre, Junichiro Koizumi, se trouve ainsi face à un pic de la crise que traverse le pays, sans plus pouvoir tabler sur l'atout politique qui le singularisait jusqu'alors : son taux de popularité est redescendu sous les 50 % à partir d'un sommet de 80 % en mai dernier. Son ex-ministre des affaires étrangères, Makiko Tanaka, a même mis en doute sa volonté de réforme, l'accusant d'avoir rejoint les « forces de la résistance » au changement.

La volonté d'action de Junichiro Koizumi pourra être jugée à l'intensité de sa lutte contre la déflation, élevée au rang de cause nationale. L'indice des prix à la consommation est en effet proche de zéro depuis 1994, si l'on omet les effets d'un relè-

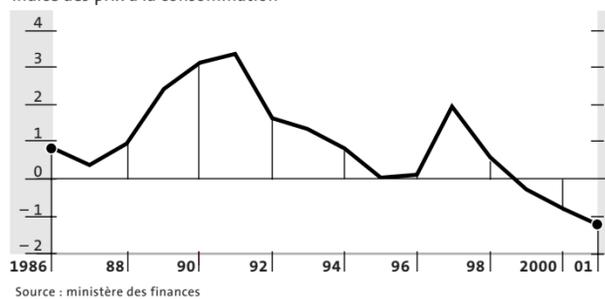
vement de 2 % de la TVA en avril 1997. Depuis 1999, l'évolution est même franchement négative, l'indice s'étant inscrit en recul pour le vingt-neuvième mois de rang en janvier.

Cette tendance, même si elle favorise le pouvoir d'achat des ménages, a des effets particulièrement pervers dans le cas japonais. En rognant les recettes des entreprises, elle pèse sur les emprunteurs et accroît le stock de mauvaises créances de banques déjà mal en point, tout en érodant les recettes publiques. En janvier, les entrées fiscales ont ainsi reculé de 13 % par rapport au même mois de 2001. Certes, c'est en l'occurrence la « stagdéflation » - combinaison de déflation et de récession - qui explique l'ampleur du manque à gagner des finances publiques. Un tel dérapage est un luxe pour le Japon qui, avec un endettement public de 141 % du produit intérieur brut (PIB), arrive déjà au dernier rang des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont le taux d'endettement moyen se situe à hauteur de 74 % (58 % pour les Etats-Unis).

L'annonce d'un plan de lutte contre la déflation le 27 février était donc très attendue, mais sa lecture a surtout offert des arguments dans le procès en immobilisme intenté au premier ministre. La stratégie retenue est d'accélérer le nettoyage des bilans bancaires pour amoindrir les risques de crise systémique et réduire les anticipations pessimistes des agents économiques. Cet angle d'attaque est sans doute judicieux car à partir du 1^{er} avril, la garantie des dépôts sera plafonnée à 10 millions de yens (86 000 euros). Cette limitation recentrera l'atten-

DES PRIX EN BAISSÉ DEPUIS DEUX ANS ET DEMI

Indice des prix à la consommation



Source : ministère des finances

tion des Japonais sur la santé de leurs banques qui recèleraient - montant probablement sous-évalué - plus de 40 000 milliards de yens (348 milliards d'euros) de créances douteuses.

Mais les détails du plan ont modérément convaincu. Il est essentielle-

La perspective d'un
nouveau sauvetage
des banques est
un sujet très sensible
dans l'opinion

ment question de renforcer le rôle des agences publiques chargées de racheter les mauvaises créances et les actions détenues par les banques. En particulier, 4 000 milliards de yens (34,8 milliards d'euros) seront affectés à l'Agence de rachat des participations bancaires. Mais cet édifice est assez théorique, et les banques doutent de pouvoir opérer

Masaru Hayami est resté sur sa position de refus d'afficher une cible d'inflation. Mais il s'agit peut-être là de ses derniers feux. Hideyuki Aizawa, chef du panel « antidéflation » du parti libéral démocrate au pouvoir, a fait état de consultations en vue de modifier la loi pour obliger la Banque centrale à fixer une cible d'inflation.

Junichiro Koizumi semble conscient des limites de son offensive sur la déflation. L'éventualité d'une série de mesures complémentaires d'ici à la fin mars est d'ailleurs en débat. Cette période est toujours très sensible puisqu'elle précède la clôture de l'exercice fiscal. Toute mesure gouvernementale à proximité de ce terme est alors susceptible de provoquer un sursaut du Nikkei, améliorant le bouclage des bilans bancaires. L'actuel gouvernement nippon est ainsi contraint à une « politique du Nikkei », stratégie déjà expérimentée par ses devanciers.

Patrice Geoffron

Professeur à l'université Paris-XIII
geoffron@seg.univ-paris13.fr

CADRES EN ACTIVITÉ

Executive MBA
DauphineRéunions d'information
le mardi 2 avril et
le mardi 21 mai à 19 h 00
à l'Université Paris Dauphinewww.mba.dauphine.fr
mba@dep.dauphine.fr
Tél. : 01 44 05 41 81

Rencontrez 50+ programmes...

Darden, Duke, Edhec, Essec, HEC, IEDE, IMD, INSEAD, LBS, Reims, Thunderbird, Wharton etc.

19 mars 2002
Toit de la Grande Arche de la Défense

Exec Education | **MBA**
Tout sur les formations pour cadres et dirigeants | Rencontrez les responsables des MBA & Exec MBA

Inscriptions, renseignements et horaires:
www.topcareers.net

Le marché de l'énergie après Enron *par Pierre Noël*

Après la crise électrique californienne, la faillite du courtier en énergie Enron, intervenue en décembre 2001, n'a pas manqué d'être exploitée, en France, par les opposants à l'introduction de la concurrence dans les services publics. Pourtant, une des leçons de l'affaire Enron est, précisément, que le processus de libéralisation des industries énergétiques a généré des institutions de marché et des modes d'organisation robustes et efficaces.

Enron a commencé à prospérer dans les années 1980, pendant le processus de restructuration de l'industrie gazière américaine. Pendant les années 1970, le contrôle des prix et la réglementation du secteur avaient généré de graves pénuries. En 1978, sous l'administration Carter, le Congrès adopta un plan de réforme partielle et progressive du secteur. Cette loi de compromis, dite « NGPA », n'a fait que remplacer certains effets pervers par d'autres. En stimulant artificiellement l'offre alors que la récession faisait plonger la demande, elle a contribué à créer une bulle gazière qui devait mettre dix ans à se résorber. Néanmoins, par un effet inattendu, le NGPA allait susciter une dynamique de transformation structurelle radicale.

Dans un contexte d'offre excédentaire, les gros consommateurs et les distributeurs locaux découvrirent leur intérêt à contourner les contrats de long terme à prix réglementés, pour négocier directement avec les producteurs, puis faire transporter le gaz « pour compte de tiers » par une société de pipeline. C'est ainsi qu'apparut spontanément un marché libre du gaz naturel, où le prix s'établit nettement en dessous du prix réglementé. Le développement rapide du marché libre, où s'effectuaient

55 % des transactions en 1987, induisit une réorganisation profonde du secteur. Des centres de commercialisation ont émergé aux grands points d'intersection des pipelines (*hubs*), où offres et demandes de gaz s'agrègent, et où s'opère la coordination de court terme. De nouveaux métiers sont apparus : mise en relation d'acheteurs et de vendeurs (*courtage*), achat et vente à des fins d'arbitrage (*trading*), couverture du risque de prix par des opérations à terme (*hedging*). Enron, société d'oléoducs du Texas, allait se spécialiser dans ces services permettant aux opérateurs de bénéficier des occasions offertes par les nouveaux marchés, et à la collectivité d'exploiter pleinement les gains d'efficacité qu'autorise une organisation concurrentielle.

Enfin, les prix à la production ont été complètement libéralisés.

Tout au long de ce processus, Enron a fortement soutenu la libéralisation par une activité de lobbying intense. Par ailleurs, Enron a encouragé la restructuration du secteur électrique, et fut un acteur décisif de la convergence des industries énergétiques dans le nouvel environnement concurrentiel. Pour ces raisons, il n'est pas entièrement faux – même s'il est simplificateur – de parler de « modèle Enron » à propos de la nouvelle organisation du secteur énergétique américain. On sait aujourd'hui que la face interne de ce modèle était nettement plus sombre. L'immense confiance qu'Enron avait acquise auprès des marchés financiers était largement usurpée, reposant sur une comptabilité « créative ». L'éclatement bru-

Au vu du rôle historique et de la taille de l'entreprise (la septième firme américaine), on pouvait s'attendre à ce que la faillite d'Enron plonge les marchés gaziers et électriques dans le chaos. Il n'en a rien été. Pas un kilowattheure, pas un mètre cube de gaz n'a manqué aux consommateurs. Les prix, sur des marchés pourtant très sensibles, n'ont pas bougé. Les concurrents d'Enron, loin d'être entraînés dans la chute du leader, bénéficient pleinement de sa disparition. C'est un des enseignements de l'affaire Enron, et peut-être le seul positif : les institutions de marché et les modes d'organisation industrielle issus du processus de libéralisation sont stables et solides. Ils ont « digéré » la faillite d'Enron avec une étonnante facilité, sans aucune intervention publique, et ceci dans le gaz comme dans l'électricité.

La restructuration libérale du système gazier américain a mis fin à des décennies de pénuries, puis de bulle gazière – dans les deux cas, de dysfonctionnements. Depuis une dizaine d'années la demande est repartie à la hausse ; les prix sont bas, même si le « pic » en 2000 augure d'un marché plus cyclique ; le flux d'investissement dans les infrastructures de transport et de stockage est resté important sur toute la décennie, et paraît globalement satisfaisant. L'industrie gazière concurrentielle semble être entrée en phase de maturité. Tel n'est pas encore le cas de l'électricité où, comme l'a montré la crise californienne, on reste en phase d'apprentissage institutionnel, avec ce que cela implique d'essais et d'erreurs. Mais dans les deux cas le processus de libéralisation, dont Enron était devenu un symbole, ne sera pas remis en cause.

Pierre Noël est chargé de recherche au Centre français sur les Etats-Unis (CFE-IFRI)

Pas un kilowattheure, pas un mètre cube de gaz n'a manqué aux consommateurs.

Les prix, sur des marchés pourtant très sensibles, n'ont pas bougé

A partir du milieu des années 1980, la commission fédérale de réglementation de l'énergie (FERC) allait, par étapes, consacrer le processus de réorganisation spontanée, permettre son plein développement et sa stabilisation. La réforme la plus importante a consisté à séparer réglementairement les fonctions de transport et de commercialisation (*unbundling*), afin de créer un marché libre pour l'accès aux pipelines. D'autre part, la commission a favorisé une normalisation contractuelle et la mise en place de systèmes de commerce électronique, deux initiatives destinées à améliorer le fonctionnement des hubs gaziers, donc les performances du système.

tal de cette bulle de confiance a précipité l'entreprise en faillite. De là à ne voir dans l'aventure d'Enron qu'une « vaste escroquerie », selon les termes d'un éditorialiste français, il y a un pas qu'il ne faut pas franchir. Les services que rendait cette entreprise sont absolument indispensables au fonctionnement des marchés de matières premières : on les retrouve dans le pétrole, les produits miniers ou encore les matières agricoles. Par sa créativité contractuelle et son sens de l'innovation financière, Enron a contribué à faire du gaz, et même de l'électricité, des « commodités » presque comme les autres, échangées sur des marchés concurrentiels.

PARUTIONS

■ DES CADRES DANS LA MONDIALISATION. DE LA GUERRE ÉCONOMIQUE À UNE ÉCONOMIE DE PAIX, de Philippe Ledouble

Il ne suffit pas de faciliter les échanges ; il faut leur donner une finalité, ne pas laisser l'économie livrée à ses propres logiques en espérant le développement humain comme un sous-produit, affirme Philippe Ledouble, qui, de 1999 à 2002, a présidé le Mouvement chrétien des cadres et dirigeants, une organisation qui regroupe environ 8 000 membres en France. Dans cet ouvrage réalisé avec la collaboration de Solange Roussier et Hubert de Chergé, deux compagnons de route de ce mouvement, l'auteur s'appuie sur des exemples concrets, y compris la narration d'une croisée d'échanges entre Mosellans et Burkinabés, pour définir six « autres manières d'agir » susceptibles, selon lui, de rééquilibrer une dynamique actuelle, à ses yeux par trop libérale.

Au-delà des concepts à première vue un peu flous (la décision humaine est significative ; les personnes priment sur les mécanismes ; des politiques ouvertes ; des résultats aux effets ; le pari de la déstabilisation), ce responsable de la « Mission solidarité », qui a lui-même exercé des fonctions de management, rejoint l'opinion de l'économiste Pierre-Noël Giraud selon laquelle, « pour que la globalisation se poursuive et s'étende, de nombreuses autres décisions politiques devront être prises ».

Après avoir passé en revue ces autres pratiques dont les cadres peuvent être les initiateurs, l'auteur trace les contours de ce qui pourrait être une « économie nouvelle », très éloignée de la « nouvelle économie », fondée sur l'instrument technologique et dont on constate, après coup, qu'elle n'est que l'étape supplémentaire d'un long processus qui a accompagné l'histoire économique.

Cette « économie nouvelle » aux allures de nouveau paradigme, Philippe Ledouble la bâtit autour de principes simples – l'ouverture, la différence, le partenariat préféré à la maîtrise totale, les tensions, sources de progrès –, des approches qui replacent l'humain au centre du dispositif. Tout simplement parce que le développement économique est indissociable du développement personnel des acteurs. Au passage, le constat vaut pour les cadres comme pour les autres salariés. (Desclee de Brouwer, 2002, 209 p., 20 €.) S. M.

■ LE MONDE EN DÉVELOPPEMENT. DÉMOGRAPHIE ET ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES, sous la direction d'Yves Charbit

Placée dans la continuité du précédent ouvrage (*La population des pays en développement*) consacré aux dynamiques des ensembles régionaux mentionnés dans ce volume, la présente étude s'attache plus particulièrement à analyser les interactions entre population et développement dans les pays africains, latino-américains et asiatiques.

Le découpage est complet (croissance économique et croissance démographique, pauvreté, crises et populations, population et éducation, population et urbanisation, environnement et pressions démographiques, populations et santé, condition féminine et développement, migrations internationales et développement), les analyses des chercheurs (sept démographes, deux géographes) mis à contribution sont de haut niveau. Elles ont pour intérêt majeur de réfuter l'idée selon laquelle la croissance démographique dans les pays en développement est quasiment la seule source de leurs difficultés. Trois autres facteurs – le sida, les migrations internationales, la pauvreté et l'endettement grandissants – contribuent à creuser le fossé entre riches et pauvres. (La Documentation française, 2002, 223 p., 19 €.) S. M.

19, 20 & 21 juin 2002

le Symposium International des Ressources Humaines

Palais des Congrès de Marrakech

Dirigeants, DRH, DSI, aujourd'hui l'intelligence est collective.

Programme complet, inscriptions, tarifs www.planete-rh.com ou téléphonez au 33 (1) 49 53 04 85

Thématique 2002:

“Mobiliser l'Intelligence Collective”, les Leviers Organisationnels, Managériaux et Technologiques de l'Entreprise

PeopleSoft® mediasystem.

BBC
BERNARD BRUNHES CONSULTANTS
PARTENAIRE EXPERT

PARTENAIRES STRATÉGIQUES



le Symposium International des Ressources Humaines



SPÉCIAL BANQUES/ASSURANCES

Après avoir recruté des moins de 30 ans, les grands établissements financiers doivent trouver un avenir aux plus anciens, moins familiers des nouvelles technologies. La solution du tutorat est mise en œuvre sur la base du volontariat

p. VIII

Dans le secteur bancaire, un accord paritaire de cessation d'activité anticipée prévoit que entre 2001 et 2006, les salariés de plus de 58 ans pourront partir en préretraite. L'objectif est de réaliser une embauche pour trois départs

p. VIII

MUTATIONS ET INITIATIVES

Le 28 février, la Cour de cassation a estimé que les entreprises ne pouvaient pas ignorer les dangers de l'amiante. Cet arrêt, qui devrait obliger les employeurs à améliorer la prévention, est considéré comme une victoire par les associations de victimes

p. IX

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) pourrait renaître de ses cendres. La refondation du diplôme annoncée par le ministre délégué à l'enseignement professionnel facilitera son obtention par validation des acquis de l'expérience

p. X

POUR ANTICIPER LES DÉPARTS MASSIFS À LA RETRAITE À PARTIR DE 2005, LES DEUX SECTEURS ACCÉLÈRENT LE RECRUTEMENT DE JEUNES DIPLÔMÉS. CES NOUVEAUX EMBAUCHÉS DOIVENT COHABITER AVEC DES ANCIENS

Banque et assurance : le choc des générations

Tous les experts convergent pour décrire des établissements bancaires et des compagnies d'assurance où les départs de plus en plus nombreux d'un personnel vieillissant — 43,6 ans en moyenne dans les premiers, 40,5 ans dans les seconds en 2000 — vont devoir être compensés par le recrutement massif de jeunes. Plus précisément, étant données les mutations technologiques et manageriales que traversent ces deux secteurs, il s'agira plutôt de jeunes diplômés.

Dès lors, le principal défi auquel les directions des ressources humaines de ces grandes organisations

devront affronter semble être celui de la cohabitation entre des générations de formation et de culture professionnelle extrêmement différentes. Les plus âgés ont été recrutés à partir d'un bas niveau de qualification, et l'encadrement est le plus souvent sorti du rang grâce à une politique de promotion et de formation « maison » basée sur l'ancienneté ; les plus jeunes sont recrutés au contraire en fonction de leur haut niveau de formation qui leur permet (en principe) de maîtriser les technologies qui, issues de l'informatique et de l'Internet, modifient profondément le métier de banquier ou d'assureur. Ces jeunes, recrutés en masse pour anticiper les

futurs départs en retraite, vont donc devoir coexister avec du personnel plus âgé, souvent plus élevé hiérarchiquement, mais moins qualifié, ce qui ne peut manquer de poser des problèmes de comparaison des rémunérations et des responsabilités. Certes, les directions des ressources humaines ont mis en place divers dispositifs pour éviter de telles dérives, comme par exemple en mixant les âges au sein des équipes, ou au contraire en regroupant les jeunes au sein de filiales dédiées aux nouvelles technologies, en requalifiant les plus âgés ou en leur permettant d'exercer une fonction de tuteur au bénéfice des plus jeunes. Mais il n'est pas certain que ces digues tiendront face à l'ampleur de la marée.

D'ici 2015, 43 % des salariés actuels du secteur de la banque et de l'assurance devront en effet partir en retraite, selon une étude du BIPE intitulée *Le papy-boum, nouvelle jeunesse de l'Europe* et rendue publique en juin 2001. La Dares, direction de la recherche du ministère du Travail, estime quant à elle, dans une note intitulée « L'emploi par métier en 2010 » (Premières synthèses n° 43.4, octobre 2001), que le taux de départ en retraite dans les deux secteurs va passer de 0,9 % des effectifs par an entre 1995 et 2000 à 3,3 % entre 2000 et 2010. Les besoins de recrutement s'élèveraient ainsi à 3,8 % de ces effectifs chaque année. Enfin, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) a calculé, dans une étude publiée en janvier 2002, que les besoins en emplois de cadres s'élèveront à 13 000-15 000 par an en moyenne dans le secteur d'ici 2010, dont 5 000 à 7 000 au titre du remplacement des retraités et 8 000 au titre de la croissance du secteur.

Mais estimation n'est pas raison. Il n'est pas dit que banques et assurances doivent remplacer pièce par pièce chaque retraité par une jeune recrue.

Elles pourraient préférer les compenser par des gains de productivité supplémentaires, obtenus à partir d'une utilisation intensive des nouvelles technologies.

De même, ces projections n'envisagent ces évolutions qu'à partir des données concernant le marché national de l'emploi. Mais si les opportunités de croissance se situent, pour des groupes financiers de plus en plus internationaux, hors de nos frontières, ce sera dans les marchés nouvellement conquis — comme par exemple les pays d'Europe de l'Est, dont 40 % à 90 % des actifs bancaires sont passés aux mains des banques d'Europe occidentale — que seront créés des emplois en grand nombre. Après avoir été formés sur place, ces professionnels pourraient fort bien franchir les frontières pour venir compenser à moindre prix les diffi-

cultés de recrutement rencontrés en France.

Comme le remarque Gérard Lobjeiois, secrétaire général de l'Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance, « ce type de scénario mécaniste et arithmétiquement linéaire, même s'il a le mérite d'attirer l'attention des directions sur ce problème, gomme le fait que des secteurs, voire des entreprises au sein d'un même secteur, peuvent réagir différemment à une même situation démographique. Cette dernière varie d'ailleurs d'une entreprise à l'autre, et surtout d'un métier à l'autre. Un métier peut ne pas avoir la même structure de pyramide des âges qu'un autre ; une classe d'âge n'est pas for-

plus négliger les glissements entre les familles de métiers, qui conduisent par exemple des gestionnaires de contrats vers les métiers de l'assistance. D'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte : telle avancée technologique peut considérablement modifier le rythme des gains de productivité dans un métier donné, telle restructuration ou fusion d'entreprises peut ouvrir ou fermer tel ou tel marché, etc.

L'Observatoire entend mener un premier travail de prospective détaillée à l'horizon des cinq années à venir, car « le diable est dans le détail », comme disent les Anglo-Saxons. Le travail prospectif mené sur les banques, lui, a été publié en

Il n'est pas dit que les directions des ressources humaines devront remplacer pièce par pièce chaque retraité par une jeune recrue

cément répartie entre les métiers de la même façon qu'une autre ». C'est pourquoi l'Observatoire a entrepris d'analyser, classe d'âge par classe d'âge, métier par métier, et même entreprise par entreprise pour les plus grandes d'entre elles, la situation du secteur de l'assurance, qui apparaît dès lors extrêmement hétérogène. D'une année sur l'autre, ce ne seront pas les mêmes métiers qui seront affectés par les départs en retraite : la pyramide des âges des commerciaux, par exemple, est beaucoup plus jeune que celle des administratifs. Il ne faut pas non

1999, grâce à un contrat d'études prévisionnelles mené en partenariat avec le ministère du travail et les cabinets d'étude Innovence, CM International et Eurostaf. Remettre sur le métier un travail prospectif plus détaillé, et surtout trouver le moyen d'intégrer l'impact d'événements technologiques ou économiques dans les scénarios retenus pourrait bien montrer que le recrutement massif de jeunes diplômés n'est pas forcément un horizon indépassable.

Antoine Reverchon



ILLUSTRATION : NICOLAS VIAL

Le mardi 2 avril

les entreprises qui recrutent ont rendez-vous avec les jeunes diplômés dans

Le Monde **CAMPUS**

QUESTIONS-RÉPONSES

Pyramide des âges

1 Combien de salariés les secteurs de la banque et de l'assurance ont-ils recruté en 2000 ?

Selon l'Association française des banques (AFB), qui mène chaque année une enquête sur l'emploi auprès d'un échantillon d'établissements représentant 75 % du secteur (hors banques mutualistes), celui-ci a recruté 11 200 salariés en 2000. L'évolution des effectifs demeure orientée à la baisse, mais celle-ci se ralentit : -1,4 % en 1998, -0,8 % en 1999, -0,5 % en 2000.

Parmi ces nouveaux embauchés, les trois quarts ont moins de 30 ans, 71,5 % avaient obtenu un contrat à durée indéterminée ; 11,5 % avaient un niveau inférieur ou égal au bac, 46 % un niveau bac + 2 ou 3 et 43 % une formation supérieure ou égale à bac + 4.

Selon l'Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance, qui mène chaque année une enquête sur l'emploi dans un échantillon de compagnies d'assurances (hors secteur mutualiste) représentant 92 % des effectifs de ce secteur, celui-ci a recruté 11 900 salariés en 2000. Après une baisse de 121 200 à 117 000 salariés entre 1996 et 1999, les effectifs sont ainsi repartis à la hausse pour atteindre 118 400 en 2000.

Parmi ces nouveaux embauchés, 61 % avaient moins de 30 ans, 68 % avaient obtenu un contrat à durée indéterminée, 25 % un contrat à durée déterminée, 13 % un temps partiel, 20 % un poste de cadre. 34 % ont rejoint la fonction commerciale, 23,5 % la gestion des contrats, 7,2 % la fonction informatique ; 33 % avaient un niveau inférieur ou égal au bac,

21 % un niveau bac + 2 et 14,5 % une formation supérieure à bac + 4.

2 Quelle est la structure des effectifs du secteur bancaire ?

L'âge moyen des salariés de la banque est de 43,6 ans. La part des plus de 45 ans est passée de 40 % en 1995 à 51,1 % en 2000. La part des femmes est de 53,3 %, en augmentation d'une année sur l'autre. Celle des cadres est de 31 %, une catégorie en hausse de 4,8 % entre 2000 et 1999.

La moitié des salariés possèdent un « diplôme bancaire », dont 80 % équivalent à un niveau bac ou moins. Parmi ceux qui ne détiennent pas ce diplôme, 54 % ont un niveau inférieur ou égal au bac, 18 % un niveau bac + 2 ou 3, 28 % un niveau supérieur ou égal au bac.

3 Combien de salariés des compagnies d'assurances vont-ils partir en retraite ?

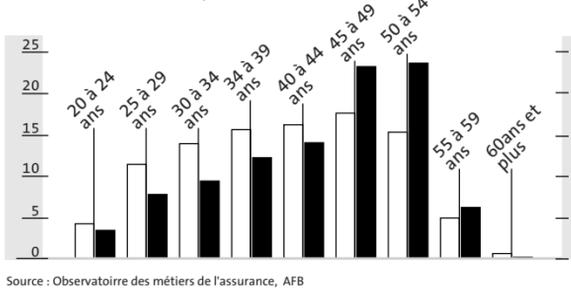
L'âge moyen des salariés de l'assurance est de 40,5 ans (39,7 en 1996), leur ancienneté de quatorze ans en moyenne, mais 27 % ont moins de cinq ans d'ancienneté. La part des cadres est passée de 23 % en 1996 à 27 % en 2000, celle des femmes de 53 % à 56 %.

D'ici à 2013, 37 000 salariés du secteur, soit un sur trois, auront atteint l'âge de 60 ans. Le flux annuel de sorties (à âge de la retraite constant) doublera entre 2003 et 2007, avant de rester à ce niveau entre 2007 et 2012.

QUADRAS ET QUINQUAS DOMINENT

Répartition par classe d'âge, en pourcentage

□ Assurance ■ Banque



Source : Observatoire des métiers de l'assurance, AFB

Jusqu'à présent, juniors et seniors cohabitent sans trop de heurts

APRÈS AVOIR RECRUTÉ DES JEUNES DIPLÔMÉS APTES À MAÎTRISER LA TECHNOLOGIE, BANQUIERS ET ASSUREURS DOIVENT TROUVER UN AVENIR AUX PLUS ANCIENS

Nous n'avons aucun problème de cohabitation entre les générations chez nous. Chez Generali comme dans la plupart des compagnies d'assurance et des banques, le message se veut rassurant. La querelle entre anciens et modernes - ceux recrutés massivement sans beaucoup de qualifications dans les années 1970 et les jeunes diplômés engagés plus tard au compte-goutte - n'existerait pas. « Nous avons mené une politique de formation dynamique qui a préservé les évolutions de carrière des collaborateurs plus âgés, affirme Rémy Habitzel, DRH du groupe Azur-GMF. Et depuis des années, la man-

agement transversal par projets, qui réunit des personnes de discipline, d'horizon et d'âge différents, a contribué à rapprocher les générations ».

La coexistence, quoi qu'en disent les dirigeants du secteur, n'a pourtant pas toujours été sans heurts : « Les jeunes embauchés, notamment pendant la crise, se voyaient proposer des postes en dessous de leur qualification, raconte Jean-Jacques Sette, délégué syndical CFDT aux AGF. Cette situation a engendré sporadiquement quelques tensions avec une hiérarchie qui ne possédait pas leur brillant parcours universitaire ».

Si les incompréhensions mutuelles n'ont pas dégénéré en conflit ouvert, ce n'est pas tant parce que les responsables des ressources humaines ont saisi le problème à bras le corps que parce que les sociétés de banque et d'assurance ont connu de fortes restructurations : « Les salariés étaient moins préoccupés par leurs différences que par la nécessité de vivre ces mutations dans un contexte difficile de réduction d'effectifs », estime Charles Normand, conseiller aux affaires sociales à l'Association française des banques (AFB). « Les entreprises du secteur ont créé des filiales afin de développer de nouvelles activités financières, pour lesquelles elles ont recruté au prix fort des jeunes diplômés, explique Alain Chevalier, professeur à l'ESCP-EAP. Cette dissociation des structures juridiques et des lieux géographiques a permis d'éviter un choc frontal entre les générations. »

Derrière une façade lisse, la cohabitation reste toutefois fragile. Et

l'arrivée des nouvelles technologies a bien failli mettre le feu aux poudres : « Il y a eu un vent de folie, lorsque les banques et les compagnies d'assurance ont cru à une révolution extrêmement rapide des métiers grâce au commerce en ligne, relate Patrick Goujeon, directeur des MBA à l'ESCP-EAP. L'expérience des seniors ne semblait plus en mesure de peser face à l'arrogance technologique de jeunes qui maîtrisent parfaitement l'outil. L'éclatement de la bulle Internet a depuis calmé les esprits ».

ÉVENTUELS CONFLITS

Pour autant, la question n'appartient pas au passé. « Une fois réglé le problème des départs massifs en retraite, l'enjeu sera de maintenir la solidarité intergénérationnelle, prédit Gérard Lobjeou, secrétaire général de l'Observatoire des métiers de l'assurance. Car les quadras ne quitteront probablement plus l'entreprise à 55 ans comme leurs aînés ». Et si la durée de cotisation retraite augmente, c'est vers 65 ans qu'ils partiront.

Au Crédit lyonnais, on a décidé de prendre les devants pour prévenir d'éventuels conflits entre les futurs anciens et la jeune garde, dont les effectifs augmentent. Un accord sur la gestion prévisionnelle des compétences a été signé en décembre avec les syndicats, avec un volet important concernant les collaborateurs de plus de 45 ans, pour lesquels un rendez-vous carrière obligatoire a été mis en place : « Nous voulons leur dire qu'ils ont toujours un avenir dans notre entreprise, précise Didier Moaté, responsable

des relations sociales. Au-delà du bilan de compétences, nous organiserons des rencontres pour que ces salariés découvrent tous les secteurs de la banque où ils peuvent évoluer. D'autre part, nous allons mener cette année une expérience à petite échelle avec des cadres seniors volontaires : leur temps de travail sera aménagé pour mener des missions de tutorat auprès des nouveaux venus ».

Autre banque, autre stratégie : à la BNP-Paribas, pas question de mener une politique des ressources humaines différenciée selon les âges, qui risquerait d'enfermer les uns ou les autres dans une « réserve d'Indiens » : « Deux fois par mois, nous consacrons une partie de nos séminaires de management à discuter de ces relations entre les générations, pour que la hiérarchie soit bien consciente des problèmes qui peuvent surgir au jour le jour et puisse les traiter sans tarder, souligne Bernard Lemey, le DRH. C'est par l'équité dans les rémunérations et les perspectives de carrière que nous éviterons les antagonismes ». Sur ce point, Bernard Quiot, représentant de la CFDT à la BNP-Paribas, reste dubitatif : « La plupart des quadras ont le sentiment que leurs aspirations à évoluer sont un peu barrées par la présence de jeunes commerciaux très diplômés. Et que, faute de prendre du galon, leur salaire risque de ne pas beaucoup progresser ». Dans la banque et l'assurance, la gestion des relations intergénérationnelles demeure bien un exercice délicat.

Nathalie Quérel

Dix ans auparavant, la sidérurgie

METZ

de notre correspondant

Dix ans avant le secteur bancaire, la sidérurgie a dû gérer le choc des générations, au début des années 1990. Après plus de vingt ans consacrés aux restructurations et aux plans sociaux, Sollac Lorraine (groupe Arcelor) n'a lancé ses premiers programmes d'embauche en nombre qu'à partir de 1993-1994. Une arrivée massive qui a été absorbée sans heurts, reconnaît-on aujourd'hui aussi bien du côté syndical que de celui de la direction de Florange (Moselle). Le phénomène n'a pas provoqué de crise car les jeunes recrutés ont bénéficié à la fois d'un contexte favorable et d'un accompagnement efficace, toujours en place aujourd'hui. « Ces embauches ont été perçues comme un véritable sang neuf par les anciens, qui n'avaient plus vu de programme de recrutement depuis 1977 », se souvient Pierre Amet, directeur de la communication interne de Sollac Florange.

Les « anciens » étaient d'autant plus enclins à les accueillir positivement que ces embauches signifiaient que la sidérurgie lorraine avait de nouveau un avenir. Un symbole important dans une région et un métier où l'affect, l'attachement à la « sidé », tient une place importante.

Par ailleurs, au cours de la dernière décennie, la profession a subi une profonde mutation. Le métier s'automatise et l'informatique entre en force le long des chaînes de production. « Les jeunes qui arrivaient étaient d'un niveau de formation minimum bac professionnel, donc supérieur aux anciens. Ils étaient d'emblée à l'aise avec les nouvelles méthodes. Leur venue était primordiale pour l'entreprise », estime Georges Muschiati, délégué syndical CGT. « Leur maîtrise nous a permis de démythifier la relation entre l'homme et l'ordinateur. Nous avons pu lancer des formations pour les anciens », poursuit Pierre Amet.

INTÉGRER EN DOUCEUR

Mais la direction de Sollac Lorraine ne s'est pas contentée du contexte favorable de l'époque. Dès le milieu des années 1980, elle parie sur l'apprentissage, jusqu'au bac professionnel, qui permet d'intégrer les jeunes en douceur. La pratique se poursuit aujourd'hui. En 2001, l'effectif comprenait soixante-six apprentis et une dizaine de contrats de qualification pour les unités de Moselle. Pour chacun d'entre eux, un ancien se charge du parrainage. « Il s'agit surtout du transfert du savoir-faire. L'apprentissage permet aussi de conforter les relations avec les

anciens, qui éprouvent une certaine fierté à passer le flambeau », explique Pierre Amet. Mais cette méthode à son revers : tous les apprentis ne restent pas dans l'entreprise une fois leur diplôme acquis. Les entreprises luxembourgeoises et leurs salaires attractifs se chargent souvent de les débaucher.

Sollac Lorraine pratique aussi le tutorat pour les nouvelles recrues, hors apprentissage. Cet accompagnement va de pair avec un contrat de travail qui permet l'alternance. Lorsqu'il est embauché, l'opérateur consacre 20 % de son temps, accompagné par un tuteur, à la formation hors métier, par exemple l'économie ou l'organisation du travail. Autant de procédés qui permettent de renforcer les relations entre les anciens et les jeunes salariés. Mais chez Sollac Lorraine comme dans la banque, le vrai choc risque de se produire dans les années à venir. Malgré les programmes d'embauche annuels, la pyramide des âges reste inquiétante : une majorité des salariés a plus de 50 ans. Arcelor pourrait profiter des futurs départs à la retraite massifs pour réduire la voilure sans recourir aux plans sociaux et aux licenciements.

Stéphane Getto

Les banques échantonnent une embauche contre trois préretraites

LA CESSATION D'ACTIVITÉ ANTICIPÉE DEVRAIT REMODELER LA PYRAMIDE DES ÂGES AVANT 2006

une succession d'évolutions qui a déstabilisé les personnels. Les métiers de la banque se sont profondément transformés sous l'effet des assouplissements législatifs et réglementaires : la césure entre les banques de dépôt et celles d'affaires a disparu ; la banque et l'assurance ont croisé leurs intérêts ; l'effacement des frontières intra-européennes et la privatisation des établissements sous tutelle de l'État ont bouleversé les repères.

Ajoutons que l'informatisation et aujourd'hui l'arrivée du multimédia ont achevé de brouiller les frontières entre la distribution du crédit, celle des produits financiers et celle des assurances. Sans parler des fusions inévitablement traumatisantes, dont le mariage BNP-Paribas est le dernier exemple.

Comment une personne embauchée dans les années 1960 serait-elle sereine ? Engagée à 15 ans avec le BEPC, elle s'est formée aux tâches du guichet ; elle s'est adaptée à l'arrivée des cartes de crédit et à la sophistication des produits financiers ; elle se trouve mal à l'aise dans le monde de l'Internet, des « call centers » et des « back offices » où de jeunes Bac + 2 évoluent comme des poissons dans l'eau.

Comme le secteur automobile, la

banque a donc demandé aux pouvoirs publics de l'aider à remodeler sa pyramide des âges en adaptant les réglementations sociales aux besoins de leurs salariés les plus âgés. La voie des préretraites FNE (Fonds national de l'emploi), extrêmement coûteuse pour les Assedic, ayant été supprimée par Martine Aubry alors ministre de l'emploi et de la solidarité, restait la possibilité d'organiser une « cessation d'activité des travailleurs salariés » (CATS). Le 15 janvier 2001 était conclu un accord de branche paraphé par l'Association française des banques (AFB) d'une part, et par les syndicats Force ouvrière et CFTC d'autre part.

« Il s'agit moins de régler un problème de cohabitation entre générations que de remodeler notre pyramide des âges, explique Robert de Massy, directeur général adjoint de l'AFB. La très forte hémorragie à venir nécessite que nous anticipions une partie des départs afin d'éviter un choc d'autant plus ingérable qu'il s'accompagnera de l'obligation de recruter non moins massivement et d'intégrer les remplaçants. »

L'accord de cessation d'activité anticipée prévoit qu'entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2006, les collaborateurs de plus de 58 ans pourront

partir en préretraite avec 65 % du salaire brut. Il précise que les embauches interviendront dans la proportion minimale d'une pour trois départs et renvoie à des accords d'entreprise pour des améliorations de cet accord-cadre qui concerne une population théorique de 20 000 salariés, soit 10 % des effectifs des banques membres de l'AFB.

EFFETS ESPÉRÉS

Le premier accord d'entreprise a été signé le 12 juillet 2001 au Crédit lyonnais. Il abaisse à 57 ans l'âge du départ possible et même à 56 ans pour les collaborateurs ayant « travaillé en équipes successives ou de nuit ». Les remplacements seront effectués sur la base d'une embauche à durée indéterminée pour deux départs. Le nombre maximum de collaborateurs susceptibles d'adhérer au dispositif est de 6 929.

De l'avis général, il est trop tôt pour faire le bilan de ce système, d'autant que les accords de la Société générale, du CIC ou de BNP-Paribas sont encore plus récents.

Les jugements des syndicalistes portent donc moins sur des résultats constatés que sur des effets espérés ou dénoncés par avance.

Dans le camp des optimistes figure Patrick Poizat, du bureau fédéral CFTC Banque, qui se dit « très favorable » à cette cessation d'activité anticipée : « La volonté des personnels concernés de quitter les entreprises, que nous avons effectivement constatée, peut être satisfaite par ce système, déclare-t-il. En ce qui concerne leur remplacement, il y aura des inadéquations localisées car les départs auront lieu dans les réseaux alors que les embauches concerneront plutôt les sièges. Mais nous constatons que le niveau d'embauches est largement supérieur à ce que nous attendions il y a un an, car la réalité des entreprises leur a permis de dépasser le ratio officiel d'un pour trois ».

A l'opposé, la CFDT Banque n'a pas signé l'accord du Crédit lyonnais car « la rémunération des préretraités est trop faible, le taux de remplacement insuffisant et il n'y a pas de garanties pour l'avenir [de qui ? ndr] », analyse Laurent Venet, adjoint à la délégation nationale, qui observe cependant que la lassitude de certains salariés les conduit à s'adresser à la CFDT pour examiner les possibilités de départ en retraite offertes par l'accord.

À la CGT, on incrimine une politique délibérée des directions qui

ont chamboulé les métiers en les faisant virer de la technique bancaire au travail de commercial. Michel Marchet, secrétaire général CGT Banque, reconnaît qu'« il y a une assez forte attente chez des personnels démotivés, mais nous constatons que les directions s'efforcent de limiter par des conditions restrictives les départs en préretraite, qui leur coûtent plus cher que les FNE ». Il ajoute : « On ne peut résoudre les problèmes actuels par le départ des quinquagénaires. La vie professionnelle ne s'arrête tout de même pas à 50 ans ! »

Ce chantier social demeure ouvert en effet car 40 000 seniors ne peuvent pas être laissés dans l'amertume d'une mise en retraite subie. Syndicats et directions s'accordent à dire que des programmes de formation devront être multipliés afin de « développer les compétences des collaborateurs et leur capacité d'adaptation à l'évolution de l'emploi » en commençant par les plus âgés. À la CFTC, on propose de multiplier les passerelles entre les métiers. Cela suppose une réflexion paritaire sur « la gestion prévisionnelle des emplois... qui reste à mener ».

Alain Faujas

LE 28 FÉVRIER, LA COUR DE CASSATION A ESTIMÉ QUE LES ENTREPRISES NE POUVAIENT PAS IGNORER LES DANGERS DU MINÉRAL ISOLANT. CET ARRÊT, QUI DEVRAIT AMENER LES EMPLOYEURS À RÉVISER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ, EST CONSIDÉRÉ COMME UNE VICTOIRE PAR LES ASSOCIATIONS DE VICTIMES QUI ESPÈRENT AINSI VOIR AMÉLIORER LE SYSTÈME D'INDEMNISATION

Amiante : une injonction à accélérer la prévention en entreprise

Faute inexcusable de l'employeur», obligation de résultat en matière de santé et de protection des salariés ; l'arrêt de la Cour de cassation du 28 février dans le dossier de l'amiante va modifier en profondeur les règles de la sécurité au travail tout comme celles de l'indemnisation des accidents et des maladies professionnelles.

Ce jour-là, la haute juridiction a débouté les employeurs et confirmé 29 arrêts sur 30 de cours d'appel concernant l'amiante. Elle a estimé que les dirigeants d'entreprise ne pouvaient pas ignorer les dangers de ce minéral. La Cour est même allée plus loin. « En vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés par l'entreprise. » Pour les juges, « le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable, au sens de l'article L 452-1 de la Sécurité sociale, lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver ».

Ce jugement est considéré comme une victoire majeure par les associations de victimes de l'amian-

te ou d'accidents du travail qui luttent depuis des années pour obtenir une indemnisation intégrale des malades et mettre un terme au système de réparation forfaitaire reposant sur une loi sur les accidents du travail votée le 9 avril 1898. Cent quatre ans plus tard, le système juridique de couverture a non seulement vieilli, mais a créé de véritables distorsions, source d'injustice.

« Les victimes d'accidents de la route, d'attentats, d'agressions, pour ne prendre que ces exemples, ont droit à une réparation intégrale des conséquences de leurs accidents, pas celles d'accidents du travail et de maladies professionnelles », déplore Marcel Royez, secrétaire général de la Fédération nationale des accidents du travail et des handicapés. Profitant de la campagne électorale,

cette association lance aux candidats à la présidentielle un « appel pour la réparation intégrale » et fera connaître leur position à ses 250 000 adhérents.

Depuis plusieurs mois, les pouvoirs publics se penchent sur ce dossier. Dans un rapport consacré aux accidents du travail, demandé par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité de l'époque, et remis durant l'été 2001 à Elisabeth Guigou qui lui a succédé dans ces fonctions, Roland Masse, membre du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels recommande une réparation intégrale pour les victimes dans le cadre de la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale. Cet expert dénonce les « aberrations actuel-

les ». Ainsi, un salarié qui perd un bras dans un accident du travail sera moins indemnisé que s'il le perd au cours du trajet qu'il accomplit pour se rendre sur son lieu de travail. Tonalité analogue pour la Cour des comptes qui en février, a

nale des victimes de l'amiante (Andeva). « En raison des coûts élevés qu'elle risque d'entraîner, la réparation totale d'un préjudice incitera les chefs d'entreprise à développer leur politique de prévention », espère Serge Dufour, responsable CGT.

Un salarié qui perd un bras dans un accident du travail sera moins indemnisé que s'il le perd au cours du trajet qu'il accomplit pour se rendre sur son lieu de travail

dénoncé ce système « obsolète », « complexe et discriminatoire », « inéquitable » et « juridiquement fragile ». Après l'arrêt de la Cour de cassation, M^{me} Guigou a annoncé la création d'un groupe de travail qui devrait rendre ses conclusions à la fin du mois de mars.

En attendant une éventuelle modification de la loi, la notion de faute inexcusable permettra aux victimes d'obtenir une indemnisation plus élevée. Un risque de dérive financière que dénoncent assureurs et responsables d'entreprises. « Le Medef ferait mieux d'inciter ses adhérents à développer des politiques de prévention plus efficaces plutôt que de chercher à échapper aux conséquences financières de leur incurie », s'insurge François Desriaux, président de l'Association natio-

Autre conséquence de l'arrêt de la Cour de cassation, une extension des plaintes pour d'autres « fautes inexcusables des employeurs ». Pour Jean-Paul Teissonnière, avocat de l'Andeva, une telle démarche pourrait s'appliquer contre l'usine AZF de Toulouse. « On sait que le nitrate d'ammonium peut exploser sous certaines conditions. » De même l'arrêt de la Cour de cassation sur l'obligation de résultat « permet d'envisager de progresser dans l'indemnisation d'autres types de cancers que ceux provoqués par l'amiante, comme les éthers de glycol ou les pesticides ». Des dossiers sont en cours de constitution contre la RATP et IBM. La brèche ouverte par la Cour de cassation ne fera que s'élargir.

Dominique Gallois

Les juges poussent la balle dans le camp du législateur

LE DROIT SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES EST DEVENU OBSOLÈTE

Les accidents du travail et les maladies professionnelles représentent-ils un nouveau « risque systémique » comme disent les financiers lorsqu'ils désignent les krachs bancaires susceptibles d'ébranler la stabilité de la planète finance ? On pourrait le croire au regard des sommes qui devront être mobilisées aux Etats-Unis pour indemniser les victimes de l'amiante. S'agit-il de 121 milliards de dollars (133 milliards d'euros) comme l'indique une estimation de l'agence de notation AM Best, spécialisée dans les dossiers d'assurance ? Ou bien de 200 milliards de dollars comme l'avancent certains cabinets londoniens ?

En réalité, personne n'en sait rien : tout d'abord, parce que le dossier de cette maladie professionnelle, vieux de trente ans, dépend d'un environnement juridique, social et économique en constante évolution. Ainsi, les estimations profilées voilà deux ans minimisaient le nombre des plaignants et le montant des indemnisations. Aujourd'hui, près de 500 000 plaintes ont été déposées et un doublement est attendu au cours des prochaines années. Une étude menée fin 2001, par deux chercheurs d'AM Best (« Asbestose : une cible mouvante ») prévoyait que le coût final pourrait atteindre 275 milliards de dollars : 70 milliards de dollars à la charge des compagnies d'assurances américaines, 30 milliards aux dépens des assureurs et réassureurs étrangers, et le reste... soit 175 milliards, n'étant tout simplement pas assuré.

En France, les maladies profes-

sionnelles sont aussi en passe de devenir des événements de marché. Jusqu'à aujourd'hui, le mécanisme était simple. La Sécurité sociale indemnise les accidentés du travail à partir d'un fonds spécial alimenté par les employeurs. La responsabilité individuelle des entreprises n'était épinglée qu'en cas de « faute inexcusable » reconnue par le tribunal des affaires sociales. Dans ce cas de figure, la victime voyait sa rente majorée et obtenait réparation de ses préjudices « extrapatrimoniaux » (préjudice moral, *pretium doloris* (douleur), esthétique, préjudice d'agrément, etc.). A charge pour la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) de récupérer ensuite ces débours auprès des entreprises concernées et d'imposer en sus une cotisation complémentaire.

Depuis janvier 1987, les employeurs avaient la possibilité de souscrire une assurance contre la « faute inexcusable ». En 2001, ce risque de responsabilité civile des employeurs a représenté 1,83 milliard d'euros de primes. Une somme suffisante pour les 380 cas prononcés en 1999, mais rendue dérisoire par la décision de la Cour de cassation d'inscrire toutes les victimes de l'amiante au titre de l'indemnisation pour faute inexcusable.

Qui va payer ? Les assureurs refusent de chiffrer les conséquences

Certaines compagnies d'assurances envisagent d'ores et déjà d'augmenter les primes

financières de la décision de la Cour de cassation et ne souhaitent pas dévoiler les éventuelles provisions passées sur ce dossier particulier, car cela reviendrait à reconnaître implicitement qu'ils sont prêts à déboursier les sommes provisionnées jusque-là. Certaines compagnies envisagent d'ores et déjà d'augmenter les primes. Jean-Philippe Thierry, PDG de l'assureur français AGF (filiale d'Allianz), a déclaré mardi 5 mars, que la décision de la

Cour de cassation devrait pousser les assureurs à « isoler le risque de faute inexcusable et à le tarifier en conséquence ».

Mais il est peu probable que le dossier s'achève par ce type de conséquence. Marie-Ange Moreau, professeur de droit à l'université d'Aix-Marseille-III et spécialiste du dossier de l'amiante, estime que l'arrêt de la Cour de cassation est du même ordre que l'arrêt Perruche : il renvoie la balle dans le camp du législateur : « En imposant à l'employeur une obligation de résultat sur la sécurité, la Cour de cassation crée une contradiction entre la législation de la Sécurité sociale et celle du travail où l'employeur n'a qu'une obligation de moyens. Cette contradiction est une brèche qui invite le législateur à repenser l'ensemble du dispositif. »

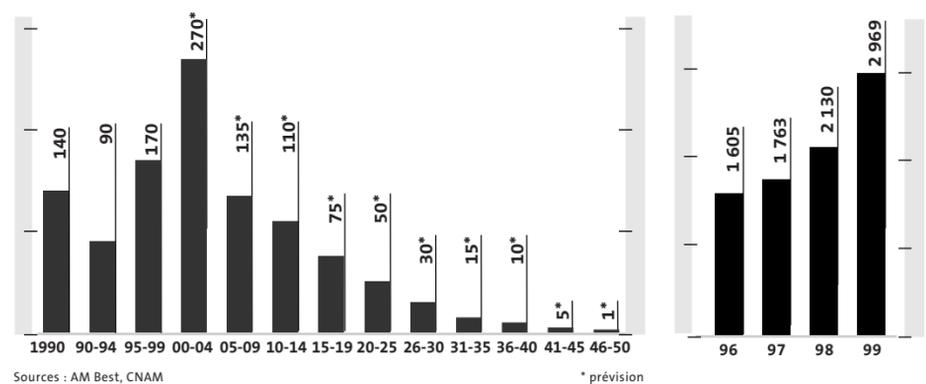
La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) a abouti aux mêmes conclusions en déclarant, mardi 5 mars, que la législation sur l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles était devenue « obsolète ». Selon la FFSA, les arrêts de la Cour de cassation « modifient en profondeur la responsabilité des entreprises en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, introduisant une obligation de sécurité-résultat, sans équivalent dans les autres pays développés, et en rupture avec les responsabilités assumées par les entreprises françaises depuis la loi de 1898 ». S'inquiétant des conséquences financières d'une telle modification de la loi par la Cour de cassation, les assureurs estiment que le dispositif en vigueur d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles – régime d'indemnisation forfaitaire et présomption d'imputabilité – est par conséquent devenu « obsolète, et qu'une réforme législative est désormais incontournable ».

En attendant, une éventuelle suite législative, le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), institué par la loi de sécurité sociale 2001, va devoir élaborer rapidement des règles de dédommagement pour affronter la longue file des ayants droit qui va cogner à sa porte.

Yves Mamou

L'AMPLEUR DES LITIGES PANIQUE LES ASSUREURS

Nombre de procès liés à l'amiante aux Etats-Unis, en milliers



Vers une interdiction mondiale ?

UN RÉSEAU ASSOCIATIF DE VICTIMES ET D'ORGANISATIONS SYNDICALES MILITE POUR UNE SUPPRESSION TOTALE DU MINÉRAL

Aux Etats-Unis, l'amiante est déjà responsable totalement ou en partie de la mort de 200 000 personnes. En Europe de l'Ouest, on estime le nombre de décès à l'horizon 2030 à 750 000 personnes pour les mêmes raisons. Ces chiffres communiqués par le Collegium Ramazzini, une organisation internationale d'experts en médecine du travail, montrent l'urgence qu'il y a à agir. Et de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer une interdiction totale et mondiale de l'extraction et de l'utilisation de l'amiante.

Ban asbestos network, un réseau qui regroupe des associations nationales de victimes mais aussi des

organisations syndicales, milite dans ce sens. Au Brésil, producteur d'amiante, les partisans de l'interdiction, menés par une inspectrice du travail, Fernanda Giannasi, ont marqué récemment des points sous la pression de la Centrale unique des travailleurs. En février 2001, la ville de Sao Paulo a interdit l'usage de l'amiante dans la construction. Cette décision fait suite à celle d'autres Etats ou villes brésiliennes et pourrait influencer sur le gouvernement national.

Une convention adoptée par les États membres de l'OIT prévoit des mesures de prévention et de protection strictes

Le Canada, un des autres grands producteurs d'amiante avec la Russie, n'est pas sur cette position. Ottawa avait même attaqué la France et l'Union européenne (UE) en 1998 devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à propos de l'interdiction des importations canadiennes d'amiante chrysotile. Contrairement aux syndicats brésiliens, leurs homologues canadiens ne sont pas en pointe dans la campagne pour interdire le minéral. Pour

Ottawa, une utilisation contrôlée et sécuritaire de l'amiante faisait de l'interdiction de l'amiante une « mesure disproportionnée ». L'OMC a certes jugé la décision de l'UE et de la France « discriminatoire » du point de vue commercial, mais justifiée pour assurer la protection de la santé humaine.

C'est en juillet 1999 que l'Union européenne a adopté une directive interdisant l'usage de l'amiante chrysotile d'ici au 1^{er} janvier 2005 pour tous les Etats membres, les autres formes ayant déjà été interdites. La décision des quinze prive les pays producteurs d'un débouché important et devrait inciter les candidats à l'adhésion à se préparer à faire de même. Plusieurs Etats européens, dont la France, avaient déjà pris des mesures d'interdiction. D'autres pays à travers le monde ont également suivi cette voie.

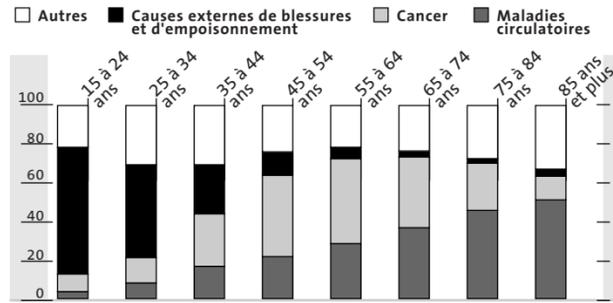
Pour l'heure, il n'existe pas au niveau international de projet d'interdiction de l'amiante. Une convention adoptée par les Etats membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1986 prévoit des mesures de prévention et de protection strictes en milieu de travail et préconise, toutes les fois où cela est techniquement possible, le remplacement de l'amiante. A ce jour, seuls vingt-six Etats ont ratifié cette convention, dont certains pays n'ont pas forcément les moyens d'en faire respecter les règles.

Martine Laronche

EUROPE

LES CAUSES MAJEURES DE MORTALITÉ

Principales causes de mortalité par groupe d'âge, Europe des Quinze, en 1998



Source : Eurostat

■ LES CAUSES DE MORTALITÉ varient significativement en fonction de l'âge et du sexe. En règle générale, et ce dans toutes les catégories d'âge, l'espérance de vie est plus forte chez les femmes que chez les hommes.

■ DANS LES DEUX SEXES, les maladies circulatoires sont la principale cause de mortalité dans l'Union européenne (UE), à l'exception de la France, où elles sont devancées par le cancer. Ces deux maladies sont responsables de la moitié des décès de la population âgée de plus de 75 ans, alors que dans la tranche des 45 à 64 ans, le cancer est le principal tueur.

■ CHEZ LES 15-34 ANS, les premières causes de décès sont les blessures (accidents routiers, notamment) et les empoisonnements. Comparativement, elles n'interviennent plus que pour une faible part chez les plus de 55 ans.

LES INDICATEURS SOCIAUX INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

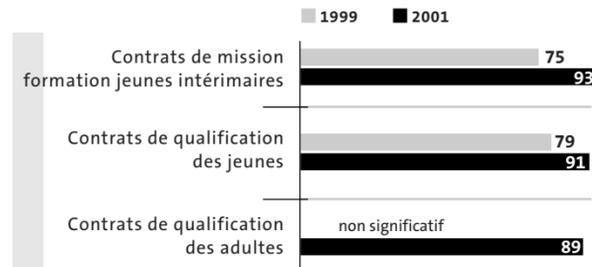
	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.U.	JAPON
Evolution de l'emploi au 3^e trim. 2001 (en % sur un an)	1,4	1,5	1,2*	0,7	2,4	2,2	1,2	2,2	0,6	1,5*	-0,6*
Structure de l'emploi 2000											
part de l'emploi salarié	72	70	77	76	54	73	65	75	81	n. d.	n. d.
part de l'emploi à temps partiel	18	17	19	21	8	17	9	41	25	13	23
Taux d'emploi 2000 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)	63	61	65	61	55	62	53	73	71	74	69
Hommes + femmes (55-64 ans)	38	34	37	25	37	29	27	38	51	58	63
Durée du travail salarié à temps plein 2000 (h/semaine)	40,3	39,6	40,1	38,5	40,6	38,9	38,6	39,0	43,6	n. d.	n. d.
Evolution du coût du travail (en % sur un an - 3 ^e trim. 2001)	3,5	3,3	2,4	0,4(4 ^e T00)	5,1(2 ^e T01)	3,5	3,8	5	3,9	4,2	n. d.
Taux de chômage en nov. 2001 (en %)											
Hommes + femmes	7,7	8,4	8,1	6,7	12,8	9,0	9,3	2,4	5,1	5,6	5,3
moins de 25 ans	15,5	16,7	9,9	17,8	24,1	20,8	27,3	5,8	12,2	11,9	nd
Part de chômage de plus d'un an 2000 (en %)	45	48	52	56	42	40	61	33	28	6	25

n.d. : non disponible/*4^e trim. 2000

FLASH SETT/« LE MONDE »

L'INTÉRIM MISE SUR LES CONTRATS EN ALTERNANCE

Taux d'insertion professionnelle à l'issue des formations (dans les six mois suivant le contrat, en pourcentage)



Source : SETT

■ EN 2001, LES CONTRATS EN ALTERNANCE dans le travail temporaire ont augmenté de 36 %, en moyenne, par rapport à 2000. Leurs bénéficiaires se situent majoritairement dans la tranche d'âge de 24 à 26 ans et ont une formation initiale inférieure ou égale au CAP.

■ LE TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE dans les six mois suivant le contrat en alternance a progressé depuis 1999. Ainsi, en 2001, 93 % des bénéficiaires de contrats de mission formation jeunes intérimaires (CMJI) et 91 % des bénéficiaires de contrats qualification jeunes sont en emploi dans les six mois suivant leur contrat. En 1999, ces chiffres étaient de 75 % et 79 %.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL FRANÇAIS

	Dernier mois connu	Variation sur un an
Taux de chômage des jeunes	17,3 % (janv.)	+ 1,1*
Part du chômage de longue durée	29,4 % (janv.)	- 3,6 *
Emplois précaires (en milliers) :		
CDD	929	+ 4,7 %
Intérim	605	- 10 %
Apprentis	260	- 8,7 %
Contrats aidés	407*	- 11,9 %
Salaires nets médians (en euros constants) :		
Femmes	1 084	+ 1,6 %
Hommes	1 372	+ 3,8 %
SMIC (en euros)		
Horaire	6,66 (juillet)	+ 3,8 %
Mensuel	1 126,29 (juillet)	+ 4 %
Nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion	1 072 258*	- 4,2 %

Source : Bloomberg * en points

FLASH CÉREQ/« LE MONDE »

L'ACCÈS À LA FORMATION NE SE DÉVELOPPE GUÈRE

Part des salariés ayant accédé à la formation, en % par taille d'entreprises

Année	Moins de 20 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés
1994	7,1	11,0	27,8	45,7	55,1
1995	8,1	12,3	30,7	45,1	49,7
1996	8,7	12,9	29,9	47,3	52,8
1997	8,3	13,1	30,4	48,3	51,9
1998	8,6	14,8	32,1	49,4	55,0
1999	10,5	15,7	31,5	51,0	53,2
2000	9,8	15,2	31,4	47,5	50,8

Source : déclarations fiscales n°24-83 des employeurs. Exploitation : Céreq. Résultats provisoires pour 2000

■ LA DÉPENSE DE FORMATION DES ENTREPRISES, rapportée à leur masse salariale, a globalement stagné depuis 1993. Avec quelques nuances toutefois : les entreprises de 20 à 500 salariés ont augmenté leurs dépenses, alors que les plus grandes les ont diminuées. En 2000, les entreprises de toutes tailles semblent avoir réduit leur effort financier.

■ UNE TELLE ÉVOLUTION peut paraître paradoxale dans une période faste du marché du travail. C'est sans doute le signe que d'autres priorités, comme le recrutement parfois difficile ou l'accélération du rythme des commandes, ont été pour partie défavorable à l'accès des salariés en formation.

AGENDA

■ ARTISANAT

Dans le cadre de la campagne de promotion de l'artisanat, destinée à valoriser auprès des jeunes les opportunités professionnelles qu'offre ce secteur, une plate-forme s'installera à Paris les 15 et 16 mars, avant de se rendre les 22 et 23 mars à Toulouse, point final de son parcours en sept étapes. Cette structure, de 500 mètres carrés, présente les corps de métier de l'artisanat, selon neuf espaces thématiques : art de vivre-gastronomie, tendances, musique, automobile, etc. L'organisateur promet aux jeunes décors futuristes, ambiance techno, visites virtuelles et technologies de pointe. Un kiosque central permet de s'informer sur les métiers et filières de formation.

Renseignements : www.artisanat.info ou 01-53-75-34-10.

■ INTERNET

Le congrès Net 2002, organisé par l'Afnét (Association francophone des utilisateurs du Net), se tiendra du 26 au 28 mars à Paris (porte de Versailles). Organisé dans le cadre de la semaine européenne des technologies de l'information, ce congrès aura cette année pour thème « Entreprise en réseau : compétitivité et création de valeur ». Au travers de 6 conférences plénières et de 36 ateliers, Net 2002 abordera les principaux impacts sociétaux et économiques des technologies de l'information. En parallèle se tiendra le salon Online Solutions Internet, consacré aux solutions Internet pour les entreprises.

Renseignements : www.net200x.net ou 01-45-44-24-77.

■ ÉCONOMIE INTERNATIONALE

La deuxième édition du colloque « Amérique latine : défis, enjeux et perspectives » aura lieu le 4 avril 2002 au Centre français du commerce extérieur (CFCE), à Paris. Outre le CFCE, cette manifestation est placée sous l'égide de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (IHEAL) et de BNP Paribas. Problèmes financiers, enjeux pour les entreprises françaises, intégration régionale, défis à relever, impact du développement des grands projets d'infrastructures sur l'économie seront quelques-uns des sujets abordés.

Renseignements : 01-40-73-34-93 ou barbara.fauy-hasson@cfce.fr

Le CAP veut renaître de ses cendres

LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POURRA ÊTRE OBTENU PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Comment retricoté ce qui a été détricoté ? Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) a formé les générations d'ouvriers qualifiés, de contremaîtres, d'artisans, d'employés qui ont forgé l'outil industriel et les services de la « société de consommation ». En 1970, plus de 500 000 jeunes préparaient un CAP dans les établissements de l'éducation nationale et 250 000 dans les centres de formation d'apprentis (CFA) ; en 2000, ils n'étaient plus que 68 000 dans les premiers et 186 000 dans les seconds.

Le 12 février, Jean-Luc Mélenchon, le ministre délégué à l'enseignement professionnel, a annoncé une « refondation historique du CAP », mais la pente peut sembler difficile à remonter. « Depuis quinze ans, on a fermé des centaines de sections de CAP, rappelle-t-on au cabinet du ministre, car le mot d'ordre était de développer les brevets d'études professionnelles (BEP) et les bacs professionnels. » Il s'agissait de former une main-d'œuvre adaptée à la modernisation des entreprises et à la mobilité du marché du travail ; la

multiplicité, l'obsolescence des CAP étaient décriées ; l'aspiration de toute la société française à des études longues confortait cette politique. Personne n'avait plus besoin de ces « basses qualifications ».

Dès 1991, un rapport de la sociologue Lucie Tanguy soulignait les risques d'un tel consensus : la disparition du premier degré de qualification professionnelle menaçait d'exclusion cette partie de la jeunesse que la crise éloignait des prérequis, explicites ou implicites, du cursus scolaire. Par ailleurs, le marché du travail continuait de requérir ces qualifications dont Lucie Tanguy, après Bertrand Schwartz, rejetait avec force l'appellation de « basses ». Certains recteurs, comme Claude Pair dans le Nord - Pas-de-Calais, furent, pour ces raisons, réticents à organiser la mort programmée du CAP. Il en résulte aujourd'hui une répartition territoriale très inégale des CAP survivants.

NOYAU DUR

De leur côté, les métiers qui recrutent traditionnellement dans les CFA (artisanat, métiers de bouche, bâtiment), craignant de manquer de main-d'œuvre, tiraient la sonnette d'alarme. Mais leurs conditions de travail difficiles et leurs rémunérations insuffisantes ont contribué, tout autant que la politique éducative, à la réduction des effectifs.

La première inflexion est venue de Claude Allègre, le précédent ministre de l'éducation nationale. Pour réduire le « noyau dur » des 100 000 jeunes sortant chaque année du système scolaire sans diplôme, l'enseignement « spécialisé » ou « adapté » qui les accueille est réorienté vers la préparation du CAP. Mais cette politique ne réhabi-

PLUS DE DEUX CENT MILLE DIPLÔMÉS EN 2000

Nombre de CAP délivrés en 2000

Etablissements publics	81 768
Etablissements privés	26 469
CNED : enseignement à distance	930
CFA : Apprentissage	69 206
Formation continue	9 738
Autres : candidats libres, enseignement spécialisé	20 182
Total France métropolitaine : présentés	277 234
admis	208 293

Source : DPD/MEN

lité guère ce diplôme aux yeux des enseignants comme des familles...

C'est l'évolution démographique qui aura enfin emporté la décision, dix ans après le rapport de Lucie Tanguy. Les prévisionnistes du bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) et du ministère du travail ont montré que les départs massifs en retraite concerneront aussi, à partir de 2005, les ouvriers qualifiés, et que l'évolution sociale conduirait à une forte demande d'emplois dans les services à la personne - deux besoins correspondant au niveau CAP. Mais le nombre de jeunes qui entreront alors sur le marché du travail restant en-deçà de ces besoins, il est nécessaire de valider l'expérience des salariés déjà en activité : 2,5 millions d'actifs n'ont aucune qualification certifiée. Le champ ouvert au CAP, premier niveau de certification, est en théorie colossal !

Jean-Luc Mélenchon a choisi de refondre totalement ce diplôme. Le décret, actuellement examiné par le Conseil d'Etat et applicable dès la

rentrée 2002, découpe chaque CAP en « unités constitutives » pouvant être validées de manière disjointe. Certaines de ces unités peuvent être communes à plusieurs CAP, afin de favoriser la mobilité entre métiers. Surtout, le bénéfice de l'obtention d'une unité et de la note attribuée pourra être conservé pendant cinq ans. L'objectif est de permettre aux salariés en activité de passer le CAP en plusieurs étapes par la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) prévue par la loi de modernisation sociale.

Le cabinet du ministre travaille à une simplification du dossier de demande de VAE, dont la rédaction pourrait paraître rébarbative aux candidats « sans qualification ». Les CAP du secteur du BTP seront prêts dès la rentrée, et une campagne de communication sera lancée par le ministère et les fédérations concernées pour inciter les jeunes, mais aussi les salariés du secteur, à préparer ces CAP renouvelés.

Antoine Reverchon

Formation Continue - Université de Rennes 1

DU biologie et écologie sous-marine

Service Formation Continue
4, rue Kléber - 35000 Rennes
tél. 02 23 23 39 50 - <http://sfc.univ-rennes1.fr>

rentrée juillet 2002

UFR sciences de la vie et de l'environnement